

«L'Economie» : le logement déshérité

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14935 – 7 F

MARDI 2 FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Bosnie : en attendant M. Clinton...

PEUT-ÊTRE plus tôt qu'ils ne le pensaient, M. Bill Clinton et la nouvelle administration américaine vont devoir, dans les jours à venir, clarifier leur politique concernant la guerre dans l'ex-Yougoslavie. En demandant au Conseil de sécurité des Nations unies d'examiner les résultats des négociations de paix qu'ils mènent depuis maintenant cinq mois à Genève, et qui sont de nouveau dans l'impasse, Lord Owen et M. Cyrus Vance veulent sans doute savoir s'il vaut la peine de poursuivre leur laborieuse mission ou si d'autres scénarios se dessinent, *dans leur dos, notamment* à Washington.

A la veille de son arrivée à la Maison Blanche, M. Clinton avait dit qu'il accorderait, en politique étrangère, la priorité au dossier ex-yougoslave. Ses collaborateurs, à commencer par le nouveau secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, n'ont pas caché leurs désaccords avec le plan Vance-Owen pour le découpage de la Bosnie-Herzégovine, qui, à leurs yeux, favorise trop les Serbes, entérine les *effets de la purification ethnique* et consacre le dépeçage d'un Etat reconnu diplomatiquement. Pour les médiateurs de l'ONU et *de la CEE, ces déclarations* étaient une forme de désaveu.

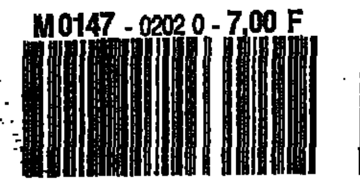
Les dirigeants américains sont maintenant pris au piège. S'ils décident de se lancer dans une intervention militaire en Bosnie, avec leurs alliés français et britanniques, il leur faut obtenir préalablement une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. On voit mal comment ils pourraient l'obtenir, compte tenu de l'opposition tenace de Moscou. Le premier ministre russe, M. Viktor Tchernomyrdine, vient de rappeler, ce week-end à Davos, que son pays était absolument hostile à toute action militaire contre la Serbie et qu'il privilégiait la solution politique et diplomatique.

D'UN autre côté, si Washington choisit finalement *d'écarter l'idée d'un* recours à la force, auquel une majorité d'Américains est opposée, M. Clinton ne pourra que *soutenir la mission* de MM. Vance et Owen... faute de mieux. Les deux médiateurs n'excluent pas cette hypothèse, *qui permettrait éventuellement* de débloquer les négociations. Les Musulmans de Bosnie se sont montrés en effet jusqu'à présent très fermes à Genève, pensant que les Etats-Unis allaient proposer soit une levée de l'embargo sur les armes, soit une intervention militaire. Il n'est pas impossible qu'ils doivent se contenter d'une résolution du Conseil de sécurité renforçant l'interdiction de survol de l'espace aérien bosniaque, et que tous les belligérants se résignent à signer le plan de paix. Quitte à continuer de s'entretuer sur le terrain.

La Conférence de Genève ne doit pas donc être enterrée trop vite. *Mais le monde attend* une clarification de la position américaine. Français et Britanniques se disent prêts à se joindre aux *Etats-Unis si ceux-ci décident* d'intervenir militairement en Bosnie. Avec le secret espoir, semble-t-il, que M. Clinton ne bougera pas.

Lire l'article d'ALAIN DEBOVE et nos informations page 4

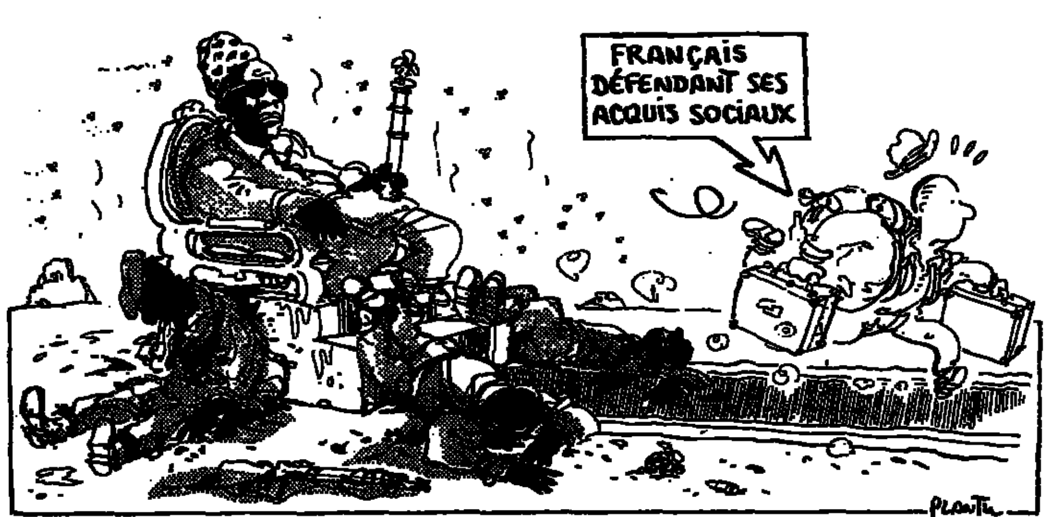
M 0147 - 0202 0 - 7,00 F



Les troubles dans deux pays africains

• Togo : fusillades et pillages à Lomé
• Zaïre : des centaines d'étrangers évacués

Des milliers de Togolais ont fui Lomé, dimanche 31 janvier. La veille, des dizaines de militaires et de policiers fidèles au général Gnassingbé Eyadéma avaient semé la terreur dans la capitale, en se livrant à des fusillades et à des pillages. Un bilan officieux fait état de six morts – dont un jeune garçon français – et de quatorze blessés. A Kinshasa, la situation n'était toujours pas normalisée, dimanche, soit trois jours après la mutinerie de militaires à laquelle s'est violemment opposée la garde présidentielle du maréchal Mobutu. Environ mille trois cents ressortissants étrangers ont quitté le pays pendant le week-end sous escorte, notamment, d'une soixantaine de militaires français.



Lire nos informations et la déclaration de M. Roland Dumas page 3

Paix retrouvée en Caldochie

Les élus de Nouvelle-Calédonie dressent, du 2 au 4 février, le bilan des accords de Matignon

NOUMÉA

de notre envoyé spécial

M. Henri Mariotti, dit «Riquet», n'est pas du genre à dissimuler son drapeau dans sa poche. Le drapeau tricolore, il l'a même crânement fiché sur le toit de sa ferme, qui trône à l'entrée de La Foa, bourgade agricole située à une centaine de kilomètres de Nouméa. Le torse couché sur le moteur de son pick-up, «Riquet» accueille le visiteur en relevant d'un index nonchalant son bonnet enfoncé jusqu'aux yeux. Il triture de ses doigts un chiffon graisseux. Sa moue, à vrai dire, est soupçonneuse. «*La Calédonie, il faut la laisser tranquille,* marmonne-t-il. *On a réussi à rétablir la paix avec les accords de Matignon. Il ne faut pas rallumer le feu.*»

Car dans l'esprit de «Riquet» les choses sont claires. La Nouvelle-Calédonie vivait jadis l'âge d'or de l'harmonie multiraciale. Puis elle a plongé dans le désordre à cause des socialistes et des journalistes métropolitains, qui ont «*foutu ici la pagaille*». Et si l'irréparable a été évité, le mérite en revient à M. Jacques Lafleur, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), à qui «*on devrait élever une statue pour avoir empêché la guerre civile*». C'est que «Riquet» est un «lafleuriste» de stricte obédience. Il n'a pas son pareil pour moucher vertement les adversaires du député RPR, qui ont toujours été légion en brousse. «*Si la Calédonie tourne bien aujourd'hui, c'est grâce à Jacques*», a-t-il coutume de lancer aux calédosceptiques.

Au plus fort des troubles de la fin 1984 et du début 1985, «Riquet» Mariotti s'activait dans les milices anti-indépendantistes qui guettaient avec jumelles et fusils à lunette l'arrivée des «*rebelles*» en provenance de Canala. Huit ans après, a-t-il oublié ?

FRÉDÉRIC BOBIN

Lire la suite page 10

Dans la poudrière de Gaza

Depuis l'expulsion de quelque 400 Palestiniens au Liban, le territoire connaît un regain d'Intifada accompagné d'une brutale répression

JABALYA (Territoire de Gaza)

de notre envoyé spécial

L'œil collé au viseur. Le genou droit à terre. Un doigt sur la détente. Une joue posée sur la crosse d'un fusil mitrailleur M 16. Le canon de l'arme décrit un bref demi-cercle. Le doigt se crispe. Détonation. A 30 mètres, sous le soleil pâle, un enfant s'écroule. Sans cri. Comme une incompréhensible surprise dans le regard. Trois secondes se passent. Bref silence. Crissement de pneus. Une ambulance a surgi. Gyrophare rouge et sirène hurlante. «*Cessez-le-feu!*» Des gamins saisissent leur camarade, le consolent, l'encouragent. Pour un peu, ils le porteraient en triomphe. Le gosse n'a pas douze ans. Il a une balle, calibre 7,62, dans le mollet droit. Il pleure. «*Ca brûle!*»

L'ambulance est repartie en hurlant. Les gamins, deux cents peut-être, sont déchaînés. Certains ont encore leur cartable sur le dos. Les adultes, les parents, se tiennent en retrait, palabrent sur le pas de leurs portes, tremblent pour leurs rejetons. Il y a longtemps qu'ils n'ont plus droit à la parole. L'Intifada, c'est connu, a détruit les structures familiales, dynamité les traditions d'obéissance et de respect dû aux anciens. Ah ! comme il est loin déjà, ce joli mois de juin, quand la victoire électorale d'un glorieux général israélien accompagné d'un vol de «colombes» éclairées avait su faire renaître un filet d'espoir dans les territoires occupés.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 6

Divisions autour des écologistes

Au moment où est rendue publique la liste des candidats écologistes, la droite paraît divisée sur l'attitude à adopter à leur égard, les uns, comme M. Longuet, envisageant une «*coopération*», les autres, comme M. Balladur, refusant toute «*récupération*». Le même clivage traverse le PS.

Lire page 9 l'article de THIERRY BRÉHIER

Le soixantième anniversaire de l'accession de Hitler au pouvoir

Manifestations contre le *racisme et le nationalisme* dans toute l'Allemagne page 5

La fièvre des musées

I. – *Les nouveaux temples de la consommation culturelle*

Quatre cents chantiers de musées sont en cours, ou ont été achevés, en France, depuis le début des années 80, portés par une fièvre qui a gagné les élus locaux. Mais ces nouvelles «maisons de la culture» ne se contentent plus de présenter des œuvres. Elles sont aussi chargées de dynamiser l'économie locale et de «vendre la ville». Nous commençons la publication d'une série de trois articles consacrés à ces nouveaux temples de la consommation culturelle.

par Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

Au cœur de Nîmes, face à la Maison carrée, s'élève un volume de verre flambant neuf. Ce petit Beaubourg sera inauguré en mai prochain. A quelques kilomètres de là, Arles attend son institut archéologique couleur bleu azur. En bordure de l'Isère, à Grenoble, un des plus gros musées d'Europe est en train de voir le jour. Celui de Clermont-Ferrand reçoit ses premiers visiteurs. Le musée Matisse de Nice, une élégante villa italienne, double sa capacité grâce à une audacieuse adjonction. Péronne s'est doté d'un impressionnant Mémorial de la Grande Guerre. Les palais des beaux-arts de Lyon et de Rouen sont en chantier. Celui de Lille a fermé ses portes pour mieux suivre le mouvement. Le musée Calvet d'Avignon est dans les gravas.

La rumeur prétend qu'il s'ouvre un musée par mois. Une chose est certaine. On ne compte plus les constructions, rénovations, restructurations, ou extensions. Quatre cents chantiers achevés ou en cours depuis 1981. L'exemple est donné par le Grand Louvre qui double sa surface grâce au talent de Iéoh Ming Peï.

Lire la suite page 16

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Alpha Oumar Konaré

« L'intégrisme religieux est la négation de la culture africaine »

Premier président de la République du Mali a être élu démocratiquement, en avril 1992, Alpha Oumar Konaré (né en 1946) est le fils d'un instituteur de Kayes, grosse ville de l'ouest du pays. Après avoir soutenu une thèse en archéologie (1975) à l'université de Varsovie, il regagne son pays, où il est alors chef de la division du patrimoine historique et ethnographique au ministère de la culture, puis, pendant une période de libéralisation relative du régime de Moussa Traoré, l'homme fort du Mali, ministre de la jeunesse, de la culture et des sports (1978-1979). Il mène ensuite une carrière d'enseignant, tandis qu'il fonde une coopérative culturelle (JAMANA) qui édite revues, journaux et organise des expositions.

En 1992, il est élu président du Conseil international des musées (ICOM), un organisme international qui dépend de l'UNESCO. C'est à ce titre qu'il organise en novembre 1991 un colloque international à Lomé : « Quels musées pour l'Afrique. Patrimoine en devenir ». *Il signe (ou cosigne) plusieurs ouvrages, dont* le Concept de pouvoir en Afrique *(UNESCO, 1981) et* la Bibliothèque archéologique du Mali *(EDIM 1981).*



« Vous dites souvent que le premier problème à résoudre, en Afrique, est d'abord d'ordre culturel. Est-ce un paradoxe ?

– De tous les maux dont souffre le continent africain, les plus visibles relèvent de carences économiques, sociales ou politiques. Mais leurs solutions sont impossibles tant qu'on ignore les racines culturelles de ces problèmes. Examinez, par exemple, la crise de notre système éducatif. Le Mali est indépendant depuis trente ans, et depuis quelques mois le cours de son histoire s'accélère : nous sommes désormais engagés dans un processus démocratique. Pourtant, nous constatons que ce pays est en voie de désalphabétisation : de moins en moins d'enfants vont à l'école. C'est une tragédie. Quel développement va-t-on proposer à ces nouvelles générations et à quel type de démocratie vont-ils pouvoir participer ?

Pourquoi cette crise ? Parce que notre système éducatif a été conçu au départ pour former des agents de l'administration coloniale. Dans son essence, il n'a pas varié ces trois dernières décennies. Aussi cette école est-elle, au pis, une immense fabrique de chômeurs, au mieux, une fabrique de cadres qui n'ont aucune prise sur la réalité. Car cette école ne prend en charge ni les cultures locales ni l'environnement, elle communique dans une langue étrangère, et n'a jamais pu s'enraciner profondément. Cette école est une école d'exclusion. Aujourd'hui, pour réformer le système scolaire, il faut d'abord le casser.

– Par quoi le remplacer ?

– Il s'agit de faire en sorte qu'à partir d'une réflexion sur les structures culturelles traditionnelles (il n'y a pas de différence entre les structures dites culturelles et les structures dites d'éducation) des centres éducatifs puissent s'ouvrir, centres qui dispenseront un enseignement de base dans une langue locale.

– Et qui seront les enseignants ?

– Des lettrés traditionnels et une nouvelle génération d'éducateurs. La fonction de ces éducateurs doit changer. Outre la lecture, l'écriture et le calcul, ils doivent apprendre les rudiments d'hygiène, de la maîtrise de l'environnement, de l'éducation civique, de l'histoire et de la géographie.

– C'est ainsi que vous espérez régler les grands problèmes touchant à la santé – l'épidémie de sida – ou à l'environnement ?

– Là encore, ce ne sont pas les grands complexes sanitaires qui nous font défaut, mais les petites unités, les petits centres de santé communautaires où on apprend aux gens ce que c'est que l'hygiène et les gestes indispensables à la lutte contre la propagation du sida. La protection de l'environnement conditionne également notre survie. Pendant longtemps, la façon de se vêtir, de se loger, de se nourrir et même de se soigner a dépendu de l'équilibre assumé de cet environnement. Il permettait aussi de nous situer par rapport au monde. Cet équilibre est aujourd'hui largement rompu. Le drame, c'est qu'il y a une rupture du savoir, et que l'école n'apprend rien aux enfants dans ces domaines, alors que, dans nos anciennes sociétés traditionnelles, la première préoccupation des parents était de leur faire découvrir ces nécessités indispensables.

Mais cette modification du système éducatif ou sanitaire implique aussi un changement dans la façon de gérer nos pays. Si nous voulons associer efficacement à l'Etat les ressources vivantes de toute la nation, nous devons aller vers une plus grande décentralisation et en finir avec les découpages territoriaux artificiels. Il y a des régions qui ont une identité, elles doivent exister comme telles. Une fois ces contours régionaux déterminés, il faudra alors que les populations puissent exercer un contrôle réel sur la vie de ces régions.

> *« Il faut assurer l'éveil des paysans. »*

Si la démocratisation doit nécessairement accompagner la décentralisation, elle va aussi de pair avec un autre mouvement plus complexe : l'intégration régionale. En effet, dès qu'on parle de décentralisation, on aborde inévitablement le problème des frontières nationales. Ces dernières, héritées de la colonisation, ne sont pas des lignes tranchées, infranchissables. Elles divisent bien souvent des zones culturelles identiques où vivent des populations qui partagent la même langue, la même manière de vivre.

L'intégration nationale doit faciliter la coopération entre des régions culturellement proches mais séparées par une frontière. Ce rapprochement est particulièrement enrichissant parce qu'il permettra un meilleur contact entre des communautés qui ont pu avoir, du fait de leur histoire coloniale et post-coloniale, un développement différent et des relations avec d'autres groupes ethniques. Enfin, l'intégration régionale est nécessaire pour de simples questions de marché. Editer des livres pour 1 000 ou 100 000 personnes, ça n'a pas le même coût.

– Vous réclamez l'intégration alors qu'une balkanisation menace un grand nombre de pays africains et qu'une vague de nationalisme se développe un peu partout.

– La libre expression qui gagne aujourd'hui l'Afrique risque, c'est vrai, de se transformer en contestation systématique, radicale, anarchique, si des réponses concrètes ne sont pas apportées aux préoccupations des gens. Toutes les dérives sont alors possibles vers les nationalismes les plus étriqués, sur des bases éthniques ou religieuses. Pour répondre à ce danger bien réel, il faut refuser les replis frileux et développer, au contraire, des chaînes de solidarité par-delà les frontières. Mais, bien entendu, décentralisation et intégration régionale ne seront rien si la démocratie n'est pas préservée.

– Les événements qui se déroulent en Somalie ou au Libéria n'incitent pas à l'optimisme.

– Ce qui se passe dans ces pays n'est pas une fatalité. Ces événements ont toujours pour origine un vide démocratique, un centralisme excessif et un déficit de participation. Dans les premières années de l'indépendance, l'Afrique a été dominée par le parti unique. Ce fut partout un échec. Maintenant, la démocratie est à l'ordre du jour, mais, si nous ratons cette expérience, cet échec se traduira par une nouvelle proposition, une troisième voie : celle de l'intégrisme religieux, avec son cortège de douleurs, d'intolérance, son refus des différences et son rejet des autres. C'est-à-dire la négation de l'essence même de la culture africaine qui repose sur la diversité.

– Cette diversité ne s'estompe-t-elle pas du fait de la coupure croissante entre société traditionnelle et société moderne, de la méconnaissance du passé et de l'indifférence vis-à-vis du patrimoine ?

– La faiblesse actuelle des structures traditionnelles est due au fait que nos élites traditionnelles sont exclues de la vie active et que les gens – souvent brillants – formés dans les universités étrangères sont incapables de réfléchir aux problèmes spécifiques de l'Afrique. L'école n'a jamais pris en charge les cultures locales, c'est pourquoi il y a toujours eu une réticence du milieu traditionnel vis-à-vis de celle-ci. Beaucoup estiment encore qu'envoyer des enfants à l'école est non seulement inutile sur le plan professionnel mais, de plus, aboutit à une perte d'identité. L'enfant perdra son âme. Il deviendra un *toubab*, un étranger.

– L'exode rural n'a-t-il pas aussi comme origine le poids d'une société traditionnelle très contraignante pour les jeunes générations ?

– C'est un thème développé, aujourd'hui, par quantité de cinéastes africains. Néanmoins, si les solidarités familiales traditionnelles connaissent des difficultés, elles existent malgré tout. Dans les grandes villes où la famille est éclatée, morcellée, elles assurent encore une certaine sécurité et un espace de communication et d'échanges. On assiste d'ailleurs à l'émergence d'une nouvelle solidarité, de voisinage, ou sur le lieu du travail, à travers les coopératives, et les mutuelles. Il ne faut absolument pas casser ça, même si c'est parfois vécu difficilement. De plus, il ne faut pas confondre l'ancienne cohésion familiale avec le parasitisme familial qui en est une dégénérescence. Naguère chacun apportait sa contribution matérielle au groupe. Aujourd'hui, tout finit par reposer, trop souvent, sur l'activité d'une ou deux personnes. C'est ça qui est intolérable. Bien entendu, aujourd'hui, sans nier la puissance du groupe, il faut prendre en compte l'individu qui s'exprime de façon autonome. Avant, vous étiez obligé de subir la règle de la collectivité, celle des anciens. Maintenant, sans revenir sur le respect dû aux personnes âgées, on ne peut que tenir compte de l'émergence des qualités individuelles.

> *« Le nouveau musée africain ne ressemblera pas à ce qui existe en Occident. »*

Le poids des anciens semble d'autant plus lourd que les jeunes générations ont d'autres modèles sous les yeux. Leurs membres s'en vont donc vers les villes pour trouver la liberté. Mais, dans les grands centres urbains, cette liberté tourne rapidement à la clochardisation. En Afrique, nous assistons à l'extension infinie de mégalopoles sinistres où errent des gens déracinés alors que nos villages, de plus en plus sclérosés, se replient sur eux-mêmes. Il faut assurer l'éveil des paysans. Faire en sorte que ceux qui nourrissent le pays puissent aussi avoir des gains substantiels et qu'ils puissent se faire entendre. Un des grands risques pour la démocratie, aujourd'hui, c'est que quelques grandes villes monopolisent la parole.

– Comment faire en sorte que des cités comme Lagos ou Kinshasa, cessent d'être des pôles d'attraction irrésistibles ?

– Est-ce que toutes les villes sont condamnées à être des Mexico, ou des Los Angeles ? Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix politique et culturel. Et c'est là que l'action de l'Etat doit être déterminante. Ces concentrations urbaines sont ingérables, d'autant que les gens n'ont pas encore pris l'habitude d'habiter en hauteur et consomment de façon anarchique en produisant trop peu. Même Bamako, qui est beaucoup plus petit que Lagos, s'étend sur 30 kilomètres. La civilisation africaine, qui est une civilisation rurale, a besoin de s'inventer une urbanité.

– C'est effectivement dans les villes qu'émerge une nouvelle culture africaine. C'est manifeste sur le plan musical.

– Le succès de la musique africaine montre bien que la culture africaine n'est pas morte et qu'elle est même suffisamment vivace pour intégrer des formes étrangères sans rien renier de ses origines. Succès que la radio permet de multiplier. Radio qui a, en outre, un fort impact sur nos vieilles civilisations orales – les radios associatives sont nombreuses. Mais il y a un médium qui véhicule une nouvelle forme de culture à travers tout le continent, jusqu'aux modes vestimentaires, jusqu'au langage, c'est la télévision. Pour l'instant, il faut bien avouer qu'elle diffuse beaucoup de séries américaines, et pas des meilleures. Mais aussi de la danse, des pièces de théâtre, de la musique. Et cette dose massive d'images contribue à transformer profondément le paysage culturel africain.

Il faut donc prendre en main cet outil formidable. Car comment assurer la jonction entre les cultures, comment ouvrir les acquis traditionnels aux données technologiques actuelles, comment faire en sorte que celles-ci s'enracinent profondément, sinon par la télévision ? Pourtant, il existe trop peu de programmes éducatifs sur nos chaînes de télévision. Il nous faut des moyens matériels importants qu'on ne pourra réunir que si l'on crée un espace télévisuel africain (nous avons dans la zone ouest-africaine un espace culturel qui s'y prête bien). Si nous n'arrivons pas à nous organiser, nous passerons notre temps à consommer passivement, sans aucun esprit critique, les productions d'autrui. Et, insidieusement, nous assisterons à la perte de nos racines africaines.

– Mais comment transmettre cet héritage, au moment où la société traditionnelle vacille, où les trésors artistiques du continent sont pillés ?

– C'est vrai que notre patrimoine disparaît peu à peu dans une grande indifférence. Traditionnellement, en Afrique, les objets culturels – les statues, par exemple – étaient créés pour participer à un rite, ou étaient liés au pouvoir. On ne conservait pas l'objet pour lui-même mais pour le rite ou pour le souverain. La durée de l'objet était connue, sa vie réelle limitée. Aujourd'hui, quand on décide de garder un objet, c'est son aspect plastique qui est mis en avant. On le dépose alors derrière la vitrine d'un musée où personne ne va le voir. Car le musée tel que nous l'avons hérité de la période coloniale est, pour nous, un lieu vide, sans signification.

Mais, du fait du dépérissement de nos cultures traditionnelles, du peu de gens qui savent fabriquer aujourd'hui ces objets, de la raréfaction des rites anciens, je me demande si l'on ne va pas assister à l'émergence d'un nouveau type d'établissement muséal capable de conserver la mémoire de la culture africaine qui est en train de s'évanouir avec la mémoire de nos anciens – déjà des cérémonies sont mortes parce qu'elles n'ont pu être transmises. Et puis on s'aperçoit qu'il n'y a pas seulement le rite, mais aussi la puissance expressive de l'objet. Mais encore faut-il que nos jeunes générations puisse comprendre ce qu'est un masque, à quoi il sert. Et ce n'est pas à l'école qu'on lui apprend. Tant que les musées n'auront pas de rapport avec les structures éducatives, ce seront des mouroirs. Le nouveau « musée » africain ne ressemblera sans doute pas à ce qui existe en Occident. Comment imaginer, en effet, dans les années à venir – qui verront les conditions économiques de nos pays se détériorer probablement encore, – que nous puissions nous conformer à des modèles impossibles à assumer de façon indépendante sur le plan financier ? Et comment ne pas imaginer une économie nouvelle du musée africain en rapport avec les ressources de la population ? C'est avec les élites de nos villages, de nos communautés rurales, qui ont créé nos biens et nos traditions culturelles, que nous devons trouver des solutions.

Propos recueillis par
EMMANUEL DE ROUX

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



ÉTRANGER

TOGO : nouvelles exactions des militaires

Des milliers d'habitants ont fui Lomé après une opération de représailles des forces de sécurité

Des milliers de personnes ont fui Lomé, dimanche 31 janvier, au lendemain d'une opération de représailles des forces de sécurité qui a fait, selon un bilan officieux, six morts (dont un enfant français) et quatorze blessés, tous civils.

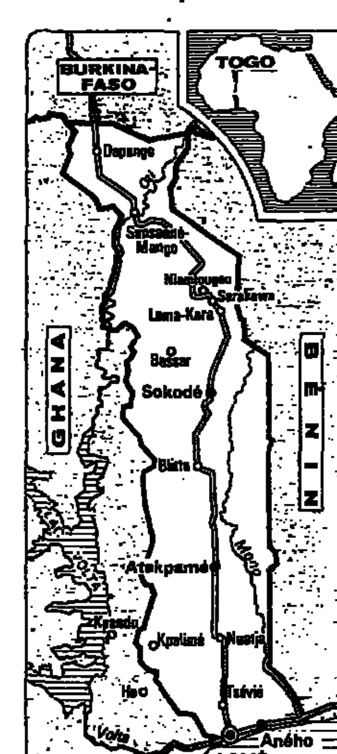
Peu après le lever du jour, de longues files d'habitants ont commencé à se diriger vers les sorties de la ville, en direction du Ghana – dont la frontière jouxte Lomé, – du Bénin – à une cinquantaine de kilomètres, – ou des villages.

Samedi en début d'après-midi, au moins une centaine de militaires, gendarmes et policiers s'étaient répandus dans les rues de la capitale en déclenchant une intense fusillade. Selon le chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadema, ces hommes cherchaient à *« venger »* les agressions commises les jours précédents contre plusieurs de leurs camarades. Mercredi, jeudi et vendredi, à la suite de la répression par la police, mardi, d'une manifestation de l'opposition – au cours de laquelle au moins seize personnes avaient été tuées, – un militaire avait été brûlé vif, un gendarme égorgé, deux policiers, deux gendarmes et un militaire blessés, selon les ministères de la défense et de l'intérieur.

« Devoir d'ingérence humanitaire »

L'opération de représailles a commencé une heure et demie après que la télévision nationale eut montré les images des cadavres du militaire et du gendarme assassinés. Les premières fusillades ont été déclenchées par une cinquantaine de soldats de l'unité d'élite des forces armées togolaises, la garde présidentielle. Des militaires d'autres corps, des gendarmes et des policiers se sont joints à eux pour répandre la terreur dans la ville, notamment dans les quartiers populaires du nord et de l'est, réputés favorables à l'opposition.

C'est dans un de ces quartiers, à Bé, qu'un enfant français de onze ans, dont l'identité n'a pas été révélée, a été mortellement atteint de deux balles alors qu'il se trouvait au premier étage de la maison de ses parents. La direction de l'hôpital de Lomé a pour sa part déclaré avoir reçu cinq morts et quatorze blessés.



Peu après les fusillades, militaires, gendarmes et policiers, rejoints à la tombée de la nuit par des civils, ont entrepris de piller des dizaines de magasins et boutiques. Fidèle à ses habitudes, le général Eyadema est vainement intervenu à deux reprises samedi pour *« condamner les violences d'où qu'elles viennent »* et appeler les révoltés à ne pas *« se rendre justice »* eux-mêmes.

Une délégation de l'opposition togolaise en visite au Burkina-Faso a réclamé dimanche une intervention de la France ou de *« toute autre puissance »* au Togo, au nom du *« devoir d'ingérence humanitaire »*. Au cours d'une conférence de presse, le chef de cette délégation, M. Bassirou Ayéva, dirigeant du Mouvement patriotique du 5 octobre (MO 5, radical), a estimé qu'une telle intervention devrait se concrétiser par *« l'envoi de troupes militaires »*.

Des consultations ont eu lieu dimanche entre plusieurs chefs d'Etat des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour tenter de résoudre la crise politique au Togo, a indiqué à Lagos le secrétaire exécutif de cette organisation, M. Abass Bundu. M. Bundu a précisé que ces consultations se déroulaient sous l'égide du président en exercice de la CEDEAO, le chef de l'Etat béninois, M. Nicéphore Soglo. La CEDEAO, a-t-il assuré, *« fera tout son possible »* pour éviter que la situation togolaise *« ne dégénère en guerre civile, comme au Libéria »*. – *(AFP.)*

« Notre coopération peut être arrêtée du jour au lendemain »

affirme M. Roland Dumas

« Il n'est pas question de nous transformer en gendarmes de l'Afrique, affirme M. Roland Dumas dans un entretien publié lundi 1er février dans le quotidien *Sud-Ouest*. Le ministre des affaires étrangères estime néanmoins que *« nous devons faciliter le processus démocratique, l'encourager et faire comprendre aux dirigeants qu'ils y ont intérêt »*. Et d'ajouter : *« Nous disposons pour ce faire de moyens diplomatiques, économiques et financiers, et notre coopération peut être arrêtée du jour au lendemain. »* Si cette éventualité a été concrétisée à la suite des émeutes de 1991 en ce qui concerne le Zaïre, elle reste à l'état de menace pour ce qui est du Togo. Alors que les Etats-Unis, la CEE et l'Allemagne ont suspendu l'essentiel de leur coopération avec Lomé depuis plus d'un an, la France n'a ajourné que son assistance militaire. La semaine dernière, aprés la répression sanglante d'une manifestation de l'opposition, tous les observateurs s'attendaient à voir la coopération civile suspendue. La mesure eût été purement symbolique, puisque, l'administration togolaise étant en grève, tous les projets de coopération sont *de facto* ajournés. Mais Paris n'a pour l'instant annoncé aucune décision.

ZAÏRE : après les mutineries

Des centaines d'étrangers ont quitté Kinshasa pour le Congo

Plus d'un millier de ressortissants étrangers ont été évacués de Kinshasa vers Brazzaville, capitale du Congo, samedi 30 et dimanche 31 janvier, après les mutineries de militaires qui ont fait une centaine de morts jeudi à Kinshasa, selon la Ligue zaïroise des droits de l'homme. Le bilan des troubles serait beaucoup plus élevé, ont indiqué des observateurs, alors que la situation n'était toujours pas revenue à la normale dimanche soir.

Environ 1 300 étrangers ont été évacués de la capitale zaïroise, dont 120 Français, qui ont traversé le fleuve Congo sous la protection d'une soixantaine de militaires français. Les dépouilles de l'ambasadeur de France Philippe Bernard et d'un autre citoyen français, également tué jeudi (*le Monde* daté 30 janvier-1er février), ont été transportées à Brazzaville, à l'issue d'une brève cérémonie en présence du corps diplomatique.

« Tueries systématiques »

Une partie des personnes évacuées – des Belges pour la plupart – a quitté Kinshasa à bord du bateau présidentiel, le *Kamanyola*, mis à disposition par le maréchal Mobutu après que celui-ci eut affirmé que les contingents français étaient les bienvenus, mais pas les soldats de l'ancienne puissance coloniale (330 soldats belges étaient arrivés samedi à Brazzaville, tandis que 220 autres faisaient route vers la capitale du Congo).

Le ministre belge des affaires étrangères, M. Willy Claes, a indiqué que tant qu'aucun Belge n'aura été tué au Zaïre, ces soldats demeureront à Brazzaville *« pour ne pas risquer une inutile confrontation »*. Quelque 300 Belges ont été escortés jusqu'à leur ambassade à Kinshasa par la Division *spéciale présidentielle* (DSP).

Les membres de cette unité d'élite fidèle au président Mobutu s'étaient auparavant livrés à une répression féroce contre les mutins, selon M. Omar M'Kamba, conseiller du premier ministre de transition. *« Il y a eu des tueries systématiques »*, a-t-il dit. *« Tout est dévasté et il n'y a pratiquement plus de nourriture »*, a pour sa part confié un diplomate.

Des religieuses belges ont été violées au cours de la nuit de vendredi à samedi à Kinshasa, a révélé M. Claes. *« Beaucoup de violences ont été commises pour la prétendue reprise en main de la situation. Nous devons regretter quelques viols de religieuses belges à Limete »* (un quartier de la capitale zaïroise), a déclaré le ministre belge à la presse. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE

Allègement du dispositif militaire américain

Quelque 2 700 soldats des troupes américaines déployées en Somalie vont quitter le pays, a indiqué dimanche 31 janvier le porte-parole des forces américaines, le colonel Peck. Cette réduction d'effectifs est la conséquence de restructurations logistiques.

« Ces unités et ces détachements ont accompli leur mission et ne sont plus nécessaires ici », a expliqué le colonel Peck, en précisant que leur départ *« n'aurait aucun effet sur la capacité de la force d'intervention internationale (ONUSOM) à accomplir sa mission humanitaire »*.

D'autre part, les forces américaines, accompagnées d'éléments des troupes du Botswana, ont procédé à une importante saisie d'armes, samedi, après le ratissage du quartier de Bakara, au centre de la capitale Mogadiscio, connu comme l'un des plus fournis en armes. Quatre camions de cinq tonnes ont été nécessaires pour transporter armes et munitions, souvent peu modernes.

En revanche, l'opération lancée par 700 soldats américains contre le banditisme dans la petite ville d'Afgoi (au sud-ouest de Mogadiscio) s'est soldée par un maigre résultat : un seul fusil saisi. La population avait été prévenue la veille. – *(AFP, AP.)*

AFRIQUE-DU-SUD : tout en envisageant des élections multiraciales avant la fin de l'année

M. De Klerk s'emploie à rassurer la minorité blanche

Répondant à la demande de l'ANC, le président Frederik De Klerk a déclaré, dimanche 31 janvier, que des élections multiraciales pourraient avoir lieu cette année si les négociations en cours sur la démocratie et le multipartisme avançaient rapidement.

Vendredi, il avait ouvert la session parlementaire au Cap en insistant sur sa volonté de poursuivre les réformes constitutionnelles. Mais, pour rassurer l'électorat blanc, il avait aussi souligné que celles-ci portent sur le droit des minorités et annoncé plusieurs mesures destinées à accroître la sécurité.

LE CAP

de notre correspondant

Alors que les critiques ne lui ont pas été épargnées, étant données les difficultés conjuguées qui ont trait à la crise économique, à la violence et au blocage des négociations constitutionnelles, le président a voulu, vendredi, prouver que les choses allaient bien mieux que ne l'affirmaient *« certains faiseurs d'opinion »*. La fin de l'année 1992 *« a marqué un tournant »*, a assuré M. De Klerk, affirmant discerner désormais *« un nouvel état d'esprit et un plus grand réalisme »*.

Il y a un peu de la méthode Coué dans de telles affirmations. Quoi qu'en dise M. De Klerk, les perspectives demeurent incertaines. On l'a bien vu lorsque le président a abordé la situation économique du pays. Au débit : la chute des cours de l'or et du dollar, qui renchérit le coût des importations; une sécheresse sans précédent depuis plusieurs années; des structures industrielles vieillissantes; la baisse des recettes fiscales; et une situation politique qui rend les investisseurs hésitants. Au crédit : le ralentissement de l'inflation. *« Il faudra encore se serrer la ceinture »*, a averti M. De Klerk, annonçant diverses mesures destinées à réduire les dépenses et à rationaliser le fonctionnement de la *« coûteuse machine gouvernementale »*. Ceux qui, notamment parmi les Noirs, attendaient du gouvernement une répartition plus équitable des richesses, ou un programme de relance susceptible de leur donner un emploi et un toit, ceux-là en seront pour leurs frais.

En matière de lutte contre la violence, M. De Klerk a manifesté un classicisme équivalent. Les pénalités qui sanctionnent la possession illégale d'armes seront ainsi renforcées, tandis que remises de peine et libérations anticipées seront limitées. Surtout, M. De Klerk a envisagé la prochaine remise en cause du moratoire qui, depuis deux ans, dans un but de « réconciliation », suspend les exécutions capitales. Autant de mesures qui doivent beaucoup aux mauvais sondages et à la chute de la popularité présidentielle.

Restait le délicat problème des négociations constitutionnelles. Là encore, M. De Klerk a peu innové. *« Ou nous poursuivons dans la voie du changement, ou nous nous retirons sur notre pré carré et nous nous préparons à une sanglante bataille »*, a-t-il prévenu, avant de promettre l'abolition de plusieurs textes discriminatoires à l'égard des femmes et de proposer l'élaboration d'un texte sur les libertés fondamentales propre à faire du pays un authentique *« Etat de droit »*. En dissertant sur les droits fondamentaux, M. De Klerk cherchait aussi à rassurer ses électeurs blancs. L'année dernière, ils avaient massivement approuvé l'aggiornamento que leur proposait le chef de l'Etat. Les voilà aujourd'hui angoissés devant les conséquences de leur choix. C'est d'abord à les rasséréner que M. De Klerk s'est employé, par ses appels répétés au respect du droit des minorités.

GEORGES MARION

□ **CENTRAFRIQUE : nouveau report des élections.** – Les élections présidentielle et législatives, dont le premier tour devait avoir lieu le 14 février, ont été reportées, les préparatifs n'étant pas achevés, a annoncé la commission électorale samedi 30 janvier, sans préciser de nouvelles dates. Le gouvernement du président André Kolingba avait annulé les résultats des élections d'octobre dernier après des incidents. – *(Reuter.)*

□ **KENYA : 117 morts au moins dans un accident ferroviaire.** – Une catastrophe ferroviaire survenue près de Mtito Andrei, à deux cents kilomètres environ au sud-est de Nairobi, a fait au moins cent dix-sept morts, selon un bilan provisoire. L'accident est survenu samedi 30 janvier lorsque le train reliant Nairobi à Mombasa, avec à son bord quelque 600 passagers, a déraillé et basculé dans un fleuve, un pont ayant cédé sous le poids du convoi, après des pluies exceptionnelles. Plus de 180 personnes sont en outre portées disparues. – *(Reuter.)*

□ **MAROC : visite en France du prince héritier.** – Le prince héritier, Sidi Mohamed, fera une visite officielle en France, du 3 au 5 février, au cours de laquelle il sera reçu par le président Mitterrand, le premier ministre et plusieurs membres du gouvernement. Coordonnateur des Forces armées royales (FAR), il rencontrera le chef d'état-major, l'amiral Jacques Lanxade, puis visitera les chaînes de construction des *Airbus* à Toulouse et la 11e division de parachutistes, stationnée dans le Sud-Ouest. – *(AFP.)*

□ **NIGER : remaniement ministériel.** – Certains membres du gouvernement étant candidats aux élections législatives prévues pour le 14 février, le premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, a annoncé dimanche 31 janvier un remaniement ministériel, incluant notamment la création d'un ministère d'Etat *« chargé de lutter contre la rébellion et pour la réconciliation nationale »*. Ce poste a été confié à M. Albert Wright, porte-parole du gouvernement. D'autre part, l'armée a haussé le ton, samedi, son porte-parole ayant déclaré que les militaires *« n'accepteront pas les troubles dans les mois à venir »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SÉNÉGAL : huit candidats à l'élection présidentielle.** – Le nombre de candidats à l'élection présidentielle du 21 février s'élève à huit, et non pas neuf, comme indiqué par erreur dans *le Monde* daté 31 janvier-1er février. L'un des postulants, M. Aboubacry Dia, du Parti africain des écologistes du Sénégal (PAES), a en effet retiré sa candidature.

ANGOLA

Echec des négociations à Addis-Abeba

Au terme de trois jours de discussions dans la capitale éthiopienne, la délégation gouvernementale angolaise est repartie pour Luanda, dimanche 31 janvier, sans être parvenue à un accord de cessez-le-feu avec l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Les deux parties ont en principe prévu de reprendre les discussions le 10 février à Addis-Abeba. Elles n'ont cependant pas caché que, d'ici là, les combats se poursuivraient. Parmi les points de divergence figure la volonté de l'UNITA d'obtenir le démantèlement de la police anti-émeutes. Le mouvement de M. Jonas Savimbi a rejeté la proposition du gouvernement de placer cette police sous le contrôle de la force de l'ONU en Angola (UNAVEM). *« Le peuple angolais doit se préparer au pire »*, a déclaré le chef de la délégation gouvernementale, le général Higino Carneiro, cité par le *Jornal de Angola*. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

La guerre dans l'ex-Yougoslavie et l'échec de la dernière réunion de Genève

Des artilleurs serbes ont bombardé l'hôpital Kosevo de Sarajevo et ses alentours pendant deux heures dimanche 31 janvier, tuant deux personnes et en blessant sept autres. Les artilleurs serbes, postés sur les hauteurs environnantes, ont également touché la vieille ville et les banlieues de l'est pendant la plus grande partie de la journée. La veille, l'ensemble de la capitale bosniaque avait subi d'intenses bombardements serbes qui avaient fait 20 morts et 88 blessés.

La radio a également fait état d'affrontements entre des troupes de l'armée bosniaque et les milices serbes le long du couloir que les Serbes tentent de dégager dans le nord-est pour maintenir le lien entre la République de Serbie et les zones serbes de Bosnie.

En Bosnie centrale, une trêve est intervenue entre les troupes bosniaques, et les milices croates dimanche matin. Toutefois, le président bosniaque Alija Izetbegovic, de passage à Zagreb dimanche, a accusé les Croates de Bosnie de créer un *«Etat dans l'Etat»* tandis que le président croate Franjo Tudjman, en tournée électorale sur la côte, a affirmé que les *«Musulmans extrémistes et intégristes»* bosniaques menacent l'identité nationale de la communauté croate en Bosnie.

En Croatie même, l'un des experts britanniques dépêchés sur le barrage de Peruca, qui avait été endommagé lors des combats entre Serbes et Croates jeudi, a estimé que le risque d'effondrement avait régressé. Le barrage est surveillé en permanence et, si un processus d'érosion rapide se manifestait, les populations locales vivant en aval auraient entre neuf et dix heures pour quitter la zone dangereuse, a déclaré M. Paul Back.

M. Back a rendu hommage à l'action des ingénieurs croates qui *«ont permis d'éviter une catastrophe»*, notamment en entreprenant de déverser des centaines de tonnes de terre sur le sommet du barrage.

MM. Vance et Owen comptent sur le Conseil de sécurité pour imposer leur plan de paix

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Faute d'accord, les négociations de Genève sont donc ajournées. Les deux médiateurs de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, lord Owen (pour la CEE) et M. Cyrus Vance (pour l'ONU), espèrent maintenant que M. Boutros Boutros-Ghali et les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies réussiront là où ils ont échoué : persuader, avec plus de poigne, les trois parties au conflit en Bosnie-Herzégovine que le plan global de paix qui leur est proposé est *«viable»*, qu'elles doivent donc le signer sans conditions et retourner *«dans quelques semaines»*, selon un diplomate, au Palais des nations pour passer à la discussion sur les modalités d'application du projet de règlement – éventuellement amendé. En fait, ce scénario ne doit pas être totalement exclu.

Samedi 30 janvier, à Genève, c'était en tout cas l'impasse. MM. Vance et Owen avaient demandé, en séance plénière, une réponse aux trois volets de leur plan, et ce n'était pas la première fois. Les Serbes, les Musulmans et les Croates de Bosnie avaient déjà dit «oui» aux grandes lignes de la Constitution de la future République. Sur la question du découpage en dix provinces, Serbes et Musulmans, contestant les frontières, ont répondu «non».

Quant aux conditions de la cessation des hostilités (séparation des forces, démilitarisation progressive et mise sous contrôle ou supervision de l'ONU des armements lourds), les Serbes et les Croates les ont approuvées. Mais les Musulmans continuent à les rejeter et réclament des *«éclaircissements»* que le général Nambiar, numéro un de la FORPRONU, devait essayer de leur apporter dans les jours à venir. Tout n'est donc pas définitivement bloqué.

Les critiques américaines

Après cinq mois de négociations ininterrompues *«depuis tôt le matin jusque tard le soir, ici à Genève, à Sarajevo, à Zagreb et à Belgrade»*, comme le souligne lord Owen, *«alors qu'une guerre sauvage et la purification ethnique se poursuivent pendant que nous parlons»* (notamment dans la région de Trebinje, où plusieurs milliers de Musulmans sont sur le chemin de l'exode), les deux médiateurs restent convaincus que leur plan de paix est *«le meilleur»*.

En transmettant le dossier aux Nations unies, il semble qu'ils veuillent à présent savoir si oui ou non l'ONU et surtout les cinq membres permanents du Conseil de sécurité soutiennent leur démarche. Ces dernières semaines, en effet, la presse américaine a multiplié les critiques à l'égard de cette mission sans fin, censée retarder une intervention militaire internationale *«moralement»* nécessaire, et à l'égard de M. Cyrus Vance en particulier, assimilé à un Chamberlain négociant avec des *«criminels de guerre»*.

A Washington, le nouveau secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, a laissé entendre que la «carte» de la nouvelle Bosnie était peu acceptable, car les frontières qu'elle dessine légitiment dans un certain sens le nettoyage ethnique accompli principalement par les Serbes et «punit» les victimes, à savoir les Musulmans.

Sans évoquer directement ces critiques – mais ils les avaient sans doute à l'esprit, – M. Cyrus Vance et lord Owen ont fortement insisté, samedi à Genève, sur le fait qu'ils n'avaient de leçon à recevoir de personne en matière de droits de l'homme et souligné que les dispositions de leur plan condamnaient sans ambiguïté la purification ethnique et prévoyaient le retour dans leurs foyers des centaines de milliers de personnes déplacées.

«Sur ce point, chacun sait qu'il est exclu pour nous de faire des concessions. Une fois ce plan accepté, disait le médiateur mandaté par la CEE, *aucune faction ne pourra empêcher les «casques bleus» d'entrer où ils veulent* [dans ces zones auxquelles ils n'ont pas accès actuellement, NDLR] *pour y assurer la protection des populations et le retour des réfugiés.»* Mais, ajoutait-il, *«il faut être réaliste : le niveau d'animosité et de haine qui règne actuellement en Bosnie est tel que cela prendra parfois des années»*.

Contre une levée de l'embargo sur les armes

On a donc le sentiment que MM. Owen et Vance aimeraient que le secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'ONU entérinent rapidement et sans réserves l'essentiel de leur plan – contesté également à Paris – et leur donnent le feu vert pour poursuivre leurs négociations. A leurs yeux, les différends qui subsistent entre les belligérants ne sont pas insurmontables. M. Boutros-Ghali et les cinq pays membres permanents du Conseil ont, s'ils le souhaitent, les *«moyens politiques, économiques et militaires»* de le faire appliquer.

Cela dit, en dehors d'une possible résolution, plus musclée, concernant l'interdiction de survol militaire de l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine (qui est quasiment respecté depuis quelques semaines, selon les observateurs sur place), les médiateurs paraissent hostiles, dans les circonstances présentes, à d'autres formes de sanctions dans l'ex-Yougoslavie.

L'idée, par exemple, d'une levée de l'embargo sur les livraisons d'armements pour la Bosnie, réclamée par les Musulmans de M. Izetbegovic, par l'Organisation des Etats islamiques (OCI) et avancée du bout des lèvres récemment par la nouvelle administration américaine, serait, selon eux, *«très dommageable à ce stade de la négociation»*. Ils estiment qu'une telle décision aboutirait à une *«explosion»*, à une guerre encore plus «sophistiquée» avec davantage d'armes dans l'ex-Yougoslavie, qui n'en manque pas, et dans une région en particulier : la Bosnie-Herzégovine.

Une grande partie du potentiel militaire de la Fédération de Tito avait été concentré dans cette République qui, comme ses anciennes sœurs, était appelée à se défendre contre une agression «étrangère» (de l'URSS d'alors), par le biais, notamment, d'une guerre de guérilla. Cette défense reposait sur la dissémination de multiples dépôts d'armes plus ou moins secrets, dans les montagnes et les campagnes, dont se servent, aujourd'hui, les belligérants. *«Prendre de nouvelles sanctions contre la Serbie ou la République fédérale de Yougoslavie* [MM. Milosevic et Cosic], *qui nous ont aidés dans ces pourparlers, entre autres pour amener les Serbes de Bosnie à Genève»*, ne serait pas, selon lord Owen, *«une bonne initiative»*.

Les Croates de Bosnie de M. Mate Boban ont approuvé, sans le moindre ronchonnement, le plan de paix de MM. Vance et Owen, qui les satisfait tant en ce qui concerne les principes constitutionnels de la future Bosnie que les frontières. Il va au-delà de leurs revendications premières. Les Serbes de M. Radovan Karadzic, quant à eux, soufflent le chaud et le froid. Ils se disent prêts – du moins à Genève – à faire des concessions sur leurs conquêtes géographiques, mais ne renoncent pas à leur idée d'une *«continuité territoriale»* entre les régions serbes de Bosnie.

«Nous n'avons pas peur d'une intervention militaire», disait M. Karadzic, toujours prompt à affirmer cyniquement que les Serbes sont en fait les victimes de la purification ethnique, que son «gouvernement» n'a jamais ordonné une telle «purification» et qu'il est favorable au retour de *«tous les réfugiés»* dans leurs foyers. Sur les tracés des frontières de la future Bosnie, il propose «démocratiquement» des référendums locaux pour régler les contentieux. Ce à quoi MM. Vance et Owen se sont fermement opposés.

Si Serbes et Croates, dans cette négociation, paraissent sur bien des points très proches, les Musulmans, principales victimes du conflit, en dépit du fait qu'ils mènent depuis quelques jours une contre-offensive militaire sur plusieurs fronts, demeurent pour le moins critiques à l'égard du plan Vance-Owen. Ils ont rejeté fermement la «carte» proposée qui, à leurs yeux, prend trop en compte des critères ethniques et remet totalement en question le caractère multiculturel et multi-ethnique de la Bosnie d'avant-guerre. Ils réclament soit la levée de l'embargo sur les armes, *«pour nous permettre de nous défendre»*, disent-ils, soit une intervention internationale *«pour garantir la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine»* et éviter son dépecage.

M. Izetbegovic affirme, au regard de ce qui se passe à Sarajevo, *«avoir le soutien des opinions publiques internationales, ce qui est important, mais peut-être pas celui de tous les gouvernements occidentaux»*. La position apparemment «dure» des Bosniaques peut s'expliquer par le flou qui a entouré, jusqu'à présent, la position de M. Bill Clinton et de la nouvelle administration américaine concernant les Balkans. Un «éclaircissement» qu'attendent aussi les Européens.

ALAIN DEBOVÉ

<u>Washington consulté sur une proposition française</u>

Dégager par la force les collines de Sarajevo ?

L'amiral Jacques Lanxade, chef d'état major des armées, a discuté avec son homologue américain, le général Colin Powell, des aspects militaires d'une proposition concernant la Bosnie que la France envisage de relancer devant le conseil de sécurité des Nations unies, révèle Leslie Gelb dans un éditorial publié dimanche 31 janvier par le *New York Times* (1).

Il s'agit d'une part de faire aboutir le projet de résolution, vieux de près de deux mois, sur le renforcement de l'interdiction de survol de la Bosnie. Ce projet, qui envisage des actions militaires en cas de violation de cette interdiction, s'est heurté jusqu'à présent aux réticences des Britanniques et à celles du secrétaire général de l'ONU notamment. Il avait pour but de redonner une crédibilité aux décisions de l'ONU en témoignant de la détermination des Occidentaux à les faire respecter. De l'avis général cependant, il a quelque peu perdu de son intérêt, les violations de l'espace aérien bosniaque par les appareils serbes ayant pratiquement cessé ces dernières semaines.

L'autre volet de la proposition française porte sur Sarajevo. Il s'agit, note le *New York Times*, de *«jeter immédiatement un anneau militaire protecteur autour de la ville assiégée»*. Cette proposition de faire de Sarajevo une *«ville protégée»* a déjà été avancée à plusieurs reprises par la France, sans toutefois que les modalités militaires envisagées pour sa mise en œuvre aient jamais été publiquement exposées.

On indiquait la semaine dernière dans les milieux responsables à Paris que l'idée était de dégager les collines de Sarajevo de l'artillerie lourde qui y est concentrée, un objectif auquel les belligérants avaient d'ailleurs souscrit dès le mois d'août dernier, mais qu'ils n'ont jamais atteint. Soit cette opération recueille cette fois l'accord sérieux des belligérants, et il faut 6 000 hommes supplémentaires pour veiller à son déroulement; soit elle est imposée de force par les Occidentaux, ce qui supposerait, dit-on, le déploiement de 20 000 hommes au sol et une importante protection aérienne. Les Américains, qui ont jusqu'à présent refusé d'engager des hommes au sol dans l'ex-Yougoslavie, n'ont apparemment pas encore donné leur point de vue. En tout état de cause, une telle intervention supposerait que mandat soit donné aux Occidentaux par une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

(1) Voir aussi l'*International Herald Tribune* du 1er février

Kiev dément avoir violé l'embargo de l'ONU contre la Serbie

KIEV

correspondance

Les responsables ukrainiens ont réagi avec vigueur aux accusations venues de Bucarest et de Sofia, selon lesquelles le pétrole transporté par des barges vers la Serbie avait été chargé en Ukraine (*le Monde* daté 31 janvier-1er février). Les autorités roumaines et bulgares avaient de cette manière cherché à se défausser de l'accusation de n'avoir rien fait pour s'opposer à cette violation de l'embargo sur les livraisons à la Serbie.

Le ministère des affaires étrangères et la direction des gardes-frontières ukrainiens ont l'un et l'autre affirmé, vendredi 29 janvier, que les six barges poussées par le bateau serbe *le Bihac*, qui avaient fait escale le 20 décembre dans le port de Reni en Ukraine, étaient chargées de pétrole et d'autres produits *«en provenance de Russie, de Bulgarie, de Chypre et de Turquie»* et devaient être déchargées à Riven, en Bulgarie, ainsi qu'à Vukovar, en Croatie. Les documents établissant cette origine doivent être remis aux Nations unies dès que l'enquête sera terminée, indique le communiqué publié par le ministère des affaires étrangères.

Cette affaire *«jette une ombre sur les bonnes intentions manifestées par l'Ukraine»* dans le conflit yougoslave, explique un fonctionnaire du ministère. Ces *«bonnes intentions»* se sont notamment traduites par l'envoi, dans le cadre des forces de l'ONU, d'un contingent de 400 soldats à Sarajevo. Trois d'entre eux ont été tués. L'Ukraine s'est aussi jointe à l'embargo décrété par l'ONU contre la Yougoslavie, et, contrairement à ce qui se passe à Moscou, le Parlement de Kiev ne manifeste pas de soutien bruyant à la Serbie. *«Le moins qu'on puisse dire est que l'Ukraine n'a pas une attitude pro-serbe»*, explique le leader du mouvement d'opposition démocratique Roukh. De fait, beaucoup d'Ukrainiens éprouvent plutôt de la sympathie pour les Croates, et établissent un parallèle entre les deux nations, l'une et l'autre longtemps soumises à l'hégémonie de leur puissant voisin, qu'il soit russe ou serbe. Avec cette différence majeure que la guerre a éclaté dans les Balkans, alors que les Slaves de l'Est sont parvenus à garder leurs désaccords sur la table des négociations.

Les officiels affirment eux-mêmes que leurs relations avec Zagreb sont *«plus chaleureuses»* qu'avec Belgrade. En même temps, les responsables soulignent qu'il n'est pas question pour l'Ukraine d'aller au-delà d'une participation à une mission de maintien de la paix, mission considérée ici comme satisfaisante : elle permet à l'Ukraine de se faire un nom et d'établir sa réputation sur la scène internationale. Par ailleurs, l'Ukraine se prépare à accueillir des enfants réfugiés : il s'agira principalement d'enfants de la minorité ukrainienne, forte d'environ 30 000 personnes, qui réside dans l'ex-Yougoslavie.

ROMA IHNATOWYCZ

M. Mazowiecki s'interroge sur l'utilité de sa mission

Rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme des Nations unies depuis août 1992, M. Tadeusz Mazowiecki va-t-il poursuivre sa mission ? De passage à Paris à l'invitation du ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, et de quelques parlementaires, l'ancien premier ministre polonais s'interroge sur l'utilité d'une poursuite de son mandat.

«Ma mission est très frustrante, a-t-il déclaré dimanche 31 janvier au *Monde*. *Je ressens profondément le fossé entre la multiplication des enquêtes et l'absence de résultats concrets. Ma tâche est d'adresser des recommandations au Conseil de sécurité des Nations unies, qui, lui, doit prendre des décisions. Si jusqu'à présent j'ai poursuivi ma mission, c'est parce qu'à Sarajevo et dans d'autres endroits où j'ai pu me rendre des gens ont placé leur confiance en moi. Ils ressentiraient ma démission comme un aveu d'échec.»*

M. Mazowiecki a fait trois tournées dans l'ex-Yougoslavie, dont la dernière vient de le mener en Macédoine. *«J'y ai vu des représentants du gouvernement, du Parlement et de l'opposition. J'ai rencontré aussi les représentants des Albanais, Turcs, Tziganes, Valaches et Serbes. A l'exception de ces derniers, tous m'ont affirmé vouloir une Macédoine indépendante. J'ai pu me rendre compte des énormes difficultés économiques de ce pays, dues à la supension des accords économiques avec les ex-Républiques yougoslaves, à l'embargo et à la position de la Grèce.*

» Il y a contradiction entre l'estimation que fait l'Europe d'un danger d'extension du conflit en Macédoine à partir du Kosovo et la non-reconnaissance de la République macédonienne par les instances internationales. Du point de vue de mon mandat, qui est celui de la défense des droits de l'homme, j'estime qu'il faut reconnaître la Macédoine, car le droit le plus important est celui de vivre en sécurité.» La dernière proposition faite par la France sur le nom de cette République paraît inacceptable à M. Mazowiecki, qui considère la dénomination, par exemple, de «République ex-yougoslave de Macédoine» comme humiliante pour ce petit pays.

Par ailleurs, le rapporteur spécial a vivement regretté le manque de collaboration et de coordination entre les diverses commissions d'enquête, notamment en ce qui concerne les viols systématiques des femmes en Bosnie-Herzégovine. Ce manque de concertation, a-t-il relevé, *«a pour conséquence un éparpillement de nos efforts et, à la longue, nous risquons d'être de moins en moins crédibles. Il est très pénible pour ces femmes de répéter pour chaque commission d'enquête le récit de leur supplice»*.

ELISABETH KULAKOWSKA

□ **Décès d'Alexandra de Yougoslavie.** – Alexandra de Yougoslavie, épouse du roi Pierre II de Yougoslavie, contraint à l'exil en 1941, est décédée samedi 30 janvier à l'âge de soixante et onze ans des suites d'un cancer, à son domicile du Sussex. Alexandra, arrière-petite fille de la reine Victoria, avait épousé Pierre II à Londres, où il se trouvait en exil. De 1934 à 1941, Pierre II avait régné à Belgrade sous la régence de son oncle, puis avait dû s'exiler après l'invasion de la Yougoslavie. Il est décédé en 1970 aux Etats-Unis. Le couple a eu un fils, le prince Alexandre, quarante-sept ans. – *(AFP)*



EUROPE

ESPAGNE : trente mille personnes aux obsèques

Le meurtre de trois adolescentes a bouleversé le pays

MADRID

de notre correspondant

Trente mille personnes ont assisté, samedi 30 janvier, à Alcasser, petite localité proche de Valence (Levant), aux obsèques de trois adolescentes sauvagement assassinées. Ce triple meurtre bouleverse toute l'Espagne. Le pape a envoyé un message de condoléances et les plus hautes autorités de l'Etat, y compris le roi, ont fait part de leur émotion.

La découverte, mercredi dernier, des cadavres de Miriam Garcia et Desirée Hernandez, quatorze ans, et Antonia Gomez, quinze ans, toutes trois d'Alcasser, a mis fin à soixante-quinze jours de recherches et d'espérance. Cette longue attente aurait pu être éternelle si un apiculteur n'avait, par hasard, remarqué de la terre remuée à proximité de ses ruches, dans un endroit tout à fait isolé. En s'approchant, ce retraité aperçut à travers les herbes un bras sortant du sol comme pour demander de l'aide. La *guardia civil* devait retirer trois corps enterrés côte à côte, ceux des trois jeunes filles dont on était sans nouvelles depuis le 13 novembre et que des centaines de personnes ont cru apercevoir un peu partout.

Ces trois amies voulaient aller à une fête, dans une discothèque. Un voisin leur a fait faire un bout de chemin puis elle ont continué à pied les cinq cents mètres qui restaient, tout en levant le pouce. Une voiture blanche s'est arrêtée et on ne les a plus revues. Les autorités se sont alors mobilisées pour retrouver celles que l'on a d'abord prises pour des fugueuses, puis pour des victimes de la traite des blanches. Les parents se sont toujours refusés à envisager le pire alors que, le temps passant, les policiers ne voyaient guère d'autre hypothèse. Selon les premiers résultats de l'enquête, les trois adolescentes ont été emmenées de force dans une baraque abandonnée, torturées, violées, et tuées d'une balle dans la tête.

Alors que toute la ville réclamait déja justice et la tête des assassins, les auteurs présumés du triple meurtre étaient identifiés en un temps record. Près des tombes, les policiers avaient découvert un morceau de papier sur lequel figurait un traitement psychiatrique et un nom : Enrique Anglés. Tout fut ensuite très facile. Si Enrique Anglés a été mis hors de cause, son frère Antonio, vingt-trois ans, petit délinquant qui n'a pas réintégré la prison à la suite d'une permission, est en fuite. Son complice présumé, Miguel Ricart, voleur de voitures de vingt-trois ans, a été appréhendé. Les enquêteurs recherchent un troisième individu.

MICHEL BOLE-RICHARD

ALLEMAGNE : le soixantième anniversaire de l'accession de Hitler au pouvoir

« Plus jamais ça ! »

En point d'orgue au puissant mouvement de protestation organisé ces deux derniers mois pour réaffirmer l'attachement des Allemands aux valeurs de la démocratie, des centaines de milliers de personnes ont pris part, samedi 30 janvier dans toute l'Allemagne, à des rassemblements ou à des manifestations contre le racisme, l'antisémitisme, le nationalisme, pour marquer le soixantième anniversaire de la prise du pouvoir par Hitler.

BERLIN

de notre correspondant

« Plus jamais ça ! », le mot d'ordre de cette journée commémorative s'est inscrit samedi 30 janvier en lettres de feu, à l'aide de centaines de petits lampions, au pied de la porte de Brandebourg. C'est à Berlin qu'avait eu lieu, le 8 novembre 1992, la première grande manifestation contre le racisme, avec tous les grands leaders politiques. La capitale en titre de la nouvelle Allemagne était à nouveau au centre de l'attention. Depuis l'Alexanderplatz jusqu'à la colonne de la Victoire, de l'est à l'ouest de Berlin, sur le grand axe de parade qui emprunte l'avenue Unter den Linden et passe à la porte de Brandebourg, près de cent mille Berlinois ont constitué à la tombée de la nuit une chaîne humaine silencieuse, éclairée aux bougies, qui s'est éteinte symboliquement à 18 heures pour ne laisser que le *« Plus jamais ça ! »*. Au même endroit, il y a soixante ans, le jour même où Adolf Hitler avait été chargé de former le gouvernement par le maréchal Hindenburg, les forces vives du nazisme avaient défilé aux flambeaux sous la porte de Brandebourg devant une foule subjuguée.

Dans plus d'une trentaine de villes allemandes, des défilés ont réuni au même moment des foules importantes. Le président de la République, M. Richard von Weizsäcker, a pris part à une chaîne humaine qui a rejoint symboliquement le centre de la ville de Rostock à sa banlieue de Lichterhagen, où la violence raciste avait connu son paroxysme en août dernier. Après plusieurs nuits de harcèlement, les émeutiers, parmi lesquels de nombreux jeunes de la cité, y avaient incendié un centre d'accueil de demandeurs d'asile et un foyer de travailleurs vietnamiens. La police avait fait preuve d'une passivité dont personne n'a encore voulu jusqu'ici assumer la responsabilité politique.

La mobilisation contre la violence, depuis le mois de novembre, répondait aux critiques venues de l'étranger contre le manque de réactions des autorités. A gauche comme à droite, les partis politiques, qui polémiquaient depuis des mois sur la réforme du droit d'asile, avaient paru complètement paralysés devant le phénomène. La profanation de mémoriaux juifs, les attaques contre les étrangers, notamment turcs, ont brusquement fait prendre conscience du danger. Une fois le mouvement lancé, des centaines de milliers d'Allemands, surtout à l'ouest, sont descendus dans la rue pour affirmer que la nouvelle Allemagne ne pouvait rien avoir de commun avec les nostalgiques du III[e] Reich. Eglises, syndicats, entreprises ont rivalisé d'initiatives pour prendre la défense des étrangers.

Parallèlement, la police et la justice ont durci la répression contre les auteurs de violences. Plusieurs groupuscules ont été interdits. Le Parti républicain, la plus importante formation d'extrême droite, a été placé sur la liste des formations politiques à surveiller.

Les attaques contre les foyers n'ont pas complètement disparu, mais les bandes de jeunes qui semaient la terreur font moins parler d'elles pour le moment. Le débat politique s'est reporté du problème de la limitation de l'entrée des immigrés à celui de la crise économique et de la solidarité de l'ouest envers l'est de l'Allemagne.

HENRI DE BRESSON

Une première télévisée pour les ministres de la CEE

Pour la première fois dans *l'histoire de la Communauté* européenne, quatre chaînes de télévision (Euronews, la chaîne danoise DR, l'allemande ARD et l'américaine CNN) devaient diffuser en direct, lundi 1er février, la réunion du conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE, jusqu'à présent réunis à huis clos. Ce premier débat télévisé devait porter sur le programme de travail de la présidence danoise, la signature d'un accord d'association avec la Roumanie et les négociations portant sur l'élargissement de la Communauté.

Cette initiative, destinée à donner plus de transparence aux travaux communautaires, fait suite aux bonnes résolutions prises aux sommets de Birmingham et d'Edimbourg pour lutter contre l'opacité du processus décisionnel des Douze. Toutefois, seules les premières heures de discussion seront filmées, la confidentialité retrouvant ensuite tous ses droits pour l'examen du dossier yougoslave. Les avis restent partagés, au sein des Douze, quant à la portée réelle de ce genre d'émission présentée comme un *« gadget »* par les uns et comme une *« avancée utile »* par les autres.

POLOGNE

Le Sénat a adopté la version atténuée de la loi interdisant l'avortement

Le Sénat polonais a adopté samedi 30 janvier, à la majorité d'une seule voix, la version atténuée du projet de loi interdisant l'avortement voté le 7 janvier par la Diète.

Le verdict du Sénat a constitué une surprise, dans la mesure où l'on s'attendait généralement à Varsovie que cette Chambre, réputée plus conservatrice que la Diète, durcisse le projet de loi dans le sens d'une interdiction absolue de l'interruption volontaire de grossesse. Le texte adopté, qui doit à présent être soumis à la signature du président Walesa dans les trente jours, prévoit quelques exceptions à l'interdiction de l'IVG (*le Monde* du 9 janvier) et encourage la contraception. – *(AFP.)*

HONGRIE : le différend avec la Slovaquie sur le Danube

La position de Budapest a évolué à propos du barrage de Gabcikovo

BUDAPEST

de notre correspondant

Face à l'impasse dans laquelle se trouve l'épineux contentieux hungaro-slovaque à propos du double barrage électrique de Gabcikovo-Nagymaros sur le Danube, les dirigeants de Budapest ont amorcé une sensible évolution de leur position.

La Hongrie a dénoncé, en mai dernier, le traité de 1977 pour la construction de cette centrale, affirmant, entre autres, que sa mise en œuvre entraînerait de graves dégâts écologiques. *« C'est dommage que nous n'ayons pas cru nos propres yeux »*, nous affirme aujourd'hui M. Gyula Kodolanyi, le conseiller du premier ministre pour les affaires étrangères. *« Nous pensions que les Tchécoslovaques allaient suspendre leurs travaux quand nous avons dénoncé le traité. Lorsqu'ils ont détourné les eaux du Danube* (le 24 octobre dernier pour alimenter Gabcikovo) *nous avons été pris de court. Et nous sommes désormais placés devant un fait accompli »*.

M. Kodolanyi, ancien membre du Cercle du Danube, mouvement de dissidents qui a lancé la mobilisation contre cette centrale sous le régime communiste, avait indiqué la semaine dernière au quotidien *Népszabadsag* que *« cette situation n'est pas immobile, elle avance vers un compromis »*. C'était aussi l'une des premières fois qu'un responsable gouvernemental affirmait publiquement qu'il regrettait que *« le gouvernement ait les mains liées »* par une résolution parlementaire qui limite le mandat des négociateurs magyars à la seule dénonciation du traité de 1977.

Les autorités hongroises ne cachent pas non plus leur amertume envers l'ancien gouvernement fédéral tchécoslovaque et le président Vaclav Havel, à qui elles reprochent d'avoir cédé aux pressions slovaques. *« Après le changement de régime, nous estimions qu'il était impossible que le président Havel soutienne ce projet »*, souligne M. Kodolanyi.

Ces aveux d'échec semblent indiquer que la Hongrie se soit maintenant résignée à chercher un compromis qui lui permette de sauver la face, d'autant que les négociations avec la Slovaquie piétinent. Autre indice de cette évolution : la dernière rencontre tripartite entre Budapest, Bratislava et la Commission européenne la semaine dernière, paraît avoir progressé sur la question cruciale du volume d'eau qui doit revenir dans le lit originel du Danube. Les entretiens doivent se poursuivre début février.

YVES-MICHEL RIOLS

PROCHE-ORIENT

IRAN : unité retrouvée pour un pouvoir intransigeant ?

Le président Rafsandjani estime que Téhéran n'a aucune concession à faire en politique intérieure ou étrangère

La cause est entendue. L'Iran n'a rien à se reprocher : il est victime de la propagande hostile des Occidentaux, aussi bien au sujet de ses relations avec l'étranger que de sa politique intérieure ou de défense. Le chef de l'Etat, M. Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, l'affirme sans ciller. C'est donc aux autres, aux Etats-Unis en particulier, de faire le premier pas pour améliorer leurs relations avec Téhéran, a-t-il expliqué, lors d'une conférence de presse, réunie, dimanche 31 janvier, la première depuis dix-huit mois.

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

L'air tranquille, ne s'emportant qu'une seule fois en quelque deux heures de conférence – *« Si vous voulez être juste, vous devriez retirer vos propos »*, a-t-il dit à un journaliste qui l'interrogeait sur les droits de l'homme en Iran, – M. Rafsandjani s'est borné à plaider non coupable de toutes les accusations et soupçons portés contre son pays, avec pour principe de défense : l'Iran n'est, *a priori*, animé d'aucune *« hostilité ou animosité »* envers les autres pays; mais *« il ne fera pas de compromis sur ses principes »*. C'est à prendre ou à laisser.

Les raisons pour lesquelles les rapports avec les Etats-Unis sont toujours aussi mauvais? *« C'est la politique impérialiste »* de Washington, a répondu le président en énumérant le gel des avoirs iraniens, estimés à quelque 11 milliards de dollars – régler ce problème serait, à ses yeux, un *« signe de bonne volonté »* de la part de M. Bill Clinton, – l'attitude envers les Palestiniens *« dont nous partageons les souffrances »*, *« l'ingérence dans les affaires du Golfe »* et *« la catastrophe de Bosnie »*, que les Etats-Unis *« tentent d'ignorer »*. M. Rafsandjani estime que *« la politique des Etats-Unis aujourd'hui est incompatible avec les idéaux de la révolution islamique »*. Tout dialogue politique demeure donc tributaire d'un changement de la part de l'administration américaine, ce dont le président iranien doute fort – *« Il n'y a pas de signe de bonne volonté »*, dit-il. Mais cela n'empêche pas les échanges commerciaux d'aller croissant entre les deux pays car *« ils répondent aux besoins des deux Etats »*.

« Citez-moi un seul cas à propos duquel Téhéran doit changer d'attitude ! », s'est-il exclamé. Or, l'Iran est accusé, au moins par les Occidentaux et certains pays arabes, de soutenir les extrémistes islamistes de toutes nationalités, de nourrir des visées hégémoniques dans le Golfe, de se réarmer outre mesure, sans oublier l'« affaire Salman Rushdie » et les violations des droits de l'homme. Si une partie de ces accusations n'est, il est vrai, pas vérifiable, les réponses de M. Rafsandjani ne le sont pas davantage pour la plupart.

L'affaire Rushdie

« Nous n'avons rien qui s'appelle exportation de la révolution », a-t-il dit, ajoutant que la République islamique est *« disposée à aider »* ceux qui l'ont prise pour modèle. *« Il n'y a pas un seul militaire iranien au Soudan, aucune présence iranienne en Somalie, pas même politique. »* Quant aux Palestiniens, *« nous les soutiendrons par tous les moyens possibles »*, a affirmé M. Rafsandjani, alors que Téhéran est désigné comme l'un des bailleurs de fonds du Mouvement de la résistance islamique Hamas dans les territoires occupés par Israël.

L'Etat juif est *« un gouvernement illégitime, avec lequel aucun gouvernement islamiste ne devrait établir de relations »*, estime le chef d'Etat. Evoquant les succès enregistrés, selon lui, par la révolution iranienne depuis quatorze ans, M. Rafsandjani y a inclus la victoire des islamistes algériens aux élections législatives (annulées) du mois de décembre 1991. Il n'a pas été plus explicite alors que la presse algérienne accuse Téhéran de soutenir l'ex-Front islamique du salut (FIS), militairement et financièrement.

Si l'Iran effectue des achats d'armes, ses voisins le font aussi, et à une plus grande échelle, a-t-il fait valoir. Son gouvernement a alloué à la défense *« un petit pourcentage »* de son budget 1993-1994 (850 millions de dollars, mais les Occidentaux estiment entre 2 et 3 milliards de dollars par an les achats d'armes iraniens au cours des dernières années), soit *« 1,5 % du PNB »*. L'Iran n'a pas la bombe atomique et n'a pas l'intention de l'acquérir. Il ne s'intéresse qu'au nucléaire *« à des fins civiles »*. Les sous-marins récemment achetés ne visent qu'à renforcer la marine.

Les droits de l'homme, à propos desquels le rapporteur spécial des Nations unies, M. Reynaldo Galindo-Pohl, a épinglé le gouvernement iranien, notamment pour *« arrestations arbitraires, tortures et exécutions »* ? *« Nos prisonniers sont mieux traités que d'autres dans des pays occidentaux »*, répond M. Rafsandjani. Ils jouissent de périodes de liberté provisoire pour aller visiter leurs familles. *« La torture est une pratique antérieure à la révolution, en Iran »*, et, pourtant, *« l'Occident soutenait alors le régime en place »*.

Le président iranien a tenté de minimiser l'importance de l'affaire Rushdie, *« une affaire technique »*, que les autres ont transformée en problème politique. Mais... une *« fatwa »* (sentence religieuse) ne pouvant être éventuellement modifiée que par celui qui l'a décidée, celle en vertu de laquelle l'auteur des *Versets sataniques* a été condamné à mort est irrévocable depuis la disparition de l'imam Khomeiny.

Faut-il voir, dans cette plaidoirie, largement conservatrice même si elle n'est pas très militante, la conséquence d'une victoire des tenants de la rigueur islamique avec, à leur tête, le « guide » de la révolution, l'ayatollah Ali Khamenei, ou le résultat d'un compromis entre le président et le « guide », le premier ayant obtenu satisfaction, au moins pour ce qui concerne les réformes économiques qui ne mettent pas en péril la pureté révolutionnaire ? En tout cas, M. Rafsandjani s'est rangé, dimanche, derrière M. Khamenei : *« C'est le guide qui décide*, a-t-il dit. *La politique du président et du gouvernement est la même que celle du guide. »*

La veille, le Parlement, à majorité conservatrice, avait entériné le projet de budget du gouvernement, alors qu'on s'attendait à un débat serré. Après la valse-hésitation des derniers mois et face à l'adversité alentour, ou ce qui est perçu comme tel ici, l'équipe au pouvoir en Iran a offert, dimanche, l'image d'une unité retrouvée.

MOUNA NAÏM

Candidat à sa propre succession

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

M. Rafsandjani a clairement indiqué, dimanche, qu'il serait candidat à sa propre succession à l'élection présidentielle du mois de juin prochain. *« J'ai consacré ma vie à la révolution. Si la société a besoin de moi... S'il est nécessaire que je sois sur la scène* (politique), *je demeurerai sur la scène »*, a-t-il dit au cours de sa conférence de presse.

Les médias iraniens ont récemment cité un certain nombre de « présidentiables », notamment l'ayatollah Khomeiny-Ha, membre du « Conseil de discernement » chargé d'arbitrer entre l'exécutif et le législatif, et le président du Parlement, M. Ali Akbar Nategh-Nouri. Mais ce dernier a déjà indiqué qu'il ne serait pas candidat si l'actuel président l'était.

M. N.

□ **Une délégation officielle aux Etats-Unis.** – Pour la première fois depuis la révolution de 1979, une délégation officielle iranienne effectue une visite aux Etats-Unis pour s'entretenir du contentieux entre Téhéran et plusieurs compagnies pétrolières américaines. Le chef de cette délégation, composée d'experts du ministère du pétrole, a précisé qu'il *« n'a pas l'intention de conclure des contrats mais de discuter des réclamations d'Amoco à l'Iran devant la Cour de La Haye »*. – *(AFP.)*

Dans la poudrière de Gaza

Suite de la première page

Même à Gaza, où l'on avait du mal à oublier le « briseur d'os » de la fin des années 80, ce même général qui s'était fait fort de « casser les reins » du soulèvement naissant, même ici une légère brise de confiance s'était levée. Seuls quelques esprits chagrins prédisaient qu'à soixante-dix ans il était *« impossible »* qu'Itzhak Rabin, le nouveau premier ministre, ait pu changer. *« Même s'il veut un accord avec nous et les pays arabes*, disaient les plus optimismes, *il reprendra sa politique de la main de fer, vous verrez. »*

Statistiques pour un rêve brisé. A peine élu, M. Rabin avait annoncé qu'il mettait fin sur-le-champ à l'une des punitions collectives les plus cruelles appliquées à un peuple rebelle : le dynamitage de maisons familiales dans lesquelles un « terroriste » avéré avait pu trouver, un moment ou l'autre, gîte et couvert. Hélas ! moins d'un mois après la proclamation, les soldats du nouveau gouvernement « de gauche » inauguraient une nouvelle méthode : la destruction, au missile anti-char, de logements simplement susceptibles d'abriter des « terroristes » recherchés par le Shin Bet.

Depuis le mois de juillet dernier, seize opérations de ce type ont été menées à Gaza : vingt-neuf maisons ont été attaquées, le plus souvent réduites à l'état de gravas. Dans la majorité des cas, les familles concernées n'ayant guère eu plus de trois minutes pour sortir leurs effets personnels et sauver leurs vies, elles ont tout perdu : meubles, appareils ménagers, livres, souvenirs, vêtements, tout a brûlé, tout a été mitraillé. Dans six maisons seulement, l'armée a agi sur des renseignements fiables et il se trouvait effectivement des hommes recherchés à l'intérieur. Sept ont été arrêtés et deux tués.

Au cours des six premiers mois de la « pragmatique » administration Rabin, quatre-vingt-huit Palestiniens, selon M. Haïder Abdel-Chafi, président de la délégation palestinienne aux négociations de paix avec Israël, ont été tués par l'armée. Au cours des six mois précédents, sous le gouvernement nationaliste de M. Shamir, cinquante-trois résidents des territoires avaient été tués : vingt-cinq avaient moins de seize ans. La cadette en avait neuf, et, comme les deux tiers des jeunes victimes, elle a été tuée dans la bande de Gaza.

Gaza, étroite langue de terre, cernée par l'Egypte, Israël et la Méditerranée : 360 kms carrés, huit cent mille résidents, les deux tiers dans des camps de réfugiés. L'une des plus fortes densités humaines de la planète. Dans cette nasse, en deux mois, outre les morts, deux cent quarante-huit jeunes Palestiniens ont été blessés par balles, réelles, plastifiées ou caoutchoutées. *« On n'avait plus vu cela depuis au moins deux ans »*, s'alarme-t-on à l'Agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA).

Barbelés et miradors

L'Intifada, c'est la bataille des enfants. Une sorte de jeu violent, parfois mortel, auquel on se livre après l'école. Pour devenir un héros ou un « martyr ». Pour tromper l'ennui. Parce qu'on n'a jamais rien connu d'autre que l'occupation militaire et qu'on a trop souvent vu des parents arrêtés, bousculés, humiliés. L'Intifada, c'est une vague de haine déferlante, chaque jour recommencée. Et voilà les pierres qui s'envolent à nouveau. Les frondes se tendent, les cris, les insultes redoublent. Dépenaillés, bravaches, les gamins sont revenus narguer les soldats en treillis.

« Bande de poules mouillées ! Sortez si vous êtes des hommes ! Allez ! venez vous battre sans armes ! Pédérastes ! Fils de p... ! » Ils ont appris toutes les injures possibles. Ils les déversent par tombereaux. En hébreu, parce que cela fait plus mal. Là-bas, tranquille et calme comme à l'entraînement, le soldat a reposé son genou à terre. Il épaule. Quatorze blessés par balles aujourd'hui, dix-huit demain, vingt et un hier, trente-quatre avant-hier. L'UNRWA tient les comptes. Demain ou après-demain, au quartier général de la défense, à Tel-Aviv, un porte-parole essaiera d'expliquer, comme à l'accoutumée, que les soldats ont respecté les consignes de tir, qu'ils ont fait les sommations d'usage, qu'ils se sentaient menacés ou qu'ils n'avaient pas le choix. La version officielle est parfois vraie, parfois fausse. Cela n'a plus guère d'importance, chacun croit ce qu'il veut.

Il était 16 heures 30, un jour comme presque tous les autres, à la fin du mois de janvier, à Jabalya. Le plus grand, le plus « dur » des huit camps de réfugiés de la bande de Gaza. Jabalya-la-poudrière. C'est ici, exactement sur ce terrain vague poussiéreux et jonché d'ordures, que la première manifestation violente de l'Intifada a éclaté. C'était le 8 décembre 1987. Depuis cette date, cent onze Israéliens, civils et militaires, ont été tués par des Palestiniens. Dans le même temps, dix fois plus de Palestiniens sont tombés sous des balles israéliennes. Près de six cents autres, accusés de « collaboration avec l'ennemi », ont été assassinés par d'autres Palestiniens, « justiciers du soulèvement ».

A Jabalya, survivent soixante-sept mille va-nu-pieds, entassés dans des chapelets de taudis repoussants, des petits pâtés de brique nue surmontés de toits de tôles rouillées, disséminés dans un labyrinthe de ruelles défoncées, boueuses, semées d'immondices, baignées d'odeurs âcres et puantes. Jabalya, c'est la « cité de la joie », l'apathie en moins. Et puis, au centre de l'enfer, un îlot de propreté bien ordonnée, un fortin, un poste avancé. *Tsahal*, « l'armée de défense » d'Israël dans son rôle le moins glorieux. Barbelés et miradors de protection. A l'intérieur des casemates, une petite compagnie d'inconscients en uniforme. Une centaine d'hommes, tout au plus. La plupart sont des jeunes conscrits. Guère plus âgés que leurs cibles, mais beaucoup mieux armés.

15 heures, le lendemain, sur la grand-route qui perce le territoire du nord au sud. Aujourd'hui, la Méditerranée a pris une teinte turquoise. Les longues plages de sable fin paraissent encore plus blanches et plus désertes qu'à l'ordinaire. Il fait beau. A l'horizon, il y a des palmiers, des bananiers, des oliviers pastel, des milliers d'orangers chargés de gros fruits mûrs. De part et d'autre du macadam, entre les cultures bien ordonnées et les fourrés, se blottissent des petites grappes de maisons basses, quelques immeubles décrépis, quelques résidences cossues, trois ou quatre bidonvilles, d'innombrables carcasses de voitures rouillées. Des paysans en keffieh ont entassé des caisses de fruits au bord de la route et les proposent aux passants.

Chasse à l'homme

Beaucoup de gens marchent à Gaza. D'autres roulent, entassés dans des taxis collectifs et des voitures particulières, le plus souvent bringuebalantes et surchargées. Chacun feint d'ignorer la présence des soldats, très nombreux le long du ruban goudronné. Les postes militaires fortifiés – lourdes tentes kaki cernées de sacs de sable, abritées par des murailles de terre ocre édifiées au bulldozer, coiffées de barbelés – se sont multipliés ces dernières années. Les barrages routiers, gros blocs de béton protecteur et chevaux de frise en acier, aussi. Partout, des sentinelles en faction, le doigt sur la détente, l'œil aux aguets. *« Le territoire de Gaza se libanise »*, ont récemment écrit au premier ministre plusieurs officiers et soldats réservistes. Il y a six mois, d'autres avaient demandé qu'Israël abandonne le territoire avant d'y perdre sa jeunesse et son âme.

Sur la grand-route, on roule à quarante à l'heure. Cinquante véhicules civils lanternent à la queue-leu-leu derrière un *command-car* kaki. Depuis le 7 décembre, depuis qu'un groupe Ezzedine-El-Kassem, branche armée du mouvement de la résistance islamique Hamas, a abattu trois soldats depuis une berline civile, il est interdit à tout véhicule non militaire, même aux ambulances, de dépasser les jeeps de l'armée. Mais la route est large. Notre chauffeur tente de doubler. A travers le pare-brise, il brandit une grosse plaque estampillée « presse », en hébreu, en arabe, en anglais. On n'est jamais trop prudent. Dans la jeep, l'un des deux soldats a compris la tentative, arme son pistolet mitrailleur, nous met en joue et nous contraints à nous rabattre.

Deux jours plus tard, deux autres militaires, dans un véhicule identique, se feront tuer un peu plus loin sur la même route. Cette fois-ci, les assaillants islamistes les attendaient sur le bas-côté, à l'ombre d'une rangée d'oliviers. Ils étaient à pied. L'armée a décrété le couvre-feu, entrepris une vaste chasse à l'homme. On ne les a pas retrouvés. *« Nous avons porté un coup sévère aux Hamas »*, annonçait M. Rabin, il y a six semaines, après l'expulsion de plus de quatre cents suspects vers le sud du Liban. Allez savoir ! En tout cas, les activistes armés ont montré qu'ils sont encore là. Et dans les camps de réfugiés, parmi les gamins des ruelles, leur légende ne cesse de grandir.

PATRICE CLAUDE

□ **Deux soldats israéliens assassinés.** – Une cinquantaine de Palestiniens ont été arrêtés à Khan Younès, dans la bande de Gaza, après le meurtre, samedi 30 janvier, de deux soldats israéliens, qui aurait été commis par des membres du Mouvement de la résistance islamique Hamas. D'autre part, les services secrets israéliens ont arrêtés, la semaine dernière, trois citoyens américains, soupçonnés soit d'avoir essayé de renflouer financièrement Hamas, soit d'avoir participé à des actions terroristes pour le compte de cette organisation. – *(AFP.)*

ISRAËL

Le gouvernement étudie la possibilité de rapatrier une partie des Palestiniens expulsés

La possibilité de rapatrier une partie des quelque 400 Palestiniens expulsés au Liban le 17 décembre dernier a été évoquée, dimanche 31 janvier, lors de la réunion du gouvernement, qui n'a cependant pris aucune décision. La radio nationale, citant de hauts responsables, a indiqué que l'Etat juif, pressé par les Etats-Unis, serait disposé à rapatrier un tiers des proscrits et à réduire la période de bannissement pour les autres. Cette éventualité a été immédiatement rejetée par le porte-parole des expulsés, M. Abdel Aziz El-Rantissi. Celui-ci a affirmé que le premier ministre, M. Itzhak Rabin, *« doit appliquer la résolution 799 du Conseil de sécurité de l'ONU »*, qui exige le retour immédiat des bannis.

Plusieurs centaines de manifestants israéliens ont organisé, samedi, une marche de protestation dans les rues de Jérusalem pour exiger le rapatriement de ces Palestiniens. Membres du *« comité judéo-arabe contre les expulsions »*, ils entouraient un cercueil sur lequel était inscrit *« Shalom »* (paix), référence aux menaces que cette affaire fait peser sur les négociations israélo-arabes. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Lui reprochant son manque de « plan d'action »

Les Anglo-Saxons tirent à boulets rouges sur le « Forum de réflexion » de l'UNESCO

Les vingt et une personnalités composant le « Forum de réflexion » de l'UNESCO viennent de se réunir à Paris, pour la première fois. Ce Forum a été créé en 1992 pour *« inspirer l'UNESCO durant la décennie à venir »*, bref pour redonner du tonus à une organisation affaiblie tant par la bureaucratisation que par le retrait des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ou par le désintérêt de l'intelligentsia occidentale.

La composition du Forum avait été soigneusement dosée, allant entre autres de l'essayiste américano-palestinien Edouard Saïd, à l'immunologue israélien Michel Sela, du chef d'État et dramaturge tchèque Vaclav Havel au philosophe français Michel Serres et au romancier italien Umberto Eco.

« Surmonter les frontières culturelles »

Mais la conférence de presse donnée, vendredi 29 janvier, par la présidente, la juriste et féministe australienne Élizabeth Evatt, et ses deux adjoints (l'économiste et banquier allemand Reimut Jochimsen, et le ministre brésilien de la science, Jose-Israël Vargas) n'a pas vraiment permis de se rendre compte si les personnalités présentes étaient parvenues à trouver quelque « recette » nouvelle pour *« surmonter les frontières culturelles dans une optique de progrès »*.

Devant l'attitude plus que sceptique adoptée d'emblée par les Anglo-Saxons, qui ont tiré à boulets rouges sur ce Forum *« sans plan d'action »*, on peut se demander quel sera son avenir. Cette timide initiative de l'UNESCO pour revenir à ses sources, c'est-à-dire à une meilleure écoute de penseurs et spécialistes, en principe non liés à leurs gouvernements respectifs, est en effet contraire à la vision à la fois plus « technique », plus « gouvernementale » de l'Organisation qui est celle des Anglo-Saxons et des Japonais. Les pays latins, ceux du tiers-monde et quelques autres auront pu constater derechef que l'influence de Washington et Londres n'a jamais été aussi perceptible que depuis leur départ de l'UNESCO.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ

Promotion de MM. Jospin et Stirn dans le corps diplomatique

L'ancien ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, et son ancien collègue du gouvernement, M. Olivier Stirn, ont été élevés au grade de ministre plénipotentiaire de seconde classe. Entré dans le corps diplomatique en 1965, puis détaché à l'éducation nationale, M. Jospin était conseiller des affaires étrangères de première classe.

Ancien ministre du tourisme du gouvernement Rocard, démissionnaire après la tenue d'une réunion publique dont l'assistance comptait des figurants, M. Stirn est issu du corps préfectoral. Il représente la France au Conseil de l'Europe depuis septembre 1991. Parmi les autres diplomates promus figurent le directeur de cabinet du ministre de la défense, M. François Nicollaud, nommé ministre plénipotentiaire de première classe, et M. Bernard Kessedjian, ambassadeur de France en Algérie, ancien directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères jusqu'à « l'affaire Habache », promu ministre plénipotentiaire de seconde classe.

EN BREF

□ **ÉGYPTE : deux policiers grièvement blessés dans un attentat au Caire.** – Un inspecteur de police et un conscrit ont été grièvement blessés, samedi 30 janvier, par le jet d'une bouteille incendiaire contre le véhicule dans lequel ils circulaient, dans le quartier d'Imbaba, principal fief des islamistes au Caire. Le 24 janvier, deux policiers avaient été tués par balles à Boulaq, un autre quartier populaire du Caire, un bastion intégriste également. Une organisation islamique, inconnue jusqu'alors, « Juste vengeance », vient de revendiquer ce meurtre, dans un communiqué qui désigne les forces de l'ordre par le mot *« ennemi »*. – *(AFP.)*

□ **IRAK : Bagdad n'a pas donné la liste de ses fournisseurs nucléaires.** – *« Les Irakiens n'ont pas remis la liste des fournisseurs nucléaires et veulent un questionnaire »* spécifique concernant leur programme nucléaire, a déclaré, dimanche 31 janvier, le chef de la mission nucléaire de l'ONU, M. Maurizio Zifferero, de retour de Bagdad. A son avis, *« il est fort possible que les Irakiens cachent encore certains équipements ou matériels »* pouvant entrer dans la fabrication de l'armement nucléaire. *« Sans un système de contrôle*, a-t-il averti, *ils pourraient atteindre dans cinq ou sept ans le même niveau »* auquel ils étaient parvenus sur le plan nucléaire avant la guerre du Golfe. – *(AFP.)*

□ **KOWEÏT : décoration pour M. Perez de Cuellar.** – L'émir du Koweït, cheikh Jaber al-Ahmed al-Sabah, a décoré, dimanche 31 janvier, l'ancien secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, des insignes de l'ordre du Koweït, l'une des plus hautes distinctions du pays, qui lui a été décernée en hommage à son rôle en faveur de la libération de l'émirat pendant la guerre du Golfe. – *(AFP.)*

ASIE

INDE : la fin de la visite du président russe

M. Eltsine souhaite développer une « coopération pacifique » avec les pays d'Asie

Le président russe a regagné Moscou, vendredi soir 29 janvier, à l'issue d'une visite officielle en Inde. Avant son départ, il a annoncé que la Russie avait mis fin à l'accord d'exportation de pétrole conclu avec New-Delhi l'an dernier. Au cours de sa visite, M. Eltsine a réaffirmé sa volonté de *« rééquilibrer »* la diplomatie russe et de développer une *« coopération pacifique »* avec les pays asiatiques, en particulier avec l'Inde et la Chine. Il a par ailleurs indiqué que, *« si la question était soumise à discussion »* il *« voterait pour »* que l'Inde devienne membre permanent du Conseil de sécurité des Nations-unies.

NEW-DELHI

de notre correspondant

M. Boris Eltsine a profité de sa visite à New-Delhi, la première d'un chef d'Etat russe en Inde depuis la disparition de l'URSS, pour réaffirmer l'importance que revêt, aux yeux de Moscou, le continent asiatique. *« Nos intérêts nationaux et le contexte géopolitique rendent inévitable une présence ferme de la Russie en Asie »*, a-t-il déclaré, précisant qu'il n'était plus de mise de *« s'embarrasser de considérations idéologiques »*. Après sa visite, à la fin de l'année dernière, en Chine et en Corée du Sud, cette affirmation est un message clair en direction de Pékin : *« Nous ne voyons que des partenaires en Asie, et le rapprochement avec la Chine fait partie de notre politique asiatique globale »*, a ajouté M. Eltsine.

« Nous sommes soulagés et heureux. » Ce cri du cœur du ministre de la défense indien, M. Sharad Pawar, a également donné le ton de la nouvelle donne des relations russo-indiennes. La vieille amitié entre Moscou et New-Delhi, allié traditionnel du temps de l'URSS, connaissait une période délicate depuis le démantèlement de l'empire soviétique (*le Monde* du 28 janvier).

Un « New Deal » avec Moscou

Aux prises avec leurs propres difficultés économiques, les Russes ne peuvent plus se permettre d'accorder aux Indiens les mêmes avantages : les échanges commerciaux bilatéraux, fixés jusque-là sur la parité du rouble et de la roupie, ont dû être réévalués à un taux plus proche de celui du dollar. De même, la carence des livraisons de pièces détachées pour le matériel militaire russe vendu aux Indiens était une source d'irritation pour New-Delhi. Sur le plan international enfin, l'Inde craignait que la fin du communisme en Russie ne mette un terme à ses rapports privilégiés avec Moscou, qui fut un allié de poids pendant la guerre froide.

Tous ces obstacles semblent avoir été en grande partie surmontés au cours de cette visite. Un accord a été signé qui permet à l'Inde de rééchelonner sa dette à un taux plus favorable que celui exigé par les Russes. Cette dette, qui a été évaluée à environ 11 milliards de dollars, sera remboursée sur quarante-cinq ans sans intérêts, et en partie en roupies, qui serviront à la Russie à acheter des produits indiens. Les livraisons de pièces détachées pour les Mig de l'armée de l'air indienne et pour le matériel militaire devraient par ailleurs reprendre leur rythme normal. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la déclaration du ministre indien de la défense, selon lequel *« l'accord conclu a totalement résolu les problèmes »* sur cette question.

M. Eltsine a également réaffirmé sa volonté de livrer aux Indiens des fusées à propulsion cryogénique, en dépit de l'hostilité de Washington. La signature d'un traité d'amitié russo-indien et l'assurance donnée par M. Eltsine qu'il ne fournirait pas de matériel militaire au *« frère ennemi »* pakistanais auront rendu encore plus clair le succès de cette visite, que le *Times of India* interprétait, samedi matin, comme un véritable « New Deal » avec Moscou.

BRUNO PHILIP

□ **CAMBODGE : l'armée de Phnom-Penh a lancé une offensive contre les Khmers rouges.** – Les forces armées du gouvernement de Phnom-Penh ont lancé la semaine dernière une vaste offensive dans le but de récupérer le territoire contrôlé par les Khmers rouges et de s'emparer de leur quartier général situé à Pailin (dans l'Ouest), ont annoncé, lundi 1er février, des responsables des Nations unies. Il s'agit, selon ceux-ci, de l'offensive la plus importante depuis le déploiement de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC) en mars 1992. – *(AFP.)*

CHINE : un geste en direction du président américain

Deux dissidents ont été libérés avant d'avoir fini de purger leur peine

PÉKIN

de notre correspondant

Deux dissidents liés à l'ancien secrétaire général du PCC, M. Zhao Ziyang, ont été libérés quelques mois avant d'avoir fini de purger leur peine. Cette mesure est interprétée comme un geste de conciliation de Pékin envers la nouvelle administration américaine, plus critique à son encontre que celle de M. Bush.

M. Clinton a choisi, pour diriger la délégation américaine à la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme à Genève, M. Richard Schifter, ancien collaborateur du président Bush, qui avait démissionné par désaccord avec son attitude trop conciliatrice envers la Chine. La nomination au poste de secrétaire d'Etat adjoint pour l'Asie et le Pacifique de M. Winston Lord, ancien ambassadeur à Pékin, lui aussi très critique, n'est pas fait non plus pour rassurer les dirigeants chinois.

A première vue, M. Wang Xizhe, quarante-trois ans, n'a rien à voir avec la répression du « printemps de Pékin » de 1989 qui conduisit également M. Gao Shan en prison. Pour une raison simple : il avait été condamné à quatorze ans de prison en 1982 à Canton pour *« propagande contre-révolutionnaire »*. Et pourtant, il existe entre lui et M. Gao, ancien conseiller de M. Zhao emprisonné pour avoir tenté de mobiliser le Parlement contre la loi martiale en 1989, un lien que le PCC n'ignore en rien : tous deux appartiennent à cette même opposition pro-démocratique qui, à travers les cycles de répression, s'efforce de faire évoluer la *« dictature du prolétariat »* vers un régime plus représentatif.

M. Wang est l'un des trois activistes de Canton qui se rendirent coupables, en 1974, de la publication du tout premier texte dissident jamais sorti en Chine populaire, diffusé en France en 1976 sous le titre de *Chinois, si vous saviez*. Il s'agissait d'une dénonciation en règle de la révolution culturelle qui avait, à sa manière, inspiré celui qui dirigeait à l'époque la province méridionale, et qui n'était autre que M. Zhao. Un premier séjour en prison allait s'ensuivre pour M. Wang.

Si le groupe en question, dont le pseudonyme de Li Yizhe est resté célèbre, s'est par la suite dissous, M. Wang avait continué à mettre à profit les loisirs que lui laissait son emploi d'ouvrier pour publier des « samizdats » dénonçant le monopole du pouvoir du PCC. Ce qui lui avait valu quatorze ans de prison, un an de moins que le plus connu des dissidents chinois, M. Wei Jingsheng, accusé des mêmes « crimes » avec, de surcroît, une accusation fabriquée de trahison.

FRANCIS DERON

□ **TAÏWAN : démission du premier ministre.** – Le premier ministre taïwanais, M. Hau Pei-tsun, a annoncé, samedi 30 janvier, qu'il allait démissionner après des semaines de conflit entre factions libérale et conservatrice du Parti nationaliste (Kousmintang, KMT) au pouvoir. La démission de l'ex-général Hau, chef de l'aile conservatrice du KMT, était réclamée avec insistance par le courant libéral dominant, ainsi que par le Parti démocrate progressiste (DPP, opposition). Le président Lee Teng-hui, que soutiennent les nationalistes libéraux, devrait proposer prochainement un nouveau premier ministre au Parlement. – *(Reuter.)*

□ **HONGKONG : M. Deng Xiaoping intransigeant.** – La Bourse de Hongkong a brutalement chuté de 2,3 %, jeudi 28 janvier, à la suite d'une nouvelle offensive de Pékin contre les projets de réforme démocratique dans la colonie britannique. Le représentant chinois à Hongkong, M. Zhou Nan, a affirmé que son pays ne ferait aucune concession. Il s'est référé à M. Deng Xiaoping, selon lequel « [la Chine ne peut] *reculer d'un seul pouce (...) Certains ont suggéré que chaque côté fasse des concessions. Les accords entre la Grande-Bretagne et la Chine doivent être strictement appliqués. Pas un seul mot ne doit être changé* ». – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

M. Clinton a peaufiné avec ses conseillers son plan de relance économique

M. Bill Clinton est rentré dimanche soir 31 janvier de son premier week-end à la résidence présidentielle de Camp David (Maryland), où il a peaufiné pendant deux jours, avec les membres de son cabinet et ses conseillers, son plan de relance économique. Ces discussions ont regroupé au total quatre-vingts personnes. Il a été question de l'économie, de la sécurité sociale et de la façon de mieux coordonner le travail des agences fédérales, mais pas du sujet controversé de la levée éventuelle de l'interdiction des homosexuels dans l'armée.

Le président a assisté dans la soirée à la retransmission du « Super Bowl », la finale du championnat professionnel de football américain, puis s'est rendu à un dîner de l'Association des gouverneurs. Ceux-ci se sont prononcés dimanche en faveur d'une couverture sociale pour l'ensemble des Américains, estimant qu'il s'agissait d'un *« impératif moral »*. Selon un sondage publié samedi par l'hebdomadaire *Newsweek*, 51 % des Américains approuvent les premiers pas de M. Clinton en tant que président, 32 % les désapprouvent. – *(AFP, AP.)*

□ **48 % des Américains sont opposés à la présence d'homosexuels dans l'armée.** – Quelque 48 % des Américains sont opposés à la levée de l'interdiction des homosexuels dans l'armée souhaitée par le président Bill Clinton, contre 43 % qui y sont favorables, selon un sondage d'opinion de la chaîne CNN et du magazine *Time* publié samedi 30 janvier. – *(AFP.)*

□ **M. George Shultz affirme dans ses *Mémoires* que M. Bush était impliqué dans l'Irangate.** – L'ancien président George Bush a minimisé son rôle dans le plan secret américain de ventes d'armes à l'Iran entre 1985 et 1986 pour obtenir la libération des otages du Liban, écrit M. George Shultz, ancien secrétaire d'Etat de M. Ronald Reagan, dans ses *Mémoires*. Dans des extraits publiés dans l'hebdomadaire *Time*, samedi 30 janvier, M. Shultz affirme que M. Bush, à l'époque vice-président, a assisté à plusieurs réunions sur le sujet et a fait partie de ceux qui soutenaient ce projet. – *(Reuter.)*

COLOMBIE

Vingt personnes ont été tuées dans un attentat

Les attentats à la voiture piégée, attribués aux trafiquants de drogue, se sont multipliés samedi 30 et dimanche 31 janvier à Bogota et à Medellin. L'attentat le plus meurtrier s'est produit samedi dans la capitale colombienne : 20 personnes ont été tuées et une trentaine d'autres blessées lorsqu'un véhicule bourré d'une centaine de kilogrammes de dynamite a explosé près d'un centre commercial très fréquenté, à quelques rues du palais présidentiel. *« Le terrorisme aveugle ne réussira qu'à confirmer la décision du gouvernement d'attaquer de front l'organisation d'Escobar »*, a déclaré le président Gaviria depuis l'Equateur, où il effectue une visite officielle.

Deux voitures piégées ont, d'autre part, explosé dimanche dans des quartiers résidentiels de Medellin, faisant quatre blessés. L'une des voitures avait été placée à proximité d'un immeuble où résident des parents du chef du cartel de la cocaïne de Medellin, Pablo Escobar, laissant croire à un règlement de comptes. Ce dernier avait annoncé le 15 janvier dans une lettre au procureur de la Nation, M. Gustavo de Greiff, son intention de déclencher *« une lutte armée »* contre le gouvernement. L'objectif d'Escobar serait de faire plier les autorités pour qu'elles acceptent ses conditions en vue d'une nouvelle reddition. Le « baron » de la drogue, en fuite depuis le 22 juillet, avait utilisé une stratégie semblable avant sa première reddition, le 19 juin 1991. – *(AFP, UPI.)*

□ **HAÏTI : grève de la faim de réfugiés séropositifs à Guantanamo.** – Près de trois cents Haïtiens bloqués depuis près d'un an sur la base navale américaine de Guantanamo, à Cuba, parce qu'ils sont séropositifs, ont entamé une grève de la faim pour obtenir le droit de se rendre aux Etats-Unis, ont affirmé, dimanche 31 janvier, leurs défenseurs à New-York. Les 271 réfugiés, dont 11 malades du sida, 219 séropositifs et 41 enfants, attendent du président Bill Clinton qu'il tienne sa promesse électorale d'autoriser leur immigration, a déclaré M. Michael Ratner, avocat du Centre des droits constitutionnels de New-York. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La préparation des élections

Les candidats présentés par les Verts et Génération Ecologie

Trois semaines après l'accord intervenu avec les Verts sur les candidats de l'Entente des écologistes aux élections législatives, le conseil national de Génération Ecologie a ratifié, dimanche 31 janvier, à huis clos, la liste de ses propres représentants.

Après la liste des candidats du RPR et de l'UDF (*le Monde* du 22 janvier) et celle du Parti socialiste (*le Monde* du 30 janvier), nous publions, ci-dessous, la liste des candidats de l'Entente des écologistes, investis par les Verts (V) et par Génération Ecologie (GE) dans les circonscriptions de métropole, moins la Corse (ils ne présenteront pas de candidats dans l'île). Dans quelques cas, les deux mouvements soutiennent des candidats d'ouverture (O), individuels ou rattachés à l'un des deux mouvements, et, pour des raisons liées essentiellement au financement des partis politiques, certains candidats appartenant aux Verts sont rattachés à leurs partenaires de Génération Ecologie. Ils apparaissent ici avec l'étiquette « V-GE ».

Trois « primaires » sont organisées entre des candidats des deux mouvements dans le Cantal et les Hautes-Alpes. Quelques circonscriptions ne sont pas encore pourvues.

ALSACE

Bas-Rhin. – 1re : Andrée Buchmann (V); 2e : Yveline Mœglen (GE); 3e : Magdeleine Brom (V); 4e : Denis Maurer (V); 5e : Jean-François Gueidan (V); 6e : Alice Morel (GE); 7e : Hugues Stœckel (V); 8e : Guy Hemonet (V); 9e : Hugues Geiger (GE).

Haut-Rhin. – 1re : Guy Waehren (V); 2e : Christine Barthet (GE); 3e : Guy Lehning (V); 4e : Jean-Bernard Forestier (V); 5e : Jacques Muller (V); 6e : *non désigné (GE)*; 7e : Antoine Waechter (V).

AQUITAINE

Dordogne. – 1re : Chantal Merchadou (GE); 2e : Pierre Lade (V); 3e : André Vidal (GE); 4e : Marie-Odile Dauriac (GE).

Gironde. – 1re : Michel Duchêne (V); 2e : Pierre Hurmic (GE); 3e : Noël Mamère (GE); 4e : Jean-Hervé Le Bars (V); 5e : Luc-Etienne Lapère (GE); 6e : Dominique Prost (GE); 7e : Jean-Pierre Dufour (V); 8e : André Falguière (GE); 9e : André Orives (GE); 10e : Gérard Chausset (V); 11e : Jean-Pierre Verret (V).

Landes. – 1re : Jean-Marc Carité (V); 2e : Jacques Papon (GE); 3e : Bernard Lauga (V).

Lot-et-Garonne. – 1re : Maurice Orenstein (V); 2e : Philippe Camou (GE); 3e : Lydia Dubarry (GE).

Pyrénées-Atlantiques. – 1re : Bernard Laclau-Lacrouts (GE); 2e : Jean-Marc Trely (V); 3e : Jean-Michel Deproyat (GE); 4e : Daniel Langlatte (V); 5e : Jean Lissar (V); 6e : Michel Veunac (GE).

AUVERGNE

Allier. – 1re : Alain Bréant (GE); 2e : Jacky Flouzat (GE); 3e : Michel Durant (V); 4e : Claude Boaziz (V).

Cantal. – 1re : *« primaire » entre* Jean-Claude Rocher (V) *et* Christian Morgo (GE); 2e : Lionel Feuillas (V).

Haute-Loire. – 1re : Michel Fort (V); 2e : Jean-Pierre Brossier (GE).

Puy-de-Dôme. – 1re : Michel Depalle (GE); 2e : Dominique Adenot (GE); 3e : Marc Saumureau (V); 4e : Hervé Mantelet (V); 5e : Claude Mèrat (GE); 6e : Roland Gourves (GE).

BOURGOGNE

Côte-d'Or. – 1re : Jean-Patrick Masson (V); 2e : Jean-Pierre Gillot (GE); 3e : Alexandre Jurado (V); 4e : Jacques Lazzaroti (GE); 5e : Sophie Bouchard (V).

Nièvre. – 1re : Hélène Rochard (GE); 2e : Jean-François Daguin (V); 3e : Jean-Luc Donadoni (V).

Saône-et-Loire. – 1re : Olivier Pagès (V); 2e : Jean-Luc Dautriche (V); 3e : Delphine Brox-Brochot (GE); 4e : Jean-Paul Bonin (V); 5e : Alain Cordier (V); 6e : Hervé Bosio (V).

Yonne. – 1re : Denis Roycourt (V); 2e : Jean-Michel Delagneau (V); 3e : Joël Broquier (GE).

BRETAGNE

Côtes-d'Armor. – 1re : Jacques Mangold (V); 2e : Bernard Hesry (GE); 3e : Jean-Claude Lenay (V); 4e : Bernard Prigent (V); 5e : Denis Baulier (GE).

Finistère. – 1re : Pierre Delignière (GE); 2e : Daniel Malengreau (V); 3e : Michel Briand (V); 4e : Pierre-Jean Le Morvan (GE); 5e : Gérard Borvon (V); 6e : Alfred Corne (GE); 7e : Bernard Uguen (GE); 8e : Michel Beucher (V).

Ille-et-Vilaine. – 1re : Dominique Boullier (GE); 2e : Yves Cochet (V); 3e : Jean Tchoubar (GE); 4e : Philippe Violenti (GE); 5e : Gaël Lagadec (V); 6e : Maurice Langlois (V); 7e : Yannick Le Brelot (V).

Morbihan. – 1re : Jean-Pierre Mousset (V); 2e : Patrice Le Borgnic (GE); 3e : Pierre Bernard (GE); 4e : Christian Guyonvarc'h (UDB-V); 5e : Eric Regenermerl (GE); 6e : Claudine Rouillé (V).

CENTRE

Cher. – 1re : Joël Crotté (V); 2e : Jean Rousseau (GE); 3e : Yves Barrière (GE).

Eure-et-Loir. – 1re : Gérard Laboureur (V); 2e : François Fillon (V); 3e : Jean-François Anquetil (GE); 4e : Mireille Ladève-Lépine (V).

Indre. – 1re : Jean Delavergne (V); 2e : Patrick Ferrenq (V); 3e : *non désigné (GE)*.

Indre-et-Loire. – 1re : Claude Pujol (GE); 2e : Laurent Canot (V); 3e : Joseph Poli (GE); 4e : Alain Pachet (V); 5e : Joël Pélicot (GE).

Loir-et-Cher. – 1re : Nicole Combredet (V); 2e : Roger Doire (GE); 3e : Josiane Simon (GE).

Loiret. – 1re : Anne Nino-Dupieu (GE); 2e : Bruno Duval (V); 3e : Nicole Bouilly (V); 4e : Jean-Luc Burgunder (V); 5e : Yves de Kisch (GE).

CHAMPAGNE-ARDENNE

Ardennes. – 1re : Jean-Philippe Nadaud (GE); 2e : Philippe Lenice (V); 3e : Jean-Louis Jason (GE).

Aube. – 1re : Bruno Dionisi (GE); 2e : Dominique Menissier (V); 3e : Pierre Benoit (GE).

Marne. – 1re : Gérard Crouzet (V); 2e : François Delmotte (V); 3e : Philippe Lecompte (GE); 4e : Daniel Yon (GE); 5e : René Dubois (GE); 6e : Marc Lefèvre (V).

Haute-Marne. – 1re : Gilles Simon (GE); 2e : Fabrice Wowak (V).

FRANCHE-COMTÉ

Doubs. – 1re : Bruno Legeard (V); 2e : Jean-Philippe Gallat (GE); 3e : Jacques Hellias (GE); 4e : Gérard Mamet (O-V); 5e : Jean-Marie Durand (V).

Jura. – 1re : Jean-Luc Maillet (GE); 2e : Adèle Socie (GE); 3e : Dominique Voynet (V).

Haute-Saône. – 1re : Alain Cwiklinski (V); 2e : Margareth Chatelain (GE); 3e : Danielle Olivier-Koehret (GE).

Territoire de Belfort. – 1re : Alain Fousseret (V); 2e : Joël Scarinoff (GE).

ILE-DE-FRANCE

Paris. – 1re : Brice Lalonde (GE); 2e : *non désigné (GE)*; 3e : Laurent Boyer (GE); 4e : *non désigné (GE)*; 5e : Evelyn Ferreira (V); 6e : Dominique Simonet (GE); 7e : Nicole Bénévise (GE); 8e : François Breteau (V); 9e : Jean-Jacques Porchez (GE); 10e : Pierre-Alain Brossault (V); 11e : Jean-Louis Vidal (V); 12e : Vincent Lecoq (GE); 13e : Laure Schneiter (V); 14e : Philippe Brunswick (GE); 15e : Elisabeth Gombert (GE); 16e : Chantal Marandon (GE); 17e : Xavier Knowles (V); 18e : Jean-Luc Dumesnil (V); 19e : Philippe Germa (GE); 20e : Jean Desessard (V); 21e : Valérie Marange (V).

Essonne. – 1re : Jean-Bernard Gramunt (V); 2e : Alain Coste (V); 3e : Francis Chalot (V); 4e : Michel Mombrun (GE); 5e : Jean-Claude Le Scornet (GE); 6e : Amy Dahan (GE); 7e : Philippe Le Pont (V); 8e : Patrick Hardouin (GE); 9e : Roland Smolar (GE); 10e : Joël Roret (GE).

Hauts-de-Seine. – 1re : Hubert Guicharousse (V); 2e : Dominique Frager (GE); 3e : Christine Brigand (GE); 4e : Christian Demercastel (V); 5e : Alain Dupré (GE); 6e : Denis Abecassis (GE); 7e : Daniel Burq (GE); 8e : Guy Konopnicki (GE); 9e : Gilbert Devillard (V); 10e : Didier Hervo (V); 11e : Monique Macheret (GE); 12e : Jean-François Dumas (V); 13e : Adrian Rosner (GE).

Seine-et-Marne. – 1re : Françoise Lefebvre (GE); 2e : Philippe Mouche (V); 3e : Agnès Monvoisin-Cheslet (V); 4e : Joël Savry (V); 5e : Claude Munnier (V); 6e : Lucien Chabason (GE); 7e : Daniel de Becker (GE); 8e : Alain Rist (V); 9e : Jean Calvet (GE).

Seine-Saint-Denis. – 1re : Michel Bourgain (V); 2e : Hayette Boujema (GE); 3e : Zaïr Kedadouche (GE); 4e : Patrick Benkemoun (V); 5e : Bernard Hache (GE); 6e : Aline Archimbaud (V); 7e : Patrick Bazin (V); 8e : Jean-Claude Pruski (V); 9e : Georges Martory (GE); 10e : Jean-Marc Ambrosini (GE); 11e : Jean-François Baillon (GE); 12e : Francis Terquem (GE); 13e : Jean-Luc Bennahmias (V).

Val-de-Marne. – 1re : Philippe Devisme (GE); 2e : Catherine Calmet (V); 3e : Jean-Pierre Girault (V-GE); 4e : Gilles Desseigne (GE); 5e : Danièle Raabe (V); 6e : Michel Carré (V); 7e : Loïc Le Guénédal (GE); 8e : Marie-Odile Biche (GE); 9e : Dominique Tricaud (GE); 10e : Jean-Paul Deléage (V); 11e : Alain Lipietz (V); 12e : Patrice Hernu (GE).

Val-d'Oise. – 1re : Pascal Tourbe (GE); 2e : Patrick Desœuvre (GE); 3e : Pierre-François Siméoni (V); 4e : François Gayet (GE); 5e : Alain Chancel (V); 6e : Louis Perrier (V); 7e : Jean-Pierre Petiteau (V); 8e : Fanny Merguy (GE); 9e : Michel Cantal-Dupart (GE).

Yvelines. – 1re : Jean-Claude Allafort (GE); 2e : Dominique Julien-Labruyère (GE); 3e : Eléonore Gabarian (GE); 4e : Janick Giroux (V); 5e : Saadia Sahali (V); 6e : Jean-Marc Séry (GE); 7e : Monique Le Saux (GE); 8e : Jean-François Colin (V); 9e : Elisabeth Boyer (GE); 10e : Jean Sindou-Faurie (V); 11e : Harlem Désir (GE); 12e : Sylvain Dandonneau (V).

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Aude. – 1re : Jacques Doucet (V); 2e : Maryse Arditi (V); 3e : Michel Cornuet (GE).

Gard. – 1re : Josef Alcon (GE); 2e : Christian Eymard (GE); 3e : Alain Bertolino (V); 4e : Thierry Tournaire (V); 5e : Roger Travier (V).

Hérault. – 1re : *non désigné (GE)*; 2e : Jean-Louis Garcia (V); 3e : Bruno Gutierrez (V); 4e : *non désigné (GE)*; 5e : Jean Coupiac (V); 6e : Jean-Paul Columa (GE); 7e : Yves Pietrasanta (GE).

Lozère. – 1re : Gérard Breton (GE); 2e : Jean-Pierre Bonjean (V).

Pyrénées-Orientales. – 1re : René-Louis Fayaud (GE); 2e : Patrick Garcia (V); 3e : Maryse Lapergue (GE); 4e : Michel Parrat (V).

LIMOUSIN

Corrèze. – 1re : Alain Colladant (V); 2e : Jean-Pierre Massias (GE); 3e : non désigné (V).

Creuse. – 1re : Olivier Warin (GE); 2e : Jean-Bernard Damiens (V).

Haute-Vienne. – 1re : Bernard Devallois (GE); 2e : Bernard Soury (GE); 3e : Marcel Bayle (V); 4e : Josette Réjou (V).

LORRAINE

Meurthe-et-Moselle. – 1re : Claude Blondeau (GE); 2e : Isabelle Epron (V); 3e : Daniel Peytoureau (GE); 4e : Clément Witt mann (V); 5e : Danielle Lonis (GE); 6e : Daniel Bourguignon (V); 7e : Alexandre Bardelli (V).

Meuse. – 1re : Pascal Menoux (V); 2e : Roland Giraud (GE).

Moselle. – 1re : Jean-Luc Huet (GE); 2e : Jean-François Secondé (GE); 3e : Armand Bemer (V); 4e : Daniel Béguin (V); 5e : Gilbert Poirot (V); 6e : Philippe Leick (GE); 7e : Marie-Anne Isler-Béguin (V); 8e : Nicolas Schiffler (V); 9e : Gérard Botella (GE); 10e : Jean-Jacques Piezanowski (GE).

Vosges. – 1re : Dominique Andres (V); 2e : Jean-Paul Deltour (GE); 3e : Etienne Gehin (GE); 4e : Jean-Claude Noirclere (V).

MIDI-PYRÉNÉES

Ariège. – 1re : Françoise Matricon (V); 2e : Bernard Pastourel (GE).

Aveyron. – 1re : Denis Psaume (V); 2e : Evelyne Durival (GE); 3e : Yves Frémion (V).

Haute-Garonne. – 1re : Marie-Françoise Mendez (V); 2e : Ghislain Vergnes (V); 3e : Jean-François Maury (V); 4e : Michel Mustin (GE); 5e : Didier Houy (GE); 6e : Christian Moretto (GE); 7e : René-Marc Willemot (V); 8e : Nadine Saugoult (GE).

Gers. – 1re : Jacques Rousseau (GE); 2e : Michel Ghirardi (V).

Lot. – 1re : Antoine Soto (V); 2e : Guy Ménard (GE).

Hautes-Pyrénées. – 1re : Michel Geoffre (GE); 2e : Albert Danjau (V); 3e : Arlette Dubalen (GE).

Tarn. – 1re : Francis Maffre (GE); 2e : Denis Crépin (V); 3e : Josiane Daunis-Marty (GE); 4e : Christian Emaille (V).

Tarn-et-Garonne. – 1re : Eric Chailloux (V); 2e : Yann Guyomard (GE).

NORD-PAS-DE-CALAIS

Nord. – 1re : Pierre Bellanger (GE); 2e : Ronald Charbaut (V); 3e : Dominique Plancke (V); 4e : Nicole Knecht (GE); 5e : Eugène Delrue (V); 6e : Roger Catteau (GE); 7e : Jacky Minart (GE); 8e : Joël Campagne (V); 9e : Etienne Forest (GE); 10e : Michel-Antoine Callens (V); 11e : Philippe Buisine (V); 12e : Marcel Lefèvre (V); 13e : Dominique Martin-Ferrari (GE); 14e : René Patoor (V); 15e : Alain Dubois (GE); 16e : Alain Pruvot (V); 17e : Victor Sion (V); 18e : Maggie Cuvillier (V-GE); 19e : Régis Dufour-Lefort (GE); 20e : Benjamin Dutouquet (GE); 21e : Jean-Pierre Lartige (V); 22e : Maryse Demoulin (GE); 23e : Rossano Pulpito (V); 24e : Denis Williame (V).

Pas-de-Calais. – 1re : Luc Blankaert (V); 2e : Alain Bailleul (GE); 3e : Dominique Madelaine (V); 4e : Patrick Poulet (V); 5e : Pierre Géneau (V); 6e : Michel Hamy (GE); 7e : Jean-Marc Ben (V); 8e : Etienne Galand (GE); 9e : Serge Pacheka (V); 10e : Franck Gluszak (GE); 11e : Gilles Pennequin (GE); 12e : Daniel Ludwikowski (V); 13e : Jean-François Caron (GE); 14e : *non désigné (V)*.

BASSE-NORMANDIE

Calvados. – 1re : Josette Bénard (GE); 2e : Alain Gruénais (V); 3e : Eric Boisnard (GE); 4e : Corinne Lepage-Huglo (GE); 5e : Bernard Hérard (V); 6e : Jacques Leblanc (V).

Manche. – 1re : Didier Anger (V); 2e : Rémy Lebasclés (GE); 3e : Christiane Durchon (V); 4e : Chantal Roupsard (GE); 5e : Jean-Claude Magalhaes (V).

Orne. – 1re : Jean-Paul Buard (V); 2e : Bernard Rio (GE); 3e : Dominique Madelaine (V).

HAUTE-NORMANDIE

Eure. – 1re : Sylvain Bigot (GE); 2e : Pascal Dionis (V); 3e : Michel Ressouche (GE); 4e : Bernard Disson (V); 5e : Olivier Bassine (V).

Seine-Maritime. – 1re : Irène Pergent (V); 2e : Christine Rambaud (GE); 3e : Jean-Pierre Girod (V); 4e : Dominique Aupierre (GE); 5e : Christian Pedron (GE); 6e : Joël Valette (V); 7e : Pierre Dieulafait (V); 8e : Bernard Despierre (GE); 9e : Michel-Léopold Jouvin (GE); 10e : Antoine Leforestier (GE); 11e : Gilles Euzenat (V); 12e : Jean-Claude Ravenel (V).

PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique. – 1re : Xavier Dousset (V); 2e : Jean-Claude Demaure (V); 3e : Bernard Renou (V); 4e : Bernadette Berthet (V); 5e : Patrick Cotrel (GE); 6e : Yves Legeay (GE); 7e : Charles Perrault (GE); 8e : Gilles Denigot (O-GE); 9e : Jo Gropi (V); 10e : Charly Templier (V).

Maine-et-Loire. – 1re : *non désigné (O)*; 2e : Philippe Bodard (GE); 3e : Yves Lethielleux (V); 4e : Christophe Reveillé (V); 5e : Patrick Henry (O-V); 6e : *non désigné*; 7e : *non désigné*.

Mayenne. – 1re : Olivier Illand (V); 2e : Joël Patoureau (V); 3e : Louis Michel (GE).

Sarthe. – 1re : Lionel Renusson (V); 2e : Jean-François Paquin (GE); 3e : Jean-François Cointré (GE); 4e : Didier Bourgy (V); 5e : *non désigné (GE)*.

Vendée. – 1re : Jean Guibert (GE); 2e : Daniel Robquin (GE); 3e : Bernard Massuyau (GE); 4e : Danielle Laumont (V); 5e : Franck Plazanet (V).

PICARDIE

Aisne. – 1re : Patrick Dejeambe (V); 2e : Jean-René Boutreux (GE); 3e : José Meurice (V); 4e : Alain Colpin (V); 5e : Jean-François Gérack (GE).

Oise. – 1re : Christian Filippi (GE); 2e : Bernard Lahitte (V); 3e : Corinne Pascal-Thibout (V); 4e : Gérard Palteau (GE); 5e : Lionel Stoleru (GE); 6e : Jean-Claude Lefebvre (V); 7e : Christian Jaskowiec (GE).

Somme. – 1re : Hubert Delarue (GE); 2e : Jean-Jacques Bertrand (V); 3e : Alain Boulanger (GE); 4e : Claude Ferra (GE); 5e : Xavier Commecy (V); 6e : Christian Wyttynck (V).

POITOU-CHARENTES

Charente. – 1re : Jean Revereault (V); 2e : Michel Lorriaux (GE); 3e : Yves Manguy (V); 4e : Pierre Debien (GE).

Charente-Maritime. – 1re : André Dubosc (GE); 2e : Yvan Poisbeau (V); 3e : Dominique Godineau (V); 4e : Christophe Bultel (V); 5e : Paul Revolat (GE).

Deux-Sèvres. – 1re : *non désigné (GE)*; 2e : André Pachet (V); 3e : Jean Collon (V); 4e : Cyril Pouclet (V).

Vienne. – 1re : Marie Legrand (V); 2e : Jean-Pierre Souil (GE); 3e : Jean-René Gouron (GE); 4e : Catherine Barril (V).

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Alpes-de-Haute-Provence. – 1re : Pierre-Alain Cambefort (V); 2e : Jean-Marie Colombon (GE).

Hautes-Alpes. – 1re : *primaire entre* Christine Roux (V) *et un candidat (GE) non désigné*; 2e : *primaire entre* Hervé Gasdon (V) *et* Michel Marin (GE).

Alpes-Maritimes. – 1re : Ghislain Nicaise (GE); 2e : Guy Marimot (V); 3e : Denis Roman (V); 4e : Jacques Kramer (GE); 5e : Pierre-Loup Mazerand (V); 6e : Maurice Bardet (V); 7e : Pascal Marques (V); 8e : Nadia Loury-Guigan (GE); 9e : Antoine Labeyrie (GE).

Bouches-du-Rhône. – 1re : Patrick Nofri (V); 2e : *non désigné (GE)*; 3e : Catherine Lange (GE); 4e : Daniel Bret (V); 5e : Armand Touati (GE); 6e : Victor-Hugo Espinoza (GE); 7e : Jean-Claude Badih (V); 8e : Pierre Applincourt (GE); 9e : Jean Reynaud (V); 10e : Marie-Claire Mouyrin (GE); 11e : Patrick Sauvage (V); 12e : Michel-Henri Botella (GE); 13e : Gérard Monnier-Besombes (V); 14e : Yvon Roche (V); 15e : Robert Célaire (O); 16e : Catherine Levraud (V).

Var. – 1re : Guy Leberre (GE); 2e : Michel Casanova (V); 3e : Maurice Franceschi (GE); 4e : Alain Moreu (GE); 5e : Michel Ruby (V); 6e : Gérard Dauvergne (V); 7e : Philippe Guinet (V).

Vaucluse. – 1re : René Pélisson (V); 2e : René Volot (GE); 3e : Etienne de Menthon (GE); 4e : Serge Boyer (V).

RHONE-ALPES

Ain. – 1re : Marc de Antoni (V); 2e : Eric Gilbert (V); 3e : Albert Delavière (V-GE); 4e : Alain Moussel (GE).

Ardèche. – 1re : Sylvain Chiron (GE); 2e : Pierre Courouble (GE); 3e : Michel Rabanit (V).

Drôme. – 1re : Annie Puech (GE); 2e : Jean-Pierre Morichaud (V); 3e : Gérard Védrines (GE); 4e : Denis Dongé (V).

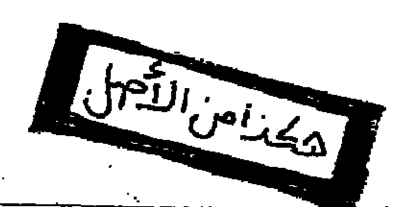
Isère. – 1re : François Lalande (V); 2e : Cédric Philibert (GE); 3e : *non désigné*; 4e : Gérard Leras (V); 5e : Thierry Chomel (GE); 6e : Pierre Kermen (GE); 7e : Gilbert Sutter (V); 8e : Bernard Berthel (GE); 9e : Maurice Commandeur (V).

Loire. – 1re : Gérard Payre (GE); 2e : Christian Brodhag (V); 3e : Annie Trapeaux (V); 4e : Elisabeth Peyron (V); 5e : Bruno Barriquand (V); 6e : Régis Husson (GE); 7e : Lucien Moulier (GE).

Rhône. – 1re : Jean-Marc Chaffringeon (GE); 2e : Gilles Buna (V); 3e : Michel Chomarat (GE); 4e : Dominique Lopin (GE); 5e : Etienne Tête (V); 6e : Pierre Bouquet (V); 7e : Guy Peyretti (GE); 8e : Marc Jedliczka (V); 9e : Roger Masson (GE); 10e : Laurence Darteil (GE); 11e : André Martin (GE); 12e : Bernard Chambon (V); 13e : François Wolf (V); 14e : Louis Roux (V).

Savoie. – 1re : Colette Trepier (GE); 2e : Bernard Turpin (V); 3e : Michel Roux (V).

Haute-Savoie. – 1re : André Tissot (GE); 2e : François Rouge (V); 3e : René Sournia (GE); 4e : Joseph Grillet (V); 5e : Jacques Maylander (V).



POLITIQUE

législatives

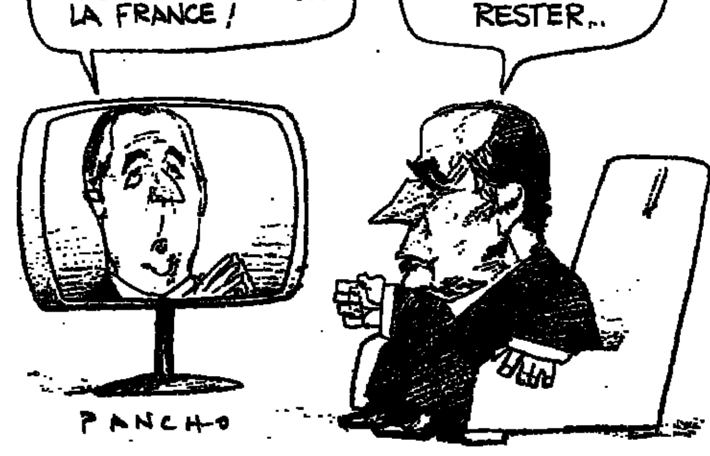
Les écologistes, alliés de la droite ou dernier espoir des socialistes ?

Dans sept semaines, l'essentiel sera joué. Dans huit, tout sera consommé. Tout, pourtant, paraît encore flou : et le programme que mettra en œuvre la nouvelle majorité ; et le nom de celui qui sera chargé de l'appliquer depuis l'hôtel Matignon ; et la forme de la future opposition. La seule certitude porte, il est vrai, sur l'essentiel : c'est la droite qui sera au pouvoir à partir du mois d'avril.

Seule ou en association ? La question n'est pas tranchée. Dans *le Figaro* du 1er février, M. Gérard Longuet, président du PR, souhaite que la future majorité, prenant exemple sur ce qui se passe dans de nombreux conseils régionaux, *« travaille »* avec les écologistes. M. Edouard Balladur, qui était l'invité de « 7 sur 7 », à TF 1 dimanche, est beaucoup plus prudent. Pour lui, si effectivement *« les écologistes expriment une sensibilité vraie »* dont il faudra *« tenir compte »*, la nouvelle majorité devra appliquer le programme sur lequel elle aura été élue, et n'être *« tentée ni par l'exclusion ni par la récupération »*.

Récupérer les voix écologistes au deuxième tour, puis leurs élus dans la future Assemblée nationale, est bien, au contraire, le dernier espoir des socialistes. Ils en sont maintenant convaincus, même s'ils ont encore des façons bien différentes de solliciter cette alliance. Dans *Libération* de lundi, M. Henri Weber, conseiller de M. Laurent Fabius, s'adresse à son *« cher Brice »* pour lui expliquer qu'il ne pourra pas *« appliquer son programme avec une majorité conservatrice »*. En revanche, M. François Hollande, au micro de Radio J, dimanche, a remarqué : *« Nous n'avons pas en face de nous un partenaire mais quelqu'un qui veut prendre notre place, et à partir de là la convivialité doit rester limitée »*.

La droite n'a pas ce souci. RPR et UDF sont toujours décidés à travailler ensemble, mais la convivialité reste mesurée, ne serait-ce parce que la compétition reste vive pour Matignon. Toujours dans *le Figaro*, M. Longuet assure que son parti a *« avec François Léotard un homme apte à incarner l'attitude de courage et d'ouverture qu'attend le pays »* et que, *« compte tenu du carractère indissociable »* de l'entente entre les deux partis, *« aucun candidat issu de l'une des familles ne peut être* a priori *censuré ou récusé »*. A l'inverse, M. Charles Pasqua, dans *le Journal du dimanche*, explique que pour le poste de premier ministre



« le mieux placé à [ses] *yeux serait Jacques Chirac, puisqu'il est le président du RPR, qu'il entend le rester, et qu'il fait le tour de France pour expliquer aux Français la politique qu'il faudrait conduire »*.

M. Vauzelle : M. Mitterrand démissionnera si...

M. Balladur fait semblant de ne rien entendre de tout cela. Il continue à parler comme un futur chef de gouvernement. Samedi, il a rendu public son propre « audit » de la situation de la France (*le Monde* daté 31 janvier-1er février), et dimanche sur TF 1 il a présenté son programme en expliquant que *« le gouvernement devra se fixer un plan de redressement sur cinq ans »*, car la situation de la France est *« la plus grave depuis la Libération »*. Pour que l'action des ministres ne soit pas perturbée par les querelles préalables à la présidentielle, l'ancien ministre d'Etat a assuré qu'il n'était pas *« question de constituer une sorte de comité qui serait désigné par les états-majors des partis »*.

Il a ainsi proposé *« un plan quinquennal de lutte contre le chômage »*, pour lequel *« il n'y a pas de recettes miracles »*, et un autre plan de cinq ans *« pour organiser le desendettement de l'Etat »*.

Se défendre de vouloir porter atteinte aux acquis sociaux fut la principale préoccupation de M. Balladur, qui fit remarquer qu'un gouvernement qui avait permis qu'il y ait *« cinq millions d'exclus »* était particulièrement mal placé pour vouloir les défendre. M. Michel Vauzelle a pourtant confirmé, dimanche, au « Forum RMC-*l'Express* », que M. François Mitterrand ferait de leur protection son principal cheval de bataille. Celui qui fut le porte-parole du président de la République pendant cinq ans a même assuré que le chef de l'Etat pourrait démissionner *« si le gouvernement de droite lui impose de toucher à des acquis sociaux »*, le contraignant à dire : *« Pas ça, pas moi. »* Hors de cette hypothèse, l'actuel ministre de la justice a assuré que, même en période de cohabitation, le président de la République doit conserver *« ses responsabilités dans tous les domaines »*, en expliquant qu'il est *« le chef des armées »*, que pour la diplomatie *« il représente la France »*, et qu'il doit veiller au respect de l'article 2 de la Constitution, qui précise que la France est une République sociale.

Pour l'avenir, M. Vauzelle a assuré que le *« souci »* de M. Mitterrand est que *« les valeurs qu'il incarne et défend depuis tant d'années demeurent l'inspiration de ce pays »*, et que donc *« il ne s'en ira que si son successeur partage les mêmes valeurs ; c'est-à-dire si la campagne présidentielle permet de supposer, comme on peut le supposer dès aujourd'hui, un succès d'un candidat de gauche »*. Est-ce pour le faciliter que M. Vauzelle annonce déjà qu'au lendemain des législatives il organisera *« des assises de la solidarité »* pour *« fédérer »* tous ceux qui, au delà du PS, partagent les valeurs de gauche ?

THIERRY BRÉHIER

Les vérités de M. Le Pen

Au terme de son neuvième passage à « L'heure de vérité », sur France 2, dimanche 31 janvier, M. Jean-Marie Le Pen a signé le livre d'or de l'émission à l'aide d'une citation de La Fontaine indiquant : *« L'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour le mensonge. »* Les principales déclarations du président du Front national ont été les suivantes :

□ **Immigration** : *« C'est l'immigration qui est responsable de l'aggravation considérable du chômage, de l'aggravation considérable de la fiscalité en même temps que de l'insécurité. (...) Je dis qu'il y a deux millions d'emplois qui sont occupés par des immigrés... Contrairement à ce que l'on croit, ils occupent des positions partout. »*

□ **Incarnation** : *« Nous sommes une tradition, la tradition de l'incarnation. C'est-à-dire que la politique, ce n'est pas seulement des mots, des phrases, des concepts, ce sont aussi des hommes et des femmes qui vivent. (...) Le Front national sans Jean-Marie Le Pen ? Et le gaullisme sans de Gaulle, et le PS sans Mitterrand ? Et un bateau sans capitaine ? Un avion sans pilote ? Oui, ça ne marche pas, en effet. »*

□ **Législatives (résultats)** : *« Je ne suis pas Mme Soleil. Très petit succès à 10 %, petit succès à 11, succès à 12, grand succès à 16, triomphe à 20. (...) Tous les candidats UDF-RPR ne sont pas les mêmes. Il y en a pour lesquels nous avons une détestation supplémentaire, il y en a dont nous reconnaissons les mérites, mais MM. Noir et Carignon ne peuvent espérer que nous venions à leur secours. »*

□ **Porte** : *« La France, dans la situation dramatique où elle se trouve, doit d'abord balayer devant sa porte avant d'aller balayer devant celle des autres. Nous avons beaucoup fait (...). Eh bien, que d'autres prennent notre place ! »*

□ **Purification (ethnique)** : *« Je n'en pense rien. Que voulez-vous que j'en pense ? Je condamne la purification ethnique, le cancer du sein, la grêle, les accidents de la route. En gros, tous les malheurs qui arrivent au monde. (...) Avant de vouloir faire cesser les viols en Bosnie, il faudrait d'abord faire cesser les viols en région parisienne. »*

□ **Togo et Zaïre** : *« Quand il s'agit de la sécurité de nos ressortissants et de nos concitoyens, je suis partisan de l'intervention de nos troupes. (...) L'installation de systèmes démocratiques dans ces pays est-elle une utopie ? J'ai tendance à le penser et je crains que nous n'ayons là-bas encore plutôt joué en faveur du trouble que de la paix. »*

Aux assises du RPR sur la culture

M. Chirac souhaite « un réexamen de la politique des grands travaux »

Concluant, samedi 30 janvier, les assises du RPR sur la culture, M. Jacques Chirac a dénoncé les « écarts » qui se sont creusés entre la capitale et la province en matière d'équipements culturels.

Pendant deux jours, vendredi 29 et samedi 30 janvier, le RPR a organisé à Paris des assises culturelles sous le titre de « Culture d'en France ». Le premier jour était consacré à des « commissions » (théâtre, musique, cinéma, arts plastiques, livres, etc.) composées d'artistes, d'intellectuels, de professionnels et d'élus, qui siégeaient simultanément. Chacun a évoqué ses problèmes : la baisse de la fréquentation des salles ou la crise de la lecture, les difficultés de la chanson française face à l'invasion anglo-saxonne, les différents systèmes d'aides apportés par l'Etat, le rôle des établissements publics, le poids des collectivités locales...

Les défenseurs du théâtre privé et du théâtre public se sont affrontés courtoisement. Jean Desailly (Théâtre de la Madeleine) : *« Le prix* [jugé excessif] *des places c'est la mauvaise conscience des gens qui ne vont jamais au théâtre. »* Jérôme Savary (Théâtre national de Chaillot) : *« Le théâtre public n'a pas le monopole de l'ennui. »* La tonalité de l'ensemble était plutôt corporatiste, et calme. Même absence de rugosité le lendemain, où se sont succédé deux tables rondes, animées l'une par Jacques Toubon, l'autre par Alain Carignon. Autour d'eux, le même mélange d'intellectuels, d'artistes (Yves Berger, Philippe Sollers, Michel Fugain, Jean-Jacques Beneix, Jean-Claude Carrière, Pierre Miquel), de professionnels et d'élus RPR. Ces derniers n'ont visiblement pas retenu le message de Marc Fumaroli : tous ont réaffirmé l'importance de l'Etat, *« au cœur d'une politique culturelle »*. Une rupture radicale avec la politique menée par Jack Lang n'était pas non plus à l'ordre du jour. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a estimé que, *« malgré la dureté des temps, il faudra maintenir l'effort budgétaire auquel nous sommes parvenus »*.

M. Toubon : « Mort aux cons ! »

« On a cumulé, il faut maintenant rationaliser, ce qui ne veut pas dire détruire », a indiqué Jacques Toubon, qui a noté que *« la ligne générale d'une bonne politique culturelle devait être : mort aux cons ! »*, avant de conclure en citant Shelley : *« Le poète est le législateur des temps difficiles. »* Ces temps difficiles ont été évoqués par Philippe Sollers. *« Notre pays est assez sinistré sur le plan politique, culturel »*, a-t-il estimé, inquiet du retour *« d'une atmosphère sourde du vichysme »*. L'écrivain, qui a expliqué sa présence par une vieille tendresse envers de Gaulle et Malraux, a affirmé qu'on ne pouvait *« ignorer la disparité qui s'accroît entre les riches et les pauvres »* et que, *« sur une base aussi grave, la culture ne pouvait continuer à n'être que le spectacle de la culture »*.

Inquiétude reprise par Dominique Perben, secrétaire général adjoint du RPR, qui a constaté *« une baisse objective en francs constants de l'activité culturelle française à l'étranger »*, et par l'écrivain et éditeur Yves Berger, qui a fustigé *« l'état de non-résistance de la politique française »* face à *« la déchéance totale »* du français, battu par l'anglais. Jean-Jacques Beineix, qui s'est présenté comme *« un cinéaste français d'expression française »*, a souligné les difficultés actuelles à réaliser des films en français : *« Au-delà d'un certain budget, on est obligé de se poser la question du tournage en anglais. »* Le scénariste Jean-Claude Carrière a évoqué *« la complainte des instituts culturels français à l'étranger »*, qu'il entend *« depuis trente ans »* se plaindre de leur manque de moyens.

Dans son discours de clôture, Jacques Chirac a brossé les grandes lignes d'une politique culturelle. Préserver et enrichir le patrimoine. Garantir l'égalité de tous devant la culture. Donc favoriser l'enseignement des disciplines artistiques, une vieille marotte du RPR. Mais pour le maire de Paris la démocratie culturelle ne se limite pas à l'école : *« Il s'agira de définir une véritable politique d'aménagement culturel national afin de réduire les écarts qui se sont creusés entre les grandes métropoles, notamment la capitale et la province. Il n'est pas normal, par exemple, que les bibliothèques municipales se débattent au milieu de difficultés budgétaires alors qu'on est en train de construire la bibliothèque la plus grandiose du monde, peut-être à juste titre, mais excessive sur le plan du coût. C'est donc à un réexamen de la politique des grands travaux qu'il faudra procéder, non pas avec la volonté de détruire ce qui a été fait, mais dans le souci de mieux garantir les grands équilibres culturels. »*

Troisième mission de l'Etat : aider les acteurs de la vie culturelle, et d'abord ceux qui sont en difficulté, soit en continuant ce qui a été fait, soit en innovant, et toujours en s'appuyant sur les collectivités territoriales.

Un discours prononcé sur un ton modéré et qui voulait ignorer la polémique. Alain Carignon, volontiers présenté au RPR comme un possible ministre de la culture, est dans la même disposition. *« Il y a un héritage, nous devons l'assumer. Il ne doit y avoir ni chasse aux sorcières ni têtes coupées. »* Les moyens ? *« La culture doit être épargnée par la nécessaire rigueur budgétaire. »* Si le maire de Grenoble, qui dit avoir rencontré *« beaucoup de monde, y compris ceux qui ont participé à l'aventure Lang »*, souhaite néanmoins que *« certaines choses changent, c'est parce que le climat a changé »*. *« Aujourd'hui*, dit-il, *on ressent trop le poids de la société marchande. Ses seuls freins sont ceux de la culture. Sans retomber dans le socio-culturel des années 60, les créateurs ne peuvent éviter de s'interroger sur les déchirures du tissu social qui vont s'aggravant et sur la distance qui croît entre une partie de la société et la création. »*

EMMANUEL DE ROUX

Quatre élections cantonales partielles...

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-VIII (2e tour).

I., 15 621 ; V., 5 403 ; A., 65,41 % ; E., 5 025.

Richard Giamarchi, RPR sout. UDF, 3 258 (64,83) ...... ÉLU

Josiane Pastorel, FN, c. r., c. m. de Nice, 1 767 (35,16 %).

[Richard Giamarchi, secrétaire départemental du RPR, succède à Christian Estrosi, député et conseiller régional, président de la fédération RPR des Alpes-Maritimes, que la loi sur le cumul des mandats a conduit à quitter le conseil général où il avait été réélu en mars dernier. Face à la candidate du FN, seule à pouvoir se maintenir au second tour, il recueille 797 suffrages de plus que le total des voix de droite du premier tour. De son côté, Josiane Pastorel, qui sera la suppléante de Jean-Marie Le Pen aux législatives de mars, dans la 3e circonscription, qui gagne 478 voix d'un tour à l'autre, progresse de plus de sept points de pourcentage par rapport au second tour de mars 1992 mais perd 668 suffrages.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 15 621 ; V., 5 396 ; A., 65,45 % ; E., 5 306 ; Richard Giamarchi, 1 763 (33,22 %) ; Josiane Pastorel, 1 289 (24,29 %) ; Max Cavaglione, div. g. sout. PS et MRG, 882 (16,62 %) ; Jean-Paul Barety, RPR diss., adj. m. de Nice, 446 (8,40 %) ; Danièle Beraha-Le Goff, Verts, 337 (6,35 %) ; Patrice Mascarello, PC, 317 (5,97 %) ; Jean-Louis Vidal, UDF-P. et R. diss., 272 (5,12 %).

En mars 1992, les résultats du second tour avaient été les suivants : I., 15 980 ; V., 8 980 ; A., 43,80 % ; E., 8 688 ; Christian Estrosi, 4 151 (47,77 %) ; Josiane Pastorel, 2 435 (24,19 %) ; André Le Gat, PS, 2 102 (24,19 %).]

NORD : canton de Clary (1er tour).

I., 21 531 ; V., 12 739 ; A., 40,83 % ; E., 12 166.

Jacques Warin, PS, m. de Caudry, 4 513 (37,09 %) ; Yves Coupé, div. d., adj. m. de Cambrai, 2 908 (23,90 %) ; Jean-Richard Vallette, UDF-CDS, sout. RPR et UDF, 1 927 (15,83 %) ; Gérard Bezin, PC, 1 635 (13,43 %) ; Jacques Disdier, FN, 1 183 (9,72 %) ..... BALLOTTAGE.

[Le maire socialiste de Caudry qui se présente sous l'étiquette Alliance des Français pour le progrès, arrive en tête du ballottage dans cette partielle organisée à la suite du décès d'Henri Lefèbvre (PS) qui avait été réélu, en octobre 1988, au second tour avec 7 476 voix (63,93 %) contre 4 217 (36,06 %) à Jean-Richard Vallette sur 11 693 suffrages exprimés, 12 520 votants (soit 42,26 % d'abstention) et 21 684 inscrits. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : I., 21 684 ; V., 11 998 ; A., 44,66 % ; E., 11 413 ; Henri Lefèbvre, 5 259 (46,07 %) ; Jean-Richard Vallette, 5 025 (26,50 %) ; Gérard Bezin, 2 091 (18,51 %) ; Jacques Disdier, 1 040 (9,11 %).

Par rapport au scrutin de 1988, et malgré une participation plus élevée, le PS perd 746 suffrages et 8,98 points de pourcentage. Le PC est également en recul (– 456 voix, – 4,88 points). En revanche, le FN enregistre une légère progression : + 143 voix, et + 0,61 point. La droite, qui cette fois avait deux candidats, gagne 13,24 points de pourcentage et 1 810 suffrages. C'est Yves Coupé, adjoint au maire de Cambrai François-Xavier Villain, RPR, qui, se présentant sans étiquette, gagne cette primaire en devançant le centriste, Jean-Richard Vallette, soutenu par le RPR et l'UDF.]

OISE : canton de Compiègne-Nord (1er tour).

I., 16 325 ; V., 6 423 ; A., 60,65 % ; E., 6 181.

Michel Woimant, RPR, adj. m. de Compiègne, 3 013 (48,74 %) ; Claude Gouigoux, div. d., c. m. de Compiègne, 789 (12,76 %) ; Jean-Claude Lefebvre, Verts, 745 (12,05 %) ; Jacques Désmoulin, PC, c. m. de Choisy-au-Bac, 622 (10,06 %) ; Dominique Maronneaud, FN, 609 (9,85 %) ; Françoise Victor, GE, m. de Bienville, 403 (6,51 %) ...... BALLOTTAGE.

Retardée par le recours du Front national auprès du Conseil d'Etat après les élections sénatoriales, l'élection cantonale partielle pour désigner un successeur à Philippe Marini, maire de Compiègne, sénateur RPR depuis le 27 septembre dernier, a été finalement organisée plus tôt que ne le souhaitait l'ancien maire de Compiègne, Jean Legendre, qui militait pour qu'elle ait lieu en même temps que les législatives.

La campagne a été marquée notamment par la mésentente des écologistes qui n'ont pas présenté de candidat commun et par une dissidence à droite. En effet, malgré l'accord intervenu entre le RPR et l'UDF sur la candidature de Michel Woimant, Claude Gouigoux ex-UDF-CDS a présenté la sienne, ce qui lui a valu d'être sanctionné par le maire de Compiègne qui lui a retiré sa délégation au commerce. Quant au candidat habituel du PS dans ce canton, Bernard Hellal, il a préféré, cette fois, ne pas se présenter en expliquant : *« Il nous paraît plus judicieux d'être présents lors de la véritable échéance des élections cantonales de 1994 plutôt que de cautionner la mascarade orchestrée par M. Marini. »*

Cette défection explique sans doute le score du candidat du PC qui, avec 10,06 % des suffrages exprimés, retrouve presque son résultat de 1988 (646 voix et 8,66 %).

Une partielle avait été organisée en avril 1991 à la suite du décès de Pierre Desbordes (RPR), décédé le 30 janvier précédent, qui avait été réélu au premier tour des cantonales de septembre 1988. Le premier tour de cette partielle avait donné les résultats suivants : I., 16 481 ; V., 7 981 ; A., 51,57 % ; E., 7 719 ; Philippe Marini, 3 685 (47,73 %) ; Bernard Hellal, PS, 1 520 (19,69 %) ; Jean-Claude Lefebvre, Verts, 1 428 (18,49 %) ; Alain Peltier, FN, 597 (7,73 %) ; Jacques Desmoulins, PC, 489 (6,33 %). Les résultats du second tour avaient été les suivants : I., 16 472 ; V., 8 555 ; A., 48,06 % ; E., 7 868 ; Philippe Marini, 4 993 (63,45 %) ; Bernard Hellal, 2 875 (36,54 %).]

BAS-RHIN : canton d'Illkirch-Graffenstaden. (1er tour)

I., 33 227 ; V., 10 363 ; A., 68,81 % ; E., 10 113.

Henri Bretz, UDF-CDS, 2 717 (26,86 %) ; Yves Bur, UDF-CDS, c. m. de Lingolsheim, 2 358 (23,31 %) ; Georges-Pierre Noth, FN, 1 610 (15,91 %) ; Fabien Foesser, Verts, 1 472 (14,55 %) ; Jacques Bigot, PS, 1 424 (14,07 %) ; Patrice Henneresse, RPR, 389 (3,84 %) ; Suzane Thominet, PC, 143 (1,41 %) ; Jean-Marie Zugmeyer, 2 (0,1 %) ...... BALLOTTAGE.

[Un second tour est nécessaire pour pourvoir le siège vacant d'Antoine Wach (RPR), élu en mars 1992 et décédé le 24 décembre dernier. Henri Bretz (UDF-CDS), suppléant du député RPR André Durr, investi par l'UDF et le RPR, affrontera Yves Bur, lui aussi membre du CDS. En revanche, Patrice Henneresse, adhérent du RPR, a obtenu moins de 4 % des suffrages.

Le Front national arrive en troisième position, en baisse de 1,52 point de pourcentage par rapport au premier tour de mars 1992 ; le candidat des Verts, qui lui aussi régresse de 1,75 point, continue de devancer le PS, qui progresse de 1,26 point. Ce premier tour a mobilisé deux fois moins d'électeurs qu'en mars dernier.

En mars 1992, les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 33 300 ; V., 21 448 ; A., 35,59 % ; E., 20 672 ; Antoine Wach, RPR, 6 220 (30,08 %) ; Georges-Pierre Noth, FN, 3 604 (17,43 %) ; Fabien Foesser, Verts, 3 371 (16,30 %) ; Yves Bur, UDF-CDS, 3 336 (16,13 %) ; Jacques Bigot, PS, 2 650 (12,81 %) ; Michel Feuillas, ext. d., 1 180 (5,70 %) ; Suzanne Thominet, PC, 311 (1,50 %). Au second tour, les résultats avaient été les suivants : I., 33 301 ; V., 18 093 ; A., 45,66 % ; E., 17 552 ; Antoine Wach, 8 271 (47,12 %) ; Fabien Foesser, 5 415 (30,85 %) ; Georges-Pierre Noth, 3 866 (22,02 %).]

... deux municipales...

ESSONNE : Limours (1er tour)

I., 4 211 ; V., 2 582 ; A., 38,68 % ; E., 2 492.

Liste conduite par Jacques Ryckelinck, PS, 906 (36,35 %) ; liste conduite par Gérard Palazzo, div. d., 700 (28,08 %) ; liste conduite par Patrice Leroy, RPR, 513 (20,58 %) ; liste conduite par Christian Vinsot, div. g., 373 (14,96 %) ... BALLOTTAGE.

[Le conseil municipal de vingt-neuf membres a été dissous par le préfet de l'Essonne en décembre, à la suite de la démission de douze conseillers municipaux entraînés par un adjoint au maire. Limours fut une des deux seules communes gagnées par la droite en 1989. La liste du maire sortant, Patrice Leroy (RPR) n'obtient, au terme du premier tour, que 20,58 % des voix contre 28,08 % à celle de Gérard Palazzo, son adjoint démissionnaire et 36,35 % à celle de Jacques Ryckelynk, maire PS de 1972 à 1989, alors que la liste officiellement investie par les partis de gauche « Pour Limours » réalise 14,96 % des suffrages.

En 1989, les résultats du second tour avaient été les suivants : I., 3 975 ; V. 2 973 ; A., 25,20 % ; E., 2 877 ; liste d'union de la droite, conduite par Patrice Leroy, 1 467 (50,99 %), 22 ELUS (23 UDF, 9 RPR et 11 div. d.) ; liste d'union de la gauche conduite par Jean-Paul Hulot, PS, 1 410 (49 %), 7 ELUS (4 PS, 2 PC et 1 div. g.). Ceux du premier étaient les suivants : I., 3 977 ; V., 2 794 ; A., 29,74 % ; E., 2 706 ; liste d'union de la gauche, 1 239 (45,78 %) ; liste d'union de la droite, 1 215 (44,90 %) ; liste du FN conduite par Marc Aurand, 252 (9,31 %).]

YVELINES : Le Chesnay (1er tour)

I., 19 769 ; V., 9 433 ; A., 52,28 % ; E., 9 295.

Liste conduite par Philippe Brillault, RPR, m. s., 3 434 (36,94 %), 25 ELUS.

liste conduite par Jean-Louis Berthet, UDF, 3 169 (34,05 %), 6 ELUS ; liste conduite par Bernard Gillis, div. d., 1 827 (19,65 %), 3 ELUS ; liste conduite par Jean Maillefer, PS, 865 (9,30 %), 1 ELU.

[Philippe Brillault, maire RPR du Chesnay de mars 1989 jusqu'à la dissolution du conseil municipal demandée en novembre dernier par le préfet des Yvelines, retrouvera dès la fin de cette semaine son fauteuil de maire, le second tour de l'élection lui ayant donné 265 voix de plus qu'à son ancien premier adjoint, Jean-Louis Berthet soutenu par la fédération UDF des Yvelines. Cette courte majorité se traduit par l'attribution de vingt-cinq sièges des trente-cinq à pourvoir qui désormais se répartissent ainsi : 8 RPR et apparentés, 5 UDF et apparentés, 20 divers droite, 1 Génération écologie (liste Berthet) et 1 PS.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 19 772 ; V., 9 099 ; A., 53,98 % ; E., 8 892 ; liste conduite par Philippe Brillault, 2 896 (32,56 %) ; liste conduite par Jean-Louis Berthet, 2 510 (28,22 %) ; liste conduite par Bernard Gillis, 1 952 (21,95 %) ; liste conduite par Jean Maillefer, 1 027 (11,54 %) ; liste conduite par Marie-Chantal Delmas, FN, 507 (5,70 %).

En mars 1989, le second tour avait donné les résultats suivants : I., 19 214 ; V., 11 036 ; A., 42,56 % ; E., 10 832 ; liste de droite conduite par Philippe Brillault, RPR, 5 890 (54,37 %), 27 ELUS (5 RPR et 22 div. d.) ; liste de droite conduite par Maurice Cointe, UDF, 3 110 (28,71 %), 5 ELUS (2 UDF, 2 RPR et 1 div. d.) ; liste d'union de la gauche conduite par Jean Maillefer, PS, 1 832 (16,91 %), 3 ELUS (1 PC et 1 PS).]

... et une régionale

GUADELOUPE

I., 224 934 ; A., 54,06 % ; E., 97 491.

Liste conduite par Lucette Michaux-Chevry, UPF, 47 084 (48,30 %), 22 élus ; liste conduite par Frédéric Jalton, PS, 16 668 (17,10 %), 7 élus ; liste conduite par Marcellin Lubeth, PPDG, 8 679 (8,90 %), 4 élus ; liste conduite par Roland Thésauros, UPLG, 7 555 (7,75 %), 3 élus ; liste conduite par René-Serge Nabajoth, PS diss., 7 354 (7,44 %), 3 élus ; liste conduite par Mona Cadoce, PCG, 5 895 (6,05 %), 2 élus ; liste conduite par Louis-Constant Fleming, div, 3 130 (3,21 %) ; liste conduite par Henri Yoyotte, div, 1 226 (0,55 %).

Nouveau conseil : 22 UPF ; 7 PS ; 4 PPDG ; 3 UPLG ; 3 PS diss. ; 2 PCG.

Marqué par une progression du taux d'abstention, passé de 41,49 % en mars 1992 à 54,06 %, ce scrutin a surtout profité à la liste de Lucette Michaux-Chevry, qui ne bénéficiait jusqu'alors que d'une « majorité de travail » composée des 15 élus de sa liste, des 7 conseillers régionaux socialistes dissidents et des 5 élus du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG, anciens communistes). Les indépendantistes de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG) réalisent également une avancée, en voyant leur nombre de sièges passer de 2 à 3 dans la nouvelle assemblée.

Les socialistes dissidents (– 4 sièges) et orthodoxes (– 2 sièges) font figure de grands perdants, aux côtés du PC guadeloupéen (– 1 siège) et du PPDG (– 1 siège), ce dernier enregistrant de plus faibles pertes en suffrages.

En réussissant à disposer, avec sa seule liste, d'une majorité absolue au conseil régional, Lucette Michaux-Chevry devra dorénavant assumer la lourde charge de résorber les 900 millions de francs de déficit légués par la majorité socialo-communiste élue en 1986.

L'ancien conseil régional, issu des élections du 22 mars 1992, que le Conseil d'Etat avait annulées, était ainsi composé : 15 UPF ; 9 PS ; 7 PS diss. ; 5 PPDG ; 3 PCG ; 2 UPLG.

Les résultats avaient été les suivants : I., 225 794 ; A., 41,49 % ; E., 121 589 ; liste conduite par Lucette Michaux-Chevry, UPF, 35 590 (29,27 %) ; liste conduite par Frédéric Jalton, PS, 21 226 (17,45 %) ; liste conduite par Dominique Larifla, PS diss., 18 706 (15,38 %) ; liste conduite par Ernest Moutoussamy, PPDG, 13 108 (10,78 %) ; liste conduite par Mona Cadoce, PCG, 7 096 (5,83 %) ; liste conduite par Roland Thésauros, UPLG, 6 673 (5,48 %).

Une lettre de M. Michel Maurice-Bokanowski

Nous avons reçu de M. Michel Maurice-Bokanowski, sénateur RPR des Hauts-de-Seine, maire d'Asnières, la lettre suivante :

Dans un article du numéro daté 24-25 janvier 1993, le journal *le Monde* m'a mis en cause, en évoquant une contestation dont j'aurais été l'objet en décembre dernier au sein du conseil municipal d'Asnières. Je tiens à rectifier cette information erronée : s'il y a bien eu une contestation en décembre 1991 – non en décembre 1992. – elle n'a plus d'objet depuis de longs mois. J'ai retrouvé un large soutien dont la meilleure preuve est le vote du conseil municipal du 14 décembre 1992 concernant la révision du plan d'occupation des sols qui a obtenu l'unanimité des conseillers (RPR, UDF, NI, PS, FN), à l'exception de la représentante communiste qui s'est abstenue.

□ **Précision.** – Dans la première édition du *Monde* daté 31 janvier-1er février, nous avons écrit par erreur, dans le titre de l'article consacré au débat budgétaire du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, que l'attitude des communistes avait entraîné l'échec de la coalition Verts-PS. En réalité, même si les 15 élus du PC avaient voté pour le budget présenté par Mme Blandin, ils n'auraient pas permis son adoption, puisque celui-ci a été rejeté par 57 voix contre 40.

Paix retrouvée en Caldochie

Suite de la première page

« Je suis corse d'origine. Un Corse peut pardonner mais n'oublie jamais. Moi, j'ai pardonné mais je n'ai pas oublié. » Récemment, un Canaque est venu lui emprunter des cartouches pour aller chasser. « Riquet » ne les lui a pas prêtées. Bon prince, il les lui a données. Quand un Canaque et un Caldoche de La Foa s'échangent des politesses autour de cartouches, c'est qu'en effet les temps ont sérieusement changé.

Un embryon d'esprit « provincialiste »

A Pouembout, on ignore ce genre de psychodrame. Ancien centre pénitencier, le village est peuplé de petits Blancs qui ont longtemps voté à gauche par tradition protestataire. Leur réputation déplaisait même fortement dans la commune voisine de Koné, où l'on se targuait d'une ascendance sans tâche, au point que les jeunes gens des deux villages réglaient leurs comptes généalogiques en faisant le coup de poing dans les bals du samedi soir. Fier de son micro-climat, Pouembout a ainsi mieux résisté qu'ailleurs au grand ébranlement des « événements » qui a fait basculer des pans entiers de la Caldochie dans le camp des activistes. Les accords de Matignon, on se les était forgés avant la lettre.

Electeur RPCR de Pouembout, M. Daniel Flotta ne s'offusque nullement d'être aujourd'hui un résident de la province Nord, contrôlée par le FLNKS. Pour lui, l'essentiel est que la brousse, *« qui était en train de crever »*, s'arrache à son sous-développement. Or l'aménagement de la capitale provinciale autour du secteur de Koné-Pouembout a donné un précieux coup de fouet à l'économie locale. A l'entendre, on mesure à quel point les accords de Matignon ont contribué à brouiller le jeu en faisant émerger un embryon d'esprit « provincialiste » chez bien des Caldoches du Nord. Après le sempiternel couplet contre Nouméa qui *« ne parle pas la même langue que nous »*, M. Flotta finit par lâcher : *« Moi, je suis « province Nord » et j'ai intérêt à voter avec les gens de la province Nord ».* Les indépendantistes n'ignorent pas qu'ils ont là une carte à jouer pour peu qu'ils parviennent à ressusciter les réflexes des années cinquante et soixante, lorsque Canaques et petits Blancs mêlaient leurs voix au sein du parti autonomiste de l'époque, l'Union Calédonienne (UC). Conscient du danger, le RPCR de Nouméa veille au grain.

Le « pouvoir canaque »

Mais comment continuer à exploiter électoralement la peur d'un « pouvoir kanak » qui s'est converti aux vertus du pragmatisme gestionnaire ? Et qui hérite de surcroît d'une grosse affaire, la Société minière du sud Pacifique (SMSP), cédée à la province Nord par M. Lafleur lui-même ? Ce dernier épisode est exemplaire du dilemme auquel va être confronté le RPCR dans son électorat du Nord.

Quand la transaction est annoncée, en avril 1990, les Caldoches de la région sont atterrés, abasourdis. *« On s'est sentis abandonnés »*, se souvient Frédo Song, le chef de centre de Ouaco, le village minier privé de M. Lafleur où s'alignent maisons en préfabriqué, flanquées du véhicule 4X4 sous le garage, et où une école primaire, une piscine, une épicerie et un dispensaire permettent à la communauté des ouvriers de vivre en quasi-autarcie. Entré à l'âge de dix-huit ans sous les ordres du père Henri Lafleur, figure légendaire de la Nouvelle-Calédonie des pionniers, Frédo Song exprime alors sans fard son désarroi à « Jacques » qui lui rétorque : *« Ne t'en fais pas, rien ne changera ».* Et de fait, rien n'a changé. *« Les nouveaux patrons m'ont traité et rémunéré de la même façon »*, reconnaît Frédo Song.

Ce métis au regard doux, qui mêle dans ses veines du sang chinois, canaque et anglais, n'est guère torturé par des interrogations identitaires. *« Je ne me sens pas vraiment Blanc mais je pense comme un Blanc »*, finit-il par admettre après avoir trouvé la question plutôt incongrue. Ce qu'il sait pertinemment, en revanche, c'est que ses convictions politiques le classent dans le camp pro-français. *« Mais l'idée d'être sous les ordres d'un Mélanésien ne me gène pas si c'est quelqu'un de valable. »* Ses collègues caldoches, eux aussi, n'ont pas l'air accablé par le nouveau régime. Il n'est que de voir leur empressement à s'adonner à une activité syndicale enfin digne de ce nom. La Nouvelle-Calédonie n'étant pas à un paradoxe près, ces anciens fidèles de M. Lafleur ont adhéré comme un seul homme à la toute jeune section locale de l'USTKE, un syndicat dirigé par des indépendantistes canaques mais dont les troupes se recrutent dans tous les milieux. Est-ce donc ça le « pouvoir canaque », ces nouveaux patrons qui font tourner rondement l'affaire et inaugurent la démocratie syndicale ?

L'indépendance à l'horizon

Mais la magie des accords de Matignon n'a pas transfiguré tous les Caldoches, loin s'en faut. M. Jean-Charles Moglia, jeune éleveur du village de Sarraméa (province Sud) et militant du Front national, n'y croit tout simplement pas. *« Des accords basés sur le sang d'un côté et sur l'argent de l'autre, ce n'est pas joli »*, grince-t-il. *« Si le temps a cicatrisé les plaies,* ajoute-t-il, *ce n'est pas grâce aux accords de Matignon mais parce que, durant les événements, on n'a jamais franchi le point de non retour. »* Lui aussi, comme « Riquet » Mariotti, a sonné le tocsin en s'affairant dans les milices d'autodéfense. Lui aussi cultive la nostalgie de la *« fraternité passée »* et se dit persuadé que les Canaques ont été *« manipulés ».* Mais pourquoi donc ne pas s'abandonner à la griserie ambiante ? Pourquoi ne pas goûter aux délices de la paix retrouvée ?

A vrai dire, une vilaine angoisse taraude Jean-Charles. *« Le but final,* souffle-t-il, *c'est tout de même de savoir si on aura l'indépendance canaque ou pas. Le développement économique, je m'en fiche, si on a cette indépendance au-dessus de nos têtes comme un couperet. »* Or cette indépendance, il la voit se profiler inexorablement à l'horizon. Point besoin d'être grand clerc : il en a eu la révélation, le 25 décembre dernier, lorsque emmitouflé dans son manteau de Père Noël, dans la chaleur de l'été austral, il a distribué les cadeaux à l'école communale. *« Je me suis alors rendu compte qu'il y avait de plus en plus de jeunes enfants canaques. Chaque année, il y en a davantage. Quand une famille européenne fait deux enfants, une famille canaque en fait quatre ou cinq. Leur démographie galope. Elle est là, leur indépendance. »*

Et qu'on ne vienne pas soupçonner Jean-Charles de « racisme » ! Son père adoptif était un Canaque et sa belle-sœur est également canaque. Il est copain comme cochon avec le maire indépendantiste du village, militant du Palika, la branche « dure » du FLNKS, et dont il est le cousin issu de germain. Mais l'indépendance, non ! *« L'indépendance, c'est le risque de la misère. »* Et Jean-Charles, propriétaire de cent trente bovins, trois cent cochons et douze chevaux, n'est pas du genre à *« jouer au poker ».*

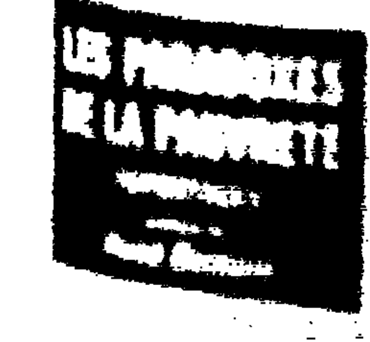
La rumeur de la place des Cocotiers

A mille années-lumière de ces histoires de brousse, où Clochemerle le dispute à d'invraisemblables aventures humaines, Nouméa somnole. Obsédée par l'idée d'attirer les jeunes couples japonais en voyage de noces, la ville s'est refait une toilette. Ici, une griffe de peinture blanche ; là, un saupoudrage de baquets de fleurs. Bien sûr, on s'inquiète de ces bidonvilles qui ceinturent le chef-lieu et des crispations apparues au sein d'une communauté wallisienne et futunienne à l'humeur maussade. Bien sûr, les professionnels s'alarment de l'activisme syndical de l'USTKE. Bien sûr, un parti d'extrême-droite, le Front Calédonien, s'insurge contre la promotion canaque dans la police qui s'effectue, selon lui, par le biais de *« manipulations ».*

Mais on sait aussi s'amuser de la rumeur de la place des Cocotiers, qui rapporte malicieusement le menu détail des duels épiques que se livrent les hommes d'affaires locaux. On a ainsi noté que M. Jacques Lafleur, président de la province Sud, donne le ton et délivre les sauf-conduits avec une assurance inégalée. Aussi découvre-t-on, impuissant, que le renforcement de cette féodalité était clairement inscrit dans la logique des accords de Matignon. Faut-il alors s'étonner si Nouméa, avide d'air frais, en vient à saluer l'arrivée de nouveaux partenaires, hier indésirables ?

La prise de contrôle par la province indépendantiste du Nord d'un prestigieux complexe hôtelier – le Surf Novotel, le Casino et l'hôtel Ibis – a en effet été applaudie par tous, mais en privé, comme une sympathique performance. Outré d'avoir été placé devant le fait accompli, M. Lafleur a menacé de jeter ses troupes dans la rue. Mais il a dû reculer faute de combattants. Du coup, il a ordonné le boycott du casino indépendantiste. Tant que la Nouvelle-Calédonie est conviée à boycotter les casinos et non les bureaux de vote, c'est qu'en effet la paix retrouvée fait souche.

FRÉDÉRIC BOBIN



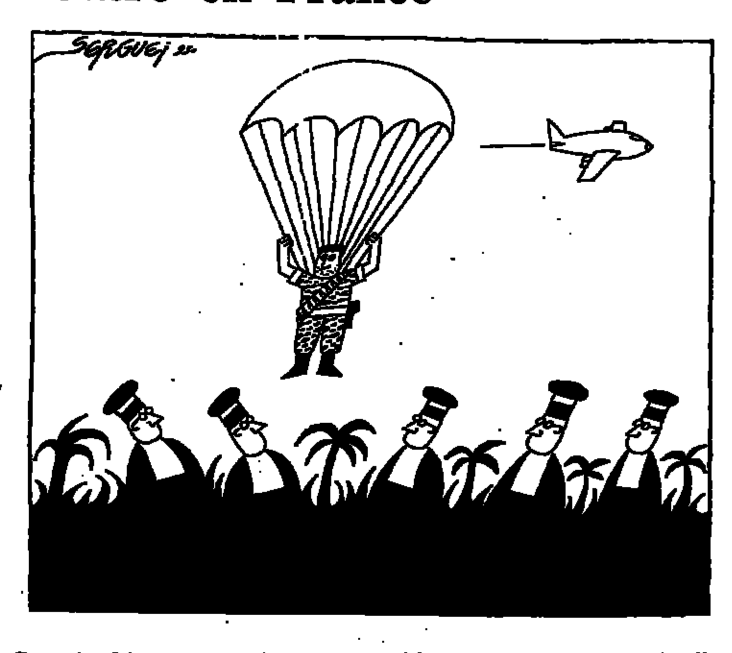


JUSTICE

Sous le coup d'un mandat d'arrêt international

L'ancien mercenaire Bob Denard est rentré en France

Mercenaire impliqué dans toutes les aventures africaines de ces trente dernières années, M. Robert Denard a débarqué, lundi matin 1er février, à l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle, en provenance d'Afrique du Sud. Interpellé à sa descente d'avion par la police de l'air et des frontières (PAF), il s'est vu signifier un mandat d'arrêt délivré le 16 octobre 1991 à Paris à l'issue de sa condamnation pour « association de malfaiteurs » par défaut pour son rôle dans la tentative de coup d'Etat perpétrée en janvier 1977 au Bénin, ainsi qu'un mandat d'arrêt international pour « association de malfaiteurs et vol aggravé » délivré le 16 juillet 1991 par Mme Chantal Perdrix, juge d'instruction à Paris, à propos cette fois de son rôle dans l'assassinat du président comorien Ahmed Abdallah, renversé le 26 novembre 1989 dans des circonstances sanglantes. M. Denard a aussitôt été transféré au palais de justice de Paris.



JOHANNESBURG

de notre correspondant

Il y a encore quelques jours, à Luanda, un haut responsable du gouvernement angolais expliquait les succès de la rébellion de M. Jonas Savimbi par la présence à ses côtés de mercenaires conduits par Bob Denard. Au même moment, à trois mille kilomètres de là, ce dernier mettait, à Pretoria, la dernière main à ses préparatifs de retour. On ne prête qu'aux riches et en matière d'activités mercenaires Robert Denard, alias colonel Bob Denard, alias Gilbert Bourgeaud, alias Saïd Mustapha Mahdjou, l'a été, peut-on dire, immensément.

Fils d'adjudant de la coloniale, Bob Denard avait commencé sa carrière, en 1945, à l'âge de seize ans, par un engagement dans la marine nationale. Après une période de formation à l'école des mousses de Saint-Mandrier (Var), le voilà fusilier marin en Indochine, alors que la France s'enlise dans une guerre qu'elle finira par perdre en 1954. Deux ans auparavant, Bob Denard, démobilisé, a intégré la police chérifienne comme gardien de la paix. Pour l'heure, il règle la circulation à Casablanca.

Echec au Bénin

Mais très vite il est affecté à des tâches moins pacifiques. La situation marocaine est, en effet, tendue. La France y « protège » un royaume dont les habitants, roi en tête, rêvent d'indépendance. Des bombes explosent et la police créée une brigade anti-terroriste où est versé Bob Denard. Selon un méthode qui sera bientôt réutilisée en Algérie, il s'agit moins d'arrêter les « terroristes » que de les éliminer.

Après l'indépendance marocaine et un bref séjour en Algérie, le retour à Paris est calamiteux. Bob Denard y fréquente les activistes de l'Algérie française, anciens compagnons de l'OAS ou membres des groupuscules d'extrême-droite. Il les retrouvera plus tard dans toutes ses aventures, mercenaires en Afrique, appariteurs musclés de l'après-mai 68 ou hommes de main pour campagnes électorales. « *En 1960*, explique-t-il, *j'ai lu dans un journal un article sur le Katanga où Moïse Tschombé venait de faire sécession de l'ex-Congo belge devenu indépendant. J'y suis parti sur un coup de tête. C'était mon côté marin. C'est l'abbé Fulbert Youlou, à l'époque président du Congo-Brazzaville, qui m'a fait délivrer un passeport diplomatique pour rejoindre Tschombé* ».

C'est le départ d'une nouvelle carrière. Denard combat pour Tschombé contre Mobutu, pour Mobutu contre l'armée zaïroise rebellée, contre Mobutu à nouveau aux côtés des Katangais. On le croise au Yemen, où il prête main forte à l'imam El Badr qui affronte une révolution soutenue par Nasser, au Biafra où il soutient la sécession d'Ojukvu contre le gouvernement de Lagos, au Gabon où il réorganise la garde présidentielle du président Bongo, en Angola où il assiste l'Unita de Jonas Savimbi dans sa lutte contre le corps expéditionnaire cubain. Le roi Hassan II le contacte pour libérer les ministres libyens du roi Idriss séquestrés par un jeune colonel qui monte, Omar Khadafi. L'opération sera annulée à la dernière minute. Entre-temps, l'ancien sous-officier de la marine nationale est devenu colonel, élément essentiel d'un jeu politique africain où la France n'entend pas agir avec les moyens officiels de l'Etat.

Le 16 janvier 1977, le colonel Bob Denard débarque au Bénin (ex-Dahomey) à la tête de quelques dizaines de mercenaires. Il s'agit de renverser, avec le soutien du Maroc, du Gabon et de la France, le président Mathieu Kerekou et de remettre en selle le docteur Zimzou. L'affaire échoue, le commando se replie au Gabon, laissant derrière lui huit morts – dont deux mercenaires – et une cinquantaine de blessés. Cotonou en appelle à l'ONU et poursuit Denard devant les tribunaux français. Le 16 octobre 1991, après des années de procédure, la 14e chambre correctionnelle du tribunal de Paris le condamne par défaut à cinq ans d'emprisonnement, pour association de malfaiteurs.

La mort du président comorien Abdallah

Au même moment, Denard est tombé sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour ses activités aux Comores. En 1975, il avait été engagé par Ali Soilih qui, quelques jours après l'indépendance du pays, venait d'évincer du pouvoir le président Ahmed Abdallah. Trois ans plus tard, ce dernier l'embauche pour monter le coup inverse. L'opération réussit et Bob Denard est nommé chef de la garde présidentielle. Durant onze ans, il sera, à la tête des forces armées comoriennes, le véritable numéro deux du régime. Mais, le 26 novembre 1989, l'opposition s'insurge et attaque le palais présidentiel. Dans la confusion, le président Abdallah est tué. « *C'est l'un de ses gardes du corps qui l'a abattu, par erreur*, explique Denard qui, réfugié en Afrique du Sud, et accusé par la famille de la victime d'avoir tué son ancien patron, doit faire face à de nouvelles poursuites. *Quel intérêt aurais-je eu à le tuer? Je faisais ce que je voulais.* »

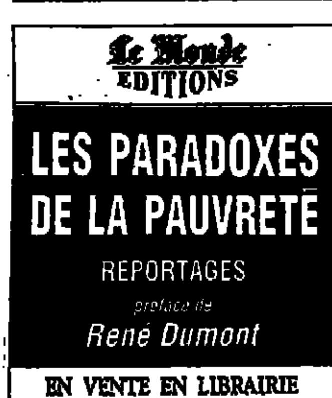
S'il rentre à Paris, malgré la prison qui l'attend et la perspective sinon d'une condamnation, du moins celle d'un nouveau procès, c'est, dit-il, « *pour régulariser une situation judiciaire qui m'empêche de gagner ma vie. Depuis trois ans que je suis en Afrique du Sud, mes économies ont fondu* ». A soixante-trois ans, plus question de louer ses services à ceux qui pouvaient les lui payer, rois ou présidents africains, services spéciaux ou gouvernements occidentaux. L'homme a vieilli et les séquelles de ses nombreuses blessures le font souffrir. Surtout, l'Afrique n'est plus l'enjeu de cet affrontement entre l'Est et l'Ouest qui lui permettait de vivre. Plus que de mode, « chiens de guerre » et autres « affreux » sont passés de saison.

GEORGES MARION

Selon la Cour de cassation

La mention « lu et approuvé » n'a aucune valeur juridique

La première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Jacques Massip, a jugé, mercredi 27 janvier, que la mention « lu et approuvé » inscrite au bas d'un contrat constitue « *une formalité dépourvue de toute portée* ». La plus haute juridiction de l'ordre judiciaire a cassé un arrêt rendu le 9 janvier 1991 par la cour d'appel de Colmar, qui avait estimé qu'un contrat d'assurance n'était pas valablement signé parce que l'un des intéressés n'avait pas ajouté « lu et approuvé » à sa signature. La Cour de cassation a posé comme principe qu'un « *acte sous seing privé* » – il s'agit de tous les contrats signés entre particuliers, contrats de prestations de services, contrats de vente ou de location principalement – n'est « *soumis à aucune autre condition de forme que la signature de ceux qui s'obligent* ».



Au colloque sur « Le peuple magistrat »

L'agonie de l'intime conviction

Au cours du colloque organisé samedi 30 janvier au Sénat à l'initiative de M. René Monory sur le thème « Le peuple magistrat », M. Jacques Toubon s'est prononcé en faveur d'une procédure d'appel des décisions rendues par les cours d'assises en évoquant le risque d'une suppression du jury criminel. Cette réforme – qui nie la notion d'intime conviction – est souhaitée par les anciens jurés, mais elle divise les magistrats.

L'idée cheminait doucement. C'est sans aucun doute un avocat ou son client trop sévèrement condamné qui, le premier, a trouvé scandaleux qu'il ne soit pas possible de faire appel d'une décision de cour d'assises. D'autres avocats et quelques magistrats ont ensuite partagé ce sentiment pour, de temps à autre, en parler tout bas entre eux. Mais le propos ne sortait pas du cercle restreint de quelques initiés abonnés à des revues de droit comparé. D'ailleurs, n'était-ce pas une sorte de blasphème d'oser prétendre que le peuple pouvait se tromper? L'adage « *Vox populi, vox dei* » ne se discutait pas.

Pourtant, c'est le peuple qui a lui-même tué ce mythe. Le 13 juin 1992, un peu plus de cinquante anciens jurés du département de la Vienne, réunis à Poitiers, déclaraient sans la moindre gêne qu'ils étaient favorables à une remise en question de leurs propres décisions. Vendredi 30 janvier, au cours d'un colloque organisé au Sénat à l'initiative de M. René Monory, soixante jurés ayant siégé dans les cours d'assises du Rhône, du Nord, des Bouches-du-Rhône et de Paris ont exprimé le même souhait. C'était sur le ton de l'évidence, et il ne leur semblait pas utile de débattre longuement de la disparition d'une procédure visiblement archaïque qui empêche l'accusé d'un crime de disposer des recours offerts aux petits délinquants. Mais ce n'était qu'un colloque, et l'idée aurait été classée au rayon des vœux pieux si le seul homme politique présent dans la salle n'avait pas fermement appuyé cette modification profonde de nos mœurs judiciaires. M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, qui souhaite succéder à M. Michel Vauzelle, s'est montré très clair : « *Ceux qui, comme moi, veulent défendre le jury doivent penser qu'il n'est pas infaillible et qu'il faut instituer un second degré de juridiction.* »

Il est vrai que le jury a bien besoin d'être défendu. Au-delà de la contestation de certaines décisions qui font scandale, le fonctionnement journalier des juridictions criminelles fait l'objet de sévères critiques, qui ont été renouvelées au cours du colloque. Pour un même crime commis dans des circonstances comparables, la sanction peut varier du simple au double selon le lieu de jugement, et, dans un même département, deux formations différentes de la cour d'assises supportent souvent des réputations divergentes. Si le même phénomène s'observe, dans de moindres proportions, en correctionnelle, il est possible de faire appel. Il y a donc bien longtemps que le mot « loterie » a été prononcé pour qualifier, sur le mode de la dérision, une juridiction de plus en plus contestée. Aussi M. Toubon n'hésite-t-il pas à employer le ton de la menace : « *Si on ne donne pas une garantie à la cour d'assises actuelle, on la supprimera parce qu'on en aura marre.* »

Le coût de la réforme

Le vœu pieux de quelques dizaines d'anciens jurés doit-il désormais être rangé dans la grande armoire sans fond des promesses électorales d'un membre de l'opposition qui suit de très près les affaires de justice? Même si tel est le cas, le propos ne manque pas de courage. Car une telle réforme, dans une matière qui n'est pas très populaire, coûterait très cher et, afin que M. Toubon ne l'oublie pas, M. Henri Boulard, premier président de la cour d'appel de Versailles, lui lançait cet avertissement : « *Si appel il doit y avoir, que les hommes politiques de l'époque n'oublient pas les nécessités de personnel.* »

Il faudra des juges, beaucoup de juges, car l'instauration de l'appel, selon M. Toubon, passe par la motivation des arrêts criminels. « *Est-ce que la justice criminelle doit continuer à reposer sur l'intime conviction ou est-ce que l'on peut considérer comme un progrès de motiver la décision?* », demandait le député de Paris sans cacher qu'il était favorable à une motivation.

Ce qui ressemble bien à un projet ne fait pas l'unanimité parmi les professionnels du droit. M. Dominique Fournier, président de la cour d'assises de l'Isère, y souscrirait, car « *la justice a besoin d'être acceptée, comprise, et la presse peut jouer un certain rôle en expliquant la décision* ». Si les anciens jurés se prononcent en faveur d'une cour d'appel criminelle qui comporterait aussi un jury, M. Jean-Georges Diemer, conseiller à la Cour de cassation, envisage « *une juridiction de magistrats qui ne pourrait pas aggraver la sanction et qui ne se prononcerait que sur la peine* ». M. Christian Le Gunehec, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, s'est, pour sa part, étonné : « *Le problème n'est pas nouveau. Mais la motivation en cour d'assises, quelle serait-elle? On n'explique pas le cheminement de la pensée qui a conduit à la déclaration de culpabilité! L'appel entraînerait la disparition du jury.* » Pour M. Boulard et pour Me Olivier Metzner, la motivation de la décision n'est pas nécessaire pour permettre un appel, et, selon l'avocat, « *la motivation n'est qu'un alibi. La solution n'est pas la motivation, mais la création d'un droit de la preuve. Il faut savoir sur quoi on peut condamner.* »

La discussion est engagée et, s'il faut en croire M. Toubon, elle pourrait sortir des colloques pour se poursuivre un jour devant l'Assemblée nationale. Mais si la mort du jury n'est pas annoncée, il semble que l'on assiste à l'agonie de l'« intime conviction », une locution aux allures superbes qui permet cependant d'envoyer un homme en prison pour la vie en se contentant de dire seulement oui. M. Bernard Fayolle, président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, citait Molière : « *Quand on pend quelqu'un, on lui dit pourquoi c'est* », et il ajoutait cette observation lourde de sens : « *Si l'explication de la sanction était possible, les décisions seraient différentes...* »

MAURICE PEYROT

MEDECINE

Le dépistage du virus du sida

Enquête sur les méthodes d'un laboratoire parisien

MM. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, et René Teulade, ministre des affaires sociales, ont demandé, dans la soirée du vendredi 29 janvier, à la direction des affaires sanitaires et sociales de Paris, de faire procéder « *de toute urgence* » à un contrôle des conditions dans lesquelles un laboratoire parisien privé procède au dépistage sanguin de l'infection par le virus du sida. Cette décision fait suite à la dénonciation des pratiques mises en œuvre dans ce laboratoire par l'association Act-Up.

Les animateurs de l'association de lutte contre le sida Act-Up ont annoncé, vendredi 29 janvier, avoir transmis au cabinet de M. Bernard Kouchner un dossier dénonçant les pratiques d'un laboratoire privé d'analyses médicales. Dans la soirée du même jour, ils organisaient une manifestation devant cet établissement, le laboratoire d'Artois, situé avenue Victor-Hugo à Paris (seizième). Cette association expliquait notamment avoir la preuve, grâce au témoignage de personnes travaillant dans ce laboratoire, que le dépistage sanguin vis-à-vis du virus du sida n'était pas pratiqué dans les règles. Selon Act-Up, pour des raisons financières, ce laboratoire procédait à un seul examen sur un ensemble de sérums provenant de différentes personnes.

Techniquement, une telle pratique ne manque pas de soulever des questions quant à la fiabilité des résultats fournis. Pour les spécialistes de virologie que nous avons interrogés, il est clair – quelle que soit la sensibilité des tests de dépistage vis-à-vis de l'infection par le virus du sida – que le fait de procéder à un mélange des sérums entache gravement la valeur des résultats. Tous soulignent en effet qu'un faible taux d'anticorps dirigés contre le virus du sida risque de passer de la sorte inaperçu. Et tous formulent leur totale réprobation face à de telles pratiques.

Pour leur part, MM. Kouchner et Teulade ont, après communication des informations fournies par l'association Act-Up, voulu en savoir plus en demandant à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris de procéder « *de toute urgence* » à un contrôle dans ce laboratoire. « *Si les faits dénoncés étaient avérés*, indique-t-on dans l'entourage de M. Kouchner, *il est clair que la fermeture de cet établissement pourrait être décidée.* » L'enquête demandée devrait fonder ses conclusions à la fois sur des pièces comptables et sur des documents techniques.

« *La pratique qui nous est reprochée n'est mise en œuvre que sur les sérums de malades devant être rapidement opérés*, explique le docteur Philippe Tombeck, l'un des responsables du laboratoire d'Artois. *Nous utilisons des tests rapides fabriqués par les firmes Abott et Du Pont de Nemours. Compte tenu de leur prix d'achat, ces tests ne sont pas correctement pris en charge par la Sécurité sociale. Nous faisons évidemment la confirmation par d'autres techniques mises en œuvre par le centre de transfusion sanguine. J'ajoute enfin que de telles pratiques ne sont pas de notre seul fait et que d'autres font de même.* » Le docteur Tombeck souligne que cette technique de groupage de différents sérums « *est utilisée par de très nombreux laboratoires privés d'analyses médicales ou de transfusion sanguine* ».

Dans une clinique de Vannes (Morbihan)

Deux décès inexpliqués à la suite d'une intervention chirurgicale

VANNES

de notre correspondant

Un drame encore inexpliqué a provoqué le décès de deux patients qui venaient d'être opérés, un lycéen de dix-neuf ans et une femme âgée de soixante-dix-neuf ans, à la clinique du Sacré-Cœur de Vannes (Morbihan), vendredi 29 janvier. Deux autres patients, âgés de dix-sept et trente-huit ans et qui présentaient « *des signes d'atteinte pulmonaire préoccupants et inexplicables* » après un réveil anesthésique satisfaisant, avaient été transférés dans un état critique au service de réanimation à l'hôpital de Vannes, mais ils semblaient, dimanche soir 31 janvier, hors de danger.

Douze patients au total ont été opérés, vendredi, dans la clinique vannetaise, propriété de la Congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, de Saint-Jacut-les-Pins (Morbihan). La série de quatre accidents est survenue lors d'opérations effectuées entre 9 h 30 et midi, selon la direction de la clinique. « *Les douze opérations dans la matinée de vendredi et pratiquées sous anesthésie générale ont été réalisées suivant le même protocole* » ont précisé, dimanche devant la presse, les chirurgiens, les anesthésistes et la direction de l'établissement. Ils ont évoqué « *l'hypothèse d'une atteinte toxique* », en insistant sur le fait qu'« *il ne s'agissait pas d'un accident d'anesthésie, les troubles présentés évoquant un processus d'intoxication d'origine X tout à fait indépendant des protocoles anesthésiques, qui, en tout cas, ne peuvent les expliquer* ». L'hypothèse d'inversion de bouteilles a, elle aussi, été écartée. Les quatre opérations ont été réalisées dans deux blocs chirurgicaux contigus par des chirurgiens et des anesthésistes différents. Quatre appareils respirateurs ont été utilisés. La direction de la clinique a suspendu toute activité au bloc opératoire dès vendredi soir. Sur demande des praticiens anesthésistes, la direction de l'établissement a saisi la justice samedi matin. Une information judiciaire a été ouverte pour connaître les causes de la mort des deux patients, et confiée au SRPJ de Rennes. La clinique chirurgicale, qui reçoit 12 000 patients par an, dont 3 500 à 4 000 subissent une anesthésie, emploie cent soixante-dix personnes dont six chirurgiens à plein temps.

MICHEL LE HEBEL

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

Nice, la peur et les rumeurs

Confusion dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes où onze attentats ont été commis depuis le début de l'année

NICE

de notre envoyée spéciale

Dès l'heure de la fermeture, la lingère baissa rapidement son rideau, boulevard Cessole. Demain, retrouvera-t-elle intacte sa boutique? Ce vendredi matin 29 janvier, elle avait découvert, devant sa vitrine, des cars de police et de pompiers, une foule tendue. *«Quel choc! J'ai cru d'abord à un accident.»* En fait, c'est la devanture attenante d'un bottier qui a volé en éclats dans la nuit. Tout à côté, le Snack Mod's avait déjà été soufflé par une bombe. Sur l'immeuble d'en face, des éclats de ciment avaient endommagé la façade jusqu'au deuxième étage. Des voitures en stationnement n'étaient plus que débris. *«Par miracle, il n'y a pas eu de mort, ni même un blessé.»*

La lingère ne sait rien : *«Peut-être le bottier, un vieux Niçois, pourrait-il mieux répondre?»* Le tenancier visé par l'explosion? *«Un homme aimable. On se saluait.»* Des rumeurs qui naissent de la peur, dans ce quartier de petites gens? *«On ne peut rien conclure.»* La lingère reste muette, comme sont muets les voisinages aux adresses chaudes de la ville, là où ont eu lieu les onze attentats à l'explosif répertoriés entre le 3 et le 30 janvier.

Depuis cette dernière semaine, cependant, l'angoisse sourd, dans une ville qui se prépare sous le soleil pour son fameux carnaval de février. *«La violence ne se contente plus de causer des dégâts matériels. Elle peut tuer»*, commentent des Niçois. *«Imaginez la foule, les chars, les gradins...»* Alors, au cours du week-end, on a quelque peu déserté le marché aux fleurs et les magasins du centre-ville. Les touristes italiens ont boudé les antiquaires du port. Et quand la nuit a envahi la ville, on a préféré rester chez soi.

«Quand frapperont-ils?» A ce jour, nul ne met un nom sur ces fauteurs de troubles, pas même les enquêteurs de la police judiciaire, qui s'en tiennent aux rares éléments matériels et n'ont procédé à aucune arrestation. L'ingénieur en chef du laboratoire de police scientifique, venu de Paris, le 29 janvier, est reparti en emportant, pour les analyser, les traces des explosifs utilisés. L'examen va prendre du temps. Sans attendre, trois compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont été dépêchées pour prêter main forte aux forces locales.

Pour la première fois depuis le début de l'année, les poseurs d'explosif ont mis en danger des vies humaines en prenant pour cible, mercredi 27 janvier, une boulangerie-pâtisserie. Celle-ci, rue du Colonel-Gassin, n'est plus qu'un amas de ferraille. Au-dessus du magasin, les vieilles persiennes à l'italienne demeurent closes. La cage d'escalier est trouée, noircie de fumée.

Des méthodes de professionnels

Ici, mercredi soir, peu avant minuit, ce fut la panique. Des retraités, pour s'enfuir de leur immeuble en flammes, faillirent sauter par les fenêtres. Les pompiers firent évacuer par échelle tous les occupants, dont trois souffraient d'un début d'étouffement. Deux bombes – des bouteilles de gaz reliées à des pains de plastic – venaient de faire exploser la boulangerie. L'ouvrier pâtissier, qui habitait au-dessus du local, se trouva barricadé chez lui : une planche avait été clouée sur sa porte. Cet homme, ancien gérant, venait de céder ses parts. Visant un commerçant et touchant l'immeuble entier, les malfaiteurs pourraient avoir voulu, ce coup-ci, terroriser les gens. Au Snack Mod's, deux jours plus tard, la volonté affichée fut identique. L'«équipe» posa sur les trois cents grammes de plastic une plaque d'égout, provoquant une fragmentation qui amplifia les effets de l'explosion.

Cette dernière semaine d'escalade a rompu la relative indifférence des Niçois à l'égard des précédents attentats. La peur se mêle à une grande confusion. Qui peut comprendre? Les auteurs de ces actes ne laissent guère de traces. Ils utilisent des méthodes de professionnels, mais n'évitent pas quelques ratés. Ils choisissent des cibles si différentes que nul ne peut déceler un fil commun à ces actions. Et aucun des attentats de janvier n'a été revendiqué à ce jour.

La série débuta par une petite charge placée dans le bureau d'un expert-comptable, au centre-ville. Pour quel motif? Le scénario se répéta au cabinet d'un avocat pénaliste. Il avait eu sa voiture endommagée, il y a deux ans. Récidive de truands? Deux magasins Forum-vidéo furent à leur tour frappés. Nice n'en est plus à s'étonner de ce type d'événement, attribué jusqu'alors sans trop savoir à des querelles de voyous.

Commencèrent alors les attaques contre des lieux symboles de l'autorité publique. Les charges furent mesurées contre le palais de justice et un atelier de la police, installé à la périphérie. Contre la prison, l'action fut nettement plus professionnelle : une roquette balancée par un fusil lance-grenades au pied du mur d'enceinte. La nuit suivante, le transporteur de la même maison d'arrêt fut attaqué, non sans que les assaillants aient d'abord déjoué le dispositif policier en téléphonant de fausses alertes au commissariat. Autant de défis à l'Etat? Mais aucune revendication n'a été formulée à ce jour. Aussi l'hypothèse première d'un groupe extrémiste devient-elle plus floue. Est-ce alors une stratégie de la tension, dans une campagne législative trouble?

Pour le moment, l'enquête n'exclut aucune des pistes. La série funeste de janvier a été précédée d'une dizaine de règlements de comptes entre repris de justice. Depuis le 3 janvier, il n'y en a plus. Les poseurs de bombes formeraient non pas une mais plusieurs équipes. Peut-être seraient-ils commandés par des intérêts fort divers, et pas forcément adverses. Comme si chacun trouvait son compte dans la confusion créée... Des truands du milieu «marqueraient» leur territoire dans la ville. Une façon de promouvoir le racket des commerçants? D'autres individus profiteraient de l'occasion pour régler des comptes d'ordre personnel, voire escroquer une compagnie d'assurances.

En visite dans la troisième circonscription de la ville, où il est candidat pour les législatives, Jean-Marie Le Pen a évoqué avec conviction *«l'origine mafieuse»* de ces actes. Au micro de Radio Monte-Carlo, dimanche 31 janvier, Jacques Médecin, l'ancien maire, réfugié en Uruguay, sous le coup de poursuites judiciaires, a répondu à sa façon à son ami fidèle : *«Quand Nice était dirigé par un homme d'autorité, titulaire de l'autorité légale, chacun restait dans sa spécialité. La Mafia existait déjà, mais marginale, allant ailleurs de préférence. Aujourd'hui, on lui offre une route large.»* Nice, en perdant son «parrain», a éveillé bien des appétits.

DANIELLE ROUARD

A la suite de l'enquête de MM. d'Aubert et Gallet

M. Carignon veut savoir si Grenoble est infiltrée par la Mafia

Le maire de Grenoble, M. Alain Carignon (RPR) souhaite savoir si sa ville est effectivement gangrenée par la mafia comme le prétendraient les conclusions de l'enquête parlementaire conduite par MM. François d'Aubert (UDF) et Bernard Gallet (PS) dont les conclusions seront rendues publiques le 3 février. Pour cela M. Carignon envisage de demander à son conseil municipal l'autorisation de porter l'affaire devant la justice.

GRENOBLE

de notre correspondant

Forte aujourd'hui d'environ cinquante mille membres – plus des deux tiers sont de nationalité française – la puissante communauté italienne essentiellement originaire du sud de la «botte» et de Sicile est installée depuis les années 20 dans l'agglomération grenobloise. Elle prospère dans les entreprises du bâtiment, dans le commerce, notamment des fruits et des légumes, et la restauration.

Preuve d'une parfaite intégration au sein des villes de l'agglomération, plusieurs conseillers et certains adjoints au maire de la municipalité communiste de Fontaine sont d'ascendance italienne. Le président des Siciliens de l'Isère, M. Antoine Fonte rejette les accusations portées contre les membres de sa communauté. Il rappelle qu'à plusieurs reprises, *«les Siciliens ont manifesté publiquement sur l'île avec les Forces démocratiques italiennes contre la mafia. A cette occasion, ils ont reçu le soutien de leurs cousins français»*.

Reste que parmi les Siciliens présents à Grenoble un grand nombre est issu de Catane et de la petite ville de Sommatino aujourd'hui montrées du doigt par la commission d'enquête parlementaire française. *«Nous ne sommes pas à l'abri de brebis galeuses»*, constate un élu grenoblois, M. Pierre Strippoli (divers droite) originaire du sud italien. Les années 1970 furent particulièrement *«chaudes»* à Grenoble en raison notamment de la présence du clan des «italo-grenoblois» qui s'illustrèrent dans une série de rackets et au travers de l'affaire dite des prostituées.

Plusieurs proxénètes furent condamnés en 1981 à des peines de six à dix ans de réclusion criminelle.

Selon certains membres de la communauté transalpine, *«les clans qui autrefois tenaient la ville ont disparu, leurs chefs s'étant exterminés»* tout au long de la décennie 1970 et jusqu'en 1985.

Ils rejettent également l'hypothèse selon laquelle certains chefs mafieux auraient trouvé dans la «capitale des Alpes», un lieu propice *«pour se mettre au vert»* et faire prospérer d'ici leurs affaires crapuleuses. *«Le climat ne leur conviendrait pas et c'est en Italie que se passent les opérations importantes»*, apprécie le conseiller municipal grenoblois, M. Pierre Strippoli.

CLAUDE FRANCILLON

RELIGIONS

Le «Messie» des Loubavitch n'est pas venu

Ce n'était qu'une fausse nouvelle. Le «Messie», dont la venue était annoncée pour le dimanche 30 janvier par Mme Helena Sperling, directrice d'une revue des Loubavitch en Israël, n'était pas au rendez-vous. En fait, cette journée du 10 du mois de Chevat, dans le calendrier hébraïque, marquait le quarante-troisième anniversaire de la prise de fonctions du chef spirituel des Loubavitch, le rabbin Menahem Schneerson, quatre-vingt-douze ans, vivant à New-York. Et la revue israélienne avait écrit la semaine dernière : *«Notre vénérable maître est en fait le Messie en puissance depuis quarante-trois ans. Il vient de recevoir l'ordre divin de dévoiler son identité messianique aux yeux du peuple juif, et dimanche il sera salué comme tel.»*

Hélas ! dimanche, il ne s'est rien passé. Les porte-parole officiels du mouvement Loubavitch – 150 000 membres aux Etats-Unis, en Israël, en France – s'étaient d'ailleurs désolidarisés de cette annonce. Mais les mêmes, depuis deux ans, par des campagnes de presse et d'affichage présentent comme imminente la venue du Messie. Pour eux, la guerre du Golfe, l'effondrement du communisme et le retour en Israël des juifs d'URSS sont les signes avant-coureurs de ces nouveaux temps messianiques (1).

Les Loubavitch sont les descendants du Baal Chem Tov, le maître spirituel des Hassidim, nés en Pologne au dix-septième siècle, qui ont développé les enseignements mystiques de la tradition juive (la kabbale en particulier). Né le 14 avril 1901 en Russie, le rabbin Schneerson, septième maître des Loubavitch, a fait ses études à Berlin et en Sorbonne. Fuyant l'Europe en 1941, il s'est installé à New-York et a succédé à son beau-père à la tête de l'empire Loubavitch, qui reçoit des millions de dollars de dons chaque année et est devenu la plus grande maison d'édition juive dans le monde. Paralysé par une attaque cardiaque au printemps dernier, le «rabbi» des Loubavitch a perdu l'usage de la parole. La vénération de ses fidèles n'en est que plus grande.

H. T.

(1) On lira en particulier *Au son du grand chaffar*, écrit par Haïm Nissenbaum, porte-parole en France du mouvement Loubavitch. Edition Torah-Presse. 190 pages. 90 F.

ÉDUCATION

Protestant contre la suppression de 750 postes

Les enseignants des lycées professionnels appelés à la grève

A la demande de quatre syndicats d'enseignants du technique (le syndicat autonome, l'UNSEN-CGT, le SGEN-CFDT et le SNLC-FO), les 70 000 enseignants des lycées professionnels étaient appelés à faire grève lundi 1er février. Protestant contre «la politique ministérielle d'affaiblissement des lycées professionnels», les syndicats s'insurgent surtout contre la suppression inscrite au budget de 750 postes de professeurs de lycées professionnels, la réduction du nombre d'heures d'enseignement et de sections dans ces établissements.

Le ministère de l'éducation nationale et de la culture justifie ces suppressions de postes par l'accélération du transfert en collège des classes de quatrième et de troisième technologique actuellement en lycée professionnel et par la baisse démographique.

Elles ne sont, aux yeux des syndicats, que la traduction des *«contradictions»* de la Rue de Grenelle dont *«le discours, positif, sur le développement de la formation professionnelle publique est totalement déconnecté de la réalité»*.

Les syndicats en veulent pour preuve, par exemple, la difficulté qu'ont les établissements, dans certaines régions, à ouvrir des sections de baccalauréats professionnels (bac pro), *«le patronat et les collectivités territoriales préférant au service public et à l'alternance école-entreprise sous statut scolaire, l'ouverture de formations au bac pro par apprentissage»*.

Par ailleurs, les responsables syndicaux rappellent que *«l'orientation massive en seconde indifférenciée»* ne peut être que *«préjudiciable»* à l'enseignement professionnel. Ils s'inquiètent, enfin, de la disposition législative, récemment validée par le Conseil constitutionnel, qui autorise à recruter à temps partiel des enseignants associés exerçant en même temps en entreprise.

Cette disposition est censée pallier la faiblesse du recrutement d'enseignants dans des disciplines techniques fortement concurrencées par les entreprises en terme de salaires. Les syndicats craignent qu'elle ne constitue *«une brèche»* qui permette en fait de déréguler, à terme, le recrutement dans ce secteur.

J.- M. Dy

Le démantèlement d'un trafic de cocaïne

L'ex-international de football Bernard Pardo écroué

Quatre membres d'un réseau de trafiquants de cocaïne, dont le footballeur Bernard Pardo, sélectionné treize fois en équipe de France, ont été inculpés et écroués pour infractions à la législation sur les stupéfiants, samedi 30 et dimanche 31 janvier, par Mme Marie-Claude Péna, juge d'instruction à Marseille. Les trois autres inculpés, Michel Brunat, Alain Rizzotto et Roger Campana, sont des repris de justice.

Les quatre hommes ont été interpellés lors d'un coup de filet organisé en milieu de semaine dernière et visant une trentaine de personnes proches du grand banditisme dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et l'Aude *(le Monde* du 30 janvier). Vingt et un kilogrammes de cocaïne, des armes, des voitures de luxe et trois cent mille francs ont été saisis à cette occasion par les policiers du SRPJ de Marseille. Un réseau de trafiquants, alimentant en cocaïne plusieurs villes du sud de la France, a ainsi été démantelé à l'issue d'une enquête de plusieurs mois.

L'ancien joueur de l'Olympique de Marseille, Bernard Pardo, trente-deux ans, au domicile duquel une arme de poing a été trouvée, était particulièrement populaire dans la cité phocéenne. Il avait été contraint à une retraite sportive anticipée, la saison dernière, après avoir été gravement blessé à un genou lors d'un entraînement et alors que son transfert de l'OM à Paris-Saint-Germain avait été signé. *«S'il a fait une connerie, il le paiera»*, a commenté, dimanche 31 janvier, M. Bernard Tapie, ministre de la ville et président de l'OM.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 30 janvier :

DES LOIS

– N° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social ;

– N° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

– N° 92-1446 du 31 décembre 1992 relative à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (rectificatif) ;

– N° 93-5 du 4 janvier 1993 relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament (rectificatif) ;

– N° 93-6 du 4 janvier 1993 relative aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (rectificatif) ;

– N° 93-8 du 4 janvier 1993 relative aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (rectificatif).

UN DÉCRET

– N° 93-124 du 29 janvier 1993 relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation.

DES ARRÊTÉS

– Du 26 janvier 1993 pris en application du 2° de l'article 2 du décret n° 86-82 du 16 janvier 1986 modifié portant création d'une mission interministérielle des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme.

– Du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

– Du 22 janvier 1993 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux.

∴

Est paru dans le *Journal officiel* du dimanche 31 janvier :

UN ARRÊTÉ

– Du 29 janvier 1993 portant création d'une aide forfaitaire en faveur de la vie autonome à domicile des personnes adultes handicapées.

REPÈRES

ATTENTATS

Série d'explosions contre des services de l'Etat au Pays basque

Des explosions criminelles ont causé d'importants dégâts à la perception de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) et dans un bureau de la recette des impôts de la ville, dimanche 31 janvier vers 1 heure du matin, sans faire de victimes. Ces deux attentats n'ont pas été revendiqués. La police considère cependant qu'il s'agit des *«sixième et septième actions menées par l'organisation indépendantiste basque* [Iparretarrak] *depuis le début de l'année»*. Des attentats avaient notamment visé le laboratoire de la préfecture de police de Paris, le 9 janvier à Paris *(le Monde* du 12 janvier), ainsi que des installations d'EDF, de la direction de l'équipement, de La Poste et de France Télécom au Pays basque français. Seul l'attentat contre la préfecture de police de Paris avait été revendiqué par un communiqué soulignant *«la nécessité d'une solution politique au Pays basque»*. En 1992, Iparretarrak avait revendiqué vingt et une actions dirigées essentiellement contre des agences ou des opérateurs de promotion immobilière.

ESPACE

Retour sur Terre de deux cosmonautes russes

Les deux cosmonautes russes Anatoli Soloviev et Sergueï Avdeiev, en orbite dans la station Mir depuis le 27 juillet dernier, ont regagné la Terre, lundi 1er février, à bord du Soyouz TM-15. Selon l'agence Itar-Tass, le vaisseau spatial a atterri sans encombre dans les plaines du Kazakhstan, à une centaine de kilomètres de la ville d'Arkalyk. Au cours de leur séjour en orbite, Soloviev et Avdeiev avaient effectué quatre sorties dans l'espace, pour mener des travaux destinés à prolonger la durée de vie de la station Mir jusqu'en 1996. L'équipage a été relayé par deux nouveaux cosmonautes, Guennadi Manakov et Alexandre Polechtchouk, envoyés le 24 janvier dernier à bord de Soyouz TM-16 *(le Monde* du 26 janvier). – *(AFP, AP, Reuter.)*

PROCÉDURE PÉNALE

10 millions de francs pour la réforme du code

Le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, invité dimanche 31 janvier de l'émission «Forum RMC-*l'Express*», a affirmé qu'il allait débloquer 10 millions de francs dans le cadre de l'entrée en vigueur, le 1er mars, des principales dispositions de la réforme du code de procédure pénale. 5 millions de francs seront affectés à l'informatisation des cabinets de juges d'instruction, 2,5 millions permettront d'acquérir des télécopieurs portables, et 2,5 millions seront consacrés à l'achat de logiciels informatiques.

Le ministre de la justice a, par ailleurs, signé une circulaire, publiée au *Journal officiel* du 31 janvier, afin de répondre aux critiques suscitées par la promulgation de la loi réformant le code de procédure pénale. La circulaire justifie cette réforme en insistant sur les multiples attaques dont l'ancien code faisait l'objet, qu'il s'agisse de la lenteur des procédures judiciaires ou de la durée de la détention provisoire.

SPORTS

TENNIS : les internationaux d'Australie

Les rendez-vous majeurs de Jim Courier

Comme en 1992, l'Américain Jim Courier a remporté les Internationaux de tennis d'Australie, dimanche 31 janvier à Melbourne, en battant en finale le Suédois Stefan Edberg, 6-2, 6-1, 2-6, 7-5. Ce dernier, deux fois vainqueur de ce tournoi lorsqu'il se disputait encore sur le gazon de Kooyong, a échoué pour la troisième année consécutive sur le rebound ace du Flinders Park chauffé à blanc par le soleil australien (34° C dans l'enceinte et 67° C au ras du revêtement synthétique).

Balayé par la puissance de l'Américain dans les deux premiers sets, où il n'avait pu prendre que deux points sur les sept jeux de service de son adversaire, Edberg n'a pu réellement s'exprimer que dans le troisième. A vingt-deux ans, Jim Courier compte désormais dix victoires en tournoi dont quatre dans ceux du Grand Chelem.

Malgré sa première place mondiale, il n'avait plus gagné depuis Roland-Garros. Ses objectifs cette année resteront la Coupe Davis et les quatre tournois majeurs, notamment l'US Open, qu'il n'a jamais abordé dans l'état de fraîcheur requis pour fournir la montée en puissance qu'exige une telle quinzaine.

CYCLISME : championnats du monde de cyclo-cross

Dominique Arnould renoue avec la tradition

Trois semaines après son titre national, Dominique Arnould a revêtu le maillot arc-en-ciel de champion du monde de cyclo-cross, dimanche 31 janvier, à Corva di Azzano (Italie). Ce routier, qui avait gagné en 1992 la première étape du Tour de France, a pris la tête à moins de deux kilomètres de l'arrivée en profitant d'un saut de chaîne de l'Allemand Mike Kluge, le tenant du titre. Le dernier titre de cyclo-cross remporté par un Français remontait à vingt-six ans avec la victoire de Michel Pelchat chez les amateurs. Dominique Arnould est le quatrième Français à avoir décroché le titre chez les professionnels après Jean Robic (1950), Roger Rondeaux (1951 à 1953) et André Dufraisse (de 1954 à 1958).

FOOTBALL AMÉRICAIN : super bowl

Dallas écrase Buffalo

Les Dallas Cowboys ont écrasé les Buffalo Bills, 52 à 17 dans le Super Bowl, finale du championnat de football américain disputée, dimanche 31 janvier, devant plus de cent mille spectateurs au Rose Bowl de Pasadena (Californie). Dallas a remporté son troisième trophée en six finales, le premier en quinze ans, apportant par la même occasion une neuvième victoire consécutive pour la Conférence nationale (NFC), traditionnellement plus forte que la Conférence américaine (AFC), dont Buffalo est issu.

Les Buffalo Bills sont ainsi devenus la première équipe de l'histoire du championnat professionnel (NFL) à échouer en trois finales consécutives. Handicapés cette année par une blessure de leur meneur de jeu, Jim Kelly, dès le deuxième quart-temps, ils avaient perdu contre les Washington Redskins l'an dernier et les New York Giants en 1991.

Face à ces éternels perdants, les Dallas Cowboys se sont imposés comme les héros d'une de ces *success stories* dont raffolent les Américains. Plus mauvaise équipe de la NFL il y a à peine trois saisons, lorsqu'ils n'avaient remporté qu'un seul match en seize rencontres, ils apparaissent désormais comme la nouvelle équipe à battre dans les prochaines années, selon une tradition qui veut que chaque décennie soit dominée par une équipe-phare. Bill Clinton s'est empressé de reconnaître cette suprématie en passant, dès la fin du match, un coup de fil de félicitations au président et à l'entraîneur de l'équipe : tous deux sont originaires de l'Arkansas, l'état dont le président américain était gouverneur. – *(AFP.)*

SKI ALPIN : championnats du monde

Les Français à l'école de la rigueur

Un an après les Jeux olympiques d'Albertville, les championnats du monde de ski alpin rassembleront, du 3 au 14 février à Morioka (Japon), les meilleurs spécialistes. Après leurs modestes résultats en Savoie, les Français comptent sur Carole Merle, favorite du slalom géant, et sur le slalomeur Patrice Bianchi pour rapporter des médailles. Longtemps accusés de désinvolture, les tricolores apprennent les lois de la rigueur sous la baguette de leur directeur technique alpin, Michel Vion, ancien champion du monde de combiné.

MORIOKA

de notre envoyée spéciale

Démarche et discours révèlent dans l'attitude de Michel Vion un tempérament énergique. Il est le dernier Français à avoir décroché un titre mondial. C'était il y a onze ans, à Schladming (Autriche). Aujourd'hui, il est le symbole des changements opérés au sein de la Fédération française de ski (FFS) après les Jeux olympiques d'Albertville. Si le bilan global des médailles françaises satisfaisait les autorités fédérales (huit des neuf trophées reviennent au ski), le ski alpin, avec une médaille d'argent (Franck Piccard en descente) et deux médailles de bronze (Carole Merle en super-Géant et Florence Masnada en combiné), sortait peu grandi de l'aventure savoyarde. Il fallait réagir.

Sous la pression du ministère des sports, Bernard Chevallier, président de la fédération, accepta d'investir un directeur pour chaque discipline : l'alpin, le ski nordique et l'acrobatique. En juin, Michel Vion, qui s'occupait du service course d'un fabricant de skis français, signa un contrat «alpin» de trois ans avec deux objectifs immédiats : les championnats du monde de Morioka et les Jeux olympiques de Lillehammer de février 1994.

Fort de ses six années d'expérience à la tête d'un service compétition, il a des idées qui vont secouer le milieu. *«Un skieur entré dans l'équipe de France peut aussi en sortir»*, indique le nouveau directeur technique en prenant ses fonctions. Dès son arrivée, la composition de l'équipe tombe ainsi de quarante-sept à trente coureurs. Les garçons, surtout, sont soumis à ce régime strict. Six sont remerciés, cinq d'entre eux sont mis à l'écart. Ils devront travailler seuls et prouver qu'ils peuvent revenir en équipe de France.

Pour ces derniers, l'hiver et les premières épreuves de Coupe du monde seront le juge de paix. Ainsi Denis Rey ou Ian Piccard, le petit frère de Franck, finalement sélectionnés pour Morioka. Ils reconnaissent que cette «punition» leur a fait du bien. Ils ont bachoté en solitaire et doivent leur ticket japonais à d'excellents résultats : Denis Rey a terminé quatrième de la descente de Garmisch-Partenkirchen, en janvier ; Ian Piccard s'est classé sixième, en décembre, au slalom géant de Kranjska-Gora (Slovénie). Au final, seuls les coureurs qui ont terminé les récentes épreuves de la Coupe du monde parmi les dix premiers se sont embarqués pour Morioka. Michel Vion ne juge pas la méthode sévère. Il la sait identique à celle des pays voisins, la Suisse ou l'Autriche. *«Depuis quelque temps, il n'y a plus seulement Franck Piccard et les autres derrière. Nous avons un réservoir suffisant de garçons pour constituer une belle élite qui peut monter sur des podiums.»* Après avoir ronchonné, les coureurs sont revenus sur terre. *«Ils ont compris que vouloir les faire gagner en resserrant les boulons était une façon de les respecter.»*

Depuis le début de la saison, les garçons sont entraînés par Théo Nadig. Ce Suisse, qui a conseillé l'équipe américaine pendant neuf ans avant de renforcer, pendant trois ans, les forces italiennes autour d'Alberto Tomba, passe, lui aussi, pour un homme rigoureux et pragmatique, plus enclin à fouler la neige des pistes que la moquette de la fédération. Loin des enjeux politiques de la FFS.

«Je ne suis pas Zorro»

Dirigées depuis 1986 par Gilles Mazzega, les dames feront connaissance avec le régime Vion dans un ou deux ans. Leur chef de file, Carole Merle, l'une des favorites du slalom-géant, est encore un peu esseulée. *«Nous n'avons pas encore un groupe suffisant pour y choisir une élite, comme chez les garçons. L'équipe féminine est plus ecclectique»*, poursuit Michel Vion. Ainsi Nathalie Bouvier : victime d'une double fracture des tibias en 1991 à Furano un mois après sa médaille d'argent lors de la descente des championnats du monde à Saalbach, la Jurassienne, qui manque encore de compétition et de bons classements, est «récompensée» pour ses courageux efforts consentis pour revenir parmi les meilleures. A trente ans, Christelle Guignard doit célébrer à Morioka la fin de sa carrière. Michel Vion a ouvert la sélection à deux jeunes, Carole Montillet et Leila Piccard.

Ces jeunes qu'il veut à tout prix protéger : *«La France a la maladie de la championnite*, tonne-t-il. *En exposant des coureurs trop tendres à la compétition de haut niveau, on les a cramés, se privant d'une bonne partie de la relève. Les Français sont différents des Suisses ou des Norvégiens. Ils prennent plus de temps à mûrir, à supporter la pression de la compétition. Nos champions sont plus âgés que les autres. Et après?»*

Ainsi, il a demandé aux comités régionaux de garder plus longtemps les meilleurs juniors dans leur giron quand ils étaient tentés de les envoyer au feu de la compétition de haut niveau sous la houlette de la fédération. *«Cela coûtera plus cher et ils n'auront pas plus de moyens*, reconnaît-il. *Ils devront conjuguer différemment. Eux aussi seront obligés de faire des choix.»*

Qu'attend Michel Vion des championnats du monde de Morioka? L'homme reste prudent. De bons résultats, peut-être des podiums. *«Nous serions, bien sûr, très déçus si Carole Merle ne remportait pas la médaille d'or derrière laquelle elle court depuis quatre ans (1). Pour le reste, le travail entrepris est encore tout neuf. Je sais que l'on m'attend au tournant, mais je ne suis pas le Zorro du ski français. Quand je suis arrivé, je m'attendais à prendre des coups. Les fruits de la rigueur et du pragmatisme demandent une année encore pour venir à maturation. Il ne faut pas être impatient. Après les Jeux olympiques de Lillehammer, nous aurons le droit de juger».*

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) En championnat du monde, Carole Merle a décroché l'argent à deux reprises : en slalom géant à Vail en 1989 et en super-Géant à Saalbach en 1991.

VOILE : le Tour du monde en 80 jours

Trois grands capitaines à la conquête du trophée Jules-Verne

Après Olivier de Kersauson parti de Brest lundi 25 janvier à bord de son trimaran *Charal (le Monde* du 27 janvier), deux catamarans, *Commodore Explorer* de Bruno Peyron, et *Enza New-Zealand*, co-skippé par le Néo-Zélandais Peter Blake et le Britannique Robin Knox-Johnson, ont franchi, dimanche 31 janvier, la ligne de départ fixée à l'entrée de la Manche, entre Creac'h (île d'Ouessant) et le cap Lizard, avec l'ambition d'effectuer le premier tour du monde à la voile en moins de 80 jours.

Vainqueur en 109 jours du Vendée Globe Challenge, la course autour du monde en solitaire sans escale, Titouan Lamazou avait été le premier à mettre en chantier un grand voilier, *Tag Heuer*, une goélette de 43 mètres, susceptible de relever l'hiver prochain le défi de Jules Verne et de son héros Phileas Fogg *(le Monde* du 17 novembre 1992).

Les trois équipages actuellement en mer ont tenté de le prendre de vitesse en utilisant des multicoques reconditionnés pour ce défi avec des budgets et des temps de préparation plus réduits.

Les références des skippers et l'extraordinaire potentiel de vitesse de ces multicoques rallongés, plaident toutefois pour le sérieux de ces tentatives. A trente-six ans, l'aîné des trois frères Peyron, compte 165 000 milles (305 000 km) parcourus en catamaran, avec vingt-sept traversées de l'Atlantique, dont onze en solitaire.

Depuis juillet 1992, il détient d'ailleurs le record de cette traversée en solitaire en 9 jours 19 heures 22 minutes. Son bateau, l'ex-*Jet Services V* mis à l'eau en 1986, est toujours détenteur du record de la traversée de l'Atlantique en équipage en 6 jours 13 heures 3 minutes et du plus grand nombre de milles (525) parcourus par un voilier en 24 heures (21,8 nœuds de moyenne).

Vainqueur de la Whitbread en 1990, Peter Blake est le seul marin à avoir disputé les cinq éditions de cette course autour du monde en équipage. A quarante-quatre ans, il totalise 400 000 milles (740 000 km) sur les océans et était directeur technique du dernier défi néo-zélandais pour la coupe de l'America. L'autre capitaine à bord, Robin Knox-Johnson, aujourd'hui âgé de cinquante-trois ans, était entré dans la légende de la voile en remportant en 1968 le Golden Globe, la première course autour du monde en solitaire sans escale. Seul concurrent à l'arrivée de cette aventure, il avait mis 313 jours, à 3,6 nœuds de moyenne, pour accomplir cette odyssée à bord de *Suhaili*, un ketch de 10,87 mètres. Leur catamaran, l'ex-*Formule Tag* du Canadien Mike Birch, a été construit en 1983.

Conçus pour des courses n'excédant pas deux à trois semaines avec des équipages réduits, ces multicoques très spartiates mettront à rude épreuve la résistance des navigateurs, exposés en permanence aux gerbes d'eau et au bruit assourdissant des coques heurtant les vagues.

Neuf fois l'Atlantique

Le principal souci des équipages (cinq marins à bord de *Commodore Explorer*; six plus un cameraman sur *Enza New-Zealand)* réside toutefois dans la fiabilité de ces voiliers qui devront parcourir, sans escale technique (1), l'équivalent de neuf traversées de l'Atlantique.

Le travail technique des architectes ne s'est pas limité à l'allongement des coques (26 mètres, soit un mètre de plus à l'avant et deux mètres à l'arrière pour *Commodore Explorer* et 25,90 mètres pour *Enza New-Zealand*). Les mâts (31 mètres) et les plans de voilure (352 m² au près et 777 m² au portant pour le bateau français ; 306 m² au près et 526 m² au portant pour le néo-zélandais) ont été augmentés. *Enza New-Zealand* a même été doté d'une nacelle centrale abritant l'électronique de bord.

Le travail de Gilles Ollier et Nigel Irens, les architectes respectifs des deux bateaux, a aussi eu pour but de renforcer les structures les plus fragiles sans alourdir ces lévriers des mers.

Partagés entre la recherche de la vitesse et le souci de ménager leur bateau, les skippers des deux catamarans devront, plus qu'Olivier de Kersauson avec son trimaran, privilégier la progression aux allures portantes. *«Sur le parcours le plus court autour du monde, nous devrions tenir une moyenne de 12,8 nœuds*, explique Peter Blake. *Cela impliquerait de progresser contre le vent dans les alizés de sud-est avant l'Afrique du Sud, puis de suivre une route très sud dans les 50e rugissants avant le cap Horn. Robin et moi avons prévu un parcours au portant proche de celui suivi par les clippers aux jours bénis de la navigation à voile. Cela voudra dire parcourir plus de milles à une vitesse moyenne de 14,8 nœuds, mais notre bateau est capable de dépasser quotidiennement les 400 milles.»*

GÉRARD ALBOUY

(1) En 1989, à bord du même bateau, Olivier de Kersauson avait battu en solitaire le record du tour du monde à la voile en 125 jours avec deux escales techniques au Cap (Afrique du Sud) et à Mar-del-Plata (Argentine). S'il espère mettre moins de 80 jours avec son équipage, il a refusé de respecter le règlement du Trophée Jules-Verne qui n'autorise aucune assistance entre le départ et l'arrivée.

Les résultats

FOOTBALL

Championnat de France

Première division

(Vingt-troisième journée)

*Le Havre b. Nantes	2-0
*Nîmes et Bordeaux	0-0
*Lens et Monaco	0-0
Marseille b. *Auxerre	2-0
*Toulon et Saint-Etienne	0-0
*Lyon b. Caen	1-0
*Metz b. Strasbourg	3-0
*Toulouse b. Sochaux	1-0
*Paris-SG b. Lille	3-0
Montpellier b. *Valenciennes	3-1

Classement. – 1. Monaco, 33 pts ; 2. Paris-SG, Nantes et Marseille, 31 ; 5. Bordeaux, 29 ; 6. Auxerre, 27 ; 7. Saint-Etienne, 25 ; 8. Montpellier et Strasbourg, 24 ; 10. Lyon, 23 ; 11. Toulouse et Sochaux, 21 ; 13. Caen, Metz, Lens et Le Havre, 19 ; 17. Valenciennes, 18 ; 18. Lille, 16 ; 19. Nîmes et Toulon, 15.

Coupe de France

(Huitième tour)

Trois clubs de deuxième division se sont inclinés face à des équipes d'un niveau inférieur lors du huitième tour de la Coupe de France. La grosse surprise est venue de Fort-de-France, dimanche 31 janvier, où le FC Bourges a été battu, 2-1, par le Club Franciscain, issu de la division d'honneur martiniquaise. Charleville et Perpignan ont été dominés par deux équipes de troisième division, respectivement Gravelines, 1-0, et Châtellerault, 3-2.

BASKET

Nationale 1A

(Neuvième journée retour)

*Levallois b. Roanne	81-71
*Limoges b. Lyon CRO	79-58
*Montpellier b. Gravelines	75-72
*Cholet b. Le Mans	93-66
*Antibes b. Pau-Orthez	125-102
*Villeurbanne b. Châlons	97-63
*Dijon b. Racing-PSG	112-96

Classement. – 1. Limoges, 43 pts ; 2. Antibes et Pau-Orthez, 39 ; 4. Cholet, 37 ; 5. Gravelines, 36.

□ **RUGBY : le Quinze de France inchangé contre l'Ecosse.** – Le comité de sélection de la Fédération française de rugby, réuni dimanche 31 janvier à Paris, a reconduit le Quinze de France qui s'était incliné en Angleterre (16-15) le 16 janvier pour rencontrer l'Ecosse, samedi 6 février au Parc des Princes, lors de la deuxième journée du Tournoi des cinq nations. Composition de l'équipe : Jean-Baptiste Lafond (Bègles) ; Philippe Saint-André (Montferrand), Philippe Sella (Agen), Thierry Lacroix (Dax), Pierre Hontas (Biarritz) : (o) Didier Camberabero (Béziers), (m) Aubin Hueber (Toulon) ; Laurent Cabannes (Racing CF), Marc Cécillon (Bourgoin), Philippe Benetton (Agen) : Olivier Roumat (Dax), Abdelatif Benazzi (Agen) ; Laurent Seigne (Mérignac), Jean-François Tordo (Nice, cap.), Louis Armary (Lourdes).

HIPPISME : le prix d'Amérique

Queen L reine de Vincennes

Avec une surproduction de chevaux nationaux (12 000 naissances par an), les courses françaises de trot sont tentées de vivre en autarcie. Elles disposent d'une masse d'allocations élevée (plus de 800 millions en 1992) dont propriétaires et éleveurs voudraient bien se garder l'exclusivité. D'autant plus que les confrontations ouvertes, entre Européens particulièrement, qui leur ont été vivement conseillées par la Commission de Bruxelles, ne tournent pas toujours à leur avantage. Tel le Prix d'Amérique gagné, dimanche 31 janvier à Vincennes, par une étonnante petite jument suédoise de 1,64 mètre, Queen L.

A mi-parcours d'une épreuve de 2 600 mètres réunissant dix-huit champions, on ne donnait pas cher des chances de Queen L, complètement à l'arrière-garde. La tactique de son jockey-driver, J.-H. Johanson, un homme du Nord, aux nerfs d'acier, allait pourtant s'avérer judicieuse. Il voulait faire parler la classe et la vitesse de sa partenaire dans une accélération subite après avoir laissé ses adversaires les plus redoutables s'entre-battre en tête. Un calcul d'autant plus adroit qu'il savait les favoris français fatigués : les deux précédents vainqueurs de cette même épreuve, en 1991 et 1992, Ténor de Baune et Verdict Gédé, avaient accumulé les défaites dans toutes les courses préparatoires à ce grand rendez-vous, considéré comme le championnat du monde du trot. Des entraînements et des compétitions répétés pendant des années sur des pistes en cendrée très dures, l'été comme l'hiver, avaient eu raison de leurs jarrets et de leurs muscles.

Sœur de champion

Après le dernier tournant, à 300 mètres du but, un regroupement s'est produit. Une dizaine de chevaux se sont retrouvés sur la même ligne, les sulkys roue dans roue sur toute la largeur de la piste. Tous étaient sollicités au maximum, mais ont lâché les uns après les autres. L'usure d'autres favoris, comme Ursulo de Crouay, était patente. Il craquait d'un seul coup. C'est alors que se profilait Queen L, qui contournait tout le peloton et, sur le poteau, conservait la victoire malgré la contre-attaque de l'inattendu Ukir de Jemma, avec lequel Philippe Allaire avait, lui aussi, pratiqué une sage course d'attente.

La troisième place était pour Vourasie, revenue tout autant du diable vauvert. Son nom évoque évidemment celui de son frère, le célèbre Ourasi, le plus grand champion de la spécialité de ces dernières années, vainqueur de quatre Prix d'Amérique dont trois consécutifs. Dans sa jeunesse, la cadette a été ménagée par son entraîneur, Léopold Verroken. Elle n'a commencé à courir les classiques que cette année, à l'âge de six ans. Elle a donc tout l'avenir devant elle pour gagner le trophée et assurer la relève des anciens, qui n'avaient pas subi de défaite dans cette course face aux étrangers depuis dix-neuf ans.

Les dirigeants, qui sont aussi les responsables de l'élevage, particulièrement le président de la Société d'encouragement au cheval français, avaient toutefois des motifs de se montrer satisfaits : la gagnante, quoique suédoise d'adoption et fille d'un célèbre étalon américain, a par sa mère, Atila, une ascendance française. Le record des enjeux au pari mutuel a été battu avec 219 millions. Enfin, ils avaient fait preuve de générosité puisque la recette des vingt-cinq mille entrées a été intégralement versée à Médecins sans frontières.

GUY DE LA BROSSE



CULTURE

ARTS

Kandinsky, la mémoire de l'abstraction

Une exposition et un volume de correspondances pour approfondir la connaissance d'un peintre droit et cohérent

En 1934 et en 1935, Vassily Kandinsky exposa des toiles, des aquarelles et des gravures rue du Dragon, à l'enseigne des Cahiers d'art. Dans la petite galerie de la revue que dirigeait Christian Zervos, en 1934, il présenta quarante-trois œuvres des années 20 et 30. L'année suivante, il réussit – on se demande comment – à y loger dix toiles, vingt-huit gouaches et une vingtaine de dessins. Les prix étaient assez dérisoires, les Cahiers d'art dans une position financière précaire, et l'aventure ne se prolongea guère plus longtemps.

Dès la fin de 1935, Kandinsky se lamentait de voir Zervos accorder ses faveurs, ses pages et ses murs aux surréalistes, Max Ernst, Yves Tanguy et Man Ray. L'année suivante, le peintre et le critique n'en étaient plus qu'à des relations correctes. Six mois plus tard, ils rompaient. Sur la chronique de cette liaison esthétique, une exposition et un numéro des *Cahiers du Musée national d'art moderne* font toute la lumière. La revue publie, parfaitement annotée et expliquée, la correspondance des deux hommes entre 1927 et 1937. Les lettres sont d'un intérêt inégal, les détails pratiques abondent, les déclarations théoriques sont plus rares, elliptiques d'ordinaire, et proférées sur un ton de certitude très tranchant. A vrai dire, Kandinsky se montre essentiellement préoccupé par l'organisation de sa réputation. Il défend son œuvre avec constance, il cherche à susciter des articles en sa faveur, il se demande comment convaincre, pêle-mêle, Lhote, Aragon et Breton, il espère une exposition chez Léonce Rosenberg, il est déçu, il s'emporte et il obtient enfin que Zervos publie ses textes – dont ses *Réflexions sur l'art abstrait*, qui valent d'être relues.

« Un besoin vital de l'homme »

« Avec le temps, écrit-il ainsi en 1931, *on démontrera à coup sûr nettement que l'art « abstrait » n'exclut pas la liaison avec la nature, qu'au contraire cette liaison est plus grande et plus intime que ce ne fut le cas dans les derniers temps. »* Et il conclut : *« Les esprits qui, à la vue de quelques triangles sur un tableau, restent prisonniers de ces triangles et ne voient pas la peinture, sont les mêmes esprits qui sur toute figure masculine de l'Antiquité firent mettre une feuille de vigne. »*

Ces esprits qui *« ne voient pas la peinture »* ont-ils disparu ? Ils célèbrent Kandinsky désormais, mais leurs aveuglements d'aujourd'hui ne sont pas moins fâcheux que ceux d'autrefois. C'est du reste ce qui retient aussi dans ces lettres : elles pourraient avoir été écrites, pour nombre d'entre elles, par un jeune peintre de maintenant écrasé par les orthodoxies nouvelles. Comme Kandinsky, il s'interrogerait sur les raisons de l'hostilité, il s'épuiserait à la vaincre. Il finirait par se répéter en guise de consolation, comme Zervos, *« que l'art ne peut pas mourir, qu'il est éternel, qu'il peut subir des éclipses par la mauvaise volonté des hommes mais qu'il surnagera toujours parce qu'il répond à un besoin vraiment vital de l'homme »*.

L'exposition – quelques huiles, trois aquarelles anciennes, des gravures dédicacées – ne se veut anthologique ni, à plus forte raison, rétrospective. Elle commémore simplement un artiste droit, cohérent et puissant grâce à des œuvres méconnues où s'équilibrent heureusement la volupté de la couleur et l'ordre de la construction.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Cahiers d'art, 14, rue du Dragon, 75006 Paris. Tél. : 45-48-76-73. Jusqu'au 12 février.

▶ Vassily Kandinsky, *Correspondances avec Zervos et Kojève*, textes présentés et établis par Christian Derouet et Nina Ivanoff, *Cahiers du Musée national d'art moderne*, 200 pages, 180 F.

Les couleurs du Sud

A Vence, hommage à la lumière méditerranéenne

VENCE

de notre envoyé spécial

A Vence, le château de Villeneuve s'est placé, depuis l'été dernier, sous le signe de Matisse. Les dessins du vieux fauve s'accommodaient bien de la rénovation voyante des lieux, mais on se demandait alors si les murs colorés supporteraient des tableaux moins frappants. On constate avec ce deuxième accrochage que le château, revu par l'architecte Jean-François Bodin, accepte bien des œuvres de natures très diverses.

Aujourd'hui, Matisse n'est présent que par le titre de la nouvelle exposition : « Le grand émerveillement pour le Sud ». Nordique, il avait été profondément frappé par la lumière méditerranéenne et par l'intensité qu'elle confère aux couleurs.

Les organisateurs de l'exposition ont voulu réunir des artistes ayant bénéficié du même éblouissement. Les œuvres montrées ne répondent pas, loin s'en faut, à cette définition, et il serait illusoire de chercher un *« génie du lieu »* dans cette exposition.

Un accrochage agréable et intelligent

En effet, on ne trouve guère la trace du Sud dans les travaux qui nous sont proposés, même si les artistes choisis ont effectivement séjourné – ou sont nés – sous ces latitudes. Il reste, néanmoins, un accrochage agréable et intelligent, où Dubuffet et Soulages voisinent avec trois Hantaï de belle qualité et un ensemble récent de Martin Barré ; on y retrouve avec intérêt Viallat, ou Buraglio, et avec un plaisir grandissant Alain Clément et Bernard Pages. Les *Jalousies* de Noël Dolla laissant le spectateur plus dubitatif. Les travaux spectaculaires de Gérard Traquandi, ceux de Jean-Marc Bustamante et de Bernard Faucon témoignent d'un renouveau sophistiqué de l'image.

La plupart des œuvres présentées proviennent des collections du fonds régional d'art contemporain (FRAC). On a pu reprocher, souvent à juste titre, au FRAC le choix conventionnel de ses acquisitions et un goût uniforme. Mais préférer l'homogène à l'exceptionnel permet des regroupements d'une grande cohérence (comme celui-ci), pour peu qu'un conservateur avisé pense à y puiser la matière d'une exposition. Pas de clarté aveuglante donc, ni d'éblouissement, mais une très honnête luminosité.

HARRY BELLET

▶ « Le grand émerveillement pour le Sud », château de Villeneuve, 06140 Vence. Tél. : 93-58-78-75. Jusqu'au 4 mars.

DANSE

Sous le signe du rite

Les tribus Elkins, Ninja et Bouvier-Obadia à Suresnes et à Noisiel



DELAHAYE

Joëlle Bouvier et Régis Obadia

Après les claquettes et le hip-hop du Rock Steady Crew, le Théâtre Jean-Vilar de Suresnes (Hauts-de-Seine) a vibré du vendredi 29 au dimanche 31 janvier, aux rythmes des danseurs américains. Ceux de la Doug Elkins Company ont, comme prévu (*le Monde* du 21 janvier), conquis le public ; ceux de Willy Ninja, pape incontesté du *voguing*, à l'issue de la projection du film dont il est l'un des héros, *Paris is Burning* (toujours inédit en France), aurait pu, dans le quart d'heure, ouvrir le cours de danse le plus fréquenté de l'Hexagone. Surtout après démonstration de ses talents très plastiques sur scène.

Contorsions, poses étirées à l'extrême et tenues avec des mines de pince-sans-rire, préciosité : la « bande à Ninja » en fait trop, mais c'est la loi de ce genre, inventé par les *gays* et les travestis new-yorkais. Pendant quelques heures, ils parodient l'aspect d'un *top model*, d'un cadre en costume trois-pièces ou d'un riche oisif vu par *Vogue*, le magazine auquel ils ont emprunté le nom de leur danse. Le *voguing* est également prétexte à de pacifiques rivalités : deux danseurs s'affrontent, le plus doué, le plus cruellement ironique impose sa loi. Les hommes ayant le plus d'autorité dirigent des clans – les Maisons. Il y a une « Maison Ninja », construite sur la vitalité, la drôlerie, et une féroce ambition, dont le maître exerce ses talents depuis douze ans déjà.

A l'opposé de Suresnes, à la Ferme-du-Buisson de Noisiel, dans la banlieue est de Paris, les membres de la compagnie Bouvier-Obadia donnaient, samedi 30 janvier, la dernière représentation de *Une femme chaque nuit voyage en grand secret*. Cette pièce célèbre des rites plus archaïques : ceux, immémoriaux, de la terre qui dégèle, du printemps qui s'annonce, et du sacrifice humain qu'il exige pour que les récoltes soient fécondes. On aura reconnu là le thème du *Sacre du printemps*, traduit ici par une chorégraphie fondée sur le cercle et la répétition. Un autre rite de passage attend désormais Joëlle Bouvier et Régis Obadia : en avril, ils doivent présenter à l'Opéra-Garnier *Plein Soleil*, leur création d'Avignon 92.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ La Compagnie Bouvier-Obadia jouera *Welcome to Paradise* à Angers, au Théâtre Chanzy, du 4 au 7 février. Tél. : 41-88-90-08. A Nantes, à l'Onyx, le 23. Tél. : 40-44-36-00. *Plein Soleil*, à l'Opéra-Garnier de Paris, du 20 au 23 avril.

▶ *Projection de Planète rap*, de la Compagnie hip-hop Art Zone, le 5 février, à 19 h 30, 31, rue Michelet, à Colombes (Hauts-de-Seine).

MUSIQUES

Mort de Paul Rosine

Le pianiste Paul Rosine, leader du groupe martiniquais Malavoi, est mort d'un cancer le 31 janvier à Fort-de-France. Il était âgé de quarante-cinq ans.

Paul Rosine avait su trouver la juste place de son île, la Martinique, sur la carte des Caraïbes. Son groupe, Malavoi, créé en 1970 puis reformulé dix ans après en compagnie du violoniste Emmanuel Césaire, a bâti son succès sur des airs mélangés (*Caresse Moin*, *La Filo*, *Sidonie*). Après la mort, l'an passé, dans la force de l'âge, d'Eugène Mona, qui avait revitalisé le « bel-air », la Martinique voit aujourd'hui disparaître un des artisans de sa nouvelle vague culturelle, jalouse de ses particularismes.

Pianiste, auteur-compositeur, arrangeur, Paul Rosine était né le 26 janvier 1948, dans la commune du Lamentin. Cet affable fonctionnaire, chef de bureau à la préfecture, avait commencé sa carrière de musicien par les bals du samedi soir. De Sainte-Anne à Grand'Rivière, et pendant six ans, Malavoi première formule fit danser les Martiniquais sur une musique qui empruntait à la biguine et au jazz, autant qu'à la variété française ou américaine. De ce tour de Martinique par le menu, où les tubes se jouent à la demande, Paul Rosine retient que la richesse musicale de l'île, laissée en jachère, est en train de mourir.

Un admirateur des anciennes générations

Pendant trois ans, Malavoi s'impose le silence. En 1980, le groupe redémarre par un grand concert au Centre martiniquais d'action culturelle, fief autonomiste de Fort-de-France. Nouveau concept : les cuivres ont été supprimés, Emmanuel Césaire introduit le violon, le jeu de piano de Paul Rosine tire vers le jazz, la salsa ou la rumba, trouve son environnement sud-américain. Malavoi revalorise les rythmes martiniquais, quadrilles, mazurkas, valses, biguines à l'ancienne, capte et digère les trouvailles du mouvement rénovateur de l'époque, tels le jazz de Fallfret ou les *chowalbwa*, musiques de manèges retravaillées par Dédé Saint-Prix, avant la déferlante du zouk, contre lequel Malavoi et Paul Rosine feront toujours rempart, sans le rejeter tout à fait.

Paul Rosine tiendra jusqu'au bout à l'appellation de « musicien amateur ». Soulignant les difficultés à promouvoir sa culture de façon professionnelle, il était, aussi, un admirateur des anciennes générations : le clarinettiste et compositeur Alexandre Stellio, un des piliers du Bal nègre de la rue Blomet à Paris, le compositeur Louis Boislaville ou, plus près, Marius Cultier. Au fil des ans, Malavoi change de profil mais pas de cap. Du creuset Malavoi continuent de sortir des talents (Marie-José Alie, Edith Lefel, Tony Chasseur), des idées (Paul Rosine compose la musique du film *Rue Cases-Nègres*, d'Euzhan Palcy), des héritiers directs (Kali), des mélanges (le West Indies Jazz Band). A la fin de l'année 1992, pour fêter ses vingt ans d'existence, Malavoi avait invité amis et comparses le temps d'un album, *Matebis*. Paul Rosine y interprétait, de sa voix calme, un peu basse et déviante, une chanson signée Gérard Molino et Henry Salvador : *Je suis en paix avec le monde*. Il sera inhumé lundi 1er février au cimetière du petit village du Morne-Vert, juste en face de la montagne Pelée.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ *Matebis*, 1 CD Déclic BM650 distribué par BMG ; *Rétrospective*, 1 CD Déclic 353 871 distribué par BMG.

CINÉMA

Le palmarès du Festival Premier plan

ANGERS

de notre envoyé spécial

Le palmarès du cinquième festival consacré aux premiers films et films d'école européens, qui s'est tenu à Angers du 22 au 31 janvier, a traduit une divergence entre les goûts du jury, présidé par Jane Birkin, et ceux du public. Le Grand Prix du jury (doté de 50 000 francs par la Fondation GAN) a été attribué à la belle et mélancolique méditation de l'Italien Mario Martone *Mort d'un mathématicien napolitain*, qui avait déjà obtenu le Prix spécial du jury à Venise. Appelés à voter à l'issue des projections, les très nombreux jeunes spectateurs du festival ont, eux, porté leurs suffrages sur *Ein Lied für Beko*, officiellement allemand, mais en réalité film kurde réalisé et interprété (et mis en musique) par Nizamettin Aric. Evocation des malheurs de son peuple, – répression turque, massacres irakiens et exil précaire – ce sobre plaidoyer privilégie l'émotion plutôt que les recherches formelles.

D'une manière générale, les premiers films présentés à Angers traduisaient une sombre vision du monde de la part des jeunes cinéastes – témoin, aussi, la révélation d'une jeune cinéaste estonienne, Niyolé Adomenaïté, signataire du beau film russe *Une maison sur le sable*, ou *C'est trop con...*, de l'acteur français Jean-Pierre Daroussin, Prix du meilleur court-métrage. La fantaisie venait de certains des films d'école, notamment *Sabajev*, du Slovène Mitja Novljan, primé, ex-aequo, avec le film espagnol *Memorias sin batallas y otros muertos*, de Nathalie Alonso Casale..., ou de la rétrospective britannique présentée en marge de la compétition.

J.-M. F.

PHOTOGRAPHIE

Les expériences folles de Douglas Huebler

Une rétrospective, à Limoges d'un des pères du mouvement conceptuel

LIMOGES

de notre envoyé spécial

A première vue, il s'agit d'une jeune femme jolie et souriante, une cigarette à la main, assise sur un lit, nue, se protégeant la poitrine avec un vêtement sombre. A côté de cette photographie de l'Américain Douglas Huebler, accrochée dans l'élégant espace du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de Limoges, se trouve, également encadré, un feuillet dactylographié qui donne un autre sens – tout son sens, dirait l'auteur – à l'image.

On peut lire : *« Le 31 décembre 1973, une jeune femme a été photographiée 1/8e de seconde avant minuit. Attendu que l'obturateur de l'appareil était réglé à 1/4 de seconde, l'image était complètement exposée 1/8e de seconde après minuit : c'est-à-dire juste après l'écoulement du premier 1/8e de seconde de l'année 1974. Comme le personnage photographié était tourné vers le sud, la partie gauche de son corps était orientée à l'ouest ; comme le temps « se déplace » de l'est vers l'ouest, la photographie représente la jeune femme à un instant où, approximativement, la moitié de son corps se retrouve dans l'année révolue, 1973, tandis que l'autre est entrée dans la nouvelle année 1974 ; conformément à l'esprit de la saison, elle porte le costume du petit Jésus. »*

Une bonne photographie ? Peu importe. Le texte est cocasse, le mariage des deux est détonant. Pour Huebler, sans la réflexion qui sous-tend la prise de vue, sans les mots qui l'accompagnent, la photographie n'est rien. L'image en tant que telle n'est que *« l'expression formelle de l'œuvre »*, écrit-il, dans une phrase rituelle qui conclut tous ses textes. Considéré comme le premier artiste conceptuel, il a défini son idée, dès 1969, en une phrase définitive : *« Le monde est rempli d'objets, plus ou moins intéressants ; je n'ai aucune envie d'en ajouter un seul. Je préfère, simplement, constater l'existence des choses en termes de temps et/ou de lieu. »*

Sur ce principe – constater plutôt que créer, – Douglas Huebler s'est lancé dans des entreprises visuelles aussi complexes qu'absurdes, aussi folles que drôles. Exemples : photographier la Tour de Londres et vérifier si les clichés ne dévoilent pas *« quelque signe trahissant la présence des âmes autrefois incarcérées en ce lieu »*. Douze photographies qui rendent compte *« des efforts renouvelés par le chien de la maison pour se réchauffer aux rayons changeants dardés par le soleil dans le courant de l'après-midi »*. Rephotographier dans une revue pornographique le visage d'*« une personne qui se sentirait gênée si sa mère venait à voir l'image dans son entier »*. Dix photographies prises en dix minutes dans Central Park, *« chacune ayant pour but de localiser l'endroit d'où semblait provenir le chant très caractéristique d'un oiseau isolé »*.

Evidemment, l'oiseau est invisible. Evidemment, la plupart des projets de Douglas Huebler tournent à l'échec. Certains donnent des résultats troublants – les murs de la Tour de Londres « dessinent » des fragments de visages. A partir de 1971, son projet devient encore plus impossible et absurde : photographier l'ensemble des gens qui forment l'humanité. A un Limougeaud qui s'inquiétait de l'avancement du projet, Huebler rétorque : *« Je commence à peine. »*

Le réel et sa représentation

Vaste supercherie imaginée par un doux dingue américain ? On aurait trop vite fait de jeter Huebler dans le même panier que les innombrables conceptuels post-duchampiens – utilisant la photographie ou non – qui n'ont pas dépassé le stade de l'anecdote ou du procédé. Car Huebler, exposé dès 1970 en France par Yvon Lambert, est un des premiers à faire dialoguer les images mentales et celles, bien réelles, impressionnées sur pellicule. A montrer la distance entre le réel et sa représentation. A révéler l'absurdité de la preuve photographique. A explorer l'instant éphémère de la prise de vue. Bref, à interroger les notions strictes de temps et d'espace.

On ne compte plus les artistes, et non des moindres, qui poursuivent ce type de recherches : Hans-Peter Feldmann en Allemagne, Sophie Calle et Christian Boltanski en France, William Wegman aux Etats-Unis... Mais c'est à chacun d'entre nous, en fait, de laisser courir son imagination, un peu comme dans les scènes de Huebler. Chacun s'est un jour retrouvé sur une rive d'un fleuve, et a photographié l'autre rive, *« un endroit jamais vu auparavant et qu'il n'avait pas l'intention de revoir »*. Mais seul Huebler retrouvera sur l'autre rive, bien dans l'axe du viseur, *« un homme qui le regardait en face et qui présentait une singulière ressemblance avec l'artiste »*. Juste récompense.

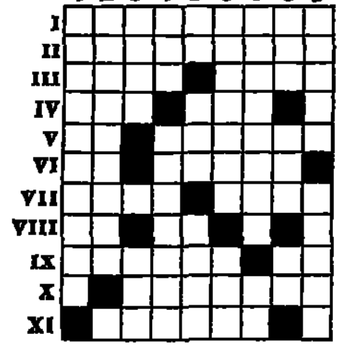
M. G.

▶ FRAC Limousin, impasse des Charentes, 87100 Limoges. Tél. : 55-77-08-98. Jusqu'au 15 mars. Catalogue, 200 pages, 200 F.

MOTS CROISÉS



PROBLÈME N° 5967



HORIZONTALEMENT

I. Une conquête de Napoléon. – II. Qui obligent à cracher. – III. Son passage est parfois dangereux. A les boules. – IV. Ordre de départ. Mot qu'on peut utiliser quand ce n'est pas vrai. – V. Participe. Peut être douce en Asie. – VI. Largeur de crêpe. Un endroit dangereux. – VII. Est formé de métamères. Un coin perdu. – VIII. Préposition. Heureux élu. – IX. Un homme avec qui il ne faut pas chercher d'ouverture. Ecueil. – X. Là où ils passent, il n'y a plus de mouches. – XI. Dialogua avec Tryphon.

VERTICALEMENT

1. Une femme qui doit savoir joliment disposer les roses. – 2. Qui glisse bien. – 3. Port. Même pas saisi. – 4. Période. Plats, en Espagne. – 5. Saint. Pour faire la peau. Ordre de déplacement. – 6. Un oiseau vraiment très chouette. Pronom. – 7. Un animal beau comme un cœur. Dans le vent. – 8. Sans taches. Utile pour le golfeur. Est parfois sur les dents. – 9. Personnage à demi légendaire. Panier de pêche.

Solution du problème n° 5966

Horizontalement

I. Bonbonne. Mineur. – II. Oreillarde. Esse. – III. Nervi. Rieurs. Up. – IV. Novice. Lé. Are. – V. Sue. Bégayer. – VI. Rata. Oslo. Lu. – VII. Eb. Consigne. Abo. – VIII. Tas. Rai. Glui. – IX. Intransitif. Mer. – X. Edo. Limpidité. – XI. N.O. Pesée. Ilus. – XII. Néo. Clairon. XIII. Enlisé. Aulne. Id. – XIV. Reine. Nuits. – XV. Grattte-papier. Et.

Verticalement

1. Bon-chrétien (fruit). Erg. – 2. Ore. Abandonner. – 3. Nernst. S.T.O. Elia. – 4. Bivouac. Point. – 5. Olive. Orale. Set. – 6. N.L. Onanisme. – 7. Narcissisme. O.P. – 8. Erié. Li. Ipéca. – 9. De. Bog. Ti. Lump. – 10. Meule. Idéal. – 11. Règle. Fi ! Inné. – 12. Nés. Au. Tireur. – 13. Es. Ay. Almélo. – 14. Usure. Bue. Unité. – 15. Répertoires. D.S.T.

GUY BROUTY

CULTURE

La fièvre des musées

Suite de la première page

En 1992, le directeur des musées de France, Jacques Sallois, a dû courir de Céret à Péronne, en passant par Mulhouse, Dijon et Rouen pour inaugurer les nouveaux espaces. Et encore Clermont-Ferrand a-t-il été oublié, au grand dam de son maire, Roger Quilliot (PS). Au ministère de la culture le budget construction et rénovation se gonfle : 63 millions en 1981, 225 millions en 1991 (hors grands chantiers du président de la République). Comment expliquer cette fébrilité ?

Le succès du Centre Pompidou d'abord, puis celui des Musées d'Orsay et Picasso, les chantiers du président – le Grand Louvre – ont frappé les imaginations et suscité des vocations, multipliées par les lois de décentralisation. L'épidémie a touché les régions il y a une dizaine d'années, mais elle a explosé il y a cinq ou six ans. A l'aube du deuxième millénaire, notre pays s'était couvert d'un *« blanc manteau d'églises »*. A la veille du troisième, un phénomène identique semble se renouveler au profit des musées affectés, eux aussi, d'une aura quasi religieuse.

La ruée des municipalités

Il en existe déjà mille deux cents dont trente-quatre nationaux. Au hasard de la carte, on trouve un Musée du cuivre à Villedieu-les-Poêles (Manche), un Musée de la toile de Jouy à Jouy-en-Josas (Yvelines), un Musée des techniques fromagères à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), mais aussi un Musée de la fromagerie au Trépot (Doubs) et un Musée du camembert à Vimoutiers (Orne). Quatre musées sont exclusivement voués au tabac et à la pipe, cinq au sel, sept aux chemins de fer, douze à la pêche, vingt-deux à l'automobile, quarante-deux à la Résistance et à la déportation, cinquante-deux à la vigne et au vin.

Ceux dédiés aux arts plastiques sont bien sûr les plus prestigieux et les plus coûteux. *« On aurait tort d'y lire une extension de l'amour de l'art*, affirme sévèrement Michel Schneider, ancien directeur de la musique au ministère de la culture (1). *Simplement une diffusion de la passion conservatrice d'un temps qui ne sait plus juger du sens des choses, mais veut conserver, au cas où. »* Même les professionnels commencent à s'inquiéter de cette multiplication : Françoise Cachin, du Musée d'Orsay, parle de la transformation de notre pays en une gigantesque *« Acropole touristique »*. Inquiétude bien souvent apaisée. En 1972, Daniel Buren s'indignait : *« L'œuvre ne sert plus aujourd'hui que de gadget décoratif à la survivance du musée. »* L'artiste y est aujourd'hui accueilli à bras ouverts et contribue à son succès. La fièvre succède, il est vrai à une longue léthargie. Julien Gracq (2) se souvient de ses visites lycéennes au Musée de Nantes : *« Avec ses hautes salles, vides et endeuillées, tendues de vert sombre, ses verrières à la lumière pluvieuse, il était pour moi comme une annexe, une crypte sépulcrale et vaguement menaçante du lycée. (...) Sa faible odeur de moisi resta longtemps liée pour moi à l'idée des arts plastiques. »* Les rares (et modestes) aménagements entrepris dans les années 70 ont souvent été manqués : les musées de Montpellier, de Marseille ou de Saint-Germain-en-Laye se retrouvent avec des mezzanines hideuses. Encore heureux quand le décor original n'a pas été massacré. Et quand, en 1979, la première loi-programme destinée à rénover ces établissements a été votée, les fonds proposés aux musées municipaux ont bien souvent été accueillis avec dédain.

Aujourd'hui, les maires se ruent à la direction des musées de France (DMF), avec un plan sous le bras en échange d'une ligne de crédit. Car c'est bien la pression municipale qui a contribué à accélérer le mouvement. Au milieu des années 80, le musée est en effet devenu un formidable enjeu politique et urbain, pour l'Etat comme pour les collectivités locales. Un chiffre a mis la puce à l'oreille de nombreux maires : avec 70 millions de visiteurs par an, les musées arrivent largement en tête des « pratiques culturelles » (30 %). Peu importe ce que le public en retient, certains édiles ne jurent que par le bouillonnement de Beaubourg, l'animation sur les parvis et les interminables files d'attente devant les grandes expositions parisiennes. *« Ajoutez à cela une nouvelle génération d'élus moins-indifférents à la chose culturelle, la décentralisation, l'inflation qui nous incitait à investir, les pressions de l'industrie du bâtiment*, explique le maire d'Arles, Jean-Pierre Camoin (RPR), *et vous avez, à partir de 1983, une France en chantier. »*

Nîmes est le plus bel exemple de cette frénésie muséale. *« Passionné d'art contemporain et d'architecture »*, Jean Bousquet (UDF), qui a emporté la mairie en 1983, ne cesse de remodeler et de rénover sa ville. Son projet le plus éclatant est le Carré d'art (bibliothèque et musée) que Richard Foster a dessiné au centre-ville. *« Le musée doit devenir la nouvelle place du village, le point de rencontre de la jeunesse*, explique Jean Bousquet. *Beaubourg m'a donné l'idée de ce musée ouvert, instrument décisif dans la reconquête du centre-ville. J'ai fait le tour du monde : les files d'attente, on les trouve partout devant les musées. Dès l'été prochain, ce nouveau forum sera noir de monde. »* Le problème urbain à résoudre en Arles est inverse : il ne s'agit pas de réoccuper le centre-ville mais de recoudre la périphérie. Le même remède sera utilisé par la municipalité qui installe, en bordure d'une ingrate bretelle d'autoroute, un musée archéologique dans le prolongement d'un cirque romain. Avec l'espoir de passer de 40 000 à 100 000 visiteurs par an.

Une vitrine pour la ville

Pour les élus, le musée, n'est pas simplement un bâtiment qui renferme un certain nombre de collections, mais un chapitre important d'une politique urbaine bien comprise (comme au dix-neuvième siècle, d'ailleurs), quand il ne s'agit pas, tout simplement, d'une vitrine chargée de défendre les couleurs de la ville, alors que, selon le bon mot attribué au maire de Montpellier, Georges Frèche, *« une bibliothèque, ça ne rapporte pas une voix »*. Combien d'architectes se sont entendus dire : *« Je veux une belle et grande façade. »*

Et combien de fois, la DMF a dû *« freiner des ardeurs qui masquent des projets vides*, comme l'explique Jean-Pierre Cusin, directeur de l'inspection générale des musées : *Nous réclamons un projet scientifique avant toute chose. »* Et Jacques Sallois de relever *« le nombre inquiétant de villes qui nous demandent carrément quel type de musée elles pourraient bien construire... »* Car la question principale – et de simple bon sens – est parfois reléguée aux oubliettes : les collections sont-elles de qualité suffisante pour que la ville et l'Etat investissent entre 50 et 100 millions de francs dans la construction ou la rénovation d'un bâtiment ? D'autres enjeux pointent. Le conservateur demande toujours plus pour gonfler une collection ou un bâtiment auxquels il a parfois tendance à s'identifier un peu trop.

Les élus pensent à leur réélection (le musée archéologique d'Arles ouvrira pour les élections municipales de 1995). Ils pensent aussi à l'effet sur le tourisme, à allécher les cadres des entreprises désireuses de s'implanter dans une ville. *« La première question que me pose la responsable d'une entreprise qui songe à s'installer chez moi tient aux équipements culturels de la ville. Et bien sûr le musée tient la première place »*, expliquait Catherine Trautmann, maire de Strasbourg.

Du coup, l'emballage a pris une importance décisive. On parle plus de la forme que du contenu. La starification de la profession d'architecte y contribue. Avoir un musée signé Foster, Nouvel, Portzamparc, Ciriani n'est-il pas la preuve d'une ville ouverte au vent du progrès ? En Arles, Claude Sintès, le futur directeur de l'Institut de recherche sur la Provence antique (le musée archéologique), qualifie le bâtiment conçu par Henri Ciriani de *« geste architectural qui marquera la ville. Nous recevons des demandes du monde entier pour visiter le chantier »*. Et quand le projet est vide ou contesté, l'élu s'enthousiasme sur *« la qualité incomparable de l'architecture » (lire encadré)*. *« Une ville sans musée est devenue ringarde »*, note un élu. A Clermont-Ferrand, Adrien Fainsilber, auquel on doit à Paris la Cité des sciences et de l'industrie, a imaginé, avec Claude Gaillard, le nouveau musée. Il a habilement fédéré plusieurs bâtiments décatis autour d'un atrium couvert d'une verrière en forme de cône inversé, à partir duquel toutes les salles se distribuent clairement en dépit de la complexité de la construction. *« Un travail passionnant*, indique l'architecte, *comparable à celui que nous devons faire pour une église puisque nous devions avant tout articuler des volumes. »*

Œuvres de second plan

Les échappées et les perspectives audacieuses sont multipliées sur des œuvres qui ne demandent pas tant de subtilités. On a vidé ici le fond de deux ou trois cabinets de curiosités dont le clou est un immense Chassériau : *la Défense des Gaules*. Pour le reste, beaucoup d'œuvres de second plan, quelques portraits honorables et des pièces de mobiliers qui justifient difficilement le coût du bâtiment : 55 millions de francs. *« Cinq mois après l'ouverture nous avons reçu 40 000 visiteurs alors que sur les deux anciens sites nous n'accueillions que 25 000 visiteurs par an*, plaide le conservateur Gérard Tisserand. *Clermont doit apprendre à vivre avec ce musée. Et la municipalité comprendra l'usage qu'elle peut réellement en faire. »* Pour l'instant la principale qualité du musée est d'avoir, grâce au travail des architectes, recréé un environnement acceptable dans ce faubourg périphérique défavorisé. Le conservateur estime que sa belle vitrine doit pouvoir attirer les donations, ce qui justifierait – *a posteriori* – la qualité plastique et le prix de son musée. En Arles, le choix était différent. Fallait-il construire un institut archéologique dans une ville qui est déjà une pièce de musée en soi, quand on sait, par ailleurs, que les musées lapidaires ne passionnent pas les foules ?

Lors du concours architectural, Antoine Grumbach avait proposé un musée éclaté sur les sites prestigieux (arènes, théâtre antique, Alyscamps...). *« Une ineptie scientifique et une erreur financière : nous avons, en 1991, trouvés, lavés, séchés, étiquetés et stockés 340 000 objets. Fallait-il les disperser sur trois sites ? »*, demande Jean-Maurice Rouquette, le directeur des musées. *« Rouquette veut bâtir son cénotaphe, un mausolée à sa gloire »*, disent ceux qui refusent un projet jugé *« mégalomaniaque »* au moment où la ville est économiquement asphyxiée. *« Ce musée de cailloux sera demain le pain de nos enfants*, leur répond Jean-Maurice Rouquette. *Quand il n'y a plus d'agriculture ou d'industrie, il faut faire fructifier son patrimoine. »*

Les collections seront-elles demain des composantes du paysage économique ? Si certains musées sont en passe de devenir des « complexes culturels » qui compteront (directement ou non) dans l'équilibre des budgets municipaux, les collections permanentes ne sont, bien souvent, qu'un élément parmi d'autres : expositions temporaires, auditoriums pour conférences, concerts et projections, espaces pour les enfants et les écoles, bibliothèques, centres de recherches, librairies, carteries, bar-restaurants, boutiques diverses. Ainsi le Musée Matisse, belle et simple villa italienne aux murs ocres et aux volets verts, va doubler pour sa réouverture en juillet prochain avec une extension de 2 200 mètres carrés. Réalisé par l'architecte Jean-François Bodin, le nouveau bâtiment, creusé sur deux niveaux, est élégant, astucieux. Mais le visiteur constatera vite qu'il est presque tout entier consacré à des espaces de « dégagement » : grand escalier, vaste hall, boutiques, auditorium, restaurant, terrasses. Un lieu de contemplation et de réflexion devant les œuvres de Matisse ? Un but de promenade, où les œuvres du grand peintre compteront ni plus ni moins que le charme ensoleillé de la colline de Cimiez ? Temples de la consommation culturelle, les musées sont en passe de remplacer les maisons de la culture d'André Malraux, ces *« cathédrales du vingtième siècle »* aujourd'hui bien décaties.

MICHEL GUERRIN et EMMANUEL DE ROUX

(1) Directeur de la musique et de la danse de 1988 à 1991, Michel Schneider vient de publier *la Comédie de la culture* (Le Seuil).

(2) In *Lettrines 2*, Corti éd.



Prochain article :

II. – Gérer la folie des grandeurs

Le rêve de Pierre-Yves Trémois

NICE

de notre envoyé spécial

Nice offre un bel exemple de « muséomania ». Pour accompagner le développement économique du quartier Arénas, au bord de la Méditerranée, et attirer les investisseurs nippons, Jacques Médecin a eu l'idée, il y a une dizaine d'années, de bâtir un « musée franco-japonais » qui devait présenter la collection d'art nippon de Pierre-Yves Trémois, habile artiste figuratif de second plan : dix-sept œuvres qui vont du neuvième au dix-septième siècle, d'un *« intérêt exceptionnel »* affirment les spécialistes, estimées à 18 millions de francs. A celles-ci devaient s'ajouter deux cent dix-huit gravures, sculptures et lithographies exécutées par le peintre français.

Un architecte japonais, le célébrissime Kenzo Tange (auteur du Grand Ecran, à Paris), dessina un bâtiment dont le chantier devait être pris en charge par des mécènes. *« Nous n'avons jamais vu la trace de ces fameux mécènes »*, dit-on, aujourd'hui, au conseil général des Alpes-Maritimes. A la demande de son président de l'époque – encore Jacques Médecin, – le département a dû se résoudre à financer l'opération. Celle-ci est maintenant achevée mais les 2 500 mètres carrés sont vides, car Pierre-Yves Trémois n'est pas d'accord avec le département sur le contenu du musée. Aussi incroyable que cela puisse paraître, aucun projet précis, aucun cahier des charges n'avaient été prévus avant la construction du bâtiment. Il est aussi surprenant que le projet scientifique du musée franco-japonais ait reçu l'aval de la direction des musées de France (DMF) sans savoir quelle serait la répartition des œuvres exposées, entre la collection japonaise et les gravures de Trémois.

« L'accord reposait sur des échanges oraux », dit-on, au département... Un familier de la politique niçoise et du système Médecin ne s'étonnera pas d'une telle pratique. Exploitant ce « flou artistique », Pierre-Yves Trémois propose, tout simplement, *« un musée Trémois »*, explique Olivier Rochereau, directeur du conseil général. *« La majorité des salles seraient occupées par des œuvres du peintre, qui veut également se mêler du fonctionnement du musée. C'est impossible ! »* La collectivité locale a alors envoyé à Pierre-Yves Trémois un premier, puis un deuxième contre-projet.

Un artiste encombrant

« Ce deuxième projet n'est pas sérieux, car il évacue complètement les œuvres de Trémois, explique son avocat, François Gibault, *la collection d'art japonais tient en une seule salle, prévue à cet effet. Nous demandons qu'un tiers du musée – trois salles plus le sous-sol – soit réservé à l'œuvre de Trémois. Nous exigeons aussi des garanties quant à son fonctionnement. »* Les deux parties devraient se rencontrer dans le mois qui vient pour essayer de trouver un accord.

Ce conflit traduit l'embarras du conseil général, de la ville de Nice et de la DMF face à un artiste bien encombrant qui *« ne mérite en rien un temple de 2 500 mètres carrés »*. En attendant, les élus locaux ne cessent de vanter la construction : *« Un outil exceptionnel. » « Une merveille d'architecture. » « Un exemple unique de l'œuvre de Kenzo Tange en Europe. »* Le coût de cette *« merveille »* est passé de 12 à 75 millions de francs. Il est vrai que *« l'outil »* est recouvert de marbre de Carrare. Et *« chaque coup de crayon de M. Tange coûte cher »*, indique Olivier Rochereau. Enfin, le fonctionnement – notamment les coûteuses expositions temporaires – du musée franco-japonais incombe à la ville de Nice. Aussi le premier adjoint, Paul Guerrier (div. d.), veut *« refiler le bébé »* au département qui, évidemment, n'est pas d'accord...

La *« lessiveuse »* (comme l'appellent ses détracteurs) est devenue une « plaisanterie locale » : on ne compte plus les contre-projets (salle de cinéma, musée de l'image, autre collection d'art japonais), et un élu a même suggéré d'introduire des crocodiles dans le bassin qui entoure le bâtiment... Mais la plaisanterie coûte cher, surtout quand on sait que la rénovation du Musée Matisse, à Nice, était freinée au même moment pour des raisons budgétaires.

Au conseil général, un chef de service n'hésite pas à parler de *« désastre administratif »*. D'autres se consolent en feuilletant les rapports qui assurent que *« le nombre annuel des visiteurs japonais (cinquante mille environ) devrait tripler grâce à ce musée »*.

M. G.

LOTO SAMEDI 30 JANVIER 1993

19H55 : 7 – 26 – 35 – 38 – 48 – 49 – complémentaire 24

Nombre de grilles gagnantes		Rapport par grille gagnante pour 2 F
6 bons numéros	3	3 676 055 F
5 + complémentaire	[illegible]	130 335 F
5	[illegible]	9 090 F
4	[illegible]	164 F
3	[illegible]	16 F

20H35 : 1 – 7 – 26 – 29 – 34 – 43 – complémentaire 10

Nombre de grilles gagnantes		Rapport par grille gagnante pour 2 F
6 bons numéros	4	5 434 385 F
5 + complémentaire	[illegible]	46 080 F
5	[illegible]	5 905 F
4	[illegible]	137 F
3	587 641	15 F

LA FRANÇAISE DES JEUX

LOTO SPORTIF N° 4

RESULTATS OFFICIELS

13 [illegible]	5	584 092 F
12 [illegible]	54	42 074 F
11 [illegible]	1 080	2 163 F

9

MATCHS DU JOUR

AUXERRE – MARSEILLE	3 176	80 F
P.S.G. – LILLE	12 003	20 F
LENS – MONACO	7 079	31 F

LA FRANÇAISE DES JEUX



CULTURE

BANDE DESSINÉE

Succès public et vague à l'âme créatif

Le Salon international de la BD d'Angoulême a fêté dignement son vingtième anniversaire

ANGOULÊME

de notre envoyé spécial

Les héros de bande dessinée engendrent parfois des êtres de chair et de sang. Ainsi, Valérian et Laureline, les deux agents «spatio-temporels» inventés en 1967 par le scénariste Pierre Christin et le dessinateur Jean-Claude Mézières, ont-ils donné leurs prénoms à une nuée d'enfants. *«Je connais au moins quatre Valérian et je sais qu'il existe une bonne centaine de petites Laureline»*, s'amuse Jean-Claude Mézières. Le scénariste Jean Van Hamme peut aussi s'enorgueillir de petits Thorgal et Jolan, patronymes des héros des albums qu'il a conçus ces dernières années. Autant d'indices qui témoignent de la popularité du neuvième art. S'il en était d'ailleurs besoin, l'affluence de la foule qui a participé au vingtième anniversaire du Salon international de la BD d'Angoulême (SIBD), du 28 au 31 janvier, confirme que la crise de la BD pourrait presque être rangée au rayon des vieilleries.

Quelque 100 000 fans ont envahi les tentes et les «bulles» installées dans le centre de la capitale charentaise (1). Pendant le week-end, la densité du public était telle que les parois des tentes dégoulinaient de condensation. Certains éditeurs, comme les Humanoïdes associés, ont dû protéger leurs livres en tendant en catastrophe des plastiques au-dessus des étals. Sur les stands, des auteurs étaient contraints de demander à leurs admirateurs de se calmer, leur poussée faisant régulièrement reculer les tables dressées pour les traditionnelles séances de dédicace. A l'entrée des expositions, les files s'allongeaient au fil du jour. Il est vrai que la météorologie, exceptionnellement favorable, favorisait cette affluence, renforcée par la prééminence donnée à des auteurs de BD «populaire», comme Frank Margerin, Grand Prix 1992, ou Morris, lauréat du prix spécial Vingtième anniversaire (*le Monde des livres* du 29 janvier), auxquels les deux principales manifestations étaient consacrées. Lucien, le héros à la banane et au Perfecto immuables, inventé par Margerin, ou Lucky Luke, le *«poor lonesome cow boy»* conçu il y a plus quarante ans par Morris, furent les stars incontestées de ce Salon. Le musée du Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNDI) connaissait lui-aussi une fréquentation jamais vue.



DESSIN DE MORRIS

Lucky Luke, un lecteur assidu depuis 1946.

Les éditeurs ravis

Mais, au delà de ce succès public, ce vingtième anniversaire s'est aussi soldé par une véritable consécration politique et commerciale. M. Jack Lang, ministre de la culture, avait rendu visite au Salon il y a dix ans, et le président de la République, M. François Mitterrand, avait fait le déplacement en 1985. Cette année, le SIBD s'était mis à l'heure de la cohabitation annoncée. Dans l'après-midi du vendredi 29 janvier, alors que la cohue atteignait son comble, un groupe compact de personnalités en costume-cravate, tailleur et talkie-walkie, faisait son entrée, tranchant notoirement sur la foule plutôt jeune et uniformément vêtue de jeans et de blousons. Ce groupe entourait M. René Monory, président du Sénat et maire UDF-CDS de Loudun. Arrêt devant certains stands, poignée de main aux dessinateurs et scénaristes présents, discussions bon enfant avec les éditeurs et M. Michel-Edouard Leclerc, l'un des principaux parrains du Salon avec la Caisse d'épargne.

Mais, s'il voulait auréoler de sa présence ce vingtième Salon, le deuxième personnage de l'Etat était plus là par amitié pour le maire d'Angoulême, M. Georges Chavanes (CDS), et par voisinage avec la capitale charentaise, que par amour du neuvième art. *«Je ne suis pas réellement un fan, mais je lis quand même les Schtroumpfs et Astérix, à cause de mes petits enfants. Quand j'avais sept-huit ans, je me souviens d'avoir été passionné par les aventures de Bicot»*, confiait le président du Futuroscope de Poitiers.

Les éditeurs affichaient des mines ravies. Pour eux, la vingtième édition du Salon d'Angoulême s'est traduite par une apogée de leurs ventes sur les stands, qui ont globalement doublé ou triplé par rapport à l'an dernier. Seuls les auteurs étaient plus partagés. Les séances de dédicace des albums ressemblaient pour la plupart d'entre eux au banc de nage d'une galère. Alors que les uns s'amusaient de rencontrer leur public, les autres ironisaient sur *«un Salon qui se transforme de plus en plus en foire commerciale»*, les animations – diligence de Lucky Luke, véhicule de police du Los Angeles County garés en permanence devant les tentes, pour la plus grande joie des enfants – en étant la traduction la plus ostentatoire, comme les appels tonitruants retransmis par haut-parleur à travers la ville. Comme si le neuvième art ne semblait pas se reconnaître dans ce couronnement orchestré par le dieu du commerce.

YVES-MARIE LABÉ

(1) Selon les organisateurs du SIBD, ce chiffre se décompose en 42 000 entrées payantes, 20 000 invitations, 7 000 personnalités et journalistes accrédités, 10 000 entrées d'enfants et 20 000 scolaires.

Tintin au Koweït

Le jury du Salon international de la bande dessinée d'Angoulême a manqué de discernement. Même si tous les lauriers, qu'il a distribués étaient certainement mérités il aurait dû décerner un prix spécial de solidarité à M. Fouad al-Hacham, ce journaliste koweïtien qui a été condamné, samedi 30 janvier, par la justice de son pays, à trois mois de prison avec sursis et à dix mille francs d'amende.

Dix ans après la mort de Hergé, le délit qui a été sanctionné de la sorte pourrait en effet, en ces temps de déontologies tourmentées, servir de prétexte à une belle suite de *Tintin au pays de l'or noir*.

Ce rédacteur du quotidien *Al-Watan* s'était, en effet, cru autorisé à s'exprimer *«selon sa conscience»* – rapporte l'AFP – le jour où il a critiqué... le port du voile islamique dans la pratique de la médecine par les femmes. Les tribunaux islamiques l'ont prié de ne plus récidiver car au Koweït «libéré» on ne badine toujours pas avec ces choses-là. On imagine déjà ce qu'en dirait le capitaine Haddock...

A.R.

CARNET DU Monde

Naissances

– Le 24 janvier 1993 est né

Louis.

Il fait la joie de son grand frère, **Romain,**
et de ses parents,
Madeleine HOUBART
et
Laurent BREYTON.

Mariages

– New-York. Paris.

Micheline M. HOWARD
et
Jean-François PATARIN

sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité.

Décès

– M. et Mme Michel Bapst,
leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme Dominique Leclerc,
leurs enfants et leur petite-fille,
Le capitaine de vaisseau (ER) et Mme Didier Glachant
et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean BAPST,
née Jacqueline Mutel,

survenu le 30 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 février, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, avenue du Roule,
92200 Neuilly.

– Isle (Haute-Vienne).

Mme Roland du Cray,
Sylvie,
Ghislaine, Michel, Valentin et Héloïse,
Marie-Pierre, Thierry, Junien et Luce,
Gillonne, Jean-Marie, Albane et Thibaud,
Olivier, Roselyne, Morgane et Samuel,
Alix et Jérôme,
Régine,
M. et Mme Serge du Cray,
leurs enfants et petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Roland du CRAY,

survenu dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 2 février 1993, en l'église Saint-Martin d'Isle, à 10 heures.

Condoléances sur registre.

«Heureux les doux,
car ils recevront la terre en héritage.
Heureux les cœurs purs,
car ils verront Dieu.»

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Henri ESCOFFIER,
née Mathilde Wehrlé,

survenu en son domicile le 26 janvier 1993.

De la part des familles Nicolas, Wehrlé, Jonczy, Frango et Daignes.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Saint-Paul-de-Vence, dans la plus stricte intimité.

59, rue de Courcelles,
75008 Paris.

– Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme A. LABURTHE-TOLRA,
née Renée Degoutin.

Messe de funérailles le 2 février 1993, à 13 h 45, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5e.

– Mme André Monnier,
sa mère,
Mme Jacques Monnier,
née Cornelia Schach von Wittenau,
son épouse,
Eric et Anne-Charlotte,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques M. MONNIER,

survenu le 29 janvier 1993, à Neuilly, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 2 février, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue Achille-Peretti (avenue du Roule), Neuilly (Hauts-de-Seine).

– M. Christian Brégou,
président-directeur général de CEP Communication,
Et tous ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques M. MONNIER,
président-directeur général
du groupe Usine nouvelle,
gérant du groupe LSA,

survenu le 29 janvier 1993, à Neuilly, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 2 février, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue Achille-Peretti (avenue du Roule), Neuilly (Hauts-de-Seine).

– Les sociétés
Groupe Usine nouvelle,
Groupe LSA,
Les collaborateurs du groupe Usine nouvelle,
Et les collaborateurs du groupe LSA,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques M. MONNIER,
président-directeur général
du groupe Usine nouvelle,
gérant du groupe LSA,

survenu le 29 janvier 1993, à Neuilly, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 2 février, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue Achille-Peretti (avenue du Roule), Neuilly (Hauts-de-Seine).

[Né le 2 mars 1942 à Paris, Jacques Monnier avait consacré l'essentiel de sa carrière à la presse. Adjoint du directeur administratif de *l'Express* de 1967 à 1968, il fut successivement chef de publicité à *l'Expansion* (1968-1970), attaché de direction de *Time Magazine* (1970-1972), directeur de publicité à *l'Expansion* (1972-1974), directeur commercial, puis directeur du *Nouvel Economiste* (1975-1981). Devenu président-directeur général des Editions touristiques internationales de 1981 à 1982, il fut ensuite directeur délégué aux Editions mondiales (1982-1984), puis PDG de *Diapason* (1982-1985), avant d'accéder à la présidence du groupe Usine nouvelle en 1988 et du groupe LSA en 1989.

Cofondateur du Top Com, Jacques Monnier exerça aussi les fonctions de secrétaire général de la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS), de 1980 à 1981, puis celles de secrétaire général du Syndicat de la presse économique, juridique et politique (SPEJP) de 1981 à 1982.

Il laissera le souvenir d'un professionnel profondément humain, passionné par son métier et par la presse, d'un homme de dialogue toujours soucieux de faire bénéficier de son expérience tous ses collaborateurs et ses jeunes confrères. *Le Monde* présente à sa famille ses sincères condoléances.]

– La très honorable

Jeanne SAUVÉ,
C.P. C.C. C.M.M. C.D.,

est décédée subitement le 26 janvier 1993, à l'âge de soixante-dix ans, à Montréal (Canada), après une longue maladie.

Epouse de feu l'honorable Maurice Sauvé, Mme Sauvé laisse dans le deuil son fils, Jean-François, et sa belle-fille, Diane de Mailly-Nesle, son frère et ses sœurs, de même que de nombreux parents et amis.

Après une brillante carrière de journaliste tant en presse écrite qu'électronique, Mme Sauvé a été élue à la Chambre des communes à titre de député, puis nommée successivement ministre d'Etat (sciences et technologie), ministre de l'environnement et ministre des communications. En 1982, le très honorable Pierre Elliot Trudeau a nommé Mme Sauvé président de la Chambre des communes. Première femme à occuper ce poste, elle y demeure jusqu'à sa nomination à titre de gouverneur général du Canada en 1984. Mme Sauvé a été la première femme à occuper une telle fonction au sein du Commonwealth et a servi jusqu'en 1990.

Canadienne admirée et respectée, Mme Sauvé compte plusieurs réalisations, dont la réforme de l'administration de la Chambre des communes ainsi que son engagement constant et inébranlable en faveur de l'unité canadienne. Son intérêt et son dévouement envers la jeunesse tout au long de sa vie ont résulté en la mise sur pied, en 1991, de la Fondation Jeanne-Sauvé pour la jeunesse, un organisme international voué à promouvoir la compréhension, la coopération et la tolérance au sein des futurs dirigeants.

Des funérailles d'Etat à la mémoire de Mme Sauvé ont eu lieu le samedi 30 janvier, en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, à Montréal (Canada).

(*Le Monde* du 28 janvier.)

– Les prêtres du diocèse de Cahors,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès de

l'abbé Jean SIAU,
curé de Cremps (Lot),

survenu le 24 janvier 1993, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques furent célébrées le 26 janvier, en son église.

Courrier et dons destinés aux enfants de la République centrafricaine sont à adresser à M. l'abbé de Labarrière, curé de Gramat, 46500 (France).

Remerciements

– Périgueux (Dordogne).

Mme Raymond Boucharel,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Parents, alliés,
Et amis,
ont été profondément touchés par les très nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus lors du décès de leur très regretté

Raymond BOUCHAREL,

combattant volontaire de la Résistance,
médaillé de la Résistance,
officier de la Légion d'honneur.

Dans l'impossibilité de présenter, individuellement, à tous leurs remerciements et leur gratitude, ils voudraient que les autorités civiles, militaires, religieuses et philosophiques nationales, départementales et locales, les présidents et adhérents des nombreuses associations, présents et représentés, ainsi que tous les amis, sachent que la chaleur de leur présence et de leur message leur a apporté un réconfort irremplaçable.

PF Aquitaine,
route de Paris,
24750 Trélissac.

– M. et Mme Roger Venturini,
Mme Rosaria Turetta,
M. et Mme Denis Patout,
La famille de Rocca-Serra,
dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Carline-Alexandra VENTURINI,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs plus sincères remerciements.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le samedi 6 février 1993, à midi, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e, à la mémoire de

Nacunán SÁEZ,
professeur d'université (USA),

disparu tragiquement le 14 décembre 1992.

De la part de ses amis.

Messes anniversaires

– L'association Rhin et Danube fera célébrer une messe à la mémoire du

professeur Pierre SCHERRER,
vice-président national,

en l'église Saint-Louis des Invalides, le mercredi 3 février 1993, à 10 heures.

Cet avis tient lieu d'invitation.

Anniversaires

– Madeline
Et ses amis,
pensent à

Gino DONATI,

qui nous a quittés le 2 février 1991.

– Il y a cinquante ans, le 2 février 1943, le

colonel Marcel LANGER,
capitaine
des Brigades internationales en Espagne,
1er commandant des FTP/MOI
de la 35e brigade

était arrêté à Toulouse pour transport d'explosifs.

Condamné à mort par la Section spéciale de Toulouse, il fut, à l'aube du 23 juillet 1943, le premier officier de la Résistance guillotiné pour cette action en zone sud.

«... Une lumière jalonne encore aujourd'hui notre mémoire reconnaissante... »

– Il y a dix ans disparaissait tragiquement

Sophie WINTER,
née Rosenthal.

Elle aurait trente et un ans.

Ne l'oubliez pas !

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du «Carnet du Monde», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

ÉCONOMIE

BILLET

« Spécificité » et fonction publique

Spécificité. Par les temps qui courent, ce terme est très en vogue dans la fonction publique. Ainsi, la semaine dernière, plusieurs catégories de cadres appartenant à diverses administrations ont haussé le ton, multipliant opérations symboliques et tentatives de blocage des services pour attirer l'attention sur leur situation. Quelques jours avant la reprise, prévue mardi 2 février, des négociations consacrées au déroulement de carrière des agents de catégorie A (niveau licence), il convenait de faire monter la pression.

Dès décembre, les cinq syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FEN et autonomes de la FGAF) signataires en 1990 du protocole Durafour sur la réforme de la grille des fonctionnaires avaient mis en garde contre *« une montée des mouvements catégoriels »* en cas d'échec des discussions. Leur pronostic se révèle exact. Mais ces étincelles confirment que ces négociations, indispensables à la modernisation de l'Etat, suscitent des réactions en chaîne difficilement maîtrisables par le gouvernement comme par les syndicats. *In fine*, elles risquent d'entraîner autant, sinon davantage, de frustrations que de satisfactions.

Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, ingénieurs des travaux publics de l'Etat, conseillers d'administration scolaire et universitaire ou cadres administratifs des services extérieurs de l'équipement, toutes ces catégories se sont mobilisées pour obtenir que leur situation « spécifique » soit prise en compte. La signature, dimanche 24 janvier, d'un accord particulier entre le ministère de l'éducation nationale et deux organisations syndicales sur la revalorisation des carrières des chefs d'établissement n'a pu que renforcer leur détermination. Ces manifestations de mauvaise humeur illustrent le fossé persistant entre l'encadrement et les organisations syndicales, accusées d'être plus attentives aux revendications d'autres catégories et de privilégier le sommet de la grille plutôt que les niveaux hiérarchiques inférieurs. Pourtant, l'ouverture cet automne d'une négociation sur l'adaptation des carrières des cadres marquait indiscutablement un progrès. Il semble néanmoins que les syndicats n'aient pas encore pris l'exacte mesure des malaises « spécifiques » et des effets de contagion qui se développent parmi les catégories les plus élevées de la fonction publique.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Une évasion fiscale portant sur plusieurs milliards de francs

Le ministère des finances pourrait porter plainte pour détournement de crédits d'impôt

L'affaire porte sur des sommes considérables – 5 à 6 milliards de francs – récupérées sur l'Etat sous forme de crédits d'impôt par des gestionnaires de fonds communs de placements pour leurs clients. Alertée dès 1988 par la Cour des comptes, l'administration fiscale avait mis fin en 1989 à ces pratiques, en modifiant pour les entreprises une réglementation trop laxiste. Des redressements d'impôt ont été effectués en 1990. Fin 1992, l'administration a décidé de saisir la commission des infractions fiscales, qui pourrait donner le feu vert au ministre du budget pour porter l'affaire devant le tribunal correctionnel.

Si la commission des infractions fiscales (CIF), composée de douze membres, moitié de la Cour des comptes et moitié du Conseil d'Etat, donne son feu vert au ministre du budget pour que l'affaire soit portée au pénal, les présidents et mandataires sociaux d'une dizaine de banques risquent de se voir infliger des peines pouvant aller jusqu'à la prison ou l'interdiction d'exercer. C'est dire la gravité de l'affaire. Une affaire compliquée par la responsabilité d'une administration qui en publiant, en janvier 1983, une circulaire relative aux OPCVM (organismes de placements collectifs de valeurs mobilières), avait très clairement autorisé des pratiques dont on a par la suite découvert qu'elles donnaient lieu à une énorme évasion fiscale.

Comme les sicav, auxquels ils ressemblent mais à beaucoup plus petite échelle, les fonds communs de placement (FCP) ont été créés en 1979 par M. René Monory, alors ministre des finances, pour attirer les épargnants vers la Bourse et les inciter à placer leur argent en actions et en obligations. Les fonds communs de placement facilitent la tâche des épargnants, qui n'ont pas à gérer directement un portefeuille de valeurs mobilières et se contentent de détenir des parts. Le FCP est donc une copropriété, disposant d'un gérant, généralement un banquier ou un agent de change. Les textes prévoient que le gestionnaire doit choisir un dépositaire – généralement une banque – qui, outre la garde du capital, assure le lien entre le client et le gestionnaire. Le capital minimum autorisé variait entre 2 et 5 millions de francs. Il pouvait, à l'origine, aller jusqu'à 500 millions de francs.

Par rapport aux sociétés classiques, dont le capital ne peut être modifié qu'à l'occasion d'opérations un peu solennelles comme les augmentations de capital, les FCP ont un capital variable. Cela pour permettre aux épargnants d'y entrer et d'en sortir à tout moment, et le plus simplement du monde, par rachat non sur le marché financier mais par le fonds lui-même. Dans le premier cas (entrée), le capital du FCP augmente par apport d'argent extérieur, dans le second cas (sortie), il diminue puisque le fonds rachète à l'épargnant le montant de ses parts sur le capital initial. A la limite, si tous les épargnants veulent sortir et se faire rembourser, le FCP disparaît. Tout cela assure une très grande souplesse à la formule.

Organisme de passage

Une autre caractéristique du fonds commun de placement est le principe de l'égalité de traitement entre les épargnants. Lors de la distribution annuelle des revenus, qui se fait deux ou trois mois après la clôture de l'exercice (fin décembre), chaque porteur de parts reçoit la même somme quel qu'ait été son temps de présence dans le fonds. Le revenu distribué est calculé en divisant par le nombre de parts le total des produits perçus pendant l'exercice. Pour éviter de léser les premiers arrivants, le coût d'entrée comprend non seulement la valeur de la part mais également la valeur du coupon au jour de l'entrée, une valeur d'autant plus élevée qu'approche la clôture de l'exercice.

Ainsi se trouve payée à son juste prix la valeur du coupon qui sera distribué *in fine*. Si cette règle n'avait pas existé, une même masse de revenus aurait été distribuée entre des porteurs plus nombreux. Ce qui aurait avantagé les derniers arrivants au détriment des premiers. En leur offrant la possibilité de récupérer facilement et rapidement leur mise, les FCP enlèvent aux épargnants le souci de gérer leur argent. De plus, les fonds ne sont pas imposables en tant que tels. En langage fiscal, on dit qu'ils sont transparents.

La transparence implique que les sujets taxés, ceux qui doivent l'impôt au fisc, sont les particuliers ou les entreprises et non le fonds commun de placement, qui n'est qu'un organisme de passage. Ce qui signifie que ce sont également les entreprises ou les particuliers détenteurs de parts de FCP qui encaissent – ou imputent sur ce qu'ils doivent au fisc – des crédits d'impôt accordés dans certains cas par la législation fiscale : avoir fiscal pour les actions, crédits d'impôt pour les obligations émises avant le 1er janvier 1987.

Dans les deux cas, on peut dire que l'Etat ne fait que rendre ce qu'il a déjà prélevé, évitant ainsi une double imposition : le dividende versé à l'actionnaire a déjà subi l'impôt sur les sociétés, ce que corrige l'avoir fiscal ; l'intérêt versé au détenteur d'une obligation émise avant le 1er janvier 1987 a déjà subi une retenue à la source de 10 % directement payée au fisc par l'émetteur, ce que corrige le crédit d'impôt. Cette notion de remboursement, de contre-partie d'un impôt déja versé au Trésor, est très importante car c'est sur elle que s'appuie maintenant, en partie, l'administration pour attaquer pour abus de droit les utilisateurs – entreprises, banques et sociétés de Bourse – pour s'être livrés à des pratiques qu'une circulaire fiscale de janvier 1983 avait autorisées.

Que disait cette circulaire à l'origine des formidables dérapages constatés ? Que les « épargnants » entrant dans un FCP entre la clôture de l'exercice (généralement en fin d'année) et la distribution effective des revenus (généralement en mars ou avril) ne devaient pas être désavantagés. Faute de quoi risquaient d'être découragés les investissements dans les FCP pendant les mois qui peuvent séparer clôture de l'exercice et distribution effective des revenus. De façon très claire, il était précisé que les derniers arrivants devaient bénéficier, au même titre que ceux qui étaient entrés avant la clôture de l'exercice, non seulement des mêmes coupons mais également des mêmes crédits d'impôt. Une précision qui autorisait sans conteste les FCP à créer des crédits d'impôt fictifs puisque les vrais crédits – ceux qui sont la contrepartie d'impôts payés préalablement dans les conditions que nous avons décrites – avaient déjà été pris en compte lors de la clôture de l'exercice et du calcul de la valeur unitaire du coupon.

Le résultat s'est fait attendre jusqu'en 1985 ou 1986. C'est, semble-t-il, à partir de ce moment que la machine s'est emballée, des gestionnaires avisés ayant imaginé de multiplier massivement le nombre des porteurs de parts à la veille de la distribution des revenus, distribution qui doit être intégrale chaque année, autre caractéristique des FCP. La Cour des comptes, qui la première, a éventé l'affaire, note, dans une opération qu'elle a démontée, que le Trésor a payé 30,3 millions de francs de crédits d'impôt alors que le fonds n'en avait effectivement acquis que 9,13 millions. Perte pour l'Etat sur cette seule opération : 21 millions. La Cour parle d'une perte globale de plusieurs milliards de francs. Selon nos informations, il pourrait s'agir de 5 ou 6 milliards de francs, l'équivalent de ce que rapporte en un an l'impôt de solidarité sur la fortune.

Double imposition

On peut évidemment se demander comment l'administration, d'habitude exagérément méfiante, a pu se laisser piéger de la sorte. A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'existaient de solides raisons de rédiger comme elle le fut la circulaire de janvier 1983. Les épargnants de bonne foi, entrant en cours d'année dans un FCP, étaient d'une certaine façon défavorisés. Ils payaient avec des ressources déjà imposées (au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour une entreprise) une fraction ou même la totalité du coupon qu'ils allaient recevoir quelques mois ou quelques semaines plus tard et qui, une fois distribué, allait être imposé. De ce point de vue, pour les épargnants entrant après la clôture de l'exercice, l'achat de parts n'était pas intéressant du tout. Elles correspondaient au prix du capital et du coupon. Tout se passait comme si l'épargnant « achetait » un revenu sur lequel il allait être immédiatement taxé.

C'est pour corriger cette forme de double imposition inhérente aux sociétés à capital variable, qui veut qu'on y entre et qu'on en sorte à tout moment, que l'administration avait consenti à ce que soient créés des crédits d'impôt fictifs. D'une certaine façon, cette faveur faite consciemment corrigeait en partie ce qu'avait d'excessif la double imposition subie.

Ce fut l'utilisation industrielle de cette faveur administrative qui transforma les choses et amène maintenant l'administration fiscale à crier à l'abus de droit. Il ne s'agit plus, comme le souligne la Cour des comptes, de développer la collecte de l'épargne, mais *« de délivrer des certificats de crédits d'impôt bien qu'il n'y ait pas eu de retenue à la source sur les revenus correspondants »*. Ce sont les allers et retours *« rapides et massifs »* dans les FCP qui, pour l'administration, sont la preuve de la fraude. Les spéculateurs entraient en effet dans le FCP, bénéficiaient du crédit d'impôt puis se dégageaient dans les jours qui suivaient la distribution en faisant apparaître – le coupon ayant été détaché – une perte par rapport au prix d'achat. Pour les entreprises, cette perte représentait une moins-value à court terme (égale à la valeur du coupon) qui était déductible. L'opération était donc fiscalement neutre.

Restait le gain du crédit d'impôt. Un gain très substantiel puisque les FCP en cause multipliaient au cours de l'exercice les achats de titres juste avant détachement de coupons. Des titres qu'ils revendaient après détachement et qui leur permettaient d'accumuler, en même temps que des coupons, des crédits d'impôt pendant tout l'exercice, rendant la future distribution des revenus particulièrement attractive.

Ce fut une montée à la fois progressive et désastreuse pour les finances de l'Etat au fur et à mesure qu'un nombre grandissant d'établissements découvraient le filon. On cite notamment Duménil-Leblé, la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, la BIP, Arjil, BMA, une filiale du Crédit du Nord, la Société marseillaise de crédit... Mais de nombreuses sociétés de Bourse, dont les noms ne sont pas encore connus, sont également impliquées.

Myopie et arbitraire de l'administration

Bien entendu, de nombreux fonds communs se sont créés dans le seul but de profiter de l'aubaine. Une aubaine dont ont finalement bénéficié les utilisateurs, les fabricants de FCP, qui ont encaissé d'énormes commissions ou rémunérations, représentant jusqu'à 50 % et même 75 % du crédit d'impôt, et même des fabricants-utilisateurs, c'est-à-dire des établissements qui n'ont pas hésité à utiliser pour leur propre compte le crédit d'impôt (en acquérant des parts de FCP) afin d'effacer l'imposition sur les bénéfices réalisés dans ces opérations.

On en est là. Pour les entreprises, l'hémorragie a été stoppée en 1989 par un nouveau texte administratif qui supprime la possibilité de créer du crédit d'impôt. Pour les particuliers accédant à un FCP, pour lesquels la fraude était apparue minime, aucune correction de la circulaire de 1983 n'avait été faite. Il apparaît maintenant que des pratiques irrégulières et infiniment compliquées se sont développées ces derniers mois et qu'un texte sera prochainement publié les concernant.

Des redressements fiscaux ont été effectués auprès des entreprises. Après avoir visité soixante-dix fonds communs de placement en 1990, consigne a été donnée, fin mai 1991, à la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) de cesser toute action dans ce domaine. Une consigne qui a provoqué la fureur des agents des impôts et qui a été abandonnée quand il est devenu évident que la plupart des entreprises mises en cause refusaient la transaction très coûteuse que leur proposait le fisc. Fin 1992, l'administration a subitement durci sa position et saisi la commission des infractions fiscales. Cette nouvelle voie peut évidemment conduire l'affaire au pénal.

Si l'affaire est incontestablement très grave, des fonds publics importants ayant été détournés dans des conditions douteuses (l'administration a vu une circonstance aggravante dans le fait que des établissements ont fabriqué et utilisé un fonds pour leur propre compte), les erreurs de l'administration, sa lenteur à réagir, ses changements d'attitude laissent perplexes. L'image que nous avons donnée à l'étranger de nos pratiques administratives, fiscales et financières n'est pas fameuse : myopie, puis arbitraire de l'administration, qui enfreint le principe selon lequel une circulaire s'applique et ne s'interprète pas, puis qui qualifie d'abus de droit un mécanisme toléré par une circulaire dont la légalité aurait dû faire doute dès le départ ; qui limite dans un premier temps ses investigations en échange de l'acceptation de redressements fiscaux puis reprend ceux-ci quand les entreprises se révèlent rétives aux transactions et transmet finalement l'affaire au pénal. On peut enfin s'inquiéter de l'effet probablement déplorable qu'aura eu sur les milieux financiers étrangers l'ingéniosité financière des banques et sociétés de Bourse qui ont « pratiqué » le mécanisme du crédit d'impôt...

L'affaire divise experts et juristes. Il n'est pas impossible que, contrairement à l'administration, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas eu abus de droit. Ce ne serait pas le moindre des paradoxes que de voir l'institution qui va juger l'affaire fiscale au fond – le Conseil d'Etat – donner tort à l'administration alors même que les tribunaux judiciaires auraient prononcé des condamnations.

ALAIN VERNHOLES

Insistant sur les mesures de reclassement

La nouvelle réglementation des plans sociaux entre en application

Le ministère du travail a adressé aux directeurs départementaux du travail une circulaire qui précise les dispositions de la loi prévoyant un contrôle renforcé des plans sociaux, publiée au *Journal officiel* du samedi 30 janvier. La circulaire rappelle que la procédure de licenciement économique est *« nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement des salariés s'intégrant au plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel, qui doivent être réunis, informés ou consultés »*

Ces nouvelles dispositions sont applicables aux procédures de licenciement *« pour lesquelles la première réunion des représentants du personnel s'est tenue après l'entrée en vigueur de la loi, soit à partir du 31 janvier 1993 »*.

Avec le gel des salaires en 1993

Bull va de nouveau procéder à des suppressions d'emplois

Le président du groupe Bull, M. Bernard Pache, a annoncé, vendredi 29 janvier, qu'il allait procéder à de nouvelles suppressions d'emplois. M. Pache, qui rencontrait les délégués syndicaux lors d'une réunion du comité central d'entreprise, n'a pas voulu révéler l'ampleur de ce plan, qui devrait être présenté le 12 février et s'accompagnera d'un gel des salaires en 1993.

Selon un représentant de la CFDT, majoritaire chez Bull, M. Pache a déclaré que le résultat d'exploitation du groupe public d'informatique en 1992 était *« loin d'atteindre l'équilibre »*, même s'il était moins négatif qu'en 1991. Cette année-là, Bull, qui emploie 13 000 personnes en France et plus de 35 000 dans le monde, avait enregistré une perte d'exploitation de 1,5 milliard de francs et une perte nette de 3,3 milliards. En 1992, la perte d'exploitation devrait être comprise entre 500 millions et 1 milliard.

Nommé à la tête de Bull il y a sept mois, M. Pache semble décidé, désormais, à porter le fer dans la plaie. Vendredi, le comité central d'entreprise a examiné le futur « schéma directeur » des sites de Bull en région parisienne. Un plan qui devrait entraîner notamment la fermeture deux établissements parisiens (avenue Gambetta et rue d'Avron) et de nouvelles suppressions d'emplois. Des mesures dont on confirme, au siège de Bull, que la direction en attend *« 200 millions de francs d'économies »*. Vendredi, les représentants syndicaux ont présenté des contre-propositions, réduisant le nombre des suppressions de postes. Et, dénonçant l'absence de plan social pour accompagner ces transferts, ils ont refusé à l'unanimité de rendre l'avis consultatif nécessaire.

EN BREF

□ **Mort du milliardaire japonais Taikichiro Mori.** – Le milliardaire japonais Taikichiro Mori, surnommé le *« propriétaire de Tokyo »* en raison des quatre-vingts immeubles de bureaux qu'il y possédait, est mort, samedi 30 janvier, d'une crise cardiaque à l'âge de quatre-vingt-huit ans. L'an dernier, la revue *Forbes* l'avait inscrit à nouveau dans la liste des personnes les plus riches du monde en lui attribuant une fortune personnelle de 13 milliards de dollars. Universitaire, il avait attendu d'avoir cinquante-cinq ans pour entrer à plein temps dans l'entreprise familiale. – *(Reuter.)*

□ **La SNCM déboutée après avoir assigné cinq marins en référé.** – La Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) a assigné, samedi 30 janvier, en référé cinq responsables des marins CGT, pour *« entrave à la liberté du travail »*, mais a été déboutée de sa demande d'indemnisation. Le tribunal a considéré que, le port étant *« libre d'accès »*, cette demande ne pouvait être retenue. En revanche, dans son ordonnance en référé, il a fixé à 5 000 francs le montant de l'amende pour chaque infraction à la liberté du travail qui serait relevée sur les quais ou sur les navires de la compagnie. Une grève paralyse depuis mercredi 27 janvier les onze bateaux de la flotte de la SNCM. Elle devrait durer jusqu'au 11 février.

□ **Condamnations à de la prison pour des dépanneurs à domicile.** – La remise en ordre du dépannage à domicile (*le Monde* du 14 novembre) se poursuit : le tribunal correctionnel de Paris a condamné, lundi 25 janvier, à deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve, le patron d'une entreprise de dépannage à domicile, L'Artisan dépanneur. Il avait déjà été condamné à une peine d'emprisonnement ferme pour une autre affaire, le 21 octobre. Auparavant, le tribunal de police lui avait infligé, le 20 novembre, de multiples amendes. D'autres dossiers le concernant sont en cours. En outre, un autre plombier dépanneur, travaillant sous plusieurs enseignes, a été condamné par défaut, le 7 janvier, à dix-huit mois d'emprisonnement ferme et 50 000 francs d'amende.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Après la décision du Comité monétaire de la CEE

La dévaluation de la livre irlandaise ranime les tensions au sein du SME

Il fallait s'y attendre : la dévaluation de 10 % de la livre irlandaise, considérée comme imminente à la veille du week-end (*le Monde* daté 31 janvier-1er février) et décidée par le Comité monétaire de la CEE samedi 30 janiver, a ébranlé à nouveau ce qui subsiste du système monétaire européen et fait monter le cours du mark à Paris, qui est passé de 3,3820 francs, vendredi 29 janvier, à 3,930 francs lundi 1er février. Du coup, le loyer de l'argent au jour le jour, qui avait glissé au-dessous de 12 % à la fin de la semaine dernière, s'est tendu à près de 12,50 % avec, à nouveau, des rumeurs de relèvement massif du taux des pensions à court terme de la Banque de France. Les opérateurs ne redoutent pas vraiment une nouvelle attaque en règle contre le franc mais plutôt la persistance d'une fièvre rampante jusqu'aux élections françaises de mars, compte tenu de la faiblesse de l'économie, qui fera monter la pression pour que notre pays *«retrouve sa liberté»* en décrochant le franc du mark.

Au Forum de l'économie mondiale de Davos, M. Karl Otto Poehl, ancien président de la Banque fédérale d'Allemagne, a estimé que le franc ne devait pas craindre de sortir du système monétaire européen car, selon lui, les performances économiques de la France, *«bien meilleures»* que celles de la RFA, lui permettent de se réévaluer en flottant librement. A ce même Forum, M. Raymond Barre a déclaré, en revanche, que le franc était victime d'*«attaques spéculatives qui sont inspirées par des motivations politiques»*, pointant le doigt vers des *«cercles anglo-saxons»* dont les points de vue sont reflétés dans la presse britannique et américaine.

L'ancien premier ministre, qui soutient *«totalement»* la politique de défense du franc menée par le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy, estime que *«ce qui est en jeu est beaucoup plus que l'économie. Il s'agit, pour la spéculation, non seulement de détruire le système économique monétaire mais aussi la relation entre la France et l'Allemagne à travers la rupture du lien entre le franc et le mark»*.

A propos de spéculation, M. Bertie Ahern, ministre irlandais des finances, soulignant que la dévaluation de la monnaie de son pays *«n'était pas une défaite nous nous sommes bien battus pendant cinq mois mais, en guise d'aide, nous n'avons eu que mots»*, a affirmé : *«Les mots ne suffisent pas. Nous étions soumis à une attaque concertée de la part de mastodontes bancaires américains et japonais.»*

De fait, certains fonds spéculatifs étrangers jouaient à fond la dévaluation de la livre irlandaise, estimant que l'économie de la verte Eire ne pourrait pas résister à la dévaluation de la livre sterling, qui atteint maintenant 20 % depuis son décrochement de septembre 1992, et poursuit sa descente, battant, lundi matin, son record de baisse à 2,3550 deutschemarks, avant de remonter un peu.

Ces mêmes fonds, après leur victoire sur la livre irlandaise, seront tentés de rééditer la manœuvre sur le franc. Sans doute le ministre français des finances, M. Michel Sapin, a-t-il réaffirmé, lundi 1er février, que l'Allemagne soutiendrait à nouveau la France en cas d'attaque contre le franc. Certes, la spéculation aurait fort à faire si elle voulait s'attaquer de front à la Bundesbank, qui peut créer des dizaines de milliards de marks pour les prêter à la Banque de France, bien qu'elle n'aime pas cela, car cette création gonfle, temporairement, sa masse monétaire. Mais les mois qui viennent n'en risquent pas moins d'être chauds.

FRANÇOIS RENARD

Dublin se déclare déçu par l'absence de solidarité européenne

DUBLIN

de notre correspondant

Après la décision du Comité monétaire européen, samedi 30 janvier, de dévaluer la livre irlandaise de 10 %, le ministre des finances, M. Bertie Ahern, a exprimé sa déception devant ce qu'il considère comme l'absence de solidarité européenne dans la bataille pour défendre la monnaie irlandaise. Le gouvernement de M. Albert Reynolds et la Banque centrale irlandaise menaient depuis cinq mois une lutte acharnée contre la spéculation. Mais confrontés au refus de la Bundesbank de baisser ses taux d'intérêt, à la faiblesse de la livre sterling et à des taux d'intérêt irlandais extrêmement élevés, la dévaluation devenait inévitable.

Elle intervient alors que l'économie irlandaise a fait preuve en 1992 d'une relative bonne santé. Outre un faible niveau d'inflation – 3,6 % en 1992 et une augmentation des prix à la consommation pour 1993 attendue autour de 2,1 % –, l'Irlande a enregistré un important excédent des paiements courants, la balance des opérations courantes ayant représenté l'an passé 6,6 % du produit intérieur brut (PIB) dont la croissance a atteint 2,6 % en 1992. Quant à la production industrielle, elle était en progression de 2,7 % en 1992 et devrait croître, selon l'OCDE, de 4,8 % cette année. Seul point noir : le taux de chômage est passé de 15,8 % de la population active en 1991 à 17,2 % en 1992.

La banque d'Angleterre a porté un coup final à la monnaie irlandaise en décidant de réduire, la semaine dernière, ses taux d'intérêt de 1 % (*le Monde* du 27 janvier). La politique du nouveau gouvernement de coalition de centre-gauche coûte que coûte consistant en la défense,de la livre irlandaise était vouée à l'échec alors que des entreprises exportant vers le Royaume-Uni – leur compétitivité a baissé de 20 % depuis décembre dernier – commençaient à fermer leurs portes. Le Royaume-Uni, en dépit d'une augmentation des exportations d'Irlande vers d'autres pays de la Communauté, représente toujours 30 % du marché.

Des ministres irlandais exprimaient, dimanche 31 janvier, la nécessité de réduire davantage la dépendance de l'industrie irlandaise par rapport au marché britannique. Quant aux conséquences immédiates de la dévaluation irlandaise, le montant et le coût du service de la dette extérieure augmenteront. Une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme en Grande-Bretagne et une rechute subséquente de la livre sterling annuleraient par ailleurs les effets bénéfiques de la dévaluation. Déjà le ministre des finances a signalé que le budget qui sera présenté au Parlement vers la fin février sera extrêmement austère.

JOE MULHOLLAND

Les difficultés de la télévision haute définition

Philips ajourne la production de téléviseurs HD MAC

AMSTERDAM

de notre correspondant

Déçu, pour ne pas dire excédé, par l'indécision des ministres européens à subventionner le développement des programmes de télévision haute définition (HD MAC), le groupe Philips a décidé de reporter *sine die* la production des récepteurs *ad hoc* qui devaient être mis sur le marché en 1994. *«On ne lance pas une voiture pour laquelle le bon carburant n'existe pas»*, a notamment déclaré au quotidien néerlandais *Het Financieele Dagblad* du samedi 30 janvier le président de la division «électronique grand public» de la multinationale, M. Henk Bodt.

Pourtant, à l'en croire, *«la technologie est prête, le système est au point et il est parfait»*. Mais Philips n'a ni l'envie ni les moyens de commencer à produire des téléviseurs qui pourraient *«lui rester sur les bras»* : *«Le consommateur n'achète un téléviseur que si l'offre des programmes au bon standard est adéquate.»* En clair : rien ne sert de proposer des appareils HD Mac tant que les programmes continueront à être tournés et diffusés dans les normes actuelles.

Afin de stimuler cette transition, la CEE a bien défini un plan d'action prévoyant des subventions d'un montant de 500 millions d'écus (environ 3,5 milliards de francs). Mais son adoption a jusqu'à présent été bloquée par la Grande-Bretagne.

Lassée d'attendre que les ministres européens confirment leur choix et prennent les mesures de suivi industriel qui en découlent, la multinationale d'Eindhoven préfère suspendre ses efforts financiers (elle a déjà investi 1 gros milliard de francs) et technologiques, menaçant même de les *«réduire»* si une décision n'était pas prise en mai. En attendant, elle va se concentrer sur la production de téléviseurs offrant un écran plus large (16/9e), rendu déjà possible par les standards Pal-Plus et D2 Mac.

Philips a-t-elle décidé ce coup d'arrêt en concertation avec les industriels européens, au premier rang desquels Thomson, associés au développement de la TVHD au sein du programme européen Eurêka ? M. Bodt ne le dit pas. Ses déclarations, partiellement inspirées par les difficultés financières du groupe, mettent en tout cas les responsables politiques européens au pied du mur, en rappelant que la TVHD offre à l'industrie électronique européenne une perspective de chiffre d'affaires de 150 milliards de francs d'ici à l'an 2000 et une planche de salut dans la compétition internationale pour la «TV du futur».

CHRISTIAN CHARTIER

Après avoir d'abord cherché à partager le pouvoir

M. Robinson abandonne toute fonction chez American Express

NEW-YORK

de notre correspondant

L'ambiguïté n'aura duré que quelques jours. Après avoir confié les rênes de l'entreprise à son numéro deux, M. Harvey Golub, tout en conservant le poste de président d'American Express et en se faisant nommer à la tête de sa filiale Shearson Lehman Brothers (*le Monde* du 27 janvier), M. James Robinson a finalement annoncé le 30 janvier qu'il renonçait à toutes ses fonctions au sein du groupe. Sa démission prendra effet au prochain conseil de direction d'Amex, fin février. M. Robinson a expliqué sa décision par l'opposition persistante des investisseurs institutionnels détenteurs d'importants paquets d'actions American Express et par les commentaires défavorables de la presse. Et le cours de l'action avait régressé en Bourse, tant à l'annonce de ce qui apparaissait, aux yeux de certains, comme un coup d'État inachevé, qu'au vu des résultats financiers en baisse sensible pour l'exercice 1992, publiés quasiment le même jour.

En attendant que soit désigné le successeur de M. Robinson – de préférence à l'extérieur de l'entreprise, – mission confiée à un «comité de sages» interne au conseil, un président intérimaire devrait être nommé en la personne de M. Richard Furlaud, ancien directeur général de Brystol-Myers-Squibb et président de ce comité. Les nouvelles fonctions de directeur-général et de *chief executive officer* (CEO) de M. Golub, devenu le véritable patron du groupe, ne sont pas modifiées. Mais à l'avenir, rompant avec la tradition existant dans tous les grands groupes américains, les fonctions de *chairman* (président du conseil) et de CEO (président exécutif) seront dorénavant dissociées chez American Express.

SERGE MARTI

Dans *le Monde diplomatique* de février

Etat d'urgence économique

Extension du chômage, accumulation des déficits budgétaires : les économies capitalistes sclérosées par quinze ans de néolibéralisme sont en état d'urgence.

Dans *le Monde diplomatique* de février, Danièle Gervais se penche sur cette crise et sur la volonté de la nouvelle administration Clinton de dépanner la croissance, tandis que Marie Lavigne analyse, dans ce même contexte, la manière d'aider les « révolutions sans utopie » à l'Est.

De nombreux autres défis attendent le nouveau président américain qui devra élaborer une « nouvelle version » diplomatique (Michael Klare), alors que la guerre se poursuit en Bosnie (Catherine Samary), que les marines restent présents en Somalie (Gérard Prunier) et que M. Fidel Castro continue de narguer le blocus (Janette Habel).

Le regain d'activisme dans le Golfe est un premier test pour M. Clinton, dans une région où les Etats-Unis fortifient leur emprise militaire (Alain Gresh) et où la sécurité collective apparaît illusoire sans l'Irak et l'Iran (Olivier Da Lage).

Gilles Kraemer scrute la démocratisation au Koweït tandis que Nicolas Sarkis déplore l'inquiétante baisse des revenus du pétrole et que Joe Stork rappelle l'incroyable histoire de « l'Irakgate », quand le cynisme était roi...

Dans ce même numéro : Le labyrinthe algérien (Ignacio Ramonet) ; La France des princes, loin des citoyens (Christian de Brie) ; Ce barrage qui oppose Bratislava à Budapest (Roger Cans) ; Une gauche « à l'occidentale » en Russie ? (Bernard Frédérick) ; La voie étroite du Kazakhstan (Jean Radvanyi) ; Malcom X au miroir de la réalité américaine (Achille Mbembe, Robert Dannin) ; Désarroi et révolte en terre de Casamance (Marie-Christine Cormier-Salem) ; Le Mozambique dans la tourmente de l'après-guerre (Carmen Bader) ; Des Touaregs doublement dépossédés (Philippe Baqué) ; Miracle et mirage de la zone franche à Maurice (Jean-Pierre Durand) ; Le cinéma japonais découvre les infortunes de l'immigration (Marc Tessier) ; Grands barrages, grands désastres (Christian Ferré) ; Repenser la science (Dominique Lecourt) ; Ce que le sida apprend aux sociétés d'abondance (Jean-Paul Jean) ; Le combat du Vatican contre le pluralisme (André Cotten) ; Europe : le casse-tête des langues (Bernard Cassen).

Egalement au sommaire : « Dans l'ombre de la guerre », une nouvelle de Ben Okri.

Supplément : Présence et réalité de l'Amérique latine.

▶ En vente chez votre marchand de journaux, 20 F.

COMMUNICATION

Premières Assises à Paris

Les médias interactifs à la conquête de nouveaux publics

Les premières Assises européennes de l'interactivité et de l'édition multimédia ont réuni du 21 au 23 janvier, à Paris, des éditeurs, des concepteurs de matériels et logiciels et des pédagogues, qui ont discuté des nouvelles possibilités de création, de diffusion et d'éducation offertes par la multiplication des instruments électroniques tels que les CDI, CD-Rom, CDTV, consoles vidéo, Discman, etc. En inaugurant ces journées, le ministre de l'éducation nationale et de la culture a affirmé qu'il souhaite étendre le mécanisme des Soficas (Sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel) à ces médias. M. Jack Lang a précisé qu'à la suite d'un appel à projets auquel ont répondu cinquante groupes, les dispositifs choisis (matériel et «contenus») iront équiper quatre cents sites de formation et seront proposés avec un label à neuf mille autres. Il a également indiqué qu'un espace d'échanges, de documentation et de création doit être consacré à ces techniques dès l'automne à La Villette.

Ils ont en commun d'exiger de leur utilisateur des choix, une participation consciente, de mélanger plusieurs sources, images, sons, données et d'être fondés sur l'électronique, dont les progrès rendent rapidement accessibles ce qui n'était hier encore qu'utopie. Mais au-delà de ces convergences, ce qu'il est convenu d'appeler les *«médias interactifs»* sont férocement concurrents. Car tous s'efforcent d'occuper, au plus vite, le vaste terrain qui émerge à la confluence de l'informatique, de la télévision et des télécommunications.

Plusieurs «familles» technologiques, soutenues par autant de multinationales, sont à l'affût. Les «informaticiens» comme Apple, Microsoft, IBM, règnent en maîtres dans les bureaux; Commodore ou Tandy veulent survivre à l'hécatombe de la micro-informatique. Pionniers de la console de jeux, Nintendo et Sega sont les idoles des cours de récréation et des chambres d'enfants. Les géants de l'électronique grand public, Philips et Sony notamment, veulent conserver le contrôle de l'image et du son qu'ils détiennent avec la hifi ou le téléviseur actuel (*le Monde* du 8 septembre 1992). Quant aux grands des télécommunications, ils salivent à l'idée des lucratifs trafics que pourrait engendrer sur leurs réseaux la connection de toutes ces machines et de leurs drôles d'interfaces (souris, joy-stick, écran tactile, console...).

De la chambre, du bureau et même à distance par téléphone ou câble, tous sont donc partis à la conquête des salons. Ce qui revient à s'allier ou s'aliéner le téléviseur familial. La «famille» CD a, dans l'ensemble, choisi la cohabitation. Au Compact disc audio s'ajoutent donc le CDI (Compact disc interactif), le CD-photo ou le CD-vidéo, qui tous débouchent sur le téléviseur (*le Monde* du 24 décembre 1992). Alors que les consoles hésitent entre cette alliance et l'autonomie «nomade» qui caractérise le Datadiscman et ses avatars. Et que les fabricants de puces comptent bien marier, à la prochaine génération, ordinateurs et téléviseurs.

Mais quel que soit le paysage «matériel» du futur – une norme mondiale unique et numérique apparaît comme un Graal, plus mythique que probable –, tous ces supports vont influer sur les contenus, qu'il s'agisse de création ou de diffusion, de savoir ou d'art, d'éducation et de culture. Il est donc logique que le ministre en titre de ces secteurs (et activiste par nature...), M. Lang, soit, avec le Club d'investissement média de la Communauté européenne, à l'initiative de ces premières assises européennes baptisées Actif, Interactif.

Des auteurs en quête de droits

Les créateurs ne peuvent être indifférents à ce nouveau prolongement de l'expression, à ces outils d'œuvres combinatoires ou aléatoires. Car si l'on quitte avec le CDI, par exemple, la linéarité de l'écrit, ce n'est pas pour une liberté complète. Les «navigations» personnelles dans le savoir ou le jeu stocké sur disque optique sont autant de trajets dans des labyrinthes pensés; il faut élaborer des scénarios nouveaux, des règles – et les transgresser pour progresser. Ces machines sont en quête d'auteurs : comme leurs expressions (sonore, écrite et visuelle), elles appellent un mélange des compétences, de nouveaux métiers d'ensembliers, de «metteurs en écran» (1). Ces auteurs sont en quête de droits : le colloque aborde aussi les problèmes juridiques nouveaux de ces œuvres collectives et recomposables. Les éditeurs traditionnels, sur papier ou sur films sont en quête de clients : il leur faut à la fois valoriser leurs fonds éditoriaux et inventer de nouvelles méthodes et circuits de diffusion.

Enfin, pour l'ensemble de la société, se pose une question de sens et d'identité. Alors que l'Europe a fini par reconnaître et défendre les enjeux culturels d'industries culturelles «mûres» comme le cinéma ou la télévision, peut-elle abandonner sans y réfléchir tout un pan d'imaginaire qui façonne les représentations de la jeunesse? Que sera demain notre inconscient collectif si l'horizon de nos Gameboy est conçu à Tokyo, si les jeux se jouent en anglais dans un MacDonald? C'est bien aussi la question posée par une autre conquête à venir de l'édition multimédia, celle des salles de classe. Une conquête que les pouvoirs publics veulent encourager, à la fois par l'équipement des sites et par le soutien à la création de «titres».

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) L'Ecole nationale supérieure de création industrielle et le Centre national de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême participent à la création d'un mastère européen d'édition multimédia interactive.

Les produits du «Monde»

Le Monde était présent aux assises de l'édition multimédia avec plusieurs produits. La collection complète de *l'Histoire au jour le jour*, publiée en édition papier à la fin de l'an dernier par Le Monde Editions, a été stockée sur un CD-ROM produit en co-édition avec la société Act-Multimédia. Le disque contient tous les textes des mille pages de la brochure, avec ses cartes et ses dessins, mais complétés d'extraits de discours sonores (une heure d'audition) et, à titre expérimental, de quatre séquences vidéo, le tout emprunté aux archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Un système de recherches à plusieurs entrées (par thème, per personnalité, par zone géographique et par date) permet à l'utilisateur équipé d'un micro-ordinateur de « naviguer » aisément dans cette masse d'informations.

Une version simplifiée de la même publication (les seules chronologies, cartes et dessins, à l'exception des longs textes, mais avec les mêmes enregistrements radiophoniques) est diffusée par Act-Multimédia sous deux autres formes : l'une, dite CDTV, est utilisable sur un poste de télévision grâce à un lecteur Commodore. L'autre, dite « livre électronique », est consultable sur un lecteur de poche de type baladeur, fabriqué par Sony ou Panasonic notamment (1).

D'autres produits sont attendus dans les mois qui viennent. La société britannique Research Publications, qui produit déjà les indexes et microfilms du *Monde*, sortira, en mai 1993, un CD-ROM contenant tous les articles publiés par le quotidien en 1992. Une mise à jour trimestrielle sera également disponible sur abonnement. Enfin, un projet de disque interactif, comprenant à la fois des films d'archives et des textes du *Monde* sur deux cents personnalités ayant joué un rôle international ces cinquante dernières années, est en voie de réalisation avec l'INA.

M. T.

1) Pour tout renseignement ou commande, s'adresser aux rayons spécialisés des FNAC, ou à Act-Multimédia, 83-85, bd Vincent-Auriol, 75013 Paris. Tél : 44-23-68-88. Les prix sont de 5 693 F TTC pour le CD-ROM «grand format», 410 F pour le «livre électronique» et 490 F pour le CDTV. Ce dernier produit est offert par Commodore à tout acheteur d'un lecteur CDTV.

VIE DES ENTREPRISES

Après trois exercices déficitaires

Skis Rossignol renoue avec les bénéfices

En cette époque de morosité et de crise, on peut trouver des patrons heureux. C'est le cas de M. Laurent Boix-Vives, PDG de Skis Rossignol. Sa société, après trois années sans neige (1988, 1989, 1990) et donc trois exercices lourdement déficitaires (10,5 millions de pertes en 1990, 140,5 millions en 1991 et 54,6 millions en 1992), va porter son chiffre d'affaires à 1,7 milliard de francs cette année, avec un objectif de 2 milliards l'an prochain.

Surtout, elle renoue avec les bénéfices (une trentaine de millions de francs environ pour l'exercice 1992-1993), commence à réduire (de 60 millions de francs) un lourd endettement, plus de 400 millions de francs, et va reprendre la distribution des dividendes (10 à 12 francs), interrompue depuis deux ans. La neige est enfin tombée pendant l'hiver 1991-1992, ce qui a incité les distributeurs de skis à regarnir leurs stocks pour la saison en cours. Sans doute, le même phénomène d'hiver «sec» peut se reproduire : ainsi, les chutes de neige ont été très abondantes à la fin de cette année et ont fait cruellement défaut pendant presque tout le mois de janvier.

Mais les trois années de vaches maigres ont été mises à contribution pour resserrer les boulons, fermer des installations, supprimer, hélas, des emplois, abaisser les prix de revient et, surtout, le «point mort d'équilibre» entre recettes et dépenses. En principe, donc, de nouveaux aléas atmosphériques ne devraient plus affecter le groupe Rossignol aussi sévèrement que par le passé. Du coup, M. Boix-Vives, qui détient toujours le contrôle de son groupe, n'envisage plus de faire appel à des partenaires extérieurs.

Au prix d'investissements importants, une nouvelle gamme de skis va renforcer sa position de numéro un mondial avec 1,6 million de paires (+6 % en volume) et un peu plus de 31 % du marché mondial, tandis que dans la chaussure (marques Lange et Rossignol), une progression de 30 % en volume et une part de 15 % de ce même marché mondial constituent l'objectif cette année. Quant aux diversifications, les raquettes de tennis, désormais fabriquées à Taiwan comme toutes celles du monde occidental, sont mises en demi-sommeil, tandis que pour le golf, la dernière acquisition 1990, la société américaine Cleveland, voit ses ventes progresser à vive allure (+80 % en 1992 et +50 % prévus en 1993). Quant aux perspectives, elles sont excellentes aux Etats-Unis (22 % d'activité) et prometteuses dans la chaussure, où le groupe Rossignol commence à concurrencer Salomon, numéro deux mondial de la spécialité, qui s'est lancé dans la fabrication de skis.

FRANÇOIS RENARD

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

□ **8 000 emplois du groupe Krupp menacés, selon *Der Spiegel*.** – Au moins 8 000 emplois sont menacés dans le groupe allemand Krupp, qui envisage de fermer des sites de production en raison de sa situation très délicate, affirme le magazine *Der Spiegel* paru lundi 1er février. La situation est *«extrêmement tendue»*, déclare le président du directoire, M. Gerhard Cromme, au *Spiegel*, précisant que Krupp et Hoesch, qui ont fusionné pour produire de l'acier, sont confrontés à des pertes d'un demi-milliard de DM. Selon l'hebdomadaire, les sites de Rheinhausen et de Dortmund sont déjà sur la sellette. La sidérurgie allemande traverse actuellement une période particulièrement difficile, marquée par la surproduction. Un autre géant du secteur, Thyssen AG, qui réalise un tiers de ses activités dans la sidérurgie, a envisagé cette semaine la vente de ses aciéries, au cas où une solution politique à la crise européenne de l'acier ne serait pas trouvée.

DÉCÈS

□ **Mort de Camillo De Benedetti, président de Fondiaria...** – Le financier italien Camillo De Benedetti, président des sociétés Fondiaria (assurances) et Gaic (société de portefeuille, détenue avec le groupe Ferruzzi), et cousin de l'industriel Carlo De Benedetti, est décédé samedi 30 janvier à Turin (Piémont). Né en 1932, Camillo De Benedetti avait été durant de nombreuses années vice-président des assurances Generali.

□ **... et du promoteur immobilier japonais Taikichiro Mori.** – Le plus grand promoteur immobilier du Japon, Taikichiro Mori, considéré par la revue *Forbes* comme *«l'homme le plus riche du monde»* en 1991 et 1992, est décédé, samedi 30 janvier, d'une attaque cardiaque dans un hôpital de Tokyo à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il était en mauvaise santé depuis le mois de décembre. Ancien professeur d'université, M. Mori avait fondé la Mori Building Development en 1959. Son entreprise possède 83 immeubles de bureaux, la plupart situés à Tokyo.

MARIAGE

□ **Oji Paper Co. et Kanzaki Paper Mfg Ltd (papier) vont fusionner au Japon.** – Oji Paper Co., premier papetier nippon, et Kanzaki Paper Mfg Ltd, numéro sept dans l'archipel, ont annoncé, vendredi 29 janvier, leur fusion pour le 1er octobre. Avec une production d'environ 3,5 millions de tonnes, le nouveau groupe pèsera 620 milliards de yens de chiffre d'affaires (25,9 milliards de francs) et réalisera un bénéfice imposable combiné de 14,4 milliards de yens (620 millions de francs) pour l'exercice allant d'avril 1991 à mars 1992. Ce rapprochement fait suite à celui, annoncé il y a six mois et prévu pour le 1er avril, de Jujo Paper et Sanyo-Kokusaku Pulp (*le Monde* du 16 juillet). Une fois ces fusions opérées, les deux nouveaux groupes – qui seront de taille sensiblement égale – entreront dans le club des dix premiers papetiers mondiaux, jusque-là exclusivement réservé aux groupes nord-américains et scandinaves.

RÉSULTATS

□ **Delta Airlines : perte importante au 2e trimestre.** – Delta Airlines, troisième compagnie aérienne américaine, a annoncé, jeudi 28 janvier, une perte nette de 126,3 millions de dollars (670 millions de francs) au 2e trimestre. Son chiffre d'affaires a progressé de 11,5 %. Comme les autres grandes compagnies aériennes, les résultats financiers de Delta reflètent les effets combinés de la récession et de la guerre des tarifs. Les pertes se sont alourdies malgré les mesures d'économie mises en œuvre par Delta l'été dernier. – *(AFP.)*

□ **Rhône-Poulenc-Rorer : résultat net de 2,3 milliards de francs, en hausse de 31 %.** – Rhône-Poulenc-Rorer, branche pharmaceutique du groupe Rhône-Poulenc, a annoncé, jeudi 28 janvier, un bénéfice net de 428 millions de dollars (2,3 milliards de francs), en hausse de 31 % par rapport à l'année 1991. Rhône-Poulenc-Rorer, qui est devenue la principale source de bénéfices du groupe chimique, a dégagé un résultat opérationnel de 675 millions de dollars contre 558 millions en 1991. Le chiffre d'affaires s'est établi à 4,09 milliards de dollars, contre 3,8 milliards de dollars en 1991. Hors fluctuations de changes et cessions de produits, il a augmenté globalement de 8,4 %.

□ **Philip Morris (tabac et agroalimentaire) : bénéfice en hausse de 64,3 % en 1992.** – Le groupe américain d'agroalimentaire et de tabac Philip Morris a annoncé, mercredi 27 janvier, un bénéfice net de 4,94 milliards de dollars pour l'année 1992 (26,4 milliards de francs) contre 3,01 milliards en 1991. Le chiffre d'affaires a atteint 59,13 milliards de dollars l'an dernier (316 milliards de francs) contre 56,46 milliards un an auparavant. L'an dernier, les bénéfices du secteur tabac et cigarettes ont représenté la moitié du résultat d'exploitation malgré une légère baisse des ventes de 0,5 %, due notamment à des exportations plus modérées vers la Russie. Le résultat d'exploitation du secteur produits d'alimentation a augmenté de 10,6 %.

CESSION

□ **Groupe André cède ses chaussures de sécurité Jallatte au Groupe Etex.** – Groupe André, le distributeur français de chaussures et de vêtements, a cédé à Etex (matériaux de construction) 95 % du capital de sa filiale Jallatte, numéro un mondial de la chaussure de sécurité, ont annoncé, jeudi 28 janvier, les deux sociétés. Jallatte réalise un chiffre d'affaires de 700 millions de francs et une marge nette de l'ordre de 7 %. Le montant de la transaction n'a pas été précisé. Etex réalise un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs, notamment dans la production de produits en matière plastique et en Fibrociment destinés au bâtiment.

ACQUISITION

□ **Hutchinson (Total) achète le britannique Russells Rubber.** – Hutchinson, filiale du groupe pétrolier Total spécialisée dans la transformation du caoutchouc, vient d'acquérir la société britannique Russells Rubber (étude et réalisation de joints d'étanchéité de carrosserie automobile), a annoncé, jeudi 28 janvier, Hutchinson. Implanté à Telford, à 50 kilomètres à l'ouest de Birmingham, Russells Rubber réalise un chiffre d'affaires de 9,4 millions de livres (80 millions de francs), et emploie environ 300 personnes. Cette acquisition renforce la position de sous-traitant automobile du groupe Hutchinson, qui réalise 45 % de son chiffre d'affaires dans ce secteur.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	21 janv. 1993
Total actif	726 684
dont	
Or	144 982
Disponibilités à vue à l'étranger	82 777
Ecus	50 219
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 660
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	51 275
Concours au Trésor public	36 030
Titres d'Etat (bons et obligations)	139 616
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	507
Effets privés	146 175
Effets en cours de recouvrement	16 718
Total passif	726 684
dont	
Billets en circulation	252 738
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	3 715
Compte courant du Trésor public	103 217
Reprises de liquidités	4 587
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 176
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	50 352
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	161 346

TAUX DES OPÉRATIONS

- Taux de la dernière opération sur appel d'offres ... 9,10 %
- Taux des pensions de 5 à 10 jours ... 12 %
- Taux des avances sur titres ... 12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	22-1-93	29-1-93
Valeurs franç. à rev. variable	99,6	98,3
Valeurs industrielles	98	98,3
Valeurs étrangères	98,7	100,8
Pétroles-Energie	94,1	92,7
Chimie	97,1	98,3
Métallurgie, mécanique	106,8	106,2
Electricité, électronique	97,5	92,7
Bâtiment et matériaux	103,1	102
Ind. de consom. non alim.	100,9	100,1
Agroalimentaire	94,9	94,4
Distribution	97,3	97,6
Transports, loisirs, services	98,2	98,1
Assurances	108,5	108
Crédit banque	103,5	102,1
Sicomi	101	101
Immobilier et foncier	99,1	99,8
Investissement et portefeuille	107,2	102,8

Base 100 en 1949

	22-1-93	29-1-93
Valeurs franç. à rev. variable	3 940,1	3 898,7
Valeurs étrangères	3 416	3 487,7

Base 100 en 1972

	22-1-93	29-1-93
Valeurs franç. à rev. variable	568,8	561,2
Valeurs étrangères	461,7	471,5

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	22-1-93	29-1-93
Indice général	479,2	476,4
Produits de base	415,1	409,3
Construction	413,2	411,7
Biens d'équipement	247,2	247,8
Biens de consom. durables	510,6	498,5
Biens de consom. non durables	835,7	837,3
Biens de consom. alim.	785,9	781,5
Services	468,2	469,3
Sociétés financières	483,5	477,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	348,2	351,8
Valeurs industrielles	488,1	484,1

TOKYO, 1er février ↑

Sans conviction

La Bourse de Tokyo a clôturé en légère hausse, lundi 1er février, grâce à des achats liés à l'indice dans un marché mou et peu étoffé avec à peine 80 millions d'actions échangées dans la matinée, contre 200 millions vendredi matin. L'indice Nikkei a fini à son meilleur niveau du jour, en hausse de 109,86 points (0,65 %) à 17 133,64 points. Les vendeurs ont préféré demeurer sur la réserve devant les spéculations sur une nouvelle baisse des taux cette semaine et faute d'éléments directeurs nouveaux. *«Les investisseurs attendent que le gouvernement prenne des mesures supplémentaires pour relancer l'économie, pas seulement des mesures pour doper le marché avant la fin de l'année fiscale»*, notait un opérateur. Selon d'autres professionnels, les investisseurs attendent avant de se manifester, de voir si l'indice se maintiendra au-dessus de la barre des 17 000 points.

VALEURS	Cours du 29 janv.	Cours du 1er fév.
Ajinomoto	1 230	1 220
Bridgestone	1 180	1 170
Canon	1 390	1 410
Fuji Bank	1 780	1 770
Honda Motors	1 320	1 360
Matsushita Electric	1 150	1 140
Mitsubishi Heavy	528	627
Sony Corp.	4 100	4 100
Toyota Motors	1 410	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	442	442	Internt Computer	138 90	
B.A.C.	23 70	...	I.P.B.M.	38 90	...
Boiron (Ly)	491	491	Molex	130	
Boisset (Lyon)	237	...	N.S.C. Schlumberger	760	760
C.A.I.-de-Fr (C.C.I.)	730	730	Publ.Filipacchi	540	526
Calberson	236	...	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	
Cardif	919	930	Select Invest (Ly)	96	...
C.E.G.E.P.	185	...	Serbo	147	
C.F.P.I.	218	...	Sopra	325	
C.N.I.M.	950	936	TF1	421	421 10
Codetour	280	...	Thermador H. (Ly)	300	
Creeks	91 50	...	Unilog	217	
Dauphin	200		Viel et Cie	125	
Demachy Worms Cie	439	...	Y. St-Laurent Groupe	758	758
Devanlay	1114	...			
Dolisos	100	...			
Editions Belfond	198	...			
Europ. Propulsion	165	164 50			
Finacor	140 10	...			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...			
G.I.M.	424	...			
Gravograph	130	...			
Guintoli	954	...			
I.C.C.	185	...			
Idianova	46	...			
Immob. Hôtelière	1000	1000			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 94 697

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,70	114,20	114,20
Précédent	112,56	113,98	114,04

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 93	Juin 93	Mars 93	Juin 93
110	0,42	0,86	0.18	0,30

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 34 505

COURS	Jan. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	–	1 791	1 812
Précédent	1 761	1 786	1 802

CHANGES

Dollar : 5,5165 F ↑

Le dollar progressait nettement à Paris, lundi 1er février, s'échangeant à 5,5165 francs, contre 5,4510 francs à la clôture des échanges interbancaires de vendredi, alors que le deutschemark s'appréciait fortement vis-à-vis du franc à 3,3957 francs, contre 3,3839 francs vendredi à la clôture.

FRANCFORT	29 janv.	1er fév.
Dollar (en DM)	1,5925	1,6230
TOKYO	29 janv.	1er fév.
Dollar (en yens)	124,30	124,95

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (1er fév.) ... 11 17/16 - 12 1/8 %
New-York (29 janv.) ... 3 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	28 janv.	29 janv.
Indice général CAC	471,20	476,30
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 780,64	1 772,21

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	28 janv.	29 janv.
Industrielles	3 306,25	3 310,03

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

	28 janv.	29 janv.
100 valeurs	2 816,90	2 807,20
30 valeurs	2 184,80	2 117,30
Mines d'or	69,30	74,70
Fonds d'Etat	94,83	94,76

FRANCFORT

	28 janv.	29 janv.
Dax	1 567,84	1 571,85

TOKYO

	29 janv.	1er fév.
Nikkei Dow Jones	17 023,78	17 133,64
Indice général	1 298,88	1 300,01

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

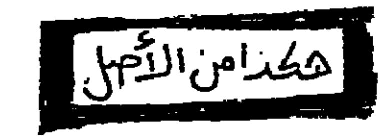
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5130	5,5160	5,6400	5,6480
Yen (100)	4,4108	4,4143	4,5098	4,5190
Ecu	6,5935	6,6000	6,6314	6,6456
Deutschemark	3,3940	3,3950	3,4289	3,4336
Franc suisse	3,6791	3,6836	3,7436	3,7522
Lire italienne (1000)	3,6130	3,6350	3,6258	3,6434
Livre sterling	8,0228	8,0328	8,1684	8,1875
Peseta (100)	4,7534	4,7581	4,7450	4,7558

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	3 5/16	3 7/16	3 5/16	3 7/16	3 5/16	3 7/16
Ecu	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 9/16	9 11/16
Deutschemark	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8	7 7/8	8
Franc suisse	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8
Lire italienne (1000)	11 13/16	12 3/16	11 13/16	12 3/16	11 11/16	12 1/16
Livre sterling	6 1/2	6 3/4	6 1/8	6 1/4	5 5/8	5 3/4
Peseta (100)	14 1/8	14 1/2	13 7/8	14 1/4	13 5/8	13 7/8
Franc français	12 1/2	13 1/2	12 1/4	13 1/4	11	12

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Bourses : les plus fortes croissances mondiales en 1992.** – La Jamaïque, le Pérou et la Chine ont été les places boursières qui ont connu la plus forte croissance en 1992, selon le classement annuel de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale pour le développement de l'investissement privé. La Jamaïque a connu une croissance de 202 %, le Pérou de 125 % et la Chine de 110 %. Ces places sont suivies par Israël (75 %), la Colombie (36 %), la Thaïlande (30 %), Hongkong (27 %), la Malaisie (24 %), la Jordanie (20 %) et le Mexique (19 %), les pays en développement occupant ainsi huit des dix premières places du classement de la SFI. Les marchés boursiers de ces pays ont doublé en dix ans leur part dans la capitalisation boursière mondiale, de 3 % à 6 %, soit 86 milliards de dollars en 1982 et 740 milliards en 1992 (4 144 milliards de francs), a noté Sir William Ryric, vice-président de la SFI.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 1er FÉVRIER

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5150	C.N.E 3%	5230	5230	5230	....
870	B.N.P. T.P.	875	898	890	+ 1 71
840	Cr.Lyon. T.P.	842	841	841	- 0 12
1671	Renault T.P.	1699	1683	1683	- 0 94
1680	Rhone Poul. T.P.	1670	1670	1670	....
1040	Saint Gobain T.P.	1080	1080	1080	....
800	Thomson T.P.	840	840	840	....
650	ACCOR	662	662	662	....
765	Air Liquide	755	750	750	- 0 66
655	Alcatel-Alsthom	620	615	622	+ 0 32
1570	Ala.Superm.	1583	1565	1582	- 0 06
255	A.L.S.P.I.	255 90	260	260	+ 1 76
535	AGF Sté Centrale	536	530	539	+ 0 56
1090	Axa (ex Cie Midi)	1092	1095	1095	+ 0 27
138	Bafip	140	....	....	....
65	Bail-Equipem.	87	89 50	92	+ 5 75
695	Bail Investiss.	700	706	708	+ 1 14
425	Bancaire	427 10	430	435	+ 1 85
645	Bazar H.-V.	650	643	643	- 1 08
1190	Berger (M)	1210	1198	1196	- 1 16
380	Bertrand Faure	381	380	380	- 0 26
1090	Bic	1105	1104	1110	+ 0 45
1090	B.I.P.	1090	1055	1085	- 0 46
140	BIS	142	143 90	144 90	+ 2 04
450	B N P (CI)	445 50	438 10	441	- 1 01
405	Bollore Tech.	429	428	429	....
2850	Bongrain	2842	2841	2841	- 0 04
435	Bon-Marché	442	440	440	- 0 45
595	Bouygues	573	568	579	+ 1 05
83	BP France	81 50	82	82 50	+ 1 23
930	B S N	925	918	919	- 0 65
1120	Canal Plus	1136	1126	1137	+ 0 18
150	Cap Gem.S	146 90	148 50	145	- 1 29
197	Carnaudmetalbox	190 60	190 10	192	+ 0 73
2320	Carrefour	2266	2270	2299	+ 1 46
152	Casino	148	150	147 20	- 0 54
96	Casino ADP	103 50	101 50	102	- 1 45
525	Castorama D.I.	535	535	537	+ 0 37
220	C.C.F.	212 80	210 30	211 50	- 0 61
31	CCMC Ly	32	30 10	30 10	- 5 94
400	C.D.M.E.	402	403	400	- 0 50
126	C.E.G.I.D.	141 40	143	140	- 0 99
50	Centrest (Ny)	50 90	51	51	+ 0 20
340	C.E.P. Comm.	337 30	337	336	- 0 39
87	Cerus	83 40	82 70	83	- 0 48
1120	Cetelem	1126	1135	1130	+ 0 36
255	CF Int.	249	249	249	....
275	CGI Info	275	279 80	279 80	+ 1 75
910	C G I P	885	880	878	- 0 79
620	CGP	633	635	635	+ 0 32
1240	Chargeurs S A	1235	1235	1228	- 0 57
215	Christian Dior	220	222	220	....
480	C I C A (M)	480	480	480	....
265	Ciments franc.	274 90	274	273	- 0 69
500	Clarins	486	482	482	- 0 82
400	Club Mediter.	403	408	401 10	- 0 47
865	Colas	856	851	851	- 0 58
230	Cpt. Entrep.	220 50	221	221	+ 0 23
1170	Compt Mod.	1175	....	....	....
265	CPR (Paris Réo.)	268	265	267	- 0 37
895	Créd. Foncier	989	988	981	- 0 81

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
335	Crédit Loc France	321	320	321 10	+ 0 03
515	Cr Lyon.(CI)	535	536	530	- 0 93
1250	Credit Nat.	1175	1184	1175	....
520	CSEE	510	506	506	- 0 78
3250	Damart	3329	3328	3399	+ 2 10
360	Dassault Aviation	341	343	343	+ 0 59
220	Dassault Electr.	220 80	217 90	215	- 2 63
1320	De Dietrich	1350	....	....	....
455	Degremont	460	458	458	- 0 43
41	Dév.R.d.C.(Li)	44 80	44 20	44 10	- 1 56
61	Dév.R.Sud-Est	82	82 50	82	....
280	D M C	279 80	280	280	+ 0 07
400	Docks France	389 50	392	389 90	+ 0 10
109	Dynaction	108	108	108	....
2060	Eaux (Gle)	2094	2068	2082	- 0 57
675	E.B.F.	684	681	681	- 0 44
420	Ecco	399 50	399 80	395	- 1 13
335	Elf Aquitaine	324 30	322 50	326 40	+ 0 65
970	ElfSanofi ExSanofi	969	963	967	- 0 21
230	Emp-Elf (Certif)	220 50	221 10	225	+ 2 04
585	Eridania-Beghin	579	583	583	+ 0 69
400	Essilor	394 50	393	393	- 0 38
187	Essil.Int.(DP)	191	192	192	+ 0 52
745	Esso	741	741	735	- 0 81
1460	Eurafrance	1467	1460	1463	- 0 27
460	Euro RSCG	465	463	464	- 0 22
66	Eurodisneyland	65 75	65 25	65 70	- 0 08
850	Europe 1	885	880	880	- 0 56
34	Eurotunnel	33 75	34	33 95	+ 0 59
122	Finextel	122 20	122 10	122 10	- 0 08
290	Fives Lille	329	327	324 50	- 1 37
615	Fougerolle	610	610	610	....
3600	Fromager. Bel	3600	3600	3600	....
1650	Gal.Lafayette	1615	1610	1610	- 0 31
350	G.A.N.	339	340	345	+ 1 77
365	Gascogne (B)	375	374	379	+ 1 07
1290	Gaz et Eaux	1250	1250	1250	....
550	Geophysique	570	575	567	- 0 53
675	Groupe André SA	693	685	685	- 1 15
505	Groupe Cité	489	478	490	+ 0 20
350	GTM-Entrep.	312	309	316	+ 1 28
1430	Guyenne-Gas.	1438	1438	1438	....
430	Havas	413 20	408 10	412 60	- 0 15
235	Idia	239	238	238	- 0 42
350	Imétal	345	348	341	- 1 16
143	Immob. Phénix	140 60	140 30	140 30	- 0 21
150	Ingénico	143 60	143 50	143	- 0 35
7850	Inst. Mérieux	7800	....	....	....
420	Interbail	430	430	430	....
390	Intertechnique	385	390	390	+ 1 30
925	J. Lefebvre	974	969	1008	+ 3 49
485	Klepierre	485	480	490	+ 1 03
555	Labinal	550	550	550	....
330	Lafarge	307	305	306	- 0 33
91	Lagardère Group.	86 10	90	86 10	....
270	Lebon	261	265	265	+ 1 53
4000	Legrand	3981	3999	4005	+ 0 36

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
2180	Legrand (DP)	2114	2169	2155	+ 1 94
155	Legris Industries	152	154	152	....
730	Locindus	730	730	730	....
3240	L.V.M.H.	3128	3120	3151	+ 0 74
410	Lyon.Eaux/Dumez	393	393 50	393 70	+ 0 18
37	Majorette Ly	37	....	....	....
290	Mar. Wendel	285	271 50	284	- 0 35
90	Matra-Hachette	95	95	94	- 1 05
84	Metaleurop	84	85	84	....
14	Métrologie In.	14 10	14 40	14 30	+ 1 42
199	Michelin	188 50	190 80	191	+ 1 33
77	Moulinex	80 45	81	80 80	+ 0 44
870	Navig. Mixte	865	869	865	....
134	Nord-Est	128 10	126 50	128	- 0 08
290	Nordon (Ny)	266	266	266	....
55	Olipar	54 50	54 10	55 50	+ 1 83
1010	Oréal	993	988	992	- 0 10
385	Paribas	363 20	367	375	+ 3 25
225	Pechiney Int.	213	212 50	214 90	+ 0 89
285	Pechiney (CIP)	290	289	290	....
360	Pernod Ricard	351	351	350	- 0 28
600	Peugeot	574	571	573	- 0 17
790	Plastic-Omn.	805	798	795	- 1 24
225	Poliet Ex.Lamb.Fr.	202	200	200	- 0 99
875	Primagaz	877	871	880	+ 0 34
570	Printemps	598	585	609	+ 1 67
550	Promodes	590	590	590	....
255	Radiotechn.	272	275	275	+ 1 10
6300	Redoute (La)	6400	6350	6350	- 0 78
136	Rémy Cointreau	131	133	132 50	+ 1 15
520	R. Poulenc CIP	507	508	508	+ 0 20
35	Rochette(La)	37 60	37 70	37 70	+ 0 27
425	Roussel Uclaf	455	453	452	- 0 66
2870	R. Impé.Ly	3024	3020	3034	+ 0 33
130	Sade (Ny)	145 50	147	155	+ 6 53
2420	Sagem	2440	2420	2420	- 0 82
495	Saint Gobain	497	490	496 20	- 0 16
1170	Saint Louis	1167	1122	1145	- 1 89
1600	Salomon Ly	1480	1500	1485	+ 0 34
295	Salvepar (Ny)	290	298	298	+ 2 76
1550	S A T	1515	1550	1550	+ 2 31
280	Saul. Chât.	278 80	276	279 50	+ 0 25
735	Sanpiquet (Ns)	770	765	765	- 0 65
620	Schneider	608	601	605	- 0 49
13	SCOA	12 80	12 90	12 80	....
420	Scor s.a.	459	459	445	- 3 05
335	S.E.B.	323 20	324	330	+ 2 10
410	Sefimeg	420	421	426 70	+ 1 60
130	Selectibanque	130 50	131	131 90	+ 1 07
136	Sextant A.	143	143 10	143	....
550	S F I M	580	580	580	....
177	S.G.E.	179 50	179	177	- 1 39
445	Simco	446 70	441	446	- 0 16
790	Sk. Rossignol	838	838	850	+ 1 43
425	Sligos	407	412	407	....
595	Société Géné.	586	582	590	+ 0 68
39	Sodecco(B)	38 50	38 80	38 80	+ 0 78

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
72	Sodero(Ns)	75	76	76	+ 1 33
1010	Sodexho	1001	1001	1007	+ 0 60
78	Sogenal(Ny)	80 20	82	80 50	+ 0 37
1200	Som-Allib.	1200	1200	1200	....
396	SOPHIA	390	395	395	+ 1 28
1020	Sovac	1024	1020	1020	- 0 39
340	SPEP	345	345	345	...
305	Spie-Batignol	301	309	305	+ 1 33
570	Strafor Facom	530	528	530	....
270	Suez	255	257 90	258 50	+ 1 37
1220	Synthelabo	1240	1238	1232	- 0 65
148	Thomson CSF	144 30	144	144 80	+ 0 35
220	Total	221 60	222	222 70	+ 0 50
148	- (certif)	143	143	145	+ 1 40
500	U.A.P.	480 90	482	487 50	+ 1 37
220	U F B Locab.	202	208	203	+ 0 50
168	U.G.C. DA (Robur)	179 70	179 70	179 70	....
410	U I C	420	422	420	....
460	U I F	468 20	464	472	+ 0 81
760	U I S	770	....	....	....
340	Unibail	336	336 10	338	+ 0 60
720	Valéo	744	730	741	- 0 40
150	Vallourec	150 50	153	155	+ 2 99
250	Via Banque	245	250	237 50	- 3 06
240	Worms et Cie	224 80	224 80	226	+ 0 53
1520	Zodiac	1540	1531	1535	- 0 32
810	Elf Gabon	815	813	818	+ 0 37
90	Amax	98	99	98 50	+ 0 51
153	Amer. Barrick	160	159 60	160	....
138	Amer. Express	123	133 30	133 40	+ 8 46
300	A.T.T.	288 50	294 70	292 90	+ 1 32
108	Anglo Amer.C.	114 80	116	116	+ 1 05
186	Amgold	188	188 20	188	....
225	Banco Santander	215	215	219 90	+ 2 28
720	B.A.S.F.	720	714	725	+ 0 69
910	Bayer	902	912	915	+ 1 44
45	Blenheim Plc	46 65	....	....	....
22	Buffelsfont.	24	24	24 10	+ 0 42
162	Chase Manh.	165	166 40	168	+ 1 82
1930	Daimler Benz	1955	1955	1977	+ 1 13
78	De Beers	77 10	78 65	80	+ 3 76
2160	Deutsche Bank	2171	2170	2177	+ 0 28
1190	Dresdner Bank	1166	1166	1166	....
36	Driefontein	40 30	40	40 25	- 0 12
250	Du Pont-Nem.	248	253 10	253 10	+ 2 06
266	Eastman Kodak	265	276	275 30	+ 3 89
7	East Rand	9 95	10 50	11 40	+ 14 5
23	Echo Bay	25 50	26 20	25 80	+ 1 18
172	Electrolux	165	160 10	180 10	- 2 97
139	Ericsson	132	....	....	....
316	Exxon Corp.	335	338 50	338 50	+ 1 04
255	Ford Motor	254 70	257 80	257 80	+ 1 22
28	Freegold	33 90	33 25	33 60	- 0 88
10 50	Gencor	11 50	11 65	11 50	....
455	Gén. Elect.	467 10	477 10	474 90	+ 1 67
205	Gén. Motors	205	208 80	210	+ 2 44
325	Gén. Belgique	343 10	348	348 10	+ 1 46

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
36	Gd. Métropol.	36 60	36 80	35 95	- 1 78
39	Guinness	37 10	37	37 70	+ 1 62
20	Hanson PLC	20 45	20 50	21	+ 2 69
7	Harmony Gold	9 50	10	9 95	+ 4 74
390	Hewlett Packard	386	398	398	+ 3 11
31	Hitachi	31 25	31 45	31 80	+ 1 76
860	Hoechst	847	850	850	+ 0 35
93	I.C.I.	92 25	93 90	91 50	- 0 81
250	I.B.M.	278	285	283 60	+ 2 01
405	I T T	385	398	396 80	+ 3 06
149	Ito Yokado	151	151 70	153 10	+ 1 39
48	Matsushita	49 15	49 30	49 75	+ 1 22
270	Mc Donald's	269	270	271	+ 0 74
225	Merck	220	224 80	224 80	+ 2 18
535	Minnesota M.	532	...	.	. .
36	Mitsubishi	36 80	37 70	37 70	+ 2 45
325	Mobil corp.	335 20	.	.	.
330	Morgan J.P.	322 60	328 20	328 20	+ 1 74
4020	Nestlé	4000	4090	4028	+ 0 70
126	Norsk Hydro	124 60	125 10	125 60	+ 0 80
55	OFSI	73 80	72 35	69 90	- 5 28
1240	Pétrofina	1211	1225	1230	+ 1 57
390	Philip Morris	408	416 30	414 50	+ 1 59
71	Philips	70 60	..	....	..
86	Placer Dome	68 10	70 60	70 80	+ 3 96
275	Procter Gamble	273 10	...	..	...
182	Quilmès	178	182	182	+ 2 25
13 50	Randfontein	15 50	15 60	15 60	+ 0 65
240	Rhone Poul. Rorer	241	243	242 50	+ 0 62
425	Royal Dutch	446	451 50	450 30	+ 0 96
54	R T Z	53 80	53 25	53 80	....
14	Saat.& Saatch.	14 05	14 25	14 30	+ 1 78
17	St Helena	21 50	21 50	22	+ 2 33
305	Schlumberger	315	319 80	317 90	+ 0 92
43	Shell transp.	45 20	45 35	45 45	+ 0 55
2030	Siemens	2052	2036	2061	+ 0 44
180	Sony	178	180 50	180 50	+ 1 40
75	Sumitomo Bank	79	79 86	79 85	+ 1 08
148	T.D.K.	149 50	152 20	152 50	+ 2 01
59	Telefonica	59	59 50	60 50	+ 2 54
26	Toshiba	26 40	26 90	26 80	+ 1 52
580	Unilever	576	580	580	+ 0 69
260	Unit.Techn.	246 10	259 40	259 40	+ 5 40
170	Vaal Reefs	191 80	185 50	190	- 0 94
940	Volkswagen	950	957	960	+ 1 05
270	Volvo	276 50	275 50	275 50	- 0 36
53	West. Deep.	64	64	64 60	+ 0 94
445	Xerox Corp	444	...	....	..
105	Yamanouchi	107 40	108 50	108 60	+ 1 30
4 95	Zambia Cop.	5 30	5 25	5 50	+ 3 77

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	5 47
10,80% 79/94	100 70	4 43
Emp.Etat 13,4% 83	....	1 54
10,26% mars 86	104 20	9 16
OAT 10% 5/2000	111 54	6 94
OAT 9,9% 12/1997	....	1 35
OAT 9,8% 1/1996	103 66	0 05
PTT 11,2% 85	....	1 87
CFF 10,25% nov 90	110 70	9 07
CNA 10 % 1979	100	8 55
CNB Bques 5000F	98 20	0 73
CNB Paribas 5000F	98 10	0 73
CNB Suez 5000F	98 20	0 73
CNI 1/82 5000F	98 22	0 73
CNT 9 % 86	101 80	6 65
CRH 10,90% déc.85	109 35	0 68
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1071	....
Cana	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	605	....
Ly. Eaux cv 6,5%	753	....
Thoms. cv 9,2% 88	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1485	....
Arbel	408	399 50
Bains C.Monaco	886	860
B.Hypoth.Europ.	217	....
B.N.P. Intercont.	333	333
Bénédictine	2151	....
Bidermann Internat.	469	...
Blanzy Ouest	900	....
B T P	16 10	16 30
Cambodge	890	....
Carbone Lorraine	275	280
Case Pochin	1 30	....
C.B.C.	261 50	250
C.E.G.F (Frigor.)	770	....
Centenaire Blanzy	303	....
Ceragon	17 30	...
Champex Ny.	14	....
CIC (CIP)	155	163 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1000	903 o
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Cie Industrielle	3330	....
Cpt Lyon Alemand	290	291
Concorde	590	590
Constr.Méc.Prov.	22	....
Crédit Gén.Ind.	110	....
Cr Universel (Cie)	325	....
Darblay	464	....
Delmas Vieljeux	1810	1760
Didot Bottin	569	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	256 10	259 90
Ent.Mag. Paris	3812	....
Eridania-Béghin CI	465	470
Fidei	375	372 10
Finalens	300	....
F.I.P.P.	48 25	....
F.N.A.C.	1919	1920
Foncière (Cie)	446	....
Foncina	330	....
France I.A.R.D.	399	....
France SA (La)	1615	1590
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	359	360
Genefim	249	245
Gévelot	448	....
G.F.C.	333 50	332
Groupe Victoire	740	....
G.T.I (Transport)	264	....
Immobail	331	332
Immobanque	632	625
Im.Marseillaise	4300	....
Invest.(Ste Cie.)	3000	....
Lille Bonnières	895	....
Locafinancière	480	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2560	2550
Lucia	225	....
Machines Bull	21	21
Mag.Uniprix	164 90	....
Métal Déployé	300	....
Mors	43	43
Navigation (Nle)	150	....
Optorg	320	320
Oréal (CI)	552	530
Origny-Desvroise	610	....
Palais Nouveauté	1070	....
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	180	....
Paris France	202	....
Paris Orléans	177	....
Parthena Invest	268 90	....
Piper Heidsieck	851	....
Porcher	242 10	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	381	....
Publicis	635	608
Rochefortaise	115 30	....
Rosario	137	....
Rougier	184 90	....
S.A.C.E.R.	637	....
S.A.F.A.A.	199	....
S.A.F.I.C Alcan	188 40	....
Saga	360	....
Saint Dominique (F.)	120	120
Salins du Midi	516	520
Savoisienne M.	145	....
Silic	580	....
S.I.P.H.	90	....
S.M.C.I.	51	....
Sofal	470	....
Soffo	172 10	....
Sofitam (ex Sacam)	65	....
Sofragi	2253	....
Sondure Autogène	655	655
Sovabail	251	....
Sterel	632	....
Taittinger	2160	2095
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	228	....
Ufiner	1080	....
Vicat	447	....
Viniprix	1876	....
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	500	....
Akzo Nv Sico	404	....
Alcan Aluminium	98	....
American Brands	195	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	82 10	....
Banco Popular Espa.	800	....
B.Reglements Int.	18300	....
Can.Pacifique	89 15	....
Chrysler Corp.	200	....
C I R	2 65	....
Commerzbank	850	....
Dow Chemical	287	300
Fiat	14 55	....
GBL (Brux Lamb.)	448	....
Gevaert	1010	....
Glaxo Holdings Ltd	57 90	....
Goodyear Tire	363 30	....
Grace and Co (WR)	204	....
Honeywell Inc. Inc	164	....
Johannesburg	65 10	....
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	21 50	....
Noranda Mines	56 80	....
Olivetti priv	4 31	...
Pfizer Inc	352 40	....
Ricoh	21 20	....
Robeco	293 10	299 60
Rodamco NV	140	140 60
Rolinco	288 10	293
Saipem	3 86	....
Sears Group	24	....
SKF Aktiebolaget	50 50	....
Tenneco Inc	202 10	....
Toray Ind	23 40	....
West Rand Cons.	4 20	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	55 10	....
C G H Cogenhor	7	....
Copartex	615	....
Europ. Accum.	79	....
Europ Soutres Ind.	8 10	....
Guy Degrenne	280 10	...
Lecteurs du Monde	220	....
Nicolas	1050	....
Office Cent. Pharma.	630	...
Particip. Perrier	304	....
Rorento N.V.	243 10	....
St-Gobain-Emballage	1685	....
Schlumberger Ind.	482	....
S.E.P.R.	1381	...
S.M.T. Goupil	0 61	....
S.P.R. act. B	232	....
Waterman	1100	...

SICAV (sélection) 29/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	200 36	195
Actimonétaire C	30334 14	30334 14
Actimonétaire D	30334 14	30334 14
Améri-gan	7582 02	7290 40
Amplitude	640 59	621 93
Associc	1083 10	1083 10
Atout Futur	421 76	411 46
Aurecic	1084 52	1052 93
Avenir Alizes	1748 24	1713 96
Axa Capital	184 10	178 74
Axa Court Terme	8494 85	8494 85
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	910 19	883 68
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	771 66	749 18
Axa Europe	126 21	122 53
Axa Investiments	107 02	103 90
Axa NPI	120 69	117 17
Axa Ob.Fr.Extrans.	151 97	147 54
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	131 44	127 61
Axa Prem.Ex.Agepra.	124 23	120 61
Axa Sél.Ex.Dr.Sols.	150 98	146 58
Axa Valeurs PER	123 47	119 87
Cadence 1	1062 27	1041 44
Cadence 2	1069 17	1047 23
Cadence 3	1060 26	1039 47
Capimonétaire	6889 81	6683 13
Capioblig.	6900 25	6764 95
Capiracic	1420 63	1399 64
Comois	1409 43	1375 05
Comptavalor	3746 53	3740 92
Convertimmo	332 69	326 17
Credinter	446 29	433 29
Credit Mutuel Capital	1357 29	1330 68
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	710 29	710 29
Cred.Mut.Ep.Indus.	85 20	92 65
Cred.Mut.Ep.J.	74151 13	74151 13
Cred.Mut.Ep.long.T.	197 92	192 62
Créd.Mut.Ep.Monde	1181 22	1149 61
Cred.Mut.Ep.Quatre	1111 46	1081 71
Dieze	1382 40	1348 68
Drouot France	846 72	822 06
Drouot Sécurité	232 30	225 53
Ecocic	1075 79	1044 46
Ecuper	127 48	123 77
Ecur. Capitalisation	2753 40	2726 14
Ecur. Expansion	512382 38	511614 94
Ecur. Géovaleurs	2330 24	2262 37
Ecur. Investissement	151 21	146 81
Ecur. Monepremière	71682 06	71682 06
Ecur Monétaire	41988 27	41988 27
Ecur. Trésorerie	2587 39	2587 39
Ecur. Trimestriel	2073 60	2053 07
Elancial	108 62	105 46
Energie	264 64	252 64
Eparcic	3848 80	3848 80
Eparcourt-Sicav	4682 23	4670 80
Epargne Associat.	28881 41	28575 34
Epargne Capital	11588 35	11473 61
Epargne Croissance	1711 37	1665 57
Epargne Oblig.	210 68	205 04
Epargne-Unie	1310 73	1278 78
Epargne Valeur	443 16	431 30
Ecli Cash capi.	8394 74	8394 74 ◆
Eufinvest capi.	607 33	589 64 ◆
Euro Solidarité	1089 14	1088 26
Eurocic Leaders	1004 37	975 12
Eurodyn	1142 58	1114 71
Euro Gan	6020 85	5789 28
Fonsicav	15418 19	15418 19
France-gan	9834 43	9552 34
France Garantie	279 45	278 89 ◆
France Obligations	504 82	499 82
Francic	446 46	433 46
Francic Pierre	101 23	98 28

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1091 90	1060 10
Fructi-Associations	37 48	37 48
Fructi-Capi	45 32	44 85 ◆
Fructidor	243 61	240 01
Fructifrance action C	909 53	887 35
Fructifrance action D	889 24	867 55
GAN Rendement	5340 51	5261 59
Gestilion	15831 44	15752 68
Gest.Associations	172 76	168 98
Horizon	1262 45	1225 68
HLM Monétaire	14883 30	14883 30
Indicia	1006 76	985 89 ◆
Indost.Fse.Court.T	1572 68	1572 68 ◆
Interoper	109699 33	108504 20
Interoblig	14951 66	14658 49
Intersélection Fce	494 87	485 17
Japacic	145 57	141 33
Jeanepargne	302	297 54
Latitude	2398 07	2394 48
Lion Association	11012 96	11012 96
Lion Institution	31930 08	31850 45
Lionplus	1056 71	1035 99
Lion Trésor	2285 35	2262 72
Lion 20 000	27908 28	27908 28
Livret Bourse Inv.	558 68	542 41
Livret Portefeuil.	706 83	686 24
Méditerranée	171 11	166 13
Mensuel CIC	10172 06	10071 35
Monecden	72763 86	72763 86
Mone.J	38634 82	38634 82 ◆
Monévalor	87487 73	87487 73
Mutualité dépôts	14307 83	14279 27
Natio Court Terme	101375 00	101072
Natio Court Terme2	304047 00	304047
Natio-Epargne	18908 43	18721 22
Natio-Ep. Ret.	124 81	121 47
Natio Eparg.Trésor	8304 25	8287 67
Natio-Fran.index	974 02	947 85
Natio-Imm.	1077	1048 18
Natio-Inter	1535 47	1494 37
Natio-Monétaire	26896 63	26896 63
Natio-Opportunités	1005 09	978 19
Natio-Patrimoine	1299 39	1264 61
Natio-Perspectives	1031 88	1004 26
Natio-Placements	63052 41	63052 41
Natio-Revenu	1062 67	1062 15
Natio Sécurité	11804 95	11804 85
Natio-Valeurs	861 03	837 99
Nippon-Gan	4723 83	4542 14
Nord Sud Develop.	1679 31	1675 96
Obli-Associations	164 30	162 67
Oblicic-Mondial	2733 76	2693 36
Oblicic-Régions	1086 72	1070 66
Oblifutur	3063 74	2989 01
Oblig. très cté	186 53	183 77
Obligion	1458 97	1444 52
Oblisécurité Sicav	13796 61	13796 61
Oraction	1022 24	997 31
Orvalor	7366 75	7222 30
Paribas Capitalisation	1620 52	1596 57
Paribas Opportunités	124 27	119 20
Paribas Patrimoine	577 29	553 76
Patrimoine Retraite	236 99	232 34
Pervalor	619 78	607 63
Placement A.	1437 70	1409 51 ◆
Placement J.	7703 40	7688 02 ◆
Placement M.	71577 70	71434 83 ◆
Placement Nord	902 38	894 69 ◆
Plénitude	139 11	135 06
Poste Croissance	23148 30	23125 17
Poste Gestion	70297 67	70297 67
Première Oblig	11215 40	11204 20
Prévoy. Ecureuil	119 04	117 86

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	31390 39	31390 39
Proficias	999 93	975 54
Quartz	133 57	130 31
Réalvalor	735 61	721 19
Rentacic	162 01	159 62
Revenus Trimestr.	5430 72	5376 96
Revenu-Vert	1162 49	1134 14
St Honoré Vie & Santé	960 67	917 11
St Honoré Bons du Tr.	11949 61	11880 16
St Honoré Invest.	765 81	731 08
St Honoré Pacifique	590 54	563 76
St Honoré Real	15978 50	15912 85
Sécuricic	1852 43	1852 43
Sécuri-Gan	12561 03	12314 74
Sécuritaux	1480 96	1480 96
Sicasdin	731 39	720 58
Sicav Associations	1964 27	1964 27
SFI-CNP Assur.	669 07	649 58
S.G. Fr. opport. C et D	1142 08	1119 69
Sicav 5.000	434 06	422 44
S.I. Est	1299 87	1262 01
Silvafrance	672 64	654 64
Sivam	401 64	390 89
Sivarente	222 79	218 42
Sivinter	437 52	425 81
S.N.I.	1073 73	1042 46
Sogenfrance C et D	1099 75	1078 19
Sogépargne	312 38	306 25
Sogever	974 08	954 98
Soginter	1280 96	1255 84
Soleil Investissements	581 57	559 20
Solstice	2212 06	2206 54
State Street Act. Eur.	9052 14	8746 03 ◆
State Street Act. Frce.	9977 34	9696 74 ◆
St. Str. Act.Japon	10091 65	9750 39
State Street Emer. Mts	12381 79	11786 51 ◆
St.Street OAT Plus	11137 39	10919 01 ◆
Stratégie Actions	823 11	791 45
Stratégie Rendement	1497 33	1450 20
Technocic	988 86	960 06
Techno-Gan	5556 44	5342 73
Thesora	708 82	701 80
Trésor Plus	1381 07	1367 40
Trésor Trimestriel	1051 77	1041 36
Trésoricic	138946 20	138946 20
Trilion	5246 61	5179 28
UAP Investissement	426 95	411 52
UAP Actions France	579 14	558 21
UAP Act. Select.	609 75	587 71
UAP Aedificandi	540 22	520 69
UAP Alizé	212 29	204 62
UAP Alto Sicav	169 43	163 31
UAP Moyen Terme	150 39	144 95
UAP Première Cat.	11576 89	11158 45
Uni-Associations	119 97	119 97 ◆
Uni-Foncier	1200	1170 73
Unifrance	568 01	554 16
Uni Régions	1169 03	1140 52
Univar	249 80	249 80 ◆
Univers Actions	1250 98	1220 47
Univers Obligations	1855 57	1810 31
Valorg	2178 60	2176 42
Valreal	58879 02	58850 59
Winterthur St-Honoré	220 33	210 34

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 29/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 352	5 406	5 1	5 6
Ecu	6 609	6 603	....	....
Allemagne (100 dm)	339 260	338 410	327	347
Belgique (100 F)	16 474	16 433	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 430	300 720	280	310
Italie (1000 lires)	3 618	3 646	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 750	87 750	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 106	8 102	7 7	8 5
Grèce (100 drachmes)	2 531	2 526	2 1	2 8
Suisse (100 f)	369 340	366 960	355	375
Suède (100 krs)	74 850	74 580	70	79
Norvège (100 k)	79 560	79 410	75	84
Autriche (100 sch)	48 225	48 100	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 750	4 758	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 735	3 740	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 224	4 264	4	4 4
Japon (100 yens)	4 313	4 338	4 1	4 3

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/1
Or fin (kilo en barre)	56400	56500
Or fin (en lingot)	57000	57400
Napoléon (20f)	330	327
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	323	325
Pièce Latine (20 f)	330	327
Souverain	417	425
Pièce 20 dollars	2095	2100
Pièce 10 dollars	1140	1052 50
Pièce 5 dollars	582 50	.....
Pièce 50 pesos	2125	2110
Pièce 10 florins	341	337

AGENDA

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM COLBERT (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE). Ensemble Alternance : 12 h 30 lun. Sharon Cooper (soprano), Alice Ader (piano), Arturo Tamayo (direction). Hersant, Bacri, Janacek.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Il Seminario Musicale : 20 h 30 mer. ; 12 h 30 jeu. Gérard Lesne (contralto). Bononcini, Scarlatti, Caldara.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Catherine Coumot, Eric Levionnois, Bruno Martinez : 20 h 30 ven. Piano, violoncelle, clarinette. Beethoven, Schumann, Brahms Duo Scaramouche : 17 h 30 dim. Mozart, Schubert, Grieg, Debussy, Ravel Académie de l'Ile Saint-Louis : 20 h 30 jeu., sam. Frédéric Presle (trompette), Bertrand de Billy (direction). Jolivet, Albinoni, Honegger.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). L'Itinéraire : 20 h 30 mer. Carmen Fournier (violon), Alain Louvier (direction). Saariaho, Bancquart, Xu, Alvarez.

LE CERCLE (43-22-50-46). Vienna Express : 21 h mer., jeu., ven., sam., dim. Anne Thomas, Claude Collat : 21 h lun. Piano à quatre mains. Dvorak, Brahms, Satie.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Christophe Rousset : 12 h 45 mer. Clavecin. Couperin Trio Fontenay : 12 h 45 ven. Haydn, Brahms Eric Lesage : 12 h 45 lun. Piano. Schumann Philharmonia Orchestra, Ensemble InterContemporain : 20 h 30 lun. Maria Ewing (soprano), Pierre-Laurent Aimard (piano), Laszlo Hadady (hautbois), Pierre Boulez (direction). Messiaen, Boulez, Carter Schola Saint-Grégoire du Mans : 18 h 30 mar. Joachim Harvard de La Montagne (orgue), Denise Lebon (direction). Chants grégoriens.

EGLISE DE LA TRINITÉ. Orchestre philharmonique de la RATP : 16 h dim. Nicolas Vendeling, Nathalie Vendeling-Conty (flûte), Elisabeth Procuronoff (soprano), Catherine Cardin (mezzo-soprano), Jean-Francis Monvoisin (ténor), Bertrand Grunenwald (basse). Chœur universitaire de Jussieu, Chœur de Lutèce, Jacques Mas (direction). Rossini, Cimarosa.

EGLISE DES DOMINICAINS (45-63-63-04). Schola Saint-Grégoire du Mans, Jacques Kauffmann : 16 h 30 dim. Orgue. Dandrieu, Marchand, Buxtehude, chants grégoriens.

EGLISE RÉFORMÉE DES BATIGNOLLES. Le Bavolet-flottant : 17 h dim. Jean-Jacques Samuel (ténor). Bach, Buxtehude, Corelli.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre des Parisiens : 20 h 30 mar. Chœur Arioso, Jean-Louis Petit (direction). Mozart.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : 21 h sam. Telemann, Haendel, Vivaldi Marc Grauwels, Yves Storms, Giselle Herbert : 20 h 30 mar. Flûte, guitare, harpe. Mozart, Guiliani, Ginastera, Bach, Telemann, Rossini, Ravel, Fauré.

HOTEL DE CRILLON. Catherine Joly : 17 h dim. Piano. Beethoven, Schubert, Liszt.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Jean-François Vinciguerra, Catherine Stagnoli : 22 h 30 mer. Baryton-basse, piano. Poulenc Patricia Reibaud, Simon Schembri : 22 h 30 jeu. Violon, guitare. Scheidler, Molino, Paganini Roger Boutry, Sylvie Hue, Didier Costarani : jusqu'au 5 février 1993. 22 h 30 ven. Piano, clarinette, hautbois, Daniel Neuranter (basson). Poulenc.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Martha Arapis, Dimitris Yakas : 18 h 45 jeu. Soprano, piano. Kalomiris, Spathis, Riadis, Levidis, Samaras, Ravel Arve Moen Bergset, Helge Kjekshus : 18 h 45 mar. Violon, piano. Grieg, Tveitt, Bull, Brustad, Sibelius. Atelier-concert.

NOTRE-DAME DE PARIS. Daniel Roth : 20 h 30 mar. Récital d'orgue. Vierne, Widor, Liszt.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Dimitri Hvorostovski, Mikhail Arkadiev : 20 h jeu. Baryton, piano. Rimski-Korsakov, Borodine, Tchaïkovski, Rubinstein Hedwig Fassbender, Aziz Kortel : 20 h ven. Mezzo-soprano, piano. Schubert, Wolf, Brahms, Schoenberg Quatuor Vanbrugh : 20 h mar. Haydn.

ORATOIRE DU LOUVRE. Orchestre Sinfonia Sacra : 20 h 30 jeu. Chœur de l'Oratoire du Louvre, Florian Hollard (direction). Fauré.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Délices et tourments sur le mode mineur : jusqu'au 28 février 1993. 21 h jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim. Spectacle de Sophie Boulin. Sophie Boulin (soprano), Freddy Eichelberger (clavecin). Musique de Couperin, Lambert Chantefleurs, récital botanique : jusqu'au 14 février 1993. 21 h jeu., ven., sam. ; 17 h dim. Musique de Wiener, textes de Desnos. Chantal Galiana (chant), Sophie Morando (violoncelle), Fabrice Boulanger (piano), Daniel Pabœuf (saxophone).

SALLE ANDRÉ-MARCHAL. Alexandre Brussilovsky, Igor Lazko : 20 h 30 sam. Violon, piano. Veracini, R. Strauss, Janacek, Chostakovitch.

SALLE CORTOT (47-63-80-16). Claire Louchet, Françoise Inspektor, Hervé Lamy : 20 h 30 jeu. Soprano, mezzo-soprano, ténor, Jean-Pascal Ollivry (baryton), Pierre Loiret, Giedrius Gapsys (piano). Brahms.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Quartuor Debussy : 11 h dim. Mozart, Kurtag, Ravel, Hindemith José Van Dam, Valery Afanassiev : 20 h 30 lun. Baryton, piano. Schubert Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Frédéric Palassy (violon), Daniel Arrignon (hautbois), Bruno Poindefert (direction). Stravinsky, Mozart, Girard, Schubert.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre Paul Kuentz : 20 h 30 mer. Barbara Schlick (soprano), Maurice André (trompette), Paul Kuentz (direction). Bach, Albinoni, Vivaldi, Mozart, Barber Orchestre symphonique français : 20 h 30 jeu. Jean-Philippe Collard (piano), Laurent Petitgirard (direction). Fauré, Ravel, Rachmaninov Chœur féminin d'Ile-de-France : 18 h sam. Bruno Rossignol (direction). Rossini, Debussy, Marenzio, Schubert Orchestre Pasdeloup : 20 h 30 sam. Pierre Amoyal (violon), Michel Quéval (direction). Berlioz, Saint-Saëns, Dukas, Chausson, Ravel Orchestre philharmonique de Berlin : 20 h 30 lun. Maurizio Pollini (piano), Claudio Abbado (direction). Brahms Orchestre philharmonique de Berlin : 20 h 30 mar. Maxim Vengerov (violon), Claudio Abbado (direction). Brahms.

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). Maureen Gallagher, Raphaël Denchin : 20 h 30 mar. Piano. Schumann, Rachmaninov, Prokofiev, Bartok.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Elijah : 20 h 30 mer. Oratorio de Mendelssohn. Solle Isokoski (soprano), Monica Groop (mezzo-soprano), John-Mark Ainsley (ténor), Petteri Salomaa (basse), La Chapelle royale, Collegium Vocale de Gand, Orchestre des Champs-Elysées, Philippe Herreweghe (direction) Werther : 20 h 30 jeu. Opéra de Massenet (version de concert). Laurence Dale (ténor), Béatrice Uria-Monzon (mezzo-soprano), René Massis (baryton), Maîtrise école régionale Nord-Pas-de-Calais, Orchestre national de Lille, Jean-Claude Casadesus (direction) Iphigénie en Tauride : 20 h sam. Opéra de Gluck (version de concert). Martine Dupuy (mezzo-soprano), Donald Kaasch (ténor), François Le Roux, Jean-Philippe Laffont (barytons), Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France, Roberto Abbado (direction) Maria Joao Pires : 20 h 30 dim. Piano. Beethoven, Schubert Alain Meunier, Hélène Grimaud : 11 h dim. Violoncelle, piano. R. Strauss, Brahms Régis et Bruno Pasquier, Arto Noras : 20 h 30 lun. Violon, alto, violoncelle, Philippe Bianconi (piano), Quatuor Lindsay, Michel Lethiec (clarinette). Brahms.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Ensemble vocal A Sei Voci : 11 h dim. Vasquez, Achieta, Ancina.

Périphérie

BOULOGNE-BILLANCOURT. CENTRE CULTUREL (47-12-77-95). Ensemble instrumental du Conservatoire de région : 20 h 30 jeu., ven. Le Madrigal de Paris, Laure Morabito, Pierre Calmelet (direction), Liliane Mazeron (mise en scène). Monteverdi.

COURBEVOIE. SALLE DES MARIAGES (43-33-63-52). Mireille Patrois, Bernadette Rehak : 20 h 45 jeu. Soprano, piano, clarinette. Schubert, Spohr, Rossini.

CROISSY-SUR-SEINE. ECOLE JULES-VERNE. Ars Fidelis : 17 h dim. Christian Gouiguène (direction). Prokofiev, Schubert, Haydn.

FONTENAY-SOUS-BOIS. SALLE JACQUES-BREL (48-75-44-88). Youval Micenmacher, Armelle de Frondeville : 14 h 30 mer., ven. Percussions, soprano, Jean-Marie Machado (piano). Fauré, Poulenc, Berlioz, Ravel, Aperghis, Machado, Micenmacher.

FRESNES. FERME DE COTTINVILLE (46-66-08-10). Orchestre Jeune Philharmonie : 17 h dim. Jean-Jacques Werner (direction). Beethoven.

GARCHES. CENTRE CULTUREL SIDNEY-BECHET (47-41-79-97). Mikhail Rudy : 17 h dim. Piano. Brahms, Liszt, Janacek, Moussorgski.

L'HAY-LES-ROSES. LA TOURNELLE. Orchestre symphonique de l'UNESCO : 21 h mar. Jorge Lozano-Corres (direction). Beethoven.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-40-77-61). Lorenzo Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Bach, Couperin, Facoli, Picchi.

PAVILLONS-SOUS-BOIS. ESPACE DES ARTS (48-48-10-30). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 30 sam. Gérard Jarry (direction). Britten, Elgar, Tchaïkovski.

RUEIL-MALMAISON. THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX (47-32-24-42). Orchestre Pasdeloup : 20 h 45 mer. Wolfgang Doerner (direction). Wagner.

SAINT-OUEN. ESPACE 1789. Ensemble instrumental Audonia : 15 h dim. Pascal Lerebours (piano), Marcel Borusiac (direction). Haydn, Mozart.

SANNOIS. CENTRE CYRANO-DE-BERGERAC (39-81-80-55). Orchestre philharmonique européen : 20 h 30 mar. Hugues Reinier (direction). Schubert, Beethoven.

SARCELLES. FORUM DES CHOLETTES (39-90-74-65). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h sam. Alain Meunier (violoncelle), Tommaso Placidi (direction). Stravinsky, Weill, Gulda.

SAVIGNY-SUR-ORGE. EGLISE SAINT-MARTIN (69-96-91-58). Orchestre national d'Ile-de-France : 16 h dim. Gérard Jarry (direction). Britten, Elgar, Tchaïkovski.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Les Festes galantes : 17 h 30 sam. Charpentier, Brossard.

VERSAILLES. PALAIS DES CONGRÈS (39-56-26-25). Orchestre philharmonique de Versailles : 17 h 45 dim. Gérard Gahnassia (piano), Trajan Popesco (direction). Rossini, Tchaïkovski, Beethoven.

VILLE-D'AVRAY. CHATEAU (47-50-44-28). Catherine Joly : 20 h 30 sam. Piano. Liszt, Beethoven, Schubert.

VILLECRESNES. EGLISE NOTRE-DAME (45-99-09-09). Ad Libitum : 17 h 30 dim. Purcell, Couperin, Sammartini, Scarlatti, Schickardt.

VILLEJUIF. THÉATRE ROMAIN-ROLLAND (47-26-20-02). La Célébration des invisibles : 15 h dim. De Hurel, Percussions de Strasbourg, Ensemble Musicatreize, Roland Hayrabedian (direction), Michel Rosenmann (mise en scène). Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Les Contes d'Hoffmann : jusqu'au 27 février 1993. 19 h 30 mer., lun. Opéra d'Offenbach. Vinson Cole, Georges Gautier, Robert Dumé, Andreas Jaggi (ténors), Jean-Philippe Lafont, Jean-Marie Fremeau (baryton), Hedwig Fassbender, Françoise Martinaud, Bernadette Antoine (mezzo-sopranos), Valeria Esposito, Mara Zampieri, Maria Bayo (sopranos), Pierre Thirion-Vallet, Antoine Garcin (basses), Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, John Nelson (direction), Roman Polanski (mise en scène), Redha (chorégraphie) Un bal masqué : jusqu'au 20 février 1993. 19 h 30 sam. Opéra de Verdi. Dennis O'Neill (ténor), Philippe Rouillon (baryton), Gabriela Benackova, Young Ok Shin (sopranos), Elena Zaremba (mezzo- soprano), Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Michelangelo Veltri (direction), Nicolas Joel (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Ascanio in Alba : jusqu'au 19 février 1993. 19 h 30 mar. De Mozart. Eva Mei-Godlewska, Gwendolyne Bradley, Priti Coles (sopranos), Arthur Stefanovicz (haute-contre), Alasdair Elliott (ténor), Ensemble Mosaïques, Ensemble Cantatio, Christophe Coin (direction), Pierre-Alexandre Jauffret (mise en scène).

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). Archéologie du XXe siècle : jusqu'au 7 février 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 16 h dim. Edwige Bourdy (soprano), Daniel Soulier (comédien), Ensemble Clément Janequin. Mireille Laroche (mise en scène). Musique de Monteverdi, Gesualdo, Banchieri, Caccini, Peri.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). La Servante maîtresse : jusqu'au 6 février 1993. 18 h 45 mer., jeu., ven., sam., dim., mar. Opéra de Pergolèse. Igor Lewis Borg, Guy Vives (barytons), Simine David, Marie-Claire Leblanc (soprano), Pierre Muller, Sandra Boyer (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Rose de Noël : jusqu'au 21 février 1993. 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h sam., dim. Opérette de Franz Lehar. Avec Richard Finell, Kriss Keller, Eliane Varon, Philippe Béranger, Jean-Paul Queret, Gilles Blot, Christian Blain, Luc David, Sylvie Van Der Meulen, Richard Finell (mise en scène), Laetitia Pozzo (chorégraphie).

Périphérie

ENGHIEN-LES BAINS. THÉATRE DU CASINO (34-12-94-94). La Bohème : 20 h 30 mer. De Puccini. Il Teatro Lirico Arturo Toscanini de Milan.

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-96-77-67). Histoire d'un Faust : 20 h 45 ven. De Xenakis. Roland Auzet (percussions), Nicholas Isherwood (basse), Véronique Betoumé, Jean-Louis Hourdin (mise en scène), Yolande Merzoiff (chorégraphie). Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

LONGJUMEAU. THÉATRE ADOLPHE-ADAM (69-09-40-77). La Route fleurie : 15 h sam., dim. De Francis Lopez. Avec Sylvia Rosi, Sabine Jean Georges, Estelle Dasnière, Carlo di Angelo, Daniel Desmars, Jacques Dubois (direction).

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-96-77-67). Le Prince de Madrid : 16 h dim. De Francis Lopez.

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Bobby Rangel Trio : 22 h 30 mer. ; Le Grand Orchestre d'Hervé Krief : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Bradley Wheeler Quartet : 22 h 30 dim. ; Time For Exchange Eric Schultz Nonet : 22 h 30 lun. ; Sigfried Kessler-René Malhe Quartet : 22 h 30 mar.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Michel Portal, Aldo Romano Quartet : 21 h sam. ; Sclavis-Pifarely Acoustic Quartet : 19 h mar. ; Michel Portal, Nguyen Le, Jon Christensen : 21 h ven. Anches, guitare, batterie, Jean-François Jenny Clark (contrebasse).

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Donke : 22 h 30 ven., sam. ; Jean-Marie Ecay, Francis Lassus, Richard Bona : 22 h 30 dim.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Marlène Ver Plank Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : jusqu'au 14 février 1993. 22 h 45 dim., lun., mer.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Sébastien Texier Quartet : 16 h sam.

CAFÉ CAFÉ (44-79-02-02). Ceu do Brasil : jusqu'au 23 février 1993. 22 h mer. Soirée ambiance Brésil.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Amar Sundy : 22 h 30 mer., jeu. ; Chris Lancry : 22 h 30 lun., mar. ; Baby Blues : jusqu'au 28 février 1993. 22 h ven., sam., dim.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Al Grey, Dany Doriz Quartet : jusqu'au 14 février 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., mar. ; Gene Conners : 21 h 30 lun.

LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Les Poubelles Boys : jusqu'au 3 mars 1993. 20 h 30 mer. ; Azuquita : jusqu'au 25 février 1993. 20 h jeu. Salsa ; La Makyna de Thimotey Herelle : jusqu'au 23 février 1993. 20 h mar.

LA CIGALE (42-23-15-15). Lofofora, Dirty District, Malka Family : 19 h jeu. Human Spirit, Juan Rozoff. Au profit des Restaurants du coeur ; Pure Cellophane, Spartakus, les Coquines : 19 h ven. Soon e MC. Au profit des Restos du coeur ; Rumble Fish, Kingsnakes, Betty Boop : 19 h sam. Les Casses pieds. Au profit des Restos du coeur ; La Souris déglinguée, Mc Solaar, Princess Erika : 19 h dim. Les Zarozeurs, Chihuahua, Indians. Au profit des Restos du coeur.

CINQUIÈME AVENUE (45-00-00-13). Hats : 0 h mer. ; Soul Connection : 0 h jeu.

ELYSÉE-MONTMARTRE. The Gladiators : 19 h 30 sam. ; Rage Against the Machine : 19 h 30 lun. ; Bolthrower, Vader, Grave : 19 h 30 mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : jusqu'au 24 février 1993. 22 h 30 mer. ; Mauro Serri & Friends : 22 h 30 jeu. ; Shakin Blues : 22 h 30 ven. ; Franck Ash Blues Band : 22 h 30 sam. ; House Band : jusqu'au 28 février 1993. 22 h 30 dim. ; Brooklyn : 22 h 30 lun. ; Moustique : 22 h 30 mar.

GIBUS (47-00-78-88). Cherokees, Groggy Holly : 23 h jeu. ; Green Hornets : 23 h sam. ; Dy Anxt, AR-VAG : 23 h mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 12 février 1993. 21 h ven. ; Trio New Orleans : 21 h sam.

HOTEL LUTÉTIA (49-54-46-55). Les Nuits jazz & boogie piano : 21 h 30 jeu., ven., sam. Axel Zwingenberger, Jean-Paul Amouroux Quartet, Carl Sonny Leyland, Günther Straub, Jean-Pierre Bertrand, Philippe Lejeune, Gilbert Leroux Washboard Group, Rob Agerbeek, Henri Chaix, Bob Seeley, Al Copley.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Strunz & Farah : jusqu'au 6 février 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos Tempos : 20 h 30 dim. ; Joe DeFrancesco : jusqu'au 20 février 1993. 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Barnard Maury quartet : 22 h 30 mer. ; Jon Hammond Show, Philippe Combelle : 22 h 30 jeu. ; Carl Sonny Leyland Trio : 22 h 30 ven. ; Rob Agerbeek Trio : 22 h 30 sam. ; Jean-Pierre Bertrand Trio, Jeffrey Smith : 22 h 30 mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Small Pox : 23 h mar.

LE MONTANA (45-48-93-08). René Urtreger Trio : jusqu'au 9 février 1993. 22 h 30 mer., lun., mar. ; Alain Bouchet Quartet : 22 h 30 jeu., ven. ; Chris Henderson Band : jusqu'au 28 février 1993. 22 h 30 dim.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Clarinette Connection : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Stéphane Guerault : 22 h lun., mar. Clarinette, saxo ténor, chant.

NEW MOON (49-95-92-33). Barking Dogs : 20 h 30 mer. ; Zwap : 20 h 30 jeu. ; Les Trolls : 23 h ven. ; Les Nénufars : 23 h sam. ; Strange Men : 20 h 30 lun.

NEW MORNING (45-23-51-41). Cowboy Mouth : 21 h mer. ; Adrien Politi, Lucia Abonjzio, Juan José Mosalini : 21 h jeu. ; Lapiro de M'Banga : 21 h sam. ; Arthur Blythe, Bob Stewart, Calvin Bell : 21 h mar. Saxophone, tuba, guitare, Arto Tuncboyaci (percussions).

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Mimi Lorenzini : 21 h mer., jeu., ven., sam.

OLYMPIA (47-42-25-49). Noir Désir : 20 h mer. ; Ange : 20 h lun.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Groovy Night : 22 h 30 ven. ; Twine Time : 22 h 30 sam. ; Antonio Cafe : 22 h 30 mar.

PALAIS DE L'UNESCO. New Jazz Orleans, Charleston : 20 h 30 mar. Avec le Paris Washboard Jazz Band et Clara (danse).

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). The Frank and Walters : 19 h mer. ; Zeeb Squed : 0 h mer., jeu., ven., sam. Acid Jazz ; Dreft : 19 h jeu. ; Marc Ribot & Shrek : 19 h sam. ; Barney Willen, Alain Jean-Marie : 19 h mer. ; Double Vision : 0 h mar. Acid jazz.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Bernardo Sandoval : 21 h mer. ; Felix Reyes Jazz Group : 21 h jeu. ; Riversailles : 21 h ven. ; Jean-Michel Proust, Jean-Michel Bernard : 21 h sam. ; Soirée CIM : 21 h lun. ; Marc Parrone : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Claude Luter Quintet : 21 h mer. ; Triocéphale : 21 h jeu. ; Southern Stompers : 21 h ven. ; Philippe Lucas Quintet : 21 h sam. ; 78 All Star : 21 h lun. ; Clovis et les Musicodingues : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Patrice Galas, Christophe Le Van, Philippe Soirat : 22 h 45 mer. ; Felice Reggio, Olivier Hutman, Thomas Bramerie : 22 h 45 jeu., ven., sam. Trompette, piano, contrebasse, Jean-Pierre Arnaud (batterie) ; Emmanuel Bex, Yves Brouqui, Richard Portier : 22 h 45 mar.

PIGALL'S. Dane Bryant : 20 h sam.

REX CLUB (45-08-93-89). Jesus Jones : 23 h mer. ; Kick Back : 23 h ven. Soirée Planète Rock.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Jimmy Gourley : jusqu'au 16 février 1993. 18 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. (guitariste), Dominique Lemerle (contrebasse) Salle 516 Dans le cadre du Festival 100 ans de jazz.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Gene Mighty Flea Conners : jusqu'au 12 février 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

SUNSET (40-26-46-60). Quoi de neuf docteur? : 22 h 30 mer. ; Webetoys : 22 h 30 jeu. ; Denis Fournier Quintet : 22 h 30 ven. ; Richard Raux Trio : jusqu'au 22 février 1993. 22 h 30 lun. ; Atapulse Group : 2 h 30 mar.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Richard Witczak et ses Tziganes : 22 h 30 jeu., ven., sam.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Gérard di Giusto Trio : jusqu'au 6 février 1993. 22 h 30 ven., sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Widow Makers : 22 h mer. ; Stylix : 22 h jeu. ; Chris Lancry : 22 h ven. ; Edgard & Co : 22 h sam. ; Jean-Jacques Milteau & Co : 22 h mar. ; Wolfpack : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Daniel Humair & Friends : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Zucchero : 20 h sam. ; Joe Satriani : 20 h lun.

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). High Society Jazz Band : 21 h ven.

CHOISY-LE-ROI. THÉATRE PAUL-ELUARD (48-90-89-79). Eric Lohrer Trio : 22 h ven.

COMBS-LA VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Michel Petrucciani : 20 h 45 ven. Piano.

ELANCOURT. LE BILBO-CLUB (30-62-58-82). No Man's Land, les Joueurs : 21 h sam.

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). Hervé Bourde, Marc Perrone : 20 h 30 ven.

FRESNES. MJC LOUISE-MICHEL (46-66-71-62). Flying Potatoes, Tom Tom Thomas, les Acariens : 18 h sam.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Bill Frisell Band : 20 h 30 jeu. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Jam Session : jusqu'au 24 février 1993. 21 h mer. ; Thierry Madiot Trio : 21 h jeu. ; John Greaves : 21 h ven. ; Loose Blues : 21 h sam. ; Shut up and Dance : 21 h mar.

NOISIEL. GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON (60-06-20-00). Michel Petrucciani : 21 h mar.

RIS-ORANGIS. LA DAME BLEUE (69-43-41-09). No Man's Land : 22 h ven.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. LA CLEF-L'ECLIPSE (39-73-38-13). Cutufla y Gomes Orquesta : 21 h ven. ; Ten Cuidado, Carré blanc pour série noire : 21 h sam.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Elisabeth Kontamanou : 21 h 30 ven. Jazz vocal.

SAVIGNY-SUR-ORGE. MJC (69-96-64-95). Michel Gentils, Shy Amal Maitra : 21 h ven. Guitare et percussion.

TREMBLAY-EN-FRANCE. ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON (48-61-09-85). Duo Hardy-Jauvain, Bojan Zulfikarpasic : 22 h sam.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Sylvie Gabriel : 20 h 30 dim.

AU BEC FIN (42-96-29-35). Les Mamies de la salle de garde : jusqu'au 15 février 1993. 23 h 30 jeu., ven., sam. ; 22 h 15 lun.

BATACLAN (47-00-30-12). Elmer Food Beat : 19 h jeu., ven.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Lacouture : 20 h 30 lun.

CAFÉ DE LA DANSE. Charts : 20 h 30 jeu., ven., sam.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Pierre Perret : jusqu'au 14 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 16 h dim.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). Le Mal-aimé : jusqu'au 13 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 16 h dim. Spectacle musical de Michel de Maulne. D'après Apollinaire. Avec Michel de Maulne, Ophélie Orecchia, Jean Vallère.

OLYMPIA (47-42-25-49). C. Jérôme : 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 17 h dim.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Igor Agar : 22 h 30 mer.

PALAIS DES SPORTS (44-68-69-70). Samira Toufic : 20 h 30 jeu.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Michel Sardou : jusqu'au 8 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim. ; 21 h lun.

PARC DE LA VILLETTE. Arthur H : jusqu'au 15 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Paname tropical : jusqu'au 6 février 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Jean Nô : jusqu'au 13 février 1993. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar.

STUDIO 28 (46-06-36-07). Duettistes Zig'Zinzin : jusqu'au 14 mars 1993. 21 h jeu., ven., sam. ; 14 h 30 21 h dim.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Didier Carret : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim. ; Maxime René Climent : jusqu'au 15 février 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-33-66-70). Valérie Ambroise : 20 h 30 lun.

THÉATRE TRÉVISE (48-45-27-77). Zaniboni : jusqu'au 7 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

TOURTOUR (48-87-82-48). Georges Chelon : jusqu'au 27 février 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

Périphérie

CHOISY-LE-ROI. THÉATRE PAUL-ELUARD (48-90-89-79). Jean Guidoni : 20 h 30 sam.

FOSSES. OMC GERMINAL (34-72-88-80). Un toit d'étoiles : 21 h mar. Didier Brunet (basse), Fabrice Ferrari (guitares), Philippe Journo (chant), Eric Le Louvier (claviers), Raminas (batterie), Jean-Michel Fremont (mise en scène).

LE KREMLIN-BICÊTRE. ESPACE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX (49-60-62-16). Nicole Croisille : 21 h sam.

MASSY. CENTRE OMNISPORTS (69-20-57-04). TSF : 21 h sam.

SAINT-CLOUD. CENTRE CULTUREL DES TROIS-PIERROTS (46-02-74-44). Manon Landowski : 20 h 45 jeu.

TRAPPES. LA MERISE (30-62-84-38). Sapho, Mônica Passos, Angélique Ionatos : 20 h 30 sam.

BALLETS

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Compagnie l'Inspiral : 20 h 30 mer. Quatre pièces, quatre vents, Kunto Matsumura (chor.) Compagnie Titre en cours : 20 h 30 ven., sam. ; 15 h dim. Fille d'amour, Crescendo code, Lola Keraly (chor.) Compagnie Martin Kravitz : 20 h 30 mar. Hans Holding the Void, Martin Kravitz (chor.).

DUNOIS (45-84-72-00). Compagnie Christine Burgos : 20 h 30 jeu., ven., sam. Les Ombres du bal, Christine Burgos (chor.).

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). La Bayadère : jusqu'au 10 février 1993. 19 h 30 jeu., sam., lun. Ballet de Petipa. Avec Isabelle Guérin, Moniques Loudières, Clotilde Vayer, Elisabeth Maurin, Elisabeth Platel, Laurent Hilaire, Charles Jude, Manuel Legris, Kader Belarbi, Nicolas Le Riche, Wilfried Romoli, Orchestre national de l'Opéra de Paris, Vello Pahn (direction), Rudolf Noureev (chorégraphie).

PALAIS DES SPORTS (44-68-69-70). Ballet Moïsseïev : jusqu'au 21 février 1993. 14 h mer. ; 20 h 30 ven., mar. ; 15 h 20 h 30 sam. ; 14 h 17 h 30 dim.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Paco Decina : jusqu'au 13 février 1993. 21 h jeu., ven., sam., mar. Ciro Esposito Fu Vincenzo, Paco Decina (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Anne Teresa de Keersmaeker : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Erts, Anne Teresa de Keersmaeker (chor.) Studio DM : 20 h 30 mar. Tauride, Catherine Diverres (chor.).

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). Tarikavalli : 15 h dim. Danse bharata natyam.

Périphérie

CLAMART. CENTRE CULTUREL JEAN-ARP (46-45-11-87). Casse-noisette : 20 h 30 lun. Ballet de Tchaïkovski. Ballet de l'Opéra royal de Wallonie, Jacques Dombrowski (chor.).

FRESNES. MJC LOUISE-MICHEL (46-68-71-62). Cie Volt, Emmanuel Accard : 18 h dim. Extra-teschaises, Emmanuel Accard (chor.).

LAGNY-SUR-MARNE. CENTRE CHARLES-VANEL (60-07-20-51). Tap Dance USA : 21 h jeu. Avec le Hot Foot Tap Duo et le Steps Ahead Tap Trio.

MONTREUIL. STUDIO BERTHELOT (48-70-64-63). Compagnie Mathilde Monnier : 21 h sam. ; 16 h dim. Je ne vois pas la femme cachée dans la forêt, Mathilde Monnier (chor.).

NOISY-LE GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). Hot Foot Tap Trio, Steps Ahead Tap Trio : 21 h mer.

MUSIQUES DU MONDE

EGLISE ÉVANGÉLIQUE ALLEMANDE. Gera : 12 h dim. Negro spirituals.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Petru Guelfucci : 18 h ven., sam. Voix de corse.

PARIS EN VISITES

MARDI 2 FÉVRIER

« Les passages du dix-neuvième siècle, leur origine et leur développement. Une promenade hors du temps » (premier parcours), 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 h 30, parvis du musée, devant l'éléphant (D. Fleuriot).

« La cathédrale orthodoxe russe Saint-Alexandre-Nevski », 14 h 15, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

« Le quartier du Gros-Caillou », 14 h 30, métro Champs-Elysées-Clémenceau (V. de Langlade).

« Hôtels et jardins du sud du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 40, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Le Musée Cognacq-Jay », 15 heures, 8, rue Elzévir (M. Hager).

CONFÉRENCES

6, rue Albert de Lapparent, 14 h 30 et 17 heures : « Anatolie et Iran antique : Ephèse, capitale d'Orient », par O. Boucher (Antiquité vivante).

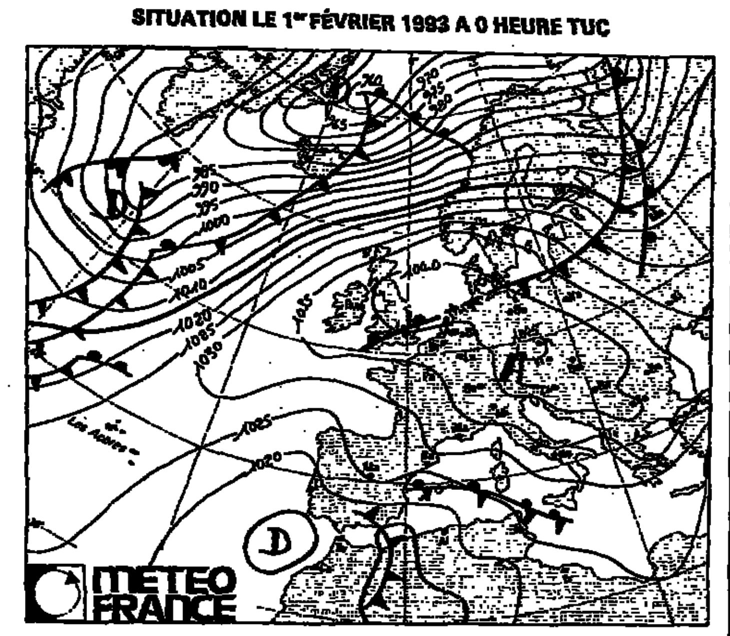
Salle Notre-Dame-des-Champs, 92 *bis*, boulevard du Montparnasse, 15 heures : « Les douze signes du zodiaque égyptien et l'éternel retour » (Paris et son histoire).

Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 heures : « Les planètes telluriques », par G. Oudenot (Cours d'astronomie pratique).

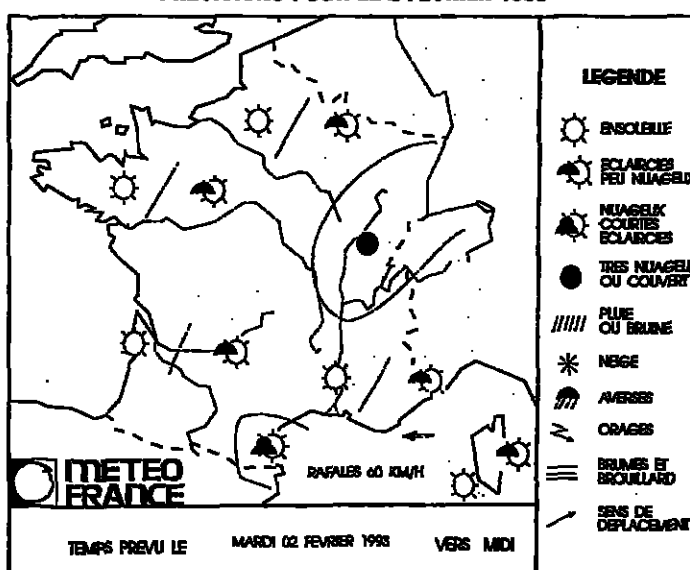
Salle Charles-Viennot, 24, rue Saint-Roch, 19 heures : « La seule révélation divine historique : ce que les Eglises disent de la personne de Jésus-Christ », par l'abbé L. Déjond et le pasteur A. Dumas. Entrée libre (Centrale catholique des conférences. Tél. : 42-60-56-32).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 2 FÉVRIER 1993



Mardi : souvent ensoleillé après les brumes matinales. – Au lever du jour, la grisaille sera présente du bassin parisien au Nord-Est et sur le Centre avec parfois des brouillards givrants. En cours de matinée, le soleil dissipera cette grisaille pour s'imposer l'après-midi.

Sur la région lyonnaise et la vallée de la Saône, les brouillards seront fréquents et tenaces et ne laisseront aucune chance au soleil.

Près de Perpignan, des entrées maritimes donneront un ciel nuageux.

Partout ailleurs, le soleil s'imposera rapidement. Il n'aura pas de mal à dissiper les quelques bancs de brouillard en Bretagne ou dans la vallée de la Garonne.

Les températures minimales seront comprises entre 2 et - 2 sur la moitié Nord. Localement - 5 sur le Nord-Est. Sur la moitié Sud, il fera entre 2 et 4 degrés au lever du jour, jusqu'à 8 degrés près de Perpignan.

Les températures maximales atteindront 5 à 9 sur la moitié Nord, 8 à 12 sur le Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 3 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 1-2-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 31-1-1993 à 6 heures TUC et le 1-2-1993 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	16	2	D
BIARRITZ	15	2	D
BORDEAUX	15	7	C
BOURGES	7	2	B
BREST	10	2	N
CAEN	7	0	D
CHERBOURG	7	3	N
CLERMONT-FER.	12	0	B
DIJON	3	2	C
GRENOBLE	10	–2	D
LILLE	7	–2	N
LIMOGES	9	6	D
LYON	9	2	B
MARSEILLE	15	4	D
NANCY	3	1	C
NANTES	10	4	C
NICE	13	5	D
PARIS-MONTS.	5	2	C
PAU	12	1	D
PERPIGNAN	12	10	C
POINTE-A-PITRE	29	22	D
RENNES	9	3	C
ST-ETIENNE	13	0	B
STRASBOURG	1	0	C
TOULOUSE	12	9	D
TOURS	10	1	C

ÉTRANGER

ALGER	21	7	D
AMSTERDAM	5	–2	D
ATHÈNES	7	2	D
BANGKOK	30	18	D
BARCELONE	14	11	P
BELGRADE	–4	–	–
BERLIN	2	–8	D
BRUXELLES	5	–4	D
COPENHAGUE	3	–4	B
DAKAR	22	17	D
GENÈVE	8	–1	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	2	–1	N
JÉRUSALEM	11	4	P
LE CAIRE	19	10	D
LISBONNE	14	8	N
LONDRES	8	6	C
LOS ANGELES	15	9	D
LUXEMBOURG	2	–4	C

MADRID	13	5	D
MARRAKECH	13	5	D
MEXICO	21	–	–
MILAN	6	–8	D
MONTRÉAL	–20	–23	*
MOSCOU	–8	–9	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	24	–	D
NEW-YORK	7	0	C
OSLO	–	–	–
PALMA	16	12	N
PÉKIN	6	–5	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	13	–1	D
SÉVILLE	13	7	N
SINGAPOUR	29	24	N
STOCKHOLM	2	–1	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	12	3	D
TUNIS	17	11	N
VARSOVIE	–2	–9	C
VENISE	6	–3	D
VIENNE	–7	–12	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde SCIÈNCES ET MÉDECINE

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Les mains d'Edith

ON s'était résigné à écouter Jean-Marie Le Pen à «L'Heure de vérité». Il précisa d'emblée qu'il n'était pas, mais alors pas du tout, en baisse, c'était là de la désinformation des grands médias qui, etc. Tout allait d'ailleurs pour le mieux, puisqu'il s'apprêtait à supprimer l'impôt sur le revenu, à relever la France, et les socialistes ceci, et les immigrés cela. Réfrénant visiblement ses sourires cannibales, Alain Duhamel s'efforçait de garder la mine grave – surtout pas de connivence. Vers la moitié de l'émission, les dimanches familiaux étant ce qu'ils sont, sonna l'heure de vérité pour les côtelettes. On laissa donc M. Le Pen relever la France en sourdine, dans son coin, entre un saladier et une corbeille de fruits. Et pas une fois au cours du repas on ne fut tenté de tendre l'oreille. A aucun moment il ne s'immisça plus dans la conversation familiale, ce qui était bien, d'une certaine manière, un événement : l'événement était qu'une «Heure de vérité» de Jean-Marie Le Pen n'était plus un événement, et laisserait des traces aussi profondes que, par exemple, un «7 sur 7» avec Edouard Balladur. Comme si son disque à lui était désormais aussi rayé que ceux de la «bande des quatre». Cet état de choses ne durera peut-être pas. Raison de plus pour le savourer.

Le week-end avait donc quelque peu manqué de relief quand, dimanche soir, sur ARTE, au moment même où Rambo ramboïsait sur TF 1, en pleine heure de grande écoute, apparurent deux mains en noir et blanc. Deux mains comme deux danseuses dans un bal de veuves de guerre, deux flammes jumelles sur la tombe d'un soldat inconnu, deux mains s'ouvrant comme les ailes d'une colombe blessée puis tombant en prière, mon Dieu, laissez-le moi, encore un peu. Au bout de ces mains, dans le rond de lumière, tout en sourire, tout en souffrance, Edith Piaf chantait. Elle enchaîna *Milord, la Foule, les Trois Cloches* avec les Compagnons de la chanson. Incroyable : des chansons, sans blabla, sans jeux, sans hommage mouillé du bateleur de service, sans pub évidemment. Et cette nudité faisait écrin à un spectacle qui, bien plus que celui d'une chanteuse, était celui de la vie même, de la vie à bout de souffle, à bout de bras, et qui titube jusqu'à s'éteindre dans la nuit. *«Je vais toujours jusqu'au bout»*, avoua-t-elle, d'une voix âpre où valsaient ensemble le bonheur et la mort, à Pierre Desgraupes, dans une vieille bande de «Cinq colonnes à la une». Pour avoir osé cette nudité, ce dépouillement, on fut reconnaissant à ARTE, et à Claude-Jean Philippe, auteur du documentaire.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 1er février

TF 1

20.45 Magazine : Perdu de vue..
22.35 Magazine : Santé à la Une. Les mariages non consommés.
0.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Traquée. ■■ Film américain de Ridley Scott (1988).
22.40 Magazine : Savoir plus. La saga des dinosaures.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Magnum Force. ■■ Film américain de Ted Post (1973).
22.55 Journal et Météo.
23.20 Magazine : A la une sur la 3. Débat avec Jacques Julliard, du *Nouvel Observateur.*
23.50 Magazine : Tout le cinéma. Thèmes : le cinéma et l'histoire, à propos d'un nouveau film sur la bataille de Stalingrad ; les rapports de la littérature et du cinéma, à propos du film de Peter Handke, *l'Absence.*
0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Un look d'enfer. □ Film américain de Malcolm Mowbray (1990).
22.10 Flash d'informations.
22.20 Le Journal du cinéma.
22.25 Court métrage : Jours d'attente. De Steven Okazaki.
22.50 Cinéma : Le Pas suspendu de la cigogne. ■■■ Film franco-gréco-italo-suisse de Theo Angelopoulos (1991) (v.o.).
1.10 Cinéma : Memphis Belle. ■ Film américain de Michael Caton-Jones (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Cinéma : Le Philosophe. ■ Film allemand de Rudolf Thome (1988) (v.o.).
22.00 Magazine : Ich liebe dich. De Patrick Jeudy. Marlene Dietrich.
22.05 Cinéma d'animation : Snark. Longue Distance.
22.20 Téléfilm : A Wopbopaloobop, A Lopbamboom. D'Andy Bausch.

M 6

20.45 Cinéma : Starman. ■ Film américain de John Carpenter (1984).
22.45 Cinéma : Angoisse à Dublin. ■ Film irlandais de Robin Hardy (1986).
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Les Brigades internationales. GENE Avec Lise London.
21.30 Le Théâtre maghrébin. 3. Le Cadavre encerclé, de Kateb Yacine.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du cinéma.
0.05 Du jour au lendemain. L'actualité du cinéma (suite).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 6 mars, 20 mars et 15 mai 1992) : Sonate pour violon et piano, Sonate pour deux clarinettes, Trio pour piano, hautbois et basson, Elégie pour cor, Villanelle pour pipeau et piano, Sonate pour clarinette et basson, Sonate pour cor, trompette et trombone, Sextuor pour flûte, hautbois, clarinette, basson, cor et piano, de Poulenc, par les solistes de l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
23.09 Ainsi la nuit. Par Denise Bahous. Septuor pour clarinette, cor et basson, Quatuor à cordes en mi bémol majeur op. 20, de Beethoven ; Quatuor à cordes en ut mineur op. 51 nº 1, de Brahms ; La Flûte enchantée, extrait, de Mozart.
0.33 L'Heure bleue.

Mardi 2 février

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.10 Feuilleton : Santa Barbara (et à 1.15).
16.35 Club Dorothée.
17.25 Série : Le Miel et les Abeilles.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Patrice Leconte.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.05).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Papy fait de la résistance. ■■ Film français de Jean-Marie Poiré (1983).
22.40 Magazine : Durand la nuit. Présenté par Guillaume Durand, en direct.
0.35 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

15.25 Variétés : La Chance aux chansons. Dans les guinguettes de Robinson.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko. 18e Coupe des champions, demi-finales, en direct de Monaco.
17.05 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Score à battre.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Rain Man. ■■ Film américain de Barry Levinson (1988).
23.05 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je n'avais pas le droit de l'aimer. Reportages : Pour Juliette, Vérone, Italie, de Richard Puech ; En souvenir de Gabrielle, d'Amélie Develey et Vincent Liger ; Amours excommuniées, de Pierre Carrière et Pierre Evrard.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Vilna, Wilno, Vilnius : la Jérusalem de Lituanie*, d'Henri Minczeles.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin (10e épisode).
21.35 Magazine : Planète chaude. De Dallas... à Dallas, de Claude May (1re partie). *Les années Kennedy et ce qu'elles ont changé dans la vie des Américains.*
22.30 Journal et Météo.
22.55 Téléfilm : Les Equilibristes. De Nico Papatakis (2e partie).
0.10 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.10 Court métrage : Jours d'attente. De Steven Okazaki.
15.38 Court métrage : La Maison verte. De Sylvie Verheyde.
15.55 Cinéma : 588, rue Paradis. ■ Film français d'Henri Verneuil (1991).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Invitée : Géraldine Chaplin.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Comme un oiseau sur la branche. ■ Film américain de John Badham (1990).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Musique : Hommage à Marvin Gaye.
0.00 Cinéma : Horror Kid. ■ Film américain de Fritz Kiersch (1983).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Terra X. De Didier Deleskiewicz (rediff.).
17.45 Documentaire : Cirque Gosñ. Artistic in Concert. De Guillaume Debroise (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Jacques Testart/Gilles Perrault.
19.30 Documentaire : Les Lettres de Stalingrad. De Jacqueline Veuve.
20.00 Documentaire : Dans les bras de Staline. De Reijo Nikkilä.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Hommage à Rudolf Noureev.
20.45 Documentaire : Portrait de Rudolf Noureev.
22.10 Entretiens. Avec Laurent Hilaire, Isabelle Guérin, Elisabeth Maurin, Monqiue Loudières, Patrice Bart.
22.20 Documentaire : Noureev, mémoire d'une « Bayadère ». De Catherine Dupuis.
22.40 Entretiens Avec Brigitte lefebvre, John Neumaier.
22.50 Danse : Cendrillon. De Charles Perrault. Chorégraphie et mise en scène de Rudolf Noureev (30 min).

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Equalizer.
18.25 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.25 Série : Ma sorcière bien-aimée.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Le Mardi, c'est permis.
20.45 Téléfilm : Spooner. De George Miller.
22.35 Série : Amicalement vôtre. Un drôle d'oiseau.
23.35 Série : Soko, brigade des stups.
1.35 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La voix.
21.30 La Bulgarie amnésique. Etat des lieux.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'arbre à loques, boussole de la mort, totem de la vie.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Henri Raynal (le Pays sur le chevalet).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 août 1992 lors du Festival de Salzbourg) : Concerto pour violoncelle et orchestre nº 2 op. 126, de Chostakovitch ; Manfred, symphonie en quatre tableaux d'après Byron op. 58, de Tchaïkovski, par l'orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, dir. Juri Temirkanov ; Natalia Gutman, violoncelle.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Mârouf, savetier du Caire (2e partie), de Rabaud.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate en trio en mi mineur, de Heinichen ; Quatuor à cordes nº 2 en la mineur op. 51, de Brahms ; Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 65, de Chopin ; Don Giovanni, extrait, de Mozart.
0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

Tandis que la France saisit la Commission européenne

M. John Major estime qu'« il n'est pas surprenant » que Hoover s'implante en Ecosse

Quelque 5 000 personnes, dont une grande partie des salariés de la fabrique de téléviseurs Grundig de Creutzwald (Moselle), ont manifesté, samedi 30 janvier à Forbach, pour la sauvegarde de l'usine, dont le cas sera examiné le 12 février par la direction du groupe, filiale de Philips. Par ailleurs, la France a saisi officiellement la Commission européenne d'une « demande d'enquête » afin d'obtenir *« confirmation du fait qu'aucune aide communautaire, directe ou indirecte »*, n'a été consentie au groupe américain Hoover qui s'apprête à supprimer 600 des 700 emplois de son usine de Longvic (Côte-d'Or) pour les transférer en Ecosse. De son côté, la Confédération européenne des syndicats (CES) propose au patronat européen l'ouverture de *« réelles négociations »* en vue de conclure un *« accord-cadre sur les restructurations d'entreprises »*.

LONDRES

de notre correspondant

La fin justifie les moyens ou l'objectif de la réduction du chômage en Grande-Bretagne mérite bien de s'accommoder de la pratique du *« dumping social »*. Telle est, peu ou prou, la position du gouvernement de M. John Major à propos de « l'affaire Hoover » qui provoque tant de passion en France mais éveille assez peu d'intérêt de ce côté-ci de la Manche.

Loin de se sentir en position d'accusés pour être indirectement responsables de la perte d'emplois en France, les Britanniques se félicitent de la décision du groupe américain Maytag (dont Hoover est une filiale) de transférer les emplois de son usine de Longvic, en Côte-d'Or, à celle de Cambuslang, en Ecosse, et souhaitent implicitement que cet exemple soit suivi de beaucoup d'autres. Le premier ministre lui-même ne craint pas de se livrer à une certaine provocation vis-à-vis de la France à ce sujet.

A l'occasion d'une visite, vendredi 29 janvier, à Glasgow, M. Major a estimé que la décision de Hoover soulignait les *« vertus »* de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire sa capacité à attirer des investissements étrangers, un domaine, a insisté le premier ministre, où elle devance tous ses partenaires européens. *« Il n'est pas surprenant que l'on veuille s'implanter en Grande-Bretagne : la productivité de l'industrie augmente rapidement et les relations industrielles ont été transformées. Le nombre de jours perdus en raison des grèves a chuté à un niveau record*, a-t-il ajouté, *nous avons aboli le closed-shop* [qui oblige une entreprise à embaucher des ouvriers appartenant à un même syndicat] *et interdit la pratique des grèves de solidarité. Nous avons aussi rendu les syndicats à leurs affiliés, et maintenant nous allons renforcer les dispositions relatives au vote d'une grève et accorder le droit de contester des grèves illégales. »*

Les syndicats, en revanche, sont moins enthousiastes. M. Eddie McAvoy, responsable local du syndicat des industries électro-mécaniques (AEEU), a reconnu que l'accord signé avec les responsables de Hoover n'était pas idéal, tout en étant comparable à la situation prévalant dans d'autres usines de Grande-Bretagne. Selon lui, le paiement exceptionnel de 200 livres (1 650 francs environ) compenserait un gel des salaires pendant un an.

LAURENT ZECCHINI

Lors de la visite officielle de Mme Tasca à Beyrouth

Un accord de coopération audiovisuelle a été signé entre la France et le Liban

BEYROUTH

de notre correspondant

Au terme d'une visite officielle qui s'est achevée dimanche 31 janvier, Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures, a échangé, avec M. Michel Samah, ministre de l'information, des documents portant sur l'avenir de la coopération audiovisuelle entre les deux pays et « coiffant » deux accords, l'un avec Radio-France internationale (RFI) et l'autre avec Canal-France international CFI).

Désormais, les télévisions libanaises pourront rediffuser, libres de droits, les programmes de CFI. Quant à RFI, c'est six heures par jour de programmes au minimum, pouvant être ultérieurement portées à douze, qui seront transmises par Radio-Liban. Si le Liban réussit à mettre de l'ordre dans son paysage radiophonique, fait d'une multitude de petites stations, RFI pourrait s'y faire entendre en modulation de fréquence, ce qui viendrait amplifier la présence de la France, déjà présente en langue arabe à travers RMC.

Mme Tasca, qui a notamment été reçue par le chef de l'Etat et le premier ministre, nous a déclaré qu'il n'était pas question de : *« sacrifier nos partenaires traditionnels en cherchant à en créer de nouveaux »*.

A son avis, *« tout retrait sectoriel serait vécu par les Libanais comme un désengagement. Il nous faut, au contraire, consentir un effort supplémentaire. Avec quatre-vingt-cinq millions de francs pour 1993, le Liban bénéficie de la première enveloppe de coopération culturelle de la France au Proche-Orient, en augmentation, en ces temps d'austérité, de 20 % par rapport à 1992 »*.

LUCIEN GEORGE

Elu avec treize voix sur quinze

M. Lionel Fleury nouveau PDG de l'AFP

M. Lionel Fleury a été élu PDG de l'Agence France-Presse (AFP), lundi 1er février, par le conseil d'administration de l'agence. Il a bénéficié de treize voix sur quinze, au troisième tour. Les huit représentants de la presse écrite, les cinq représentants de l'Etat et de l'audiovisuel public ont voté en sa faveur, l'un des representants du personnel votant blanc et le second refusant de participer au scrutin.

M. Fleury, quarante-sept ans, docteur en géophysique et ancien élève de l'ENA (promotion « Michel de l'Hospital »), actuel directeur général adjoint de l'AFP, succède à M. Claude Moisy, dont le mandat a pris fin le 25 janvier. Le septième PDG de l'AFP depuis la loi qui portait création de l'agence en 1957, a indiqué que son directeur général sera M. Pierre Lemoine, actuel chef du bureau de l'AFP à Bonn.

Vu de Davos

Business russe

A l'occasion du Forum de l'économie mondiale de Davos (Suisse), le nouveau premier ministre de Russie, M. Victor Tchernomyrdine, a lancé, dimanche 31 janvier, un vibrant appel à l'aide en direction de la communauté économique internationale.

DAVOS

de notre envoyé spécial

Moscou-Davos. Les Russes qui ont fait le voyage pour participer cette année au Forum de l'économie mondiale sont nombreux. Le nouveau premier ministre, M. Victor Tchernomyrdine, accompagné de ses ministres économiques, a tenté d'y convaincre le monde des affaires occidental de sa volonté de poursuivre les réformes sur la voie de l'économie de marché. Une trentaine d'« entrepreneurs » privés russes sont venus y nouer des contacts. Ce que disent les uns et les autres ? Propos recueillis...

Auprès du premier ministre, tout d'abord. Question : *« Comment allez-vous stopper l'hyperinflation ? »* Réponse : *« Vous n'avez pas une question plus facile ? »* La salle, bondée d'industriels attentifs, rit. Malgré son allure d'apparatchik des années 70, le premier ministre russe a de l'humour. En revanche, il manque de précision. *« La lutte contre l'hyper-inflation est notre priorité »*, se reprend-il. Les moyens qu'il compte employer ? Il parle vaguement d'un *« vaste pacte social avec toutes les forces économiques et politiques du pays »*.

Converti récemment à l'économie de marché, l'ancien patron du gaz russe reste d'une grande prudence. Question : *« Allez-vous accepter la fermeture d'entreprises d'Etat ? » « Nous y sommes prêts »*, répond-il, avant d'ajouter : *« Mais il faut que cela se fasse sans provoquer de difficultés sociales excessives. »* Le chômage ? *« Il y en aura, mais pas trop. »* Et il renvoie les curieux insatisfaits vers son vice-premier ministre chargé de l'économie, M. Boris Fedorov. Plus précis, celui-ci estime que la fermeture de 30 % des entreprises d'Etat pourrait être nécessaire, que le déficit budgétaire devrait être ramené à 5 % de la production en 1993, et que l'inflation devrait revenir d'un rythme mensuel de 50 % aujourd'hui à 5 % à la fin de l'année.

Commentaire de M. Constantin Borovoï, président de la Bourse des matières premières de Russie, et, au-delà, d'un conglomérat qui pèse 2 milliards de dollars (une banque, une télévision privée, une agence d'information...) : *« M. Tchernomyrdine est un Soviétique, il n'a pas d'idées. »* Ex-conseiller de M. Gorbatchev, l'économiste Grégoire Iavlinsky n'est pas plus tendre. Ce qu'il pense du nouveau gouvernement ? *« Une coalition, dit-on ? Non, le mariage entre des experts et quelques technocrates stupides. »* Ses chances de succès ? *« Nulles. Comment peut-on espérer stabiliser la monnaie d'un Etat qui n'existe pas ? »*, interroge-t-il.

L'étrange faune capitaliste

Partisan de l'ex-premier ministre, M. Egor Gaïdar, M. Michel Khodorkovsky, trente ans, président du groupe financier Menatep, est convaincu, pour sa part, que le gouvernement va poursuivre les réformes. Chimiste reconverti dans la finance, il est là pour faire du business. Patron d'une banque (une centaine d'agences, un millier de salariés), il observe avec curiosité, pour sa première participation à Davos, cette étrange faune patronale.

Lui, un capitaliste, le Rockefeller russe de l'an 2000 ? *« Je n'ai pas fait d'héritage, je n'ai pas de fortune, mais par ma fonction, c'est vrai, je suis un capitaliste »*, répond-il. Il n'est pas actionnaire de « sa » banque, détenue par 16 000 petits porteurs. Son ambition : *« Créer un grand groupe sur le modèle des banques suisses. »* Pourquoi ce modèle ? *« La confiance qu'inspirent ces maisons, leur discrétion. »*

La banque que le jeune étudiant en chimie a créée en 1987, et qu'il dirige, a en fait obtenu très tôt – en 1990, encore à l'époque de M. Gorbatchev et du parti – une licence pour pouvoir effectuer des opérations en devises. M. Michel Khodorkovsky était alors à la direction des Komsomol, les Jeunesses communistes. On a ainsi soupçonné à Moscou le groupe Menatep d'avoir été instruit des opérations de transfert de l'argent du parti vers des cieux plus paisibles, en Suisse en particulier. Il dément, sourit... et attend la question suivante. La discrétion suisse. Il est sur la bonne voie.

ERIK IZRAELEWICZ

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « le Monde-L'Économie » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 31 janvier - 1er février 1993 a été tiré à 521 086 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : le sexe des enfants

On ne sait pas – encore – trier les spermatozoïdes pour concevoir fille ou garçon. Mais le sexage de l'embryon humain est déjà une embarrassante réalité.

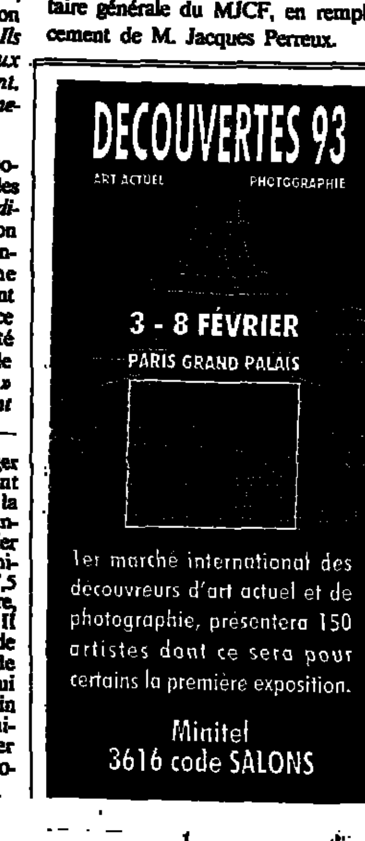
« Point » : l'Europe sous le feu du dumping social

La préparation des élections législatives

MM. Marchais et Lajoinie s'inquiètent du « danger » écologiste

Invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a estimé, dimanche 31 janvier, que la position des écologistes demeure *« floue »*. *« Ils votent dans les conseils régionaux avec la droite, et ils s'apprêtent, disent-ils, à faire partie d'un gouvernement avec la droite »*, a-t-il ajouté.

Il n'a pas exclu cependant l'hypothèse d'un désistement en faveur des écologistes et des socialistes *« à condition qu'il y ait réciprocité »*. De son côté, M. Georges Marchais, dont l'intervention a clôturé, dimanche 31 janvier, le congrès du Mouvement de la jeunesse communiste de France à Villejuif (Val-de-Marne), a insisté sur le *« devoir »* des communistes de mettre en garde contre le *« danger »* écologiste *« celles et ceux qui sont déçus de la politique »*. Au cours de ce congrès, Mme Sylvie Vassalo, âgée de vingt-neuf ans, a été élue secrétaire générale du MJCF, en remplacement de M. Jacques Perreux.



□ **Echecs : Nigel Short challenger officiel de Kasparov.** – En faisant match nul en 39 coups lors de la treizième partie de la finale des candidats disputée le samedi 30 janvier à l'Escurial en Espagne, le Britannique Nigel Short s'est imposé par 7,5 points à 5,5 points à son adversaire, le Néerlandais Jan Timman. Il devient ainsi le challenger officiel de Garry Kasparov pour le titre de champions du monde d'échecs, qui se disputera à la fin de l'été prochain dans un endroit qui reste à déterminer, les candidatures devant arriver au siège de la fédération internationale avant le 8 février à midi.

Le Monde

L'ECONOMIE

Le cirque sur un fil

Les enfants de la balle survivent difficilement malgré l'importance de l'aide publique depuis dix ans

A soixante-dix-huit ans et pour la première fois depuis qu'il a quitté la piste en 1985, Achille Zavatta a accepté de se grimer une fois encore et de réajuster son nez rouge. Pas question pourtant de s'offrir un dernier tour de piste : aujourd'hui le vieux clown est malade et le cirque qu'il avait fondé en 1978 est en liquidation judiciaire depuis le 15 décembre. Du *« plus beau cirque de France »* comme disait la publicité, il ne reste, échouées au fond d'une zone industrielle de Cahors, que quelques carrioles et la grande toile du chapiteau.

Si Achille a revêtu le costume de l'Auguste, c'est juste le temps de faire quelques photos, histoire d'assurer, sur les affiches, la renommée d'un cirque « nouveau-né » baptisé Franck Zavatta, du nom de son fils cadet. Objectif affiché : *« Faire un cirque avec les anciens collaborateurs d'Achille »* autour de Franck, dix-sept ans, qui, outre ses talents de jongleur, apporte dans la corbeille un nom très convoité ! Un chapiteau de mille places a été acheté, une vingtaine d'artistes engagés : la première a eu lieu le 26 janvier à Châtillon-sur-Loire, ville où le cirque Achille Zavatta avait donné son premier spectacle il y a quinze ans.

« Le cirque est mort, vive le cirque ! », telle pourrait être la devise de ces gens du voyage qui, de père en fils, excellent dans l'art de se passer le relais... et de surfer sur les faillites.

Philippe Baverel

Lire la suite page 27

LES GRANDS DÉBATS ÉLECTORAUX (II)

Le logement déshérité



La crise du logement est déclarée. Les HLM débordent, les locataires et les bailleurs se plaignent, comme les candidats à la propriété. Les causes : cherté du crédit, manque de fonds (déclin du livret A et désengagement de l'Etat), mais aussi fiscalité inadéquate... Le blocage menace et le déficit en logements s'aggrave. Chaque parti affûte ses arguments.

Lire page 29 les articles de Françoise Vaysse

Cusiana, nouvel eldorado

Niché au pied de la cordillère des Andes, en zone de guérilla, le gisement de Cusiana fait rêver la Colombie et le monde du pétrole. La découverte serait, dit-on, l'une des plus importantes faite depuis vingt ans sur le continent

CUSIANA
Colombie
de notre envoyé spécial

CUSIANA, sur le papier, c'est le nouvel eldorado. L'or noir des gisements de Cusiana, découverts à la limite de la cordillère orientale et des llanos, les grandes savanes de l'Est colombien, sur quelque 50 kilomètres de long, n'est pas encore exploité commercialement. Mais déjà il suscite les plus grandes spéculations : Cusiana serait une de ces découvertes majeures qui électrisent régulièrement le monde du pétrole.

Ces espoirs ont certes depuis deux ans été délibérément « douchés » par les commentaires prudents des compagnies associées sur le terrain : Ecopetrol, la société nationale colombienne, Triton, la compagnie américaine qui a la première confirmé la présence de deux gisements différents dans ce secteur, BP, qui est opérateur, et la française Total (pour 40 % du consortium étranger). Reste que Cusiana et ses milliards de barils de réserves potentielles sont pour le petit monde du pétrole international et la Bourse de New-York un sujet d'intérêt d'autant plus fort que rares sont ceux qui jusqu'ici ont pu aller vérifier sur le terrain la véracité de la « légende ».

Miradors, sacs de sable, double grillage, patrouille militaire aux aguets : les puits, nichés dans les contreforts verdoyants de la cordillère, sont protégés comme de petits fortins. Depuis celui de Chitamena, à l'extrême sud des gisements, où le patron du campement, Willy Brown, est un ingénieur américain, massif et rubicond, originaire du Wyoming, jusqu'à celui de Cupiagua, le dernier-né, dominé par les crêtes en dents de scie de la montagne du Renard, où officie un autre *gringo*, non moins costaud et jovial, Ed Stobart.

GUÉRILLA • Prudence oblige : la guérilla n'est pas loin. Les llanos sont l'un de ses fiefs de prédilection. A l'est, le Meta et le Guaviare sont truffés de bandes armées. Au nord, l'Arauca est pratiquement sous la coupe des hommes de l'ELN (Armée de libération nationale) du curé espagnol Manuel Perez, qui multiplient enlèvements, embuscades et sabotages.

Dans l'Arauca, l'oléoduc de Cano Limon (d'une capacité de 220 000 barils/jour et qui permet d'exporter le brut vers le port atlantique de Covenas) est une des cibles préférées des dynamiteurs de l'ELN. Le rythme des sabotages a été si élevé au dernier trimestre de 1992 que le volume des exportations a été pour la première fois sérieusement ralenti. Encore plus qu'en 1991, où la baisse a été de 25 000 barils/jour en moyenne par rapport à l'année précédente.

« BOUM CITY » • Un peu plus au sud, Cusiana est situé dans le tout nouveau département du Casanare, appelé comme l'Arauca à devenir une très grande région pétrolière. Yopal, sa capitale, 100 000 habitants environ, est une bourgade-champignon, qui attire déjà prospecteurs et aventuriers. Yopal a connu, en décembre dernier, une première alerte terroriste : l'explosion d'une voiture piégée a fait une dizaine de morts. La guérilla commence à se montrer et les vols d'hélicoptères vers Yopal sont parfois suspendus.

Mais il en faudrait davantage, semble-t-il, pour troubler la sérénité de la nouvelle « boum city » du Casanare, balayée par le vent chaud des llanos. Au quartier général de BP à Yopal, on paraît surtout intéressé par la mise en route d'un plan de défense de l'environnement. Un souci louable pour une compagnie pétrolière qui a beaucoup investi, semble-t-il, dans ce domaine.

Marcel Niedergang

Lire la suite page 30

CONSOMMATION

Des caddies à l'école

L'éducation à la consommation est obligatoire depuis plusieurs années. Mais en dépit des efforts des associations de consommateurs elle n'est toujours pas passée dans les faits

A trois ou quatre ans, avant même de pouvoir lire les étiquettes, les enfants dépensent chez le boulanger ou le marchand de journaux leurs premiers sous. Cinq francs de bonbons délicieusement chimiques, une pochette d'images à collectionner : ils sont déjà consommateurs. *« La France est le pays d'Europe où la pré-scolarisation est la plus développée. Les enfants sortent tôt de la maison, et sont donc plongés dès le plus jeune âge dans la société de consommation »*, constate Joël-Yves Le Bigot, directeur de l'Institut de l'enfant. D'où la nécessité de les aider au plus tôt à développer un esprit critique.

« Ils disposent en moyenne de 50 francs d'argent de poche par mois entre 8 et 10 ans, de 200 francs entre 15 et 17 ans. Et si l'on prend en compte l'argent des anniversaires, de Noël et des petits boulots, on arrive à 850 francs par mois entre 15 et 17 ans. » Sans compter le fort pouvoir d'achat indirect qu'ils exercent en orientant la consommation de leurs parents. *« Environ 43 % des achats familiaux sont influencés par les enfants »*, poursuit Joël-Yves Le Bigot. Même pour les biens durables, ils ont désormais leur mot à dire, poussant par exemple papa à choisir la Renault Espace, parce que la publicité montre qu'on peut jouer aux cartes à l'arrière...

Conscient de ces évolutions, le ministère de l'éducation nationale publiait dès 1982 une circulaire prônant l'enseignement à la consommation dès le plus jeune âge ; une circulaire actualisée en 1990 : *« Il importe que dès l'école maternelle, puis tout au long de la scolarité, une éducation à la consommation soit conduite, pour assurer au jeune consommateur une formation à la responsabilité et à l'autonomie. »*

INITIATIVES • *« Thème transversal »*, l'éducation à la consommation ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique mais est censée être abordée à l'occasion d'autres cours ou d'activités périphériques. Ainsi au lycée Champollion de Grenoble, trois cents jeunes mènent actuellement une étude sur le thème du budget des jeunes, qu'ils diffuseront au printemps dans tous les établissements scolaires isérois. Au lycée professionnel d'Evry, un club de jeunes consommateurs fonctionne depuis 1983. Pour faciliter la tâche des enseignants, les associations de consommateurs se mobilisent. L'Institut national de la consommation (INC) met à leur disposition sa toute nouvelle « pédagothèque » qui recense les matériels pédagogiques permettant d'aborder les différents thèmes liés à la consommation ; ces mêmes informations, envoyées gracieusement sur simple demande, sont également disponibles sur Minitel (36 15 INC).

L'ADEIC-FEN, association de consommateurs de la FEN, produit du matériel pédagogique et envoie gratuitement son journal *(Ouvertures)* dans tous les établissements scolaires. Sous l'impulsion de cette association, un réseau international de chercheurs (Micromégas) se penchera bientôt sur les spécificités de la consommation chez les jeunes. A chaque rentrée scolaire, la Fédération des familles de France (FFF) fait remplir des caddies à des enfants de sixième *« pour leur apprendre à gérer un budget et prévenir les problèmes de surendettement »*.

Les initiatives foisonnent, *« mais fondamentalement l'idée d'éducation à la consommation n'est pas passée*, souligne Catherine Lion-Méric, de l'INC. *L'éducation à la consommation est obligatoire mais non contrôlée. Bref, un enseignement laissé au bon vouloir des chefs d'établissement et des professeurs »*. Or les programmes sont déjà fort chargés, les professeurs peu sensibilisés, et comme ce thème peut aussi bien être abordé en économie qu'en biologie, en géographie ou en français, ils ont tendance à se défausser les uns sur les autres.

CONVENTIONS • *« D'autant qu'ils hésitent à parler d'argent en classe, car cela suscite toujours des réactions violentes chez les parents »*, ajoute Christian Huard, secrétaire général de l'ADEIC-FEN. *« Aujourd'hui encore, des jeunes sortent du secondaire sans savoir qu'il est possible de se rétracter après un démarchage à domicile, ou sans même connaître la notion de clause abusive*, déplore Catherine Lion-Méric. *Le problème vient de ce que les multiples initiatives ne sont pas coordonnées. Dans une ville, deux lycées font parfois la même chose sans le savoir. »*

Ministères de la consommation, de l'éducation nationale et associations de consommateurs semblent avoir quelques difficultés à élaborer des projets en commun. *« Nous incitons régulièrement la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) à se rapprocher des recteurs, mais il n'est pas évident d'établir des contacts avec cette grande maison qu'est l'éducation nationale »*, reconnaît-on au secrétariat d'Etat à la consommation. Dans certaines régions, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur où le directeur régional à la DGCCRF est particulièrement actif, des conventions sont signées avec les recteurs pour *« substituer un véritable programme à des actions ponctuelles »*. Mais dans l'ensemble de la France, seule une dizaine de conventions ont pour l'instant été signées.

Les associations de consommateurs, déjà fort occupées à régler les litiges, ont rarement le temps de faire de la formation. *« Et lorsqu'elles ont cette ambition, elles ont un mal fou à se faire admettre dans le milieu scolaire*, note Sylvie Gaignot de la FFF. *Nous devons nous contenter des écoles privées et des centres aérés. »*

Pascale Krémer

HUMEUR • par Josée Doyère

Parcours acrobatique

IL ne fait pas bon être piéton au cœur d'une grande ville. Il n'y a guère, les bagnoles stationnaient un peu partout, dans les couloirs à autobus, sur les grandes voies de circulation, et les panneaux d'interdiction avaient l'efficacité bien connue du cautère sur la jambe de bois. Pour dégager les rues et que ça roule, on a inventé les « axes rouges », aux amendes vraiment dissuasives. Que croyez-vous qu'il arriva ? Les voitures se garèrent... mais sur les trottoirs, voyons ! Ce qui fait que quand vous sortez de chez vous, vous êtes obligé de slalomer entre les pare-chocs, de contourner des capots, de vous insérer entre une façade et une portière, quand il y a assez de place. Et il n'y a pas que les voitures, il y a aussi les deux-roues, petits cubes ou gros cubes, hérissés d'excroissances bizarres dont l'objet principal semble être de déchirer votre pardessus ou votre blouson.

La promenade dans la ville n'a plus aucun charme, le fait de marcher nez au vent vous faisant courir des risques sans commune mesure avec le plaisir – au reste gâché. Les courses vous transforment en portefaix muni d'un balancier. Poussez-vous une voiture d'enfant ? Le manque de place entre deux ventouses à quatre ou deux roues vous oblige à un long détour, parfois sur la chaussée, sous les coups de klaxon vengeurs stigmatisant votre imprudence. Pour peu que vous soyez obligé de vous servir d'une canne, ça devient tout aussi acrobatique.

Et si vous êtes malvoyant, ou non-voyant, l'univers autour de vous devient terrorisant, la canne blanche vous signalant sur un parcours bien repéré des obstacles imprévus, nombreux et qui changent de place et de volume d'un jour à l'autre... La ville naguère familière et accueillante vous devient hostile, agressive.

Il y a pourtant pire. Pour éviter un détour, combien de motos, de scooters remontent-ils sur le trottoir une rue en sens interdit ? Malheur au vieillard un peu branlochant qui ne se retire pas assez vite du passage ! Et l'autre jour, sur une belle avenue au large trottoir, j'ai vu, de mes yeux vu, une petite voiture – toute petite, c'est vrai – rouler tranquillement sur ledit trottoir...

Non, décidément, il ne fait pas bon être piéton au cœur d'une grande ville. ■

LOIS ET DÉCRETS

Conseillers prud'hommes

■ La subvention attribuée aux organismes et établissements qui ont conclu avec le ministère du travail une convention pour la formation des conseillers prud'hommes a été portée pour 1993 à 558 francs par stagiaire et par jour (contre 537 francs en 1992).
Arrêté du 28 décembre 1992, **Journal officiel du 15 janvier 1993**, p. 819.

Handicapés

■ La garantie de ressources des travailleurs handicapés a été portée, à compter du 1er janvier 1993, à 100 % du SMIC, au lieu de 80 % l'année dernière.
Décret du 22 janvier 1993, **Journal officiel du 23 janvier**, p. 1228.

Mensualisation des impôts

■ A la suite d'une question de Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, député de Loire-Atlantique, Martin Malvy, ministre du budget, a communiqué le nombre de contribuables à être mensualisés.

Leur nombre a augmenté de 6,2 % en 1992, passant à 6 395 577, soit 45,5 % des contribuables pour l'impôt sur le revenu. En ce qui concerne la taxe d'habitation, la mensualisation, généralisée l'an dernier à tous les départements, a touché 2 174 211 contribuables, soit 10 % du total. Deux fois plus qu'en 1991 (939 897 mensualisés, soit 6 % du total), où cette facilité de paiement n'était effective que dans cinquante et un départements seulement.
Débats Assemblée nationale, **Journal officiel du 4 janvier 1993**, p. 38.

Publicités mensongères

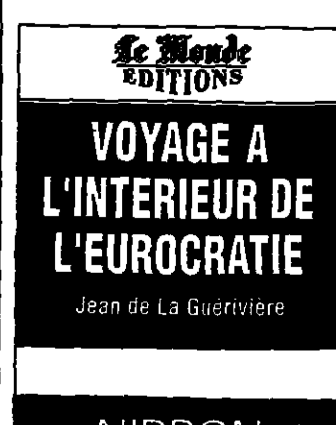
■ Perdre 10 kilos en une semaine, cesser de fumer sans effort ou améliorer sa mémoire en un clin d'œil, beaucoup en rêvent, et les publicités concernant ces méthodes magiques affluent dans certains journaux spécialisés ou brochures de sociétés de vente par correspondance. Le ministère de la santé et de l'action humanitaire vient de prendre des arrêtés interdisant la publicité de ces « produits miracles ».

Reprenant des extraits de publicité, le ministère de la santé considère que ces annonces n'apportent aucune preuve scientifique à l'appui de ces affirmations. Le texte cite ainsi la méthode Starligne qui fait état d'une perte de 10 kilos dès la première semaine et qui reprend un courrier imaginaire ou difficile à vérifier : *« Après deux jours, j'avais perdu 3 kilos, puis 10 kilos la première semaine, au total 31 kilos perdus en moins d'un mois... »*

Il met aussi en cause la société MSYL, qui fait paraître une publicité en faveur d'un *« bain de chaleur sèche Thermoligne »* permettant de perdre en 15 jours jusqu'à 400 grammes de cellulite et de « mauvaises graisses », ainsi que l'Institut Body Shop, avenue des Champs-Elysées, à Paris, qui fait l'éloge de sa méthode « Mince Express » : les patients perdent du poids une fois pour toutes, les résultats étant durables, cela sans privation ni stress.

Egalement citées : la société IMCA, qui présente le relaxeur du docteur Shealy, lequel permet de vaincre le stress, la fatigue, l'insomnie, et améliore la mémoire, ainsi que la société Naturvie, à Reims, et sa méthode miracle pour gros fumeurs. Sa publicité fait état de la *« garantie de bon sevrage »*, les effets secondaires dus à l'arrêt du tabac étant gérés de très près afin que le fumeur ne connaisse pas de problème de stress, de prise de poids et de risque de rechute.

Ce n'est pas la première fois que le ministre de la santé ordonne par arrêté l'interdiction de ces publicités mensongères qui favorisent ce marché de dupes. Mais ces textes restent jusqu'ici mal connus du public.
Arrêtés du 15 décembre 1992, **Journal officiel du 24 janvier 1993**, p. 1279 et 1280.



LA COTE DES MOTS

Outplacement

« Ni chasseurs de têtes ni conseils en recrutement, les cabinets d'out-placement aident les cadres, à la demande de leur entreprise, à se repositionner en douceur sur un marché toujours en crise. Nés aux Etats-Unis dans les années 70, il leur faudra dix bonnes années pour traverser l'Atlantique. » Ainsi commençait un article paru dans *le Monde* du 13 décembre 1989, et qui portait certainement à la connaissance d'un bon nombre de lecteurs l'existence de ce système de gestion de l'emploi des cadres (et des non-cadres...).

En principe, c'est l'employeur qui est le client de ces cabinets de consultants (*nous reviendrons sur ce mot dans une prochaine chronique)*, et non le salarié. C'est du moins ce que précise le code d'éthique mis au point par l'Association syndicale des conseils en réinsertion professionnelle (ASCOREP), ainsi que le rapportait un autre article (*le Monde* du 23 mai 1990).

L'employeur – soit l'*out-placeur* – s'adresse donc à un cabinet de consultants afin que ces derniers conseillent, assistent, des personnes dont l'entreprise veut se séparer, notamment lorsque des problèmes économiques entraînent des suppressions de postes. La tâche des conseillers, définie par contrat, comporte l'obligation de suivre l'*out-placé* jusqu'à ce qu'il ait trouvé un emploi qui lui convienne, et qu'il y soit confirmé.

Outplacement (sans trait d'union, maintenant) et ses dérivés n'ont pas trouvé grâce aux yeux des lexicographes, et les dictionnaires usuels n'ont pas (encore ?) ratifié ces vocables. Désintérêt pour un nouvel anglicisme ? Perplexité devant une démarche qui a connu quelques déboires – plusieurs faillites de cabinets de consultants – et qui a peut-être « mangé son pain blanc » ?

L'anglo-américanisme semble pouvoir être aisément remplacé, en tout cas. Délaissant un *transplacement* peu usité, nous proposerons : *reclassement externe, réaffectation externe* et *reconversion externe*.

Jean-Pierre Colignon



BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

HOOVER « DELOCALISE » : L'EUROPE SOCIALE A L'ENCAN. Le fabricant américain d'aspirateurs a annoncé, le 25 janvier, le transfert de sa production de Longvic (Côte-d'Or) au profit de l'Ecosse où les coûts salariaux sont moindres. La fermeture de l'usine et la suppression de six cents emplois sont condamnées par le gouvernement français – qui demande à Bruxelles d'ouvrir une enquête – et par les syndicats, qui dénoncent le *« dumping social »* (*le Monde* des 27, 28, 29 et 30 janvier).

ELF-AQUITAINE : RÉSULTATS 1992 EN BAISSE. Le groupe pétrolier a annoncé le 26 janvier un résultat net de 6,2 milliards de francs en 1992, en baisse de 37 % par rapport à 1991 *(le Monde* du 27 janvier).

BAISSE DES TAUX D'INTÉRET BRITANNIQUES : En abaissant d'un point (de 7 % à 6 %) les taux d'intérêt, le 26 janvier, le gouvernement cherche à favoriser la reprise économique. Les marchés ont réagi en attaquant la livre et, par contrecoup, la punt irlandaise, ce qui entraîne de nouveaux remous dans le système monétaire européen (*le Monde* des 28, 29, 30 janvier).

EXCÉDENT COMMERCIAL EN 1992. Le commerce extérieur de la France a enregistré l'an dernier un excédent exceptionnel de 30 milliards de francs. L'excédent en décembre a été de 5,4 milliards (*le Monde* du 27 janvier).

VALSE DES PATRONS AMÉRICAINS. Au lendemain du changement de PDG chez American Express (James Robinson sera remplacé par son adjoint direct Harvey Golub), IBM a décidé, le 26 janvier, de remplacer son PDG, John Akers. Après les pertes record rendues publiques le 19 janvier, « Big Blue » a annoncé la réduction de son dividende annuel. Le 27 janvier, le président de Westinghouse, Paul Lego, a présenté sa démission *(le Monde* des 27, 28, 29 janvier).

GUERRE DE L'ACIER : LE PROTECTIONNISME RENFORCÉ. La décision des Etats-Unis, le 27 janvier, de surtaxer les importations d'acier de dix-neuf pays a suscité les protestations de la CEE et du Japon. Le 29 janvier, le Japon, invoquant leurs prix « déloyalement bas » sur l'archipel, a frappé certains aciers chinois de taxes anti-dumping *(le Monde* du 29 janvier).

MARDI 2 FÉVRIER. République tchèque. Vaclav Havel prend ses fonctions de président de la République.
Prague. Réunion du comité de crise de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) consacrée au conflit yougoslave (jusqu'au 4 février).
Paris. Colloque sur le thème : « Le nouveau marché pétrolier », organisé par l'association ASIE (Analyse des stratégies industrielles et énergétiques) (Centre de conférences-Bercy).

MERCREDI 3 FÉVRIER. Bonn. Le chancelier Kohl reçoit les seize chefs de gouvernement des Lander allemands pour une discussion au sommet sur son « pacte de solidarité » en faveur de l'ex-RDA.
Bruxelles. « Vers un service public européen : les entreprises de réseaux à l'heure du grand marché », thème du colloque de la Société amicale des anciens élèves de Polytechnique (Palais des congrès, jusqu'au 4 février).

JEUDI 4 FÉVRIER. Villepinte (Val-d'Oise). Salon international professionnel de la papeterie et de la bureautique (jusqu'au 8 février).
Paris. Colloque sur le thème : « Médias, solidarité et catastrophes naturelles », organisé par le Réseau Sud de l'Action d'urgence internationale (UNESCO, jusqu'au 5 février).

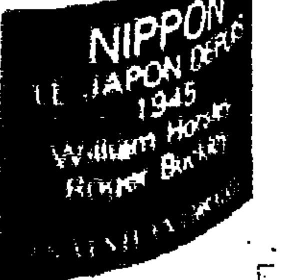
VENDREDI 5 FÉVRIER. Paris. Colloque sur le thème : « Urbanisme et reconstruction au Liban », organisé par l'Office du tourisme libanais à Paris (ONTL) et l'Association des économistes pour le Liban (ADELIB) (Institut du monde arabe).

SAMEDI 6 FÉVRIER. Paris. Premier colloque du Mouvement européen sur le thème : « Démocratie et subsidiarité dans l'union européenne » (Sénat).
Paris. Premiers états généraux des juges d'instruction sur la réforme du code de procédure pénale, organisés par l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI).

DIMANCHE 7 FÉVRIER. Chypre. Election présidentielle.

LUNDI 8 FÉVRIER. Bruxelles. Conseil « Marché intérieur » de la CEE.
Volgograd (Russie). Coup d'envoi de la privatisation des moyennes et grandes entreprises en Russie.
Strasbourg. Session du Parlement européen (jusqu'au 12 février).





Le clown et le quincaillier

Après avoir racheté Lip, Jean-Claude Sensemat PDG d'un important groupe de quincaillerie, vient d'acquérir la marque Zavatta pour commercialiser des jouets

AUCH
de notre correspondant

EN devenant propriétaire, à la fin de l'an dernier, de la marque Achille Zavatta pour créer une gamme de jouets «premier âge» et d'articles pour enfants, Jean-Claude Sensemat, PDG du groupe qui porte son nom à Fleurance (Gers), vient de réussir, pour la seconde fois, un de ces coups commerciaux et médiatiques qu'il affectionne particulièrement.

Créateur d'un groupe de quincaillerie domestique et professionnelle qui emploie aujourd'hui 355 personnes pour un chiffre d'affaires de 602 millions de francs, ce quadragénaire atypique et volontiers provocateur avait déjà réussi en 1990 à souffler au nez et à la barbe de la maison Cartier la marque horlogère Lip. Avec la ferme intention d'appliquer à l'horlogerie la recette qui lui a si bien réussi pour développer vingt ans durant son «empire» de la quincaillerie.

La recette, que l'on appelle en Gascogne le «système Sensemat», est simple à énoncer, sinon à appliquer. Le PDG gersois achète dans près de trente pays, notamment en Asie et en Europe de l'Est, les produits qu'il revend en France et dans une trentaine d'autres pays. Mais ils sont commercialisés sous le label des sociétés filiales qu'il a lui-même créées, tels que Rhino, Cogex, Turbofée... Autant de marques qui «parlent» au grand public.

LABELS • Mais le commerce n'est pas tout. Car Jean-Claude Sensemat, le *self-made man* (il a débuté à la simple boutique de réparations de clôtures électriques héritée de son père), n'a jamais caché qu'il avait soif de reconnaissance sociale. Lui qui passe pour intransigeant dans la gestion des affaires et des hommes cultive aussi en secret une âme de collégien.

En rachetant les marques Lip et Zavatta, nul doute que Jean-Claude Sensemat applique, en la diversifiant, sa recette commerciale préférée. Mais en redonnant des couleurs au «sigle-culte» de l'horlogerie... et des luttes sociales, ou au nom du plus célèbre clown de France, Jean-Claude Sensemat trouve aussi le moyen de ressusciter ses rêves de gosse, et il assure faire œuvre culturelle : *«Tous les Français aiment Lip*, disait-il déjà en 1990. *Tout le monde a eu une Lip pour sa première communion. C'est une marque qui appartient au patrimoine français et historique.»* Aujourd'hui, le patron gersois ne dit pas autre chose. *«Comme Lip, le nom d'Achille Zavatta est chargé d'histoire. Il jouit d'un énorme capital sympathie et dépasse les frontières du monde économique. Il appartient à la mémoire affective des Français.»* Qui ne se souvient de la fameuse «Piste aux étoiles», du temps de la télé noir et blanc, dont le héros était le fameux clown à l'inimitable accent nasillard, *«Bonzour les petits nanfants»* ?



PULSIONS • Naturellement, le public de «La piste aux étoiles», a pris quelques années de plus : mais *«pour les jouets premier âge, ce sont évidemment les parents et les grands-parents qui sont décideurs»*, suggère avec le sourire Jean-Claude Sensemat. Au-delà de la pulsion affective, il a – qui en douterait ? – construit sa décision de rachat sur une solide réflexion économique. D'autant que le marché français du jouet, évalué à 17 milliards de francs, soit environ 1 600 francs par an et par enfant, reste le premier d'Europe : *«Les jouets premier âge représentent 25 % de ce total*, ajoute Jean-Claude Sensemat, *et remarquez qu'on y trouve peu de marques de forte notoriété».* Déficit d'image que le PDG compte bien combler dès Noël 1993 avec le lancement de sa première gamme, peut-être accompagnée de «confiseries» Zavatta.

Une certitude cependant : Sensemat ne fera pas de cirque... Ce qui, finalement, rassure tout le monde. Au terme de l'accord conclu après onze mois de *«négociations longues et difficiles»* (le vieux clown n'était pas demandeur), c'est à Achille, qui goûte à soixante-dix-huit ans une retraite bien méritée, et plus probablement à Franck, son fils de dix-sept ans, qu'il appartient de perpétuer la dynastie des Zavatta, artistes de cirque depuis le treizième siècle.

Daniel Hourquebie

Le cirque sur un fil

Suite de la page 25

Car l'histoire des chapiteaux modernes depuis ce jour d'octobre 1783 où Philip Astley ouvrit le premier cirque parisien, n'est qu'une litanie de dépôts de bilan. *«Le cirque a toujours dansé sur un fil, même si c'est un fil d'or»*, constate Jean Richard dans ses mémoires (1).

Symbolique, l'échec d'Achille Zavatta n'est finalement que le dernier d'une longue liste où se côtoient à peu près tous les grands noms de la piste : Jean Richard en 1983, Amar, Pauwels qui devrait renaître au printemps... Charges d'exploitation démultipliées par le caractère itinérant de l'entreprise, difficultés croissantes à s'installer au cœur des grandes villes (encore que Paris pratique des tarifs très attractifs : 17 centimes le m² par jour soit, pour 1000 m², 5 100 francs par mois), concurrence de la télévision, désaffection du public et notamment des jeunes plus friands de consoles Nintendo que de numéros de clowns : le cirque n'en finit pas d'égrener ses misères.

Jusqu'à l'ouverture du parc Euro Disney qui a fait chuter de 20 % la fréquentation du cirque de Paris, estime son responsable de la communication. Sédentarisé à Nanterre depuis 1987, le cirque de Francis Schoeller, avec sa formule «Une journée au cirque», vise le même public que le parc d'attractions... Du côté des pouvoirs publics on relativise ces difficultés. *«Le cirque a de beaux jours devant lui»*, assure Michel Jarnoux, directeur de l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (ANDAC) qui gère, sous tutelle de la direction des théâtres et des spectacles, les subventions du ministère de la culture (11 millions de francs en 1992, auxquels s'ajoutent les cotisations des vingt-sept cirques adhérents, soit 2 500 000 francs).

Le vrai problème, assure-t-il, c'est que *«les directeurs de cirque ne sont généralement pas des gestionnaires»*. Michel Jarnoux raconte ainsi l'histoire de ce petit cirque au bord de la faillite qui faisait néanmoins salle comble tous les soirs : *«Quand on est allé mettre le nez dans sa comptabilité, on s'est aperçu que le patron distribuait des salaires bruts à ses employés !»*

REUSSITE • A contrario la réussite financière exemplaire du «premier cirque européen itinérant», Pinder-Jean Richard, dirigé, lui, depuis dix ans par un vrai gestionnaire confirme cette thèse. Gilbert Edelstein, venu de la publicité, a commencé au cirque comme concessionnaire de cacahuètes et de bonbons chez Jean Richard, avant de racheter pour 4 millions de francs le chapiteau et l'enseigne. S'il n'est pas un enfant de la balle, l'heureux PDG aligne des chiffres à en faire rêver plus d'un : 30 millions de francs de chiffre d'affaires, 1 800 000 entrées, 250 villes par an, 340 jours de tournée : à lui seul, Pinder rafle 35 % à 40 % du marché.

> **Les néo-cirques se taillent aujourd'hui la part du lion.**

Pour être honorable, ce bilan n'en est pas moins vivement critiqué par les concurrents qui dénoncent en bloc les *«méthodes très commerciales»* de Gilbert Edelstein qui a substitué une bande-son à l'orchestre traditionnel. Il est vrai que chez Pinder, toute représentation commence par un hommage appuyé aux sponsors *«sans qui nous ne serions pas là»*, *dixit* Monsieur Loyal.

Cible de choix : les enfants, rituellement invités à une course en sacs sur la piste, juste avant le spectacle, dans de grands plastiques estampillés «Jouéclub». Sans parler de tous les colifichets abondamment proposés dans les rangs : pin's (50 francs), drapeaux, etc. Face aux critiques, le PDG de Pinder revendique son identité de «cirque populaire», avant de se réjouir du «contrat de parrainage» qu'il vient de signer avec TF 1 : *«C'est un échange de bons procédés entre une entreprise de spectacle qui tourne bien et un média important qui s'adressent tous les deux au grand public.»*

«Populaires» ou non, rentables ou déficitaires, les cirques bénéficient, en tout cas depuis dix ans, *via* l'ANDAC, d'un dispositif de soutien public sans précédent : aides à l'exploitation, à la création, à l'amélioration scénique, à la musique vivante, à la gestion aussi, signatures de conventions «cirque-commune», création de l'Ecole nationale des arts du cirque en 1984 à Châlons-sur-Marne... Un *hic* : ne profitent de ces aides qu'une minorité de cirques, adhérents à l'ANDAC. Car les conditions d'entrée à l'association sont précises : détention d'un certificat de capacité pour les animaux et d'une licence d'exploitation de spectacles, comptabilité en règle, etc.

Des exigences auxquelles ne peuvent satisfaire les 150 à 200 petits cirques de famille qui sillonnent les routes de France. *«Ceux-là sont insaisissables*, explique Michel Jarnoux. *Beaucoup changent de nom au cours de l'année : ils s'appellent cirque de Paris dans le centre de la France et Atlantic Circus lorsqu'ils arrivent sur la Côte !»* Des «cirques-caméléons» qui, faute de moyens, n'offrent que des spectacles de qualité médiocre, pratiquant force tombolas et plient bagage sans toujours payer l'électricité !

CONCURRENCE • Face à ces pratiques sauvages, l'ANDAC a su imposer son label, même si, au sein de l'association, des rivalités sont apparues depuis la récente éclosion des «nouveaux cirques» (Baroque, Plume, Archaos...), issus pour la plupart du théâtre ou des spectacles de rue.

Des cirques d'avant-garde, sans paillettes ni nez rouges, proposant des shows à la Mad Max où des motos pétaradantes remplacent les fauves. Il en est même, comme à la Compagnie foraine, qui jouent Beckett sous le chapiteau ! Par-delà la diversité de leur spectacle, les artistes de ces cirques alternatifs se rassemblent derrière le même étendard : aucun n'est un enfant de la balle. *«C'est pourquoi on ne s'est pas gêné pour réinventer les règles»*, assène Barbara Vieille, responsable de Barbarie.

«Est-ce encore du cirque ?» s'interrogent les directeurs de cirques traditionnels, inquiets de cette concurrence iconoclaste et qui, surtout, n'apprécient guère de devoir partager le gâteau des subventions de l'ANDAC avec ces lointains cousins. Pis encore, avec quinze membres sur vingt-sept, les néo-cirques se taillent aujourd'hui la part du lion au sein de l'association, d'où certaines jalousies : *«Le ministère aide des entreprises à prétentions intellectuelles, au détriment des vraies familles de cirque»*, dit une enfant de la balle.

A ceux qui lui font remarquer qu'en 1989, 90 et 91, le Grand Prix national du cirque est allé à trois représentants de «la nouvelle vague», le directeur de l'ANDAC répond que le Prix 92 vient d'être décerné à Arlette Gruss, digne héritière d'une famille de cirque plus que centenaire. En outre, s'ils sont majoritaires en nombre à l'ANDAC, les nouveaux cirques ne font toujours pas le poids en termes de chiffre d'affaires face aux grands noms du cirque classique (Alexis Gruss, les frères Micheletty, Zavatta fils...). C'est pourquoi le PDG de Pinder, lui, ne s'inquiète pas outre-mesure de cette concurrence nouvelle : *«Sans l'assistance des pouvoirs publics et des DRAC, il y a longtemps que Baroque, Plume et les autres seraient morts !»* L'été dernier, la société qui gérait Archaos a fait faillite. *«Le cirque, conclut* le PDG de Pinder, *c'est comme la presse : un miracle au quotidien !»*

Philippe Baverel

(1) *Ma Vie sans filet*. Jean Richard, 1984, Robert Laffont.

Des noms en or

Pas facile d'attirer les foules lorsqu'on est un petit cirque inconnu ! Plus efficace que la publicité, il existe une solution miracle qui consiste à louer le nom d'une famille de cirque prestigieuse. Certes, la concession d'enseigne coûte cher (1 500 à 2 000 francs par jour) mais, à en juger par le succès de la formule, le jeu en vaut la chandelle.

Champions dans l'art de gérer leur nom : les frères Bouglione. Ils ne sont que quatre, mais actuellement une bonne quinzaine de cirques sillonnent les routes de France, arborant la précieuse enseigne «Bouglione». Excepté Sampion qui gère le Cirque d'Hiver à Paris, tous tirent des royalties de leur nom et particulièrement Firmin qui use et abuse de cette véritable rente de situation. Joseph, pour sa part, *«accorde une franchise à un cirque de famille qui présente un spectacle très correct»*, Germaine, son épouse, prêchant la modération car *«trop louer son nom finit par casser le marché»*.

Achille Zavatta n'est pas en reste. Depuis plusieurs années, les frères Micheletty louent l'enseigne «Zavatta II» au vieux clown. Quant aux enfants d'Achille, Lydia et William, ils exploitent le cirque Zavatta fils. Et comme lorsqu'un cirque rend l'âme, l'enseigne, elle, n'est pas incorporée à la faillite, le système peut se perpétuer indéfiniment !

Ainsi quand la société gersoise de spectacles, gérante du cirque Achille Zavatta, a mis la clé sous le chapiteau fin 1991, un repreneur providentiel, agent immobilier de son état, a aussitôt racheté le cirque pour la bagatelle de 950 000 francs. Un investissement à fonds perdus car l'enseigne, elle, restait propriété d'Achille. Le vieux clown, qui sait bien que son nom vaut de l'or, s'est contenté, une fois de plus, de louer son patronyme.

L'affaire a fort mal tourné pour l'éphémère repreneur puisque son cirque s'est très vite retrouvé en liquidation judiciaire !

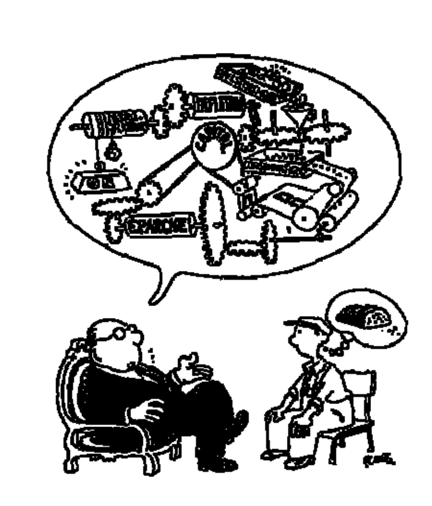
Du côté d'Achille, en revanche, les affaires prospèrent : déposée à l'Institut national de la propriété industrielle, la marque «Achille Zavatta» vient d'être vendue par l'Auguste à un quincaillier qui s'apprête à commercialiser des jouets sous le précieux label *(lire l'article de Daniel Hourquebie)* !

Gilbert Edelstein, PDG du cirque Pinder-Jean Richard et président du Syndicat national du cirque, dénonce *«l'escroquerie qui consiste à louer un label à des gens qui l'exploitent mal et qui trompent le public»* et fustige les *«brebis galeuses qui louent leur nom»*. Mais le directeur de l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (ANDAC) avoue son impuissance : *«Légalement, nous ne pouvons rien faire. La seule possibilité serait qu'une association de consommateurs s'estimant trompés sur la qualité du spectacle par le nom saisisse la justice.»*

P. Ba.

DOSSIER

Les brevets d'invention



Hier encore outil respectable et un peu désuet, le brevet est devenu en quelques années une arme stratégique redoutable dans la guerre économique opposant les grands ténors industriels internationaux, comme l'atteste d'ailleurs son poids au sein des négociations du GATT. Compte tenu de la crise, qui exacerbe la concurrence, et des coûts de plus en plus exorbitants de la recherche, il devient indispensable de bien protéger ses brevets et aussi de savoir les monnayer par l'octroi de licences d'exploitation.

L'internationalisation tous azimuts des technologies, accélérée par les dépôts de brevets eux-mêmes, dont le futur brevet communautaire, accentue encore la pression concurrentielle. A telle enseigne que certains parlent même de « guerre des brevets ». La multiplication des procès en contrefaçon aux Etats-Unis mais aussi en Europe en est une illustration flagrante.

Cette évolution met en lumière les carences structurelles des entreprises françaises en matière de propriété industrielle. En effet, dans leur majorité, elles utilisent encore insuffisamment les brevets dont elles n'ont sans doute pas toujours cerné tout l'intérêt stratégique.

L'opinion publique assimile même souvent le brevet à la médaille en chocolat décernée au génial professeur Nimbus. Au regard du Japon, de l'Allemagne mais aussi de l'Italie ou de la Grande-Bretagne, le nombre de dépôts est notoirement faible, ce qui fait perdre aux industriels des marchés importants et les entrave dans leur développement hors de l'Hexagone.

Mais, attaquées de plein fouet par une concurrence internationale bien rodée, les grandes firmes françaises deviennent plus vigilantes dans la préservation de leur patrimoine industriel et multiplient les « stratégies brevet » offensives. Par contre, empêtrées dans les innombrables et coûteuses formalités administratives exigées pour leur obtention, surtout à l'international, les PME restent en retrait dans ce jeu pour grandes pointures. Une économie des brevets à deux vitesses en somme.

Dossier préparé par Catherine Lévi

Quelles en sont les règles ?

■ En soi, le principe est simple. Pour être brevetable, une invention doit être nouvelle, c'est-à-dire n'avoir jamais été diffusée sur la place publique et être susceptible d'une industrialisation. Ne sont pas considérés comme des inventions : les découvertes scientifiques, les créations esthétiques, les plans et méthodes, les logiciels (relevant de la loi sur les droits d'auteur). Jusqu'à présent, les procédés d'origine biologique (donc du vivant), au premier rang desquels les biotechnologies, ne sont pas brevetables, ce qui pose problème compte tenu des avancées industrielles en la matière. Suite à différentes polémiques – dont la demande de brevet pour des séquences génétiques partielles par un institut américain (*le Monde* du 16 décembre 1992) –, l'Office européen des brevets réfléchit sur cette question économique mais aussi éthique.

Conférant à l'inventeur un droit d'exploitation exclusif de vingt ans, en contrepartie de la divulgation de son invention, le brevet se matérialise sous forme d'un titre de propriété dont le non-respect, dit contrefaçon, est sévèrement sanctionné. La victime peut, en effet, attaquer le contrefacteur devant un tribunal et ainsi obtenir la cessation des actions incriminées ainsi que des dommages et intérêts couvrant le préjudice subi. Le brevet est également monnayable puisqu'il peut être vendu ou loué sous forme de licence exclusive ou non.

Selon la juridiction en vigueur pour le brevet français, les formalités de délivrance sont effectuées auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Compte tenu de la complexité et de la minutie des formalités, entreprises et particuliers peuvent se faire aider dans leurs démarches par des spécialistes, les conseils en propriété industrielle regroupés au sein d'une Compagnie nationale. Vérification de la régularité de la demande, examen par les services de la défense nationale, établissement du rapport de recherche, publication de la demande et, enfin, délivrance du brevet, les délais d'obtention sont relativement longs. En moyenne, il faut bien compter deux à trois ans pour obtenir satisfaction, pour un coût compris entre 10 000 et 30 000 francs. ■

Qui les dépose ?

■ Selon les résultats d'une enquête publiée par le ministère de l'industrie et du commerce extérieur, seule une entreprise française « innovante » sur dix brevette systématiquement ses inventions les plus importantes. Les secteurs industriels les plus concernés par les brevets sont la chimie fine, l'électronique/informatique, le travail des métaux et les transports.

Le recours au brevet est d'abord l'affaire des grandes entreprises possédant généralement une culture de la propriété industrielle plus développée que les PME, ainsi que les moyens financiers d'assumer toutes les dépenses afférentes.

Mais, de façon globale, les entreprises françaises utilisent beaucoup moins le brevet que beaucoup de leurs rivales étrangères. Avec 317 000 brevets déposés en 1990, le Japon *(voir carte ci-dessus)* occupe une position écrasante sur le marché. Forte de ses 53 000 dépôts par an, l'Allemagne est également bien placée. Par contre, déposant seulement 12 000 brevets, la France fait encore figure de parent pauvre.

Certains estiment que ce « sous-développement » traduit une carence de politique industrielle favorisant la colonisation du territoire par les technologies étrangères. Echaudées par les habiles tactiques de brevet de certains, les grandes entreprises nationales commencent toutefois sérieusement à s'y mettre. Pour Françoise Thrierr, directrice de la propriété industrielle de Thomson, le brevet a enfin cessé en France d'être la dernière roue du carrosse. ■

> **“Si vous ne vous occupez pas de la propriété industrielle, elle s'occupera de vous et vous risquez d'être condamné comme contrefacteur ou ruiné par les contrefaçons”**
>
> Georges Maire
> conseil en valorisation de l'innovation

Dépôts de brevets dans le monde
(milliers de demandes par an)
Chiffres pour 1990

GRANDE-BRETAGNE 24
FRANCE 12
ALLEMAGNE 53
JAPON 317
ITALIE 3
ETATS-UNIS 82

Brevets déposés par des nationaux à l'étranger
Brevets déposés par des nationaux dans le pays
Brevets déposés dans le pays par des étrangers

Source: Brevets d'invention, Que sais-je ?, PUF.

LES PRINCIPALES INSTITUTIONS

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), instaurée suite à la convention de Stockholm du 14 juillet 1967 (à laquelle 128 Etats ont souscrit), est basée à Genève. Elle assure la promotion de la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération entre Etats. Pour la propriété industrielle, elle administre, entre autres, l'Union de Paris, traité de 1883 supprimant notamment, dans le pays de dépôt du brevet, toute discrimination de nationalités entre inventeurs. Elle est également chargée des demandes internationales de brevets dites PCT et régit les conférences diplomatiques relatives à un futur traité d'harmonisation internationale des législations.

L'Organisation européenne des brevets (OEB) a été créée après l'adoption de la Convention sur le brevet européen d'octobre 1973. Le travail de recherches documentaires est effectué à la Haye tandis que les examens se déroulent à Munich. Schématiquement, l'OEB comprend les offices nationaux des Etats contractants, assurant la reception des dossiers et l'Office européen des brevets pour l'attribution des titres.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a succédé en 1951 à l'Office national de la propriété industrielle. C'est un établissement public chargé de l'attribution et de la surveillance des brevets sur le territoire. Enregistrant les actes de la vie économique et, bien sûr, les brevets, il dispose également d'un fond documentaire important, disponible au public.

Sujet d'actualité brûlant à l'INPI : sa future délocalisation à Lille qui ne fait pas l'unanimité dans la profession. Par exemple, Jean-Jacques Martin, président de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle, redoute qu'elle n'affaiblisse momentanément la propriété industrielle française, surtout à l'heure du brevet communautaire.

Par ailleurs la loi du 26 novembre 1990 a instauré la profession de **conseil en propriété industrielle**, dont les anciens conseils en brevets sont automatiquement membres. Juridiques et libéraux, ces professionnels conseillent, assistent ou représentent pour l'obtention, le maintien, l'exploitation ou la défense des droits de propriété industrielle.

A noter enfin parmi les autres institutions, l'Agence nationale pour la valorisation de l'Innovation (ANVAR) et l'Association française des spécialistes en propriété industrielle de l'industrie (ASPI) regroupant 400 membres, tous responsables en entreprise.

LEXIQUE

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. De façon restrictive, elle recouvre juridiquement les trois droits immatériels que sont le brevet d'invention, la marque de fabrique ou commerciale et le modèle industriel.

LICENCE D'EXPLOITATION. Par son biais, une entreprise concède à un tiers, de façon exclusive ou non, le droit d'exploiter pour une durée déterminée son titre de propriété industrielle en contrepartie de redevances.

SECRET DE FABRICATION. Pour des inventions à courte durée de vie, compte tenu de l'éloignement dans le temps des marchés potentiels ou lorsque la contrefaçon se décèle difficilement, l'entreprise peut décider de garder son invention secrète au lieu de prendre un brevet. En l'absence de « bouclier juridique », elle doit néanmoins s'entourer de précautions pour éviter les fuites.

ENVELOPPE SOLEAU. Destinée aux créateurs ne souhaitant pas breveter, elle permet, par son dépôt auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, de prouver la date de la découverte et ainsi de poursuivre l'activité même si un tiers dépose ultérieurement un brevet.

CONTREFAÇON. Qu'elle résulte d'une méconnaissance des brevets, d'une volonté délibérée (notamment en essayant de jouer sur l'absence de normalisation internationale du droit) ou d'une recherche voisine d'équipes concurrentes, la contrefaçon signifie toujours que le titulaire du brevet a été copié sans son accord.

Par une action auprès des tribunaux, ce dernier demande que soit reconnue la violation de son droit et exige réparation. Compte tenu du temps, du coût et de l'énergie nécessaires pour assumer une procédure judiciaire, beaucoup tentent de régler leurs différends par des tractations amiables.

En France, on compte entre 100 et 200 cas de procès par an. Sur le plan international, les batailles sont parfois spectaculaires et mettent en jeu des intérêts considérables. Par exemple, après neuf ans de procédure, Polaroid a contraint en 1985 Kodak à se retirer du marché de la photographie instantanée, recevant au passage plus d'un milliard de dollars d'indemnités.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Brevets d'invention.* France, étranger, brevet européen, de Bruno Phelip, Encyclopédie Delmas pour la vie des affaires, Delmas, septembre 1989, 432 p.

■ *Brevets d'invention,* de Jean-Michel Wagret, Coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, mars 1992, 127 p.

■ *Qui fait confiance aux brevets ?*, lettre de 4 pages du Sessi, Service d'études statistiques du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, août 1992.

■ *Les actions en contrefaçon de brevets dans le monde*, sous la direction d'André Bonju, Jupiter Précis, octobre 1989, 385 p.

■ *La place de la stratégie propriété industrielle dans la stratégie de l'entreprise,* article de Georges Maire, paru dans la revue des ingénieurs de l'École des Mines, septembre 1990.

Quelle est leur utilité ?

■ Marquant le territoire industriel vis-à-vis des concurrents, le brevet évite de se faire « dérober » une bonne invention. Par exemple, faute d'avoir été brevetée, la planche à voile n'a pas vraiment profité à ses créateurs.

En accordant des licences d'exploitation, les entreprises étendent également leurs marchés géographiques, sans investissements lourds. Ainsi, la filiale fibres de verre de Saint-Gobain a privilégié dans maints cas cette formule plutôt que d'exporter un matériau difficilement transportable. Certains jouent même au « Monopoly technologique » avec leurs concurrents, comme Sospi, filiale brevets d'Alcatel Alsthom, qui dépose entre 800 et 1 000 brevets par an. Elle pratique, en effet, les licences croisées, sorte de troc avec les firmes concurrentes. *« Chacun travaillant plus ou moins sur des voies parallèles, elles permettent d'avancer sur sa propre voie sans guerres inutiles »*, explique Michel Dalsace, son directeur.

> **“Au sein du marché unique, le brevet restera toujours le meilleur moyen pour les entreprises de protéger leurs marchés”**
>
> Jean-Claude Combaldieu
> président de l'Organisation européenne des brevets

Certes, il ne s'agit pas de breveter pour breveter mais plutôt de connaître les rouages de la mécanique pour les intégrer dans la stratégie industrielle. Pour dominer rapidement un marché à obsolescence rapide, le brevet et sa protection de vingt ans ne s'imposent pas. Par contre, un médicament inédit pour de longues années justifie pleinement la prise d'un titre mondial.

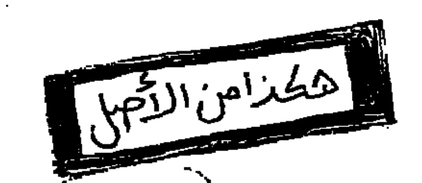
Enfin, le brevet est un élément-clé de la veille technologique, dans laquelle les Japonais excellent. En épluchant les brevets, les entreprises s'informent des recherches des concurrents et donc de leurs projets, ce qui incite d'ailleurs certains à déposer des brevets bluffs pour brouiller les pistes. Mais, par leur étude méthodique, elles évitent également d'entreprendre des recherches sur des techniques déjà existantes, ce qui, paraît-il, est loin d'être rare. Par la même occasion, elles s'épargnent d'éventuels procès en contrefaçon. ■

Quel cadre international ?

■ En l'absence d'un cadre légal international contraignant, chaque pays applique sa propre juridiction en matière de brevets. Mais, pour déposer dans un maximum de pays à la fois et faire l'économie de multiples et fastidieuses démarches, les inventeurs frappent aujourd'hui à deux portes.

Sur le plan mondial, suite au traité de Washington de 1970, baptisé PCT, ils peuvent déposer auprès de l'OMPI, à Genève, une demande de brevet concernant les 45 pays ayant ratifié l'accord. Depuis la convention de Munich d'octobre 1973, ils obtiennent également, en une seule formalité, un brevet européen, valable dans le nombre de pays choisis (jusqu'à 17) mais relevant localement de chaque législation nationale. Responsable de son attribution, l'Office européen des brevets, localisé à Munich, a ainsi reçu plus de 70 000 demandes en 1991. Aussi intéressante soit-elle, la procédure est toutefois longue et coûteuse. L'investissement brevet est en effet compris entre 200 000 F et 300 000 F, honoraires de conseil inclus, et il faut attendre entre trois et quatre ans pour voir ses efforts récompensés.

S'inscrivant dans la droite ligne du marché unique, le futur brevet communautaire – dont le principe a été instauré par la convention de Luxembourg de 1975 *(complétée en 1989)* – est une prolongation directe du brevet européen et une première tentative d'harmonisation transnationale. Son application s'étendra aux douze nations, sans aucune formalité nationale, et des tribunaux communautaires siégeant dans chaque pays régleront d'un coup le différend pour toute la communauté. En cas d'appel, l'appréciation du brevet sera soumise à une cour communautaire (Copac) chargée d'assurer l'unité d'interprétation des brevets. Si le dossier est juridiquement bouclé, il faudra cependant encore au moins deux ans pour que le brevet communautaire soit ratifié par l'ensemble des Parlements nationaux. ■



LES GRANDS DÉBATS ÉLECTORAUX (II)

Le logement déshérité

A la veille du rendez-vous électoral, le débat sur le logement prend de l'ampleur. Comment relancer le marché, comment désengorger les HLM, comment enrayer la disparition du parc locatif privé ? Chacun affûte ses arguments

LES socialistes n'ont pas de chance. Le logement a plongé dans la crise peu après leur arrivée... Aujourd'hui, ils risquent de le laisser en piètre état à leurs adversaires politiques. Tant pis si, entre les deux, la situation a été bonne. L'histoire ne retiendra que le constat final.

Face à des ressources budgétaires qui ne sont pas élastiques, les choix faits auront des conséquences sur la vie au jour le jour des Français. Car quoi de plus tangible que les quatre murs dans lesquels on habite ? Aucun gouvernement n'ayant la maturité politique pour casser le staccato électoral afin d'impulser une politique du logement, pluriannuelle, à long terme, basée sur des priorités claires avalisées par les représentants du peuple (le Parlement), on peut redouter qu'une fois encore dominent soit des mesures style « pompier volant », soit le clientélisme.

Tous les secteurs du logement sont aujourd'hui en difficulté : l'accession à la propriété, le locatif privé, les HLM. Tout le monde est d'accord : il faut « fluidifier » le système afin que les Français soient en mesure de passer du secteur social au privé, du statut de locataire à celui de propriétaire. Chacun connaît les leviers sur lesquels on peut jouer : la fiscalité, les taux d'intérêt, les loyers, les prix.

Mais on ne peut tout faire en même temps, faute de moyens. Même si, comme Charles Pasqua, on propose d' *« affecter la majeure partie des ressources provenant des privatisations »* à un grand plan national pour le logement (qu'il estime à 200 milliards), il faut établir des priorités... donc renoncer à certaines actions.

A droite comme à gauche, on affirme vouloir conforter le parc locatif social. En clair, constuire des HLM. Combien ? 90 000, comme prévu dans le budget ? 100 000 par an pendant cinq ans, comme le préconise le rapport rédigé pour le Plan par le maire (PS) d'Hérouville-Saint-Clair, François Geindre ? Au moment où les mises en chantier de logements s'effondrent, entraînant derrière elles le bâtiment (déjà frappé par la crise des bureaux), on ne peut imaginer de ralentir la construction sociale, sauf à gonfler la cohorte de chômeurs dans le BTP ! Mais cela suppose des fonds. Traditionnellement, c'étaient les livrets A des caisses d'épargne ou de La Poste qui les apportaient. Or, elles voient leurs clients se détourner de ce placement, qui n'offre qu'un intérêt de 4,5 %, infiniment moins intéressant que les SICAV monétaires.

GRANDE IDÉE • L'opposition réussira-t-elle là où l'actuelle majorité a échoué : convaincre l'administration des finances d'améliorer cette rémunération par une prime de fidélité ? Charles Pasqua est pour. François Geindre aussi, proposant plusieurs formules, dont l'une en fonction du montant des dépôts. André Santini, maire (UDF) d'Issy-les-Moulineaux, ne l'instituerait, lui, que pour les sommes stabilisées pendant un certain temps... Et compléterait le système par un *« PEP social »*, placement à long terme exonéré de droits de succession.

Evolution des mises en chantier suivant le mode de financement

En milliers de logements, estimation DAEI/CASP — PLA — PAP — PC — LIBRE

Autre débat autour des HLM : les attributions. André Santini et l'UDF proposent que le quota des communes monte de 20 à 30, voire 50 %. Cette proposition fait tiquer ceux qui reprochent aux maires (notamment de la région parisienne) de ne pas accueillir de HLM chez eux et qui s'inquiètent du sort des populations les moins désirées (les plus pauvres, les étrangers...).

Grande idée en vogue, aussi, la réforme des loyers de HLM pour lutter contre leur engorgement. On la trouve sous plusieurs formes : l'UDF propose d' *« organiser leur progressivité par rapport aux revenus imposables »*. Ne risque-t-on pas, alors, de voir l'équilibre financier des organismes dépendre du profil de leurs occupants ? Le maire d'Issy-les-Moulineaux met un garde-fou en proposant de consacrer les sommes recueillies (2 à 4 milliards en Ile-de-France) à la réhabilitation du parc ou à la construction de logements intermédiaires.

IMPACT • Autre angle d'attaque, appliquer des surloyers. Aujourd'hui, 22 à 23 % des habitants dépassent les plafonds de ressources des HLM. Mais il faut rappeler qu'ils n'ont pas été réévalués depuis dix ans (s'ils avaient suivi l'inflation, ce taux serait réduit à 3 %). M. Pasqua est favorable à cette mesure et s'en prend même au sacro-saint maintien dans les lieux en proposant des contrats de location à durée déterminée.

Mais si l'on rend au secteur social sa « respiration », où vont aller ses anciens habitants ? Accéderont-ils à la propriété ou deviendront-ils locataires de propriétaires privés ? Cette dernière hypothèse suppose que l'on réussisse à freiner la disparition du parc locatif privé. Ce n'est pas chose aisée : comment éviter que les investisseurs se désintéressent de la pierre, moins rentable et plus fiscalisée que d'autres placements ? Comment empêcher des héritiers de vendre leurs biens pour payer des frais de succession ?

C'est la disparition du parc locatif privé – et plus particulièrement celle du « parc social de fait » – qui amène la gauche à reconnaître la fonction *« sociale »* du bailleur. De là à réhabiliter les propriétaires, il y a un pas qu'elle n'a pas franchi. Ainsi, elle a toujours refusé la déduction des déficits fonciers du revenu imposable, réclamée à cor et à cri par les professionnels et que reprennent RPR et UDF dans leurs programmes. Le RPR va jusqu'à préconiser une exonération des frais de succession pour les logements à usage locatif *« achetés ou réhabilités entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1994 »*. Une mesure qui aurait sans doute un fort impact psychologique. Dernier volet, enfin, l'accession à la propriété. Contrairement à François Geindre, qui propose de supprimer les déductions d'intérêts d'emprunts dont bénéficient les accédants (pour les remplacer par une prime), André Santini et l'UDF prévoient de les améliorer, ce qui coûterait 3,8 milliards de francs dans l'hypothèse de 16 000 logements construits.

Une mesure qui, jointe à d'autres, améliorerait la situation des accédants. Ceux que Christian Saint-Etienne dépeint si drôlement dans son dernier livre : *« Vous avez, l'un et l'autre, environ trente ans et votre fille vient d'avoir deux ans. (...) Vous venez d'acheter un appartement. Vous avez emprunté à des taux d'intérêt réels atteignant des niveaux jamais observés depuis la deuxième guerre mondiale. Avec les prix de l'immobilier, même légèrement réduits, et une telle cherté du crédit, votre appartement est minuscule. Vos parents à tous les deux sont, Dieu merci, en bonne santé : ils ont entre cinquante-cinq et soixante ans et peuvent espérer vivre encore vingt ans. La probabilité la plus forte est que vous hériterez après avoir remboursé votre appartement... »* (1).

Peinture d'une classe sociale « aisée » qui ne peut plus acheter aussi facilement que ses parents. Réalité partielle mais réelle, et qui laisse à part le cas encore plus difficile de l'accession à la propriété des moins bien lotis. On oublie d'en parler en ces temps de campagne : sauf incidemment le RPR, ou récemment Mme Lienemann, qui se refuse à dire à ces Français que leur rêve – être propriétaire de leur logement – est irréalisable.

Françoise Vaysse

(1) *Génération sacrifiée. les 20-45 ans*, chez Plon.

Les chiffres à retenir

La France est le pays où le taux de logements est le plus fort du monde : 26 millions pour 56 millions d'habitants

La dépense publique en matière de logement (budgétaire, fiscale et sociale) sera égale en 1993 à 143 milliards (+3,6 %), mais le budget du logement ne représentera que 34 milliards (+9,9 %).

Il n'y aura eu en 1992 que 275 000 mises en chantier de logements neufs, le niveau le plus bas depuis 1954. Selon l'INSEE, il faudrait construire 330 000 logements par an pour satisfaire les besoins.

Le budget 1993 prévoit la construction de 90 000 logements locatifs sociaux, un niveau très élevé. Le parc HLM comprend 3,1 millions de logements abritant 10 millions de personnes.

Le nombre de sans-abris est mal connu : 202 000 selon une récente enquête du BIPE pour la SCIC (Caisse des dépôts), chiffre inférieur à l'estimation des grandes associations caritatives.

Chaque année, le parc locatif privé se réduirait de 50 000 unités environ sur un total de 4,4 millions. L'évaluation est difficile aussi pour le nombre de logements vacants (1).

L'immobilier est lourdement taxé, ce qui pèse sur sa rentabilité : il rapporte au total 193 milliards de francs d'impôts, dont 60 % vont à l'Etat.

F. V.

(1) On comprend mal les raisons réelles de ces incertitudes statistiques sur le logement. La commission des comptes du logement, portée en fanfare sur les fonts baptismaux au printemps, ne s'est réunie qu'une fois depuis...

Les programmes de l'UDF et du RPR

De tous les programmes, celui de l'UDF établi par une équipe réunie autour d'André Santini est le plus élaboré : il a fait l'objet d'un chiffrage (8,4 milliards de dépenses pour 6 milliards de recettes) et d'une proposition de loi.

Parmi les mesures :

– Une prime de fidélité de deux points sur le livret A en faveur des dépôts stables depuis 6 mois ou un an ;

– la création d'un nouveau *« plan d'épargne pour le logement social »* (exonéré d'impôt et de droits de succession) ;

– création d'un *« plan d'épargne foncier »* au profit de la commune : l'Etat prendrait en charge une partie des intérêts d'emprunt liés à l'acquisition de terrains par la commune à condition que celle-ci procède à la réalisation de logements sociaux. Le particulier pourrait en être partie prenante : s'il fait des cessions pour la réalisation de logements sociaux, il peut être exonéré de la moitié de son impôt sur la plus-value ;

– les investisseurs en locatif privé, en échange d'un bail à loyer intermédiaire, pourraient bénéficier d'exonérations partielles de plus-values en cas de revente du bien ;

– en faveur du secteur libre, accroissement du plafond, du taux et de la durée de la déduction des intérêts d'emprunt ouvrant droit à la réduction d'impôt. Déductibilité du déficit foncier sur le revenu global ;

– HLM : organiser la progressivité des loyers par rapport aux revenus imposables ;

– pour aider les primo-accédants, une exonération des droits de mutations départementaux est envisagée ;

Le RPR, sous la rubrique « Relancer la construction de logements », prévoit

– l'imputation du déficit foncier sur le revenu global ;

– la hausse de la déduction forfaitaire applicable aux revenus fonciers ;

– exonérer des droits de succession pour tous les logements à usage locatif construits achetés ou réhabilités entre le 1er juin 1993 et le 31 décembre 1994 ;

– consacrer une fraction des recettes des privatisations à la construction de logements sociaux et à l'amélioration du dispositif d'aide à l'accession à la propriété sociale. Par ailleurs, le RPR propose d'exonérer la résidence principale de l'ISF (impôt sur la fortune).

Charles Pasqua a présenté, de son côté, un plan de relance qu'il chiffre à 200 milliards et qui prévoit notamment :

– la modification de la déduction forfaitaire des revenus fonciers ;

– la prise en compte du logement dans le calcul de l'ISF ;

– une déduction fiscale pour les investisseurs dans le logement neuf et la réhabilitation ;

– alléger les frais de succession lorsque les biens sont maintenus en location dix ans et les droits de mutation sous réserve de compensation par l'Etat ;

– institution d'une prime sur le livret A ;

– redéfinir le PLA pour prendre en compte l'inflation et les aides à l'accession à la propriété ;

– refondre le 1 % logement ;

– instituer des contrats de location à durée déterminée dans les HLM et des compléments de loyers pour ceux qui dépassent les plafonds.

F. V.

POINT DE VUE

Une réforme à refaire

Seize ans ont passé depuis la dernière grande réforme du financement du logement. Les conditions se sont tellement dégradées, notamment pour le locatif social, que de nouveaux choix sont indispensables. Ils devront tenir compte du désengagement budgétaire de l'Etat.

par MICHEL MOUILLART (*)

COMMENT financer le logement social ? Les interrogations actuelles rappellent celles, déjà lointaines, qui ont précédé la réforme de 1977. De nouveau, les files d'attente s'allongent auprès des organismes d'HLM, la demande des plus défavorisés ne semble plus servie, les équilibres financiers des opérations nouvelles sont fragiles... La responsabilité en incombe, pour les uns, aux organismes d'HLM qui ne remplissent pas leur mission sociale et, pour les autres, aux collectivités locales qui n'interviennent pas suffisamment dans le locatif social – voire aux locataires dont les revenus s'élèvent et qui bénéficient d'une rente de situation.

Tous les termes de la comparaison avec les années de l'avant-réforme sont réunis. Y compris, d'ailleurs, ceux qui soulignent le rôle fondamental de l'Etat dans la détermination de ces évolutions : sous-actualisation des prix de référence et des taux de subvention des opérations, des barèmes de l'APL (aide personnalisée au logement), des plafonds de ressources PLA (prêts locatifs aidés)... Au point qu'au lendemain de la réforme 80 % des ménages étaient éligibles à un PLA, alors qu'ils ne sont plus que 60 % aujourd'hui... comme à la veille de la réforme.

La crise du logement social paraît ainsi celle des voies et des moyens de la politique du logement. Comment poursuivre la construction et la réhabilitation de logements sociaux, en nombre suffisant et à des loyers adaptés (plus de sept ménages sur huit ne pourraient pas se loger sans aides à confort égal dans les conditions actuelles du marché) ?

Toute l'architecture du financement du logement locatif social a, en effet, été organisée autour du circuit du livret A et d'une intervention budgétaire directe dont les formes et le niveau se sont profondément altérés durant les années 80, dans le but d'alléger les engagements de l'Etat.

Pour des raisons qui tiennent tant aux orientations de la politique publique de l'épargne qu'aux difficultés rencontrées par les épargnants les plus modestes (montée du chômage, ralentissement de la progression du pouvoir d'achat...), le circuit du livret A s'est rapidement fragilisé dans la seconde moitié des années 80. Le rythme actuel de la décollecte est tel qu'on s'interroge sur sa survie, d'autant que les pouvoirs publics ont régulièrement prélevé les ressources excédentaires que le système génère (plus de 100 milliards depuis 1984), le privant des capacités d'autorégulation qui auraient pu assurer sa pérennité.

Tripler le volume des aides

A cet égard, les choix qui ont ainsi été opérés semblent révéler la stratégie suivie : faire rentrer le financement du logement social dans le grand marché « unifié du très court au très long terme » suivant les orientations définies par le Livre blanc sur la réforme du financement de l'économie.

En d'autres circonstances, cela aurait pu ne relever que d'un simple aménagement des techniques de financement. Tel serait le cas si la croissance était suffisante pour rendre la demande solvable. Ou si la décrue des taux d'intérêt était crédible. Ou bien si la situation du secteur du logement n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui : une insuffisance de la construction qui, après quinze années de désengagement budgétaire de l'Etat, laisse un déficit en logement qui se chiffre en années de construction (deux certainement, trois peut-être) ; des situations d'extrême urgence (plus de 600 000 exclus du logement) ; des pans de ville à reconstruire (les 400 quartiers)... Et donc si, dans l'ensemble, la demande (sociale) avait fléchi, comme ceux qui ont rayé la référence à la notion de besoins en logement ont cherché à le laisser croire.

Mais comme rien de cela ne semble pouvoir être attendu, l'érosion du livret A a ouvert la voie à une réforme cachée du financement du logement locatif social, comparable à celle qui a conduit de l'accession aidée à la pierre, les PAP (prêts accession à la propriété) au FGAS (Fonds de garantie à l'accession sociale).

S'il convient, en effet, de maintenir un flux de construction locative sociale, sans ressources de livrets A, il faudrait tripler le volume des aides à la pierre inscrites au budget du ministère du logement (ligne fongible) pour sortir un logement au même niveau de loyer qu'un PLA actuel.

Ainsi, alors que le desserrement de la contrainte budgétaire paraît peu probable, les solutions souvent envisagées sont simples à résumer : elles consistent à désigner le ou les acteurs qui vont, en dernier ressort, pallier (notamment) la défaillance du circuit du livret A. Pour simplifier, il peut alors s'agir :

– des locataires du parc social eux-mêmes. Bénéficiant d'une « rente de situation », il pourrait paraître logique d'élever leur contribution au financement (relèvement des loyers et/ou généralisation des compléments de loyer)... si, au total, cela ne consistait pas à faire porter l'effort supplémentaire de solidarité par ceux auxquels il est censé être destiné ;

– des organismes d'HLM. En les incitant à revendre une partie du parc HLM et à ainsi constituer les fonds propres nécessaires à la réalisation des opérations nouvelles... mais cela risquant, rapidement, d'accélérer le mouvement de concentration des exclusions (à l'image de ce qui s'est déjà observé en Grande-Bretagne et loin des objectifs de mixage social habituellement annoncés) ;

– des collectivités locales. Dans le cadre d'un nouveau partage des compétences, elles seraient plus largement associées au financement du parc social de droit (construction, amélioration et fonctionnement)... si, bien sûr, elles bénéficiaient des transferts de ressources nécessaires ou si elles disposaient de recettes fiscales supplémentaires.

Au-delà des interrogations techniques que suscite l'examen de ces propositions (un système fragile dont la vocation sociale paraît limitée), la question fondamentale paraît être la suivante : qui, alors, va mettre en œuvre les principes de solidarité qui, auparavant, relevaient de la responsabilité de l'Etat et s'exprimaient dans le cadre national des interventions budgétaires directes (contrepartie d'une fiscalité redistributive au niveau national) ou des mécanismes de circuit comme celui du livret A (fondé sur des principes de répartition et de mutualisation des ressources d'épargne) ?

A n'en pas douter, l'examen de l'architecture d'un système de financement du logement (locatif) social révèle bien les lieux d'exercice de la solidarité. Permettant, à ce titre, d'évaluer l'adéquation entre les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre.

(*) Professeur à l'université Paris-X Nanterre.

Cusiana, nouvel eldorado

Suite de la page 25

A Chitamena, à Cupiagua, comme à Buenos Aires 1 et 2, les ingénieurs vous montrent avec fierté le système des trois bassins parallèles qui « lave » les eaux et les boues polluées résiduelles des puits de perforation : *« Quand nous aurons fini notre boulot,* affirme le grand Willy, *le campement redeviendra un espace vert. »* Pour l'heure, les mobile home blancs, à air conditionné, entourent les lourdes et trépidantes structures de forage.

Poussière, chaleur, boue rouge, la forêt décapitée de l'autre côté des grillages... Le grand Willy aime cette ambiance et partage sa vie d'ingénieur entre deux chantiers : Cusiana et Prudohe-Bay en Alaska. *« Trois semaines de tropique, trois semaines de glace. Un sauna longue distance idéal pour le régime »*, dit-il en secouant sa carcasse avec un gros rire avant d'escalader la plate-forme glissante où les ouvriers installent une nouvelle sonde. Profondeur atteinte : 4 500 mètres. *« Nous approchons de la nappe,* dit Willy. *La roche, le gaz, ça oui, c'est dur. Ca me rappelle le Wyoming... »* Il regarde sans les voir les petits hommes bruns, casqués, immobiles dans leur guérite en bois.

> "La Colombie pourrait doubler ses exportations de pétrole d'ici quatre ans, ce qui lui permettrait de s'assurer un nouvel équilibre économique."

RÉSERVES • Ni lui ni Ed Stobart ne paraissent concernés par l'insécurité potentielle : *« On fait avec »*, disent-ils. Consigne ou conviction : c'est le mot d'ordre chez les pétroliers. *« Nous vivons un rêve,* confiait déjà l'année dernière Andres Londono Restreopo, ancien patron d'Ecopetrol. *Avec parfois des cauchemars. »*

Cusiana, c'est l'histoire d'un rendez-vous manqué. Une dizaine de grandes compagnies pétrolières auraient pu participer à l'exploration mais ont finalement renoncé. Aujourd'hui, elles regrettent car il est question d'un véritable boum. Selon la revue américaine *Time* de décembre 1992, les réserves de Cusiana seraient équivalentes au quart de celles de l'Alaska.

La société d'études américaine Petrie-Parkman va plus loin et multiplie par sept le chiffre de réserves probables annoncé dans un premier temps par BP. Selon son rapport, *« Cusiana pourrait être la découverte la plus importante du continent depuis celle du gisement mexicain de Campeche dans les années 70 »*. Et d'avancer une fourchette *« de 3 à 10 milliards de barils de réserves »*.

« Les analyses réalisées jusqu'à présent prouvent que Cusiana est un gisement multimilliardaire », poursuit le document, qui parle de l'un des événements les plus importants dans le secteur énergétique mondial en 1992. A la conférence économique de Davos la même année, le président Gaviria annonçait lui aussi le chiffre minimum de 3 milliards de barils de réserves. Ce qui doublerait le montant des réserves prouvées et récupérables de la Colombie.

GALON • Dans cette hypothèse, le pays gagnerait du galon parmi les nations pétrolières. En Colombie, les premières explorations ont commencé en 1905 et le pays était déjà producteur en 1918, dans la vallée du moyen Magdalena (qui s'allonge sur 600 kilomètres entre la cordillère centrale et orientale, avec une superficie de 45 000 kilomètres carrés). La partie nord de ce bassin a été largement exploitée depuis de nombreuses années, et ses réserves s'épuisent. En revanche, la partie méridionale du haut Magdalena offrirait encore d'importantes possibilités résiduelles.

Les perspectives sont moins encourageantes au sud, dans la région du Putumayo, un bassin qui se situe dans le prolongement des gisements équatoriens de Lago-Agrio, et que la société Ecopetrol a inclus presque totalement dans son domaine réservé.

Selon les géologues, près de 800 000 kilomètres carrés du territoire colombien (sur une superficie totale de 1 140 000 kilomètres carrés) offriraient des possibilités pétrolières. Mais c'est le bassin des llanos qui est, semble-t-il, de loin le plus riche. Il s'étend sur 100 000 kilomètres carrés et c'est là qu'ont été faites les deux découvertes majeures : Cano-Limon, au début des années 80, à la frontière de l'Arauca et du Venezuela, et tout récemment Cusiana. Dans un premier temps, les porte-parole d'Ecopetrol et des compagnies étrangères associées ont émis des avis beaucoup plus modérés que les experts internationaux. Sans doute par souci de freiner une spéculation boursière qui se développait. Mais aussi pour raison garder.

PRUDENCE • Le chiffre de 3 milliards de barils de réserves suscitait, il y a encore peu, des hochements de tête sceptiques aussi bien chez BP qu'au siège de Total à Bogota. *« Attendons,* disait-on, *que les examens soient plus probants. »* Mais on admettait déjà que la Colombie *« pourrait effectivement doubler ses exportations de pétrole d'ici quatre ans, ce qui lui permettrait de s'assurer un nouvel équilibre économique et d'atténuer le choc provoqué par l'invasion massive des millions de dollars spéculatifs »*.

Aujourd'hui, l'optimisme est monté d'un cran, même chez les plus réservés. *« La fourchette se resserre »*, admet le directeur de Total. BP spécule sur une production de 150 000 barils/jour à Cusiana dans deux ans, soit un tiers du total national extrait d'un seul gisement – la Colombie produit actuellement 450 000 barils/jour, dont 220 000 destinés à l'exportation. – Ecopetrol envisage un investissement total de 1,2 milliard de dollars, selon son président, M. Juan Maria Rendon. Mais des divergences persistent aujourd'hui sur l'ampleur officielle des réserves. 1,5 milliard de barils, selon BP ; 1,3 milliard pour Ecopetrol.

Divergences aussi sur les réserves du champ annexe de Cupiagua (situé dans la région nord-est du gisement principal mais d'une structure géologique différente). *« Cupiagua, c'est sans doute le tiers de l'ensemble du bassin exploré »*, selon un porte-parole de BP qui ajoute : *« C'est une estimation encore provisoire. »* La compagnie a perforé dix puits en 1992, et l'on parle pour l'horizon 1998 d'un bonus de 3 milliards de dollars grâce à Cusiana. Une certitude : le pétrole de Cusiana est léger, de grande qualité (63 ADI, selon les experts), mêlé à du gaz en abondance, qui ne serait pas exploité à court terme, selon M. Rendon.

L'objectif du gouvernement reste pourtant, à long terme, de rééquilibrer la distribution des différentes sources d'énergie, en multipliant par quatre la consommation de gaz naturel. Le bois représente encore aujourd'hui 62 % de la consommation totale d'énergie des ménages, surtout en zone rurale. 80 000 hectares de forêt disparaissent chaque année en fumée. La consommation d'énergie industrielle est pour plus de 60 % à base de dérivés de pétrole ou de charbon (valeur sûre des exportations) alors que le sous-sol contient en grande quantité du gaz naturel inexploité.

Marcel Niedergang

VENEZUELA
Arauca
Meta
Medellin
Cusiana
Yopal
Bogota
Vichada
LLANOS
Cauca
Magdalena
COLOMBIE
Guaviare
ÉQUATEUR
BRÉSIL
PÉROU

CHILI

Saumon austral

Devenu le quatrième exportateur mondial de saumon, le Chili ambitionne de conquérir d'ici peu la deuxième place

CERTAINS ont du pétrole, d'autres des idées. Le Chili, dont la principale richesse naturelle est un littoral maritime de près de 10 000 kilomètres, a trouvé un filon inattendu : le saumon, devenu, en quelques années, l'un des produits forts du commerce extérieur chilien. En 1985, le pays en exportait 7 tonnes ; en 1991, ce chiffre était de 32 800 tonnes (sur un total de 42 000 tonnes produites), soit en valeur 159 millions de dollars (1). Ce qui place le Chili au quatrième rang mondial des exportateurs, après la Norvège, le Canada et l'Ecosse. Le deuxième rang mondial devrait être atteint d'ici à 1996, et des études japonaises estiment que la production chilienne sera de 500 000 tonnes par an en 2020.

Cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle est le résultat d'une action volontariste dans une économie où la non-intervention de l'Etat a été érigée en dogme. A l'origine de ce succès se trouve la Fondation Chili, organisme cofinancé par l'entreprise nord-américaine ITT et l'Etat chilien et contrôlé par ce dernier.

Dans le cas du saumon, elle a mené à bien une véritable étude stratégique, soulignant les facteurs de succès dont bénéficie le Chili. Parmi ceux-ci, les conditions naturelles de certaines régions, très similaires à celles de la Norvège en ce qui concerne l'eau et la température. Le saumon étant un produit haut de gamme à fort taux de marge, l'impact des coûts d'exportation, toujours problématiques pour ce pays austral, n'est pas significatif.

La Fondation a réalisé toutes les adaptations techniques et les études de marché nécessaires, investissant dans des entreprises pionnières qu'elle a ensuite, une fois le succès assuré, revendues au secteur privé.

PILOTE • Le cycle de pisciculture se déroule en deux étapes. La première en eau douce et qui dure soixante jours, la seconde en eau de mer dure entre douze et quatorze mois. Le saumon élevé dans de grandes cages atteint alors un poids de 3 à 4 kilos. La nourriture utilisée est la farine de poisson, dont le Chili est un des principaux producteurs au niveau mondial.

Les clients sont les pays industrialisés : le Japon et les Etats-Unis absorbent à eux seuls 92 % des exportations, suivis par la France et l'Allemagne. La Fondation Chili, qui démarche les restaurants des pays potentiellement acheteurs afin de les convaincre d'adopter le saumon chilien, tentent désormais de rééditer son succès avec deux autres poissons : le turbot, pour lequel la production pilote a déjà commencé, et l'esturgeon, toujours à l'état de projet.

Bruno Adrian

(1) 1 dollar vaut environ 5,50 francs.

TÉLÉVISION

Production audiovisuelle : le star system

Patrick Sabatier possède la société de production la plus rentable, suivie par celle de Christophe Dechavanne. Mais la plupart des producteurs sont dans une situation financière catastrophique. Deux études, l'une publique, l'autre privée viennent utilement faire le point sur un secteur mal en point

LA production audiovisuelle est un domaine économique nain, morcelé entre une foule de sociétés, et souffrant d'un mal unique : la pénurie d'argent de ses principaux clients, les chaînes de télévision. Deux études, l'une publique, l'autre privée, permettent de faire un point sur la situation de ce secteur mal connu en raison de l'absence de statistiques globales sûres.

La première, publiée sous le nom d'*Observatoire de la création audiovisuelle*, émane des efforts conjoints d'un certain nombre d'organismes publics (1). Elle permet d'apprécier une évolution globale en 1991 et l'émergence de tendances nouvelles. Premier constat : les chaînes de télévision, qui avaient réduit leur investissement dans la production au fur et à mesure qu'elles augmentaient leur offre de programmes à la fin des années 80, ont atteint un palier en 1991. De 1,84 milliard de francs en 1990, les investissements des diffuseurs sont passés à 1,95 milliards en 1991, soit une hausse de 2,5 % hors inflation. Comme l'année précédente, c'est la fiction qui accapare les trois quarts du magot. D'autres genres depuis longtemps délaissés (documentaires, dessins animés) retrouvent cependant un peu de considération.

> **Pour ce qui est des documentaires, le genre a retrouvé un regain de vigueur au début des années 90.**

En matière de fiction, l'importance croissante prise par les coproductions tant en France qu'à l'échelon international se confirme. L'étude de l'Observatoire montre ainsi qu'en 1991 l'apport du premier diffuseur d'une fiction décroît au fur et à mesure de la montée en puissance des coûts. Pour les fictions «légères» inférieures à 1 million de francs, le premier diffuseur fournit les deux tiers des fonds. Cette part tombe à 28 % pour les fictions dont le coût est supérieur à 4,5 millions). Pour ce créneau-là, les coproducteurs européens prennent le relais (ils apportent 12,8 % des fonds pour les fictions de 3 à 4,5 millions). Et, ô surprise, ce sont les producteurs situés hors CEE qui apportent 20 % des cofinancements de projets dont le prix de revient est supérieur à 4,5 millions de francs.

ACTIVITÉ RODÉE • Pour ce qui est des documentaires, le genre a trouvé un regain de vigueur au début des années 90. Mais, sur le plan financier, l'apport étranger s'avère là aussi déterminant. Entre les préventes (surtout avec les pays de la CEE) et les coproductions (Canada mais aussi Belgique), *«on retrouve, entre 1990 et 1991, une progression des financements internationaux du même ordre que pour la fiction»*. Idem pour le dessin animé. Bien que genre mineur, il n'existe que par la collaboration internationale, laquelle couvre *«30 % du coût total des œuvres»*.

Moins globale, plus centrée sur les entreprises, l'étude de Téléscoop (2) – menée à partir du bilan de 55 sociétés de production, – part du même constat : la pénurie d'argent. A cet égard, il est frappant de voir que si le secteur est globalement en mauvaise santé, tous les producteurs ne sont pas frappés à l'identique. Certains vivent même très bien. A deux conditions : bien choisir son créneau et jouir d'une forte capacité d'innovation. Première évidence : ce ne sont pas les genres nobles de la télévision (fiction, documentaire, dessin animé) qui rapportent le plus d'argent mais les émissions dites de «flux» (variétés et jeux), surtout quand les sociétés de production sont bâties autour d'un animateur-vedette.

ENDETTEMENT • En 1991, la plus rentable des sociétés de production, a été, comme en 1990, Télévasion, qui appartient à Patrick Sabatier (40 millions après impôts). *«A la deuxième place, on trouve la société d'un autre animateur vedette de TF 1, Coyote Conseil, que dirige Christophe Dechavanne»* (17 millions de bénéfices). Qu'il s'agisse de Glem, qui produit les émissions de Jean-Pierre Foucault, ou de People Productions que dirige Guy Lux, l'activité est rodée, et les bénéfices confortables. Seules deux sociétés spécialisées dans la fiction trouvent place dans le classement, opéré par Téléscoop, des dix entreprises de production les plus rentables. Parmi elles, Progefi, dirigée par Christine Gouze-Raynal, qui bénéficie du soutien de son associé allemand Taurus, et Ellipse, société de production dirigée par Philippe Gildas et dont Canal Plus est l'actionnaire majoritaire. *Il* est à noter que ces sociétés de flux sont aussi les moins endettées des sociétés de production.

> **Faute de fonds propres, la créance des banques sur les producteurs a été multipliée par 2,8. Rien d'étonnant donc si les frais financiers ont mangé les résultats.**

A partir d'un panel de 27 sociétés réparties dans les différents genres (animation, fiction, flux...), et en étudiant leurs résultats sur cinq ans, Téléscoop a tenté d'obtenir des indications sur la santé financière du secteur de la production. Premier constat : le volume d'affaires (chiffre d'affaires et production en cours non encore facturée) de ces 27 sociétés a presque doublé. Entre 1987 et 1991, il est passé de 1,1 milliard de francs à 2,04 milliards de francs. Plus intéressant, ce chiffre d'affaires repose en grande partie sur de l'endettement. Faute de fonds propres, la créance des banques sur les producteurs a été multipliée par 2,8. Rien d'étonnant donc si les frais financiers ont mangé les résultats : la rentabilité par rapport au chiffre d'affaires est tombée de 7,6 % en 1987 à 2,3 % en 1991.

Ayant retiré de ce panel de 27 entreprises les quatre sociétés de productions spécialisées dans les flux (leurs jeux, variétés... sont diffusés en direct ou en quasi-direct et sont financés à 100 % par les chaînes), Téléscoop a recommencé le calcul. Là, l'augmentation du chiffre d'affaires n'est plus que des deux tiers (contre le double dans le calcul précédent) en cinq ans. Un ratio qui prouve de manière très sûre l'importance que les chaînes ont accordé progressivement aux programmes faciles. Le taux d'endettement, lui, reste stable, puisque les sociétés de flux ne recourent pratiquement jamais à l'emprunt. Du coup, l'évolution du ratio endettement/chiffre d'affaires est encore plus impressionnante puisqu'il représente 68 % du chiffre d'affaires à la fin de 1991. Les agios pèsent alors de *«8 % à 9 % du chiffre d'affaires»*, écrit Téléscoop.

> **“Les clignotants rouges qui s'allument depuis deux ans... devraient inciter les pouvoirs publics à revoir cette réglementation.”**

Cette situation gravissime des producteurs d'œuvres audiovisuelles (par opposition aux productions de flux) a été établie avant le dépôt de bilan de La Cinq, qui était un client important des producteurs indépendants. En outre, note justement Téléscoop, il est anormal qu'un secteur en principe très favorisé par la réglementation soit aussi gravement pénalisé financièrement. *«Les clignotants rouges qui s'allument depuis deux ans... devraient inciter les pouvoirs publics à revoir cette réglementation. Mais ils devraient aussi inciter les producteurs de fiction et de documentaires à revoir leur stratégie»*, et sans doute aussi leurs techniques de gestion.

Yves Mamou

(1) Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Centre national de la cinématographie (CNC), Service juridique et technique de l'information (SJTI) et Institut national de l'audiovisuel (INA).

(2) Téléscoop, *la Stratégie des producteurs de télévision face à la crise.* 39, rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret.

Résultats des sociétés de production privées (en millions de francs)

	Volume d'affaires (1)		Endettement		Endettement/CA		Bénéfice net	
	Total	Hors variétés et jeux	Total	Hors variétés et jeux	Total	Hors variétés et jeux	Total	Hors variétés et jeux
1987	1 139	1 031	179	177	26 %	30 %	53	27
1988	1 608	1 403	356.	355	36 %	45 %	63	26
1989	1 913	1 678	515	512	44 %	55 %	85	30
1990	2 027	1 717	659	653	51 %	66 %	62	0
1991	2 045	1 698	675	670	51 %	68 %	31	– 30

(1) Le volume d'affaires est constitué de la somme du chiffre d'affaires et de la production immobilisée (production en cours, non encore facturée). Source : Téléscoop.

Évolution de l'investissement des diffuseurs en production

	1989	1990	1991
Fiction	77,7 %	75,8 %	72,5 %
Documentaire	16,3 %	15,6 %	18,5 %
Animation	6 %	4,5 %	5,5 %
Total (en MF)	1 970,47	1 849,10	1 949,84

Source : CSA.

CHRONIQUE • par Paul Fabra

La tendance des taux

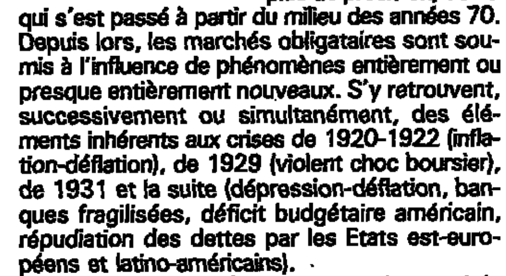
Peut-être à cause de la matière traitée – des créances expirant au bout de trente ans, voire de cinquante ans, – l'évolution des taux d'intérêt semble bien s'inscrire dans des cycles de longue durée. Selon une interprétation optimiste, la phase dans laquelle nous nous trouvons pourrait avoir commencé en 1981. Au cours de cette année-là, ils avaient, dans la plupart des pays, atteint leur point culminant dans l'histoire (hors périodes convulsives) : les Etats américain et français, par exemple, avaient alors émis des emprunts à plus de 15 %. A la suite de quoi, on a, un peu partout, et malgré des remontées passagères, assisté à une indéniable décrue.

D'énormes profits ont été encaissés pendant les années 80 et de nouveau récemment, à moindre échelle, à la faveur de la hausse des titres à revenu fixe. Il en est résulté, *ipso facto*, une diminution des taux *(voir chronique du mardi 19 janvier)*. S'agirait-il d'une tendance de fond ?

Nous voilà sur un terrain particulièrement glissant. Rien n'a sans doute, en économie, excité davantage les imaginations que l'existence, supposée par certains auteurs, tel N.D. Kondratieff en 1926, d'une sorte de vaste mouvement ondulatoire de l'activité humaine. A une phase de progrès succéderait une autre marquée par le déclin. Chacune d'elles s'étalerait sur plusieurs décennies.

Inutile d'insister sur le caractère arbitraire et aléatoire d'un tel découpage du temps. L'exercice devient franchement scabreux si on essaie d'en tirer des conclusions pour l'avenir. Cette dernière remarque vaut pour l'interprétation des courbes séculaires de taux d'intérêt, ces dernières fussent-elles, comme c'est le cas, établies sur des données beaucoup plus sûres.

Avec le recul du temps, la longue période allant de 1946 à 1981 apparaît bien, dans presque tous les pays pourvus d'un marché financier développé (moins d'une vingtaine), comme ayant été caractérisée par des cours en baisse sur les titres à revenu fixe et, partant, par des taux orientés à la hausse. Là où existaient encore, au lendemain de la seconde guerre mondiale, des marchés obligataires, les taux y étaient extrêmement bas.



NICOLAS GUILBERT

Notons, à titre anecdotique, qu'en France, de 1940 à 1945, la rente 3 % avait été cotée pratiquement au pair. Autrement dit, son rendement était proche du taux nominal. Sur le grand marché américain, lui en pleine force, les sociétés de bon renom empruntaient aux conditions les plus avantageuses qu'on ait jamais vues dans l'Histoire : en 1946, la moyenne des rendements pour les *prime corporate bonds* s'était établie à 2,37 %, tandis qu'un emprunt d'Etat à long terme avait rapporté 1,93 %. De ce point bas, on est arrivé, par étapes, au sommet du début des années 80. Cette longue période avait été, dans le siècle, précédée de deux autres aux contours également assez nets.

Les sept premières décennies du vingtième siècle laissent apparaître trois grandes périodes (1). Leur succession donne à la courbe des taux la forme d'un gigantesque N penché, comme dans le dessin de Nicolas Guilbert. Cela est particulièrement net pour les quelques pays où le marché obligataire n'a jamais cessé de fonctionner de façon régulière (la palme revient ici aux Pays-Bas, suivis par les Etats-Unis) ou à peu près régulière (Grande-Bretagne). Pour les autres, la courbe n'est pas très différente, à quelques décalages temporels près. Mais les indications qu'elle fournit sont plus ou moins fictives pour les périodes où le marché ne jouait plus aucun rôle actif, le plus souvent pour cause d'incertitude monétaire. Exemple : pendant les années 50, les taux français oscillaient entre 5,9 % et 5,2 %, mais à ce taux l'Etat, ni personne, ne pouvait émettre un emprunt, sauf à l'indexer et à l'assortir d'avantages fiscaux exorbitants.

Le premier jambage du N penché est constitué par la courbe des taux, ascendante, allant du début du siècle jusqu'en 1920 (jusqu'à la stabilisation Poincaré de 1925 pour la France). L'année charnière, c'est 1899 où les taux avaient touché, pour l'époque, leur niveau historiquement le plus bas : entre 3,07 % et 3,2 % aux Etats-Unis pour les émissions privées dorées sur tranche (3 % en France). Cela n'empêchait pas, notons-le au passage, les taux à court terme de se situer généralement un ou deux points au-dessus.

A la Belle Époque, le calme ne règne pas toujours sur les grandes places. Si, à New-York (déjà le plus grand marché national du monde), on voit le taux de l'argent au jour le jour (*call money*) tomber à 1 %, il pousse aussi des accès de fièvre jusqu'à 75 %. En ce qui concerne plus particulièrement notre sujet, on assiste, sur le compartiment du long terme, à une lente montée, avec certains signes d'accélération au fur et à mesure qu'on s'approche de la date fatidique de 1914. La première guerre mondiale sera financée par des emprunts chers. Mais l'« explosion » des taux aura lieu dans la deuxième année suivant la fin du conflit : en 1920, le taux moyen des rendements atteindra 5,56 % à New-York, avec des poussées jusqu'à 7 %. Il faudra attendre 1967 pour retrouver ces niveaux.

La flambée du début des années 20 devait être suivie par vingt-six années dont la plupart (les plus notables exceptions sont 1931 et 1932) auront été des années fastes pour les marchés obligataires : hausse des cours des titres avec des plus-values annuelles dépassant parfois 25 %, baisse des taux. Tel est du moins le cas dans les nations dont la monnaie n'a pas fondu. Cela exclut du nombre des élues la France (sauf pour la courte période 1926-1935). Voilà pour le jambage intermédiaire du N.

Fait remarquable : au contraire de la première grande guerre du siècle, la seconde sera financée, dans les deux camps, par des emprunts à taux bas, et même très bas (pour les puissances anglo-saxonnes). Ce que l'on tenait jusque là pour une règle fermement établie a subi un cinglant démenti des faits. Pareillement, l'expérience ne corrobore pas l'idée simpliste selon laquelle l'inflation, ou l'anticipation de l'inflation, appelle des taux nominaux élevés (quant aux taux dits réels, c'est une construction de l'esprit qui, deux fois sur trois, fait raisonner de travers).

Pendant les soixante-cinq premières années du siècle, les taux français ont évolué selon un profil et à l'intérieur d'un couloir très semblables aux données du dix-neuvième siècle (et assez proches du modèle américain). Pourtant, le franc avait, entre-temps, perdu 99 % de sa valeur par rapport au dollar.

Pour en terminer avec le N, son dernier jambage représente évidemment *(voir plus haut)* la courbe des taux, de nouveau ascendante comme au début du siècle, pour la période 1946-1981. Le moment est venu de parler, avec un peu plus de précision, de ce qui s'est passé à partir du milieu des années 70. Depuis lors, les marchés obligataires sont soumis à l'influence de phénomènes entièrement ou presque entièrement nouveaux. S'y retrouvent, successivement ou simultanément, des éléments inhérents aux crises de 1920-1922 (inflation-déflation), de 1929 (violent choc boursier), de 1931 et la suite (dépression-déflation, banques fragilisées, déficit budgétaire américain, répudiation des dettes par les Etats est-européens et latino-américains).

A quoi s'ajoute, à moins que cela ne soit le facteur le plus déterminant, l'échec, consommé une première fois en 1931-1933, une seconde fois en 1971-1973, des tentatives faites au lendemain de chacune des deux guerres mondiales pour rétablir un système monétaire de taux de change fixes et d'étalon-or.

Il est vrai que, depuis 1981, les taux ont, dans l'ensemble tendance à reculer de nouveau. C'est un autre fait qu'ils ne sont pas retombés au-dessous du niveau, exceptionnellement élevé, auquel ils se sont hissés en 1974. Depuis cette époque, les Etats-Unis, plus ou moins vite suivis, selon le cas, par les autres Etats, connaissent des déficits publics d'une ampleur qu'on n'avait jamais vue auparavant en temps de paix. Autre fait nouveau hormis les périodes de conflagrations militaires : ces déficits sont financés pour une part grandissante par des emprunts à long terme.

Au cours de notre siècle, les dettes de guerre ont été ou bien répudiées (cas des pays vaincus) ou bien remboursées avec des monnaies dévalorisées. Sauf à recourir à un effort fiscal exceptionnel, on peut imaginer, pour les dettes accumulées par les pays développés, d'autres solutions. Leur principe s'inspirerait de telle ou telle option offerte par le « plan Brady » aux banques pour leurs créances sur le tiers-monde. Par exemple, une conversion des obligations existantes en titres à très long terme et portant un intérêt de 3 % calculé sur un principal amputé d'un tiers ou de la moitié. L'avenir est ouvert, et gros de nouvelles et graves crises financières.

(1) Lire notamment *A History of Interest Rates*, de Sidney Homer et Richard Sylla. Nouvelle édition 3e avec un avant-propos de Henry Kaufman, Rutgers University Press, Etats-Unis.

LIVRES

La pollution des privilèges

L'économie des Etats-Unis, estime John Kenneth Galbraith, est victime de la « culture du contentement »

LA RÉPUBLIQUE DES SATISFAITS
de John Kenneth Galbraith,
traduit de l'américain
par Paul Chemla,
Editions du Seuil,
186 pages, 115 F.

DE temps en temps, John Kenneth Galbraith aime troquer son costume d'économiste contre celui d'anthropologue. C'est le cas dans le dernier ouvrage qu'il nous propose. Son regard sur les Etats-Unis s'est fait plus dur. Il voit dans son pays une *« république des satisfaits »*, et son réquisitoire porte d'autant plus qu'il se garde de moraliser. Avec l'irrévérence qu'on lui connaît, il brosse un constat sévère bourré d'exemples.

La tendance au conservatisme est universelle, mais, note Galbraith, ce qui est nouveau dans les pays capitalistes et notamment aux Etats-Unis, c'est que le *« contentement »*, avec la conviction qui l'inspire, est maintenant celui d'un grand nombre de gens. Progrès, non ? Certes, mais *« le résultat, c'est un Etat qui ne prend pas en compte la réalité ou les besoins de l'ensemble de la population, mais seulement les opinions des satisfaits, devenus la majorité des votants »*.

Reagan et Bush ont servi loyalement la catégorie sociale qui les a élus. Elle se caractérise par des attitudes bien typées : ses membres estiment parfaitement mériter ce qu'ils sont ; ils préfèrent toujours l'inaction publique à court terme à l'action préventive à long terme, même s'il est prouvé que leur intérêt bien compris en souffre ; l'Etat est conçu comme un fardeau... sauf lorsqu'il soutient les revenus agricoles, sert des pensions, renfloue les caisses d'épargne sinistrées. Sauf aussi lorsqu'il alimente le budget militaire, qui gonfle les revenus d'une fraction considérable de la majorité électorale satisfaite.

Fait caractéristique : les « satisfaits » ont une grande tolérance pour les larges écarts de revenus. Pourquoi ? Parce que *« le prix à payer pour prévenir toute agression contre ce qu'on a, c'est d'accepter que d'autres aient davantage »*. Ils ont cru pouvoir parler d'une société sans classe, alors que les Américains qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté dépassent 13 % de la population (12 674 dollars pour une famille de quatre personnes). La *« classe inférieure »*, dit Galbraith, est même devenue structurelle, car *« notre économie a besoin de pauvres pour faire les travaux que les mieux lotis ne font pas »*. Le mouvement normal d'ascension sociale qui a longtemps fait office de solvant du mécontentement s'est arrêté.

L'essentiel est de se protéger contre l'ennemi commun : l'augmentation des impôts. Galbraith insiste beaucoup sur le fait que l'arme de la fiscalité dans la gestion macro-économique a été délaissée, sous les deux derniers présidents, au profit de la politique monétaire. On devrait voir que le dogme du laisser-faire conduit le capitalisme moderne à s'autodétruire, ainsi que l'inextinguible soif de pouvoir et de profit. En 1980, les PDG des trois cents plus grandes firmes américaines gagnaient vingt-neuf fois plus que l'ouvrier moyen. Dix ans plus tard, les revenus de ces hauts responsables étaient... quatre-vingt-treize fois supérieurs à ceux de cet ouvrier.

MILITAIRES • Et l'on ne dira jamais assez à quel point la grande folie des fusions-acquisitions et de la déréglementation a eu des effets négatifs sur le système économique. A quoi il faut ajouter les ravages de la spéculation immobilière et les aberrations bancaires qui conduisirent à l'effondrement des caisses d'épargne.

Le drame est que la science économique a une faculté étonnante de s'adapter à la défense des intérêts particuliers. Les manuels scolaires, le discours dominant, les idées reçues vont à peu près tous dans le même sens. Il arrive même que l'on tire à soi des auteurs célèbres que peu de gens lisent, pour leur faire dire autre chose que ce qu'ils ont écrit, ou occulter certaines de leurs propositions. Sait-on qu'Adam Smith était hostile aux sociétés par actions, où les *« régisseurs de l'argent d'autrui »* sont conduits au gaspillage, qu'il plaidait pour l'importance des dépenses de l'Etat dans une société civilisée, ou qu'il était séduit par l'impôt sur la fortune ?

Pourquoi, dans un pays où les restrictions sur les dépenses de l'Etat font partie des satisfactions élémentaires d'un large public, l'establishment militaire a-t-il été épargné malgré la fin de la guerre froide ? Galbraith retrouve ici les accents d'autres ouvrages où il avait dénoncé avec force le complexe militaro-industriel. Selon lui, il n'est pas nécessaire que le pouvoir militaire ait un ennemi. *« Il sécrète lui-même une justification pleine et entière de son rôle. »*

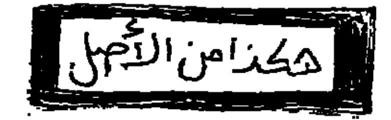
La pollution des privilèges ne cesse de s'étendre... en même temps que la pauvreté depuis le début des années 1980 (1). La majorité de ceux qui votent faisant partie de la population plutôt favorisée, la politique du *« contentement »* pourra durer longtemps encore, même avec un président démocrate, qui a gagné les élections parce que la politique économique de Bush, ratant son coup, avait réduit le nombre des *« satisfaits »*.

A plus long terme, cette *« démocratie des satisfaits »* est-elle menacée ? J. K. Galbraith estime que l' *« ère du contentement »* ne se terminera que si le phénomène négatif qu'elle engendre ébranle le sentiment de bien-être douillet. Trois hypothèses sont possibles, à ses yeux : un désastre économique de grande ampleur, les néfastes effets d'une action militaire liée à quelque mésaventure internationale ; l'entrée en éruption de la *« classe inférieure »* en colère.

Notre auteur se garde des pronostics, mais c'est tout de même sur un « requiem » qu'il termine cet ouvrage qui a le grand mérite de secouer une opinion beaucoup moins ébranlée qu'on ne le croit par les analyses des intellectuels sur le *« déclin américain »*.

Pierre Drouin

(1) Lire *la Pauvreté dans les pays riches*, de Serge Milano, Nathan, 1992.



OPINIONS

Pour enrayer le déclin économique

Un impôt mondial sur le capital

Pour surmonter la crise, les partis politiques ne proposent qu'un dosage savant entre l'inflation et la rigueur. La solution n'est pas là, estime Jean-René Vernes, mais dans un changement profond de la fiscalité qui aujourd'hui privilégie les revenus du capital et pénalise le travail (salariés et entreprises). Impossible à appliquer à l'échelle strictement nationale, cette réforme devrait être décidée dans un cadre international.

par JEAN-RENÉ VERNES (*)

L'AGGRAVATION progressive de la crise économique ne constitue pas seulement un fait désolant, elle montre l'incapacité simultanée des économistes et des gouvernements à la maîtriser.

Il n'y a pas longtemps encore, un principe fondamental semblait s'être imposé à l'assentiment des spécialistes : la condamnation de l'inflation. Mais devant l'ampleur des difficultés actuelles et l'ascension renouvelée du chômage, des voix commencent à s'élever pour demander un relâchement de la rigueur monétariste. La politique inflationniste ayant elle-même échoué lors d'une expérience antérieure, peut-on dans le meilleur des cas en espérer plus qu'une amélioration limitée?

A l'échelle de la crise économique actuelle, il n'existe vraisemblablement aucune solution suffisante pour la vaincre véritablement dans le cadre des solutions envisagées aujourd'hui par les économistes et les hommes politiques.

Est-ce à dire qu'il n'existe pas de solution du tout? C'est un problème qui mériterait d'être pris en considération. Mais pour cela il faut déjà douter sérieusement de l'efficacité des solutions classiques, afin de chercher dans une autre voie où la solution se révèle beaucoup plus difficile et lointaine.

Le caractère fondamental de l'économie contemporaine est la rapidité croissante de l'évolution technologique. Celle-ci se traduit pour les entreprises par une exigence constante de modernisation et un besoin massif de capitaux. Le niveau extrêmement élevé des taux d'intérêt n'est donc pas le fruit d'un choix arbitraire et la décision des banques centrales ne peut agir sur lui que dans une mesure limitée. Il serait dangereux de prendre l'accessoire pour l'essentiel.



L'évolution technologique

A cela il faut ajouter que, pour retenir les capitaux chez eux et encourager l'investissement, les Etats – comme la France – accordent aux revenus des capitaux des avantages fiscaux substantiels, allant dans certains cas jusqu'à l'exonération complète. La conséquence de cette situation de fait est que la part relative des intérêts dans la masse totale du PIB s'accroît avec le temps, creusant un écart de plus en plus sensible entre le revenu moyen des salariés et celui des individus fortunés, susceptibles de consacrer à l'investissement des moyens financiers importants (1).

Le désir de consommation personnelle a des limites naturelles. Au-delà d'un certain niveau, l'argent n'a guère de sens que pour être investi, à moins d'être tout simplement bloqué comme réserve de ressources disponibles. Que l'on puisse acheter une automobile de collection 28 millions de francs ou un tableau de Van Gogh 75 millions (l'équivalent du revenu total de trente smicards travaillant chacun pendant quarante ans) montre l'importance de cet argent flottant. Hélas, il ne pourra même pas encourager Van Gogh à peindre un seul tableau de plus!

Ces sommes expliquent la flambée des prix immobiliers que nous avons connue récemment encore. La surface des terrains situés au centre des villes ne pouvant s'accroître par aucun moyen, la concurrence des fortunes fait monter les prix, sans produire la moindre richesse. Que le même appartement se vende 1 ou 2 millions ne modifie pas d'un centime le patrimoine national et n'engendre aucun investissement producteur de salaires.

Plus satisfaisant de ce point de vue est l'investissement qui contribue au développement de l'économie. Non seulement l'investissement augmente la productivité et prépare – en théorie du moins – un avenir meilleur, mais la construction des usines, la fabrication des machines requièrent du travail et créent momentanément des salaires. Cette étape n'a malheureusement qu'un temps. Une fois le travail achevé, il ne reste que les intérêts à payer pour le capital investi. A leur tour ceux-ci ne peuvent demeurer dans le circuit économique qu'en étant réinvestis et ainsi de suite indéfiniment. Dans une économie à inflation nulle, la part relative des intérêts du capital dans la masse totale du PIB augmente sans cesse. Elle absorbe une fraction non négligeable de celui-ci, fraction qui contribuait jusqu'alors à la consommation directe et qui n'y contribue plus.

La consommation étranglée

On connaît la suite du processus. Dans de nombreux secteurs, la progression de la productivité dépasse celle de la consommation. Les entreprises qui ne réussissent pas à vendre tout ce qu'elles sont capables de produire sont obligées de licencier pour conserver un équilibre financier. Si les salariés licenciés ne trouvent pas de nouvel emploi, on entre dans un cycle infernal, dont il semble bien que nous fassions la triste expérience : on licencie par insuffisance de consommateurs et le licenciement diminue encore le nombre des consommateurs potentiels.

Pourtant cela n'est encore qu'une première étape. Il semble bien que nous soyons en train d'en commencer une seconde. Si les entreprises ne réussissent plus à écouler tous les produits fabriqués grâce aux investissements nouveaux, est-il intéressant pour les capitalistes d'investir des capitaux bien réels pour des profits aléatoires? La crise de la consommation risque de bloquer non seulement la production mais aussi l'investissement, c'est-à-dire un autre secteur générateur de salaires.

On rend la perte de confiance responsable de la crise économique, car le lien entre elles est évident. Mais cette crise de confiance n'est pas arbitraire. Elle ne fait que traduire la prise de conscience du phénomène plus profond mais plus lent que constitue l'étranglement progressif de la consommation. Et elle présente un caractère beaucoup plus brutal, car elle exprime une réaction de psychologie collective, non l'évolution réelle du marché.

Ainsi l'évolution économique conduit-elle à une situation absurde : d'un côté les sociétés industrielles disposent de matières premières, d'une technologie de plus en plus performante et d'une main-d'œuvre potentielle surabondante; elles pourraient produire sensiblement plus. De l'autre, il existe quantité de désirs de consommation non satisfaits mais une insuffisance de moyens financiers. Contrairement à toute l'histoire des siècles passés, ce n'est plus la consommation qui se règle sur la production mais la production qui doit se régler sur la consommation. D'une certaine façon, c'est le capital qui finit par s'étrangler lui-même, puisqu'il ne trouve plus le moyen d'utiliser son pouvoir de production.

Une autre solution

Une telle situation est-elle insurmontable? On pourrait penser qu'elle est la conséquence inéluctable des lois du marché, le besoin d'argent faisant monter hors de toute mesure les taux d'intérêt. Ce serait oublier la fiscalité, qui pourrait freiner cette évolution mais qui, au contraire, l'accélère, en privilégiant les revenus du capital par rapport à ceux du travail. Faire supporter par les salariés l'indemnisation des chômeurs est peut-être justifié sur le plan national dans le contexte actuel, à l'échelle mondiale c'est une absurdité.

Dans la situation de concurrence qui régit aujourd'hui les rapports entre les Etats, le gouvernement qui voudrait imposer trop sévèrement les intérêts des capitaux verrait ceux-ci fuir à l'étranger. La relation entre la fiscalité du travail et celle du capital est la conséquence d'un état de fait : les capitaux se déplacent facilement, les salariés difficilement. L'impôt oublie à la fois la justice et l'intérêt international. Il frappe d'abord celui qui a le plus de mal à lui échapper.

Le but à atteindre n'est pas d'éliminer la loi du marché, qui favorise la concurrence et assure l'efficacité économique mais le caractère compétitif des régimes fiscaux, qui mine l'équilibre naturel entre travail et capital et conduit à l'étranglement du premier par le second. Surmonter la crise, c'est d'abord changer la fiscalité, en imposant des règles universelles à la fiscalité du capital. Pour cela il n'est pas nécessaire de tendre vers un gouvernement mondial mais seulement vers un accord mondial entre les gouvernements, poser des limites rigoureuses à la guerre économique qui sous-tend aujourd'hui les échanges commerciaux.

Sans doute la difficulté de réaliser une telle ambition a-t-elle contribué à masquer son efficacité comme moyen de combattre la crise économique. On imagine aisément l'importance des forces susceptibles de s'y opposer, aussi bien par le biais de la contestation théorique que par celui de l'obstruction politique.

Mais aujourd'hui, peut-être pour la première fois, la nécessité mondiale d'une telle révolution est à la hauteur des obstacles à surmonter. Le chômage croît parallèlement dans tous les pays industrialisés – à l'exception peut-être du Japon mais pour combien de temps encore? – avec le cortège de maux qu'il engendre. La révolte gronde un peu partout, de plus en plus forte, de plus en plus visible. Non seulement l'espoir s'éteint peu à peu et l'absurdité du système éclate au grand jour mais il apparaît que la société renie dans les faits la morale de solidarité qu'elle professe dans ses discours, ruinant du même coup le civisme des individus et menaçant la paix sociale.

Or que nous propose-t-on? Tout ce qu'envisagent les partis politiques, c'est un dosage savant entre l'inflation et la rigueur. Seule la proportion diffère selon les opinions. Il faut une forte dose d'illusion pour croire que des recettes appliquées l'une et l'autre pendant ces vingt dernières années et qui ont échoué l'une et l'autre, vont se révéler tout à coup efficaces. D'autant que l'on sait parfaitement pourquoi elles ont échoué. Le progrès suppose l'investissement et celui-ci exige à son tour une monnaie forte, qui garantit aux prêteurs des intérêts sûrs.

L'inflation ruine l'investissement. Mais nous voyons sous nos yeux la rigueur monétariste conduire à des résultats identiques. La consommation stagne parce que les consommateurs manquent d'argent et l'anémie de la consommation bloque la production.

L'insuffisance des projets

Les hommes politiques croient dans des formules économiques périmées, parce qu'ils veulent y croire, non parce qu'il est raisonnable d'y croire. Si dans quelques mois la droite arrive au pouvoir, elle fera peut-être un peu mieux, c'est son espoir, mais elle ne fera pas beaucoup mieux. Et si dans quelques années il apparaît que l'on n'a stoppé la montée du chômage que temporairement, pour des raisons psychologiques, non de façon durable par une modification profonde des mécanismes économiques, quel espoir restera-t-il aux hommes qui auront vu se déliter l'une après l'autre la philosophie de la gauche et celle de la droite?

L'universalité de la crise devrait attirer l'attention sur le fait qu'elle ne peut être résolue par les décisions politiques d'une gouvernement isolé. Sans doute ne peut-on éviter de prendre position sur le problème de l'inflation ou de l'absence d'inflation. Mais il faut faire comprendre aux Français et au-delà des Français aux autres peuples du monde, que l'on combat simultanément sur un autre plan pour une régulation économique mondiale. Alors peut-être les épreuves qui nous menacent ne tariront-elles pas tout espoir.

Résoudre la crise exige de revenir à la causalité profonde des phénomènes économiques et de lutter contre l'étranglement de la consommation. Non pas, comme on l'a tenté un moment en France, en distribuant aux consommateurs des moyens financiers fictifs qui relanceraient l'inflation, mais en organisant selon d'autres règles la répartition des revenus réels.

(*) Ecrivain, docteur en logique.

C O N J O N C T U R E

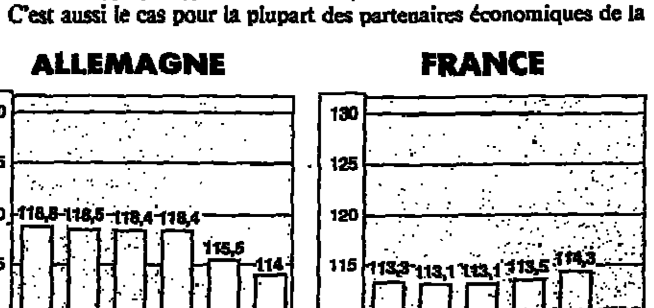
INDICATEUR • La production industrielle

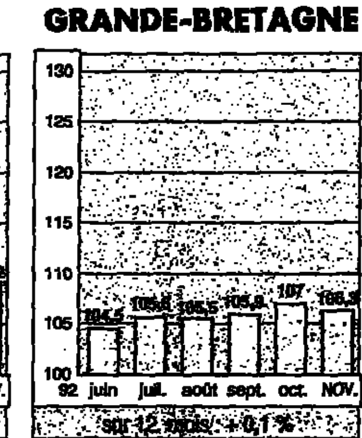
Retour à 1989

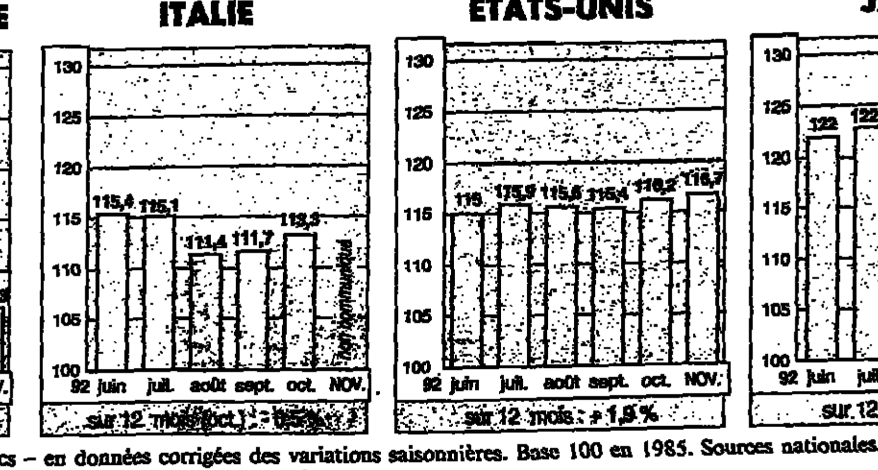
EN novembre dernier, la production industrielle française a chuté de 4,5 %. Il s'agit d'une des plus fortes baisses mensuelles de cet indice depuis 1980. Certes, ce mouvement est en bonne partie dû à une forte diminution de la production d'énergie, le début de l'hiver ayant été plutôt doux, et l'on peut s'attendre, en raison de la vague de froid de décembre, à une remontée, tirant à la hausse l'indice d'ensemble. L'évolution n'en est pas moins préoccupante. Après des mois de quasi-stagnation – la production ayant progressé de 0,5 % seulement entre janvier et octobre 1992 – l'indice est revenu en novembre à un niveau inférieur à celui de 1989.

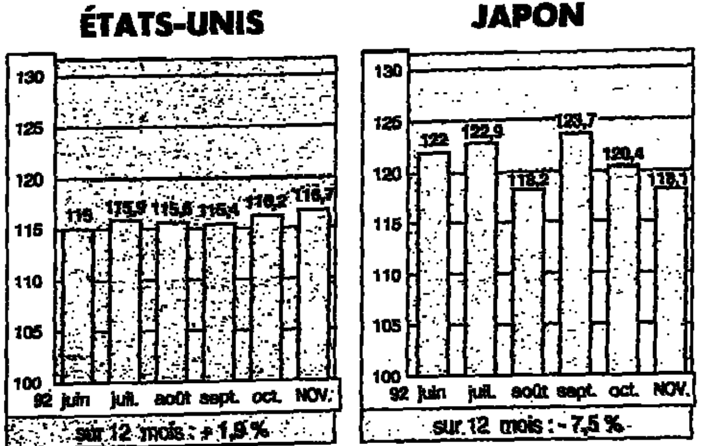
C'est aussi le cas pour la plupart des partenaires économiques de la France. En Italie et en Grande-Bretagne, les volumes de production sont inférieurs de respectivement 2 % et 3 % à leur niveau de janvier 1989. En Allemagne, ils sont à peine supérieurs de 4,5 % : il ne reste plus grand-chose du surcroît d'activité occasionné par la réunification. Au Japon, où la production a culminé à 10 % au-dessus de ce niveau au début de l'année 1991, les pertes récentes semblent plus brutales encore (l'indice étant revenu en novembre au niveau atteint trois ans auparavant). En comparaison, les Etats-Unis ne sont pas mal lotis. Après avoir touché son point bas en mars 1991, l'activité productive s'est redressée, et se retrouve, malgré la lenteur de la reprise, à 2,6 % au-dessus de celle du début de 1989.

Les pertes occasionnées par la récession actuelle commencent à approcher les ordres de grandeur des périodes conjoncturelles les plus chahutées de ces vingt dernières années (1974-1975 et 1980-1981). Sans un arrêt rapide de cette dégradation, ces sombres records risquent, en conséquence, d'être bientôt dépassés dans plusieurs pays.









Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • L'Afrique subsaharienne

Léger mieux en 1993 ?

EN 1993, d'après le Fonds monétaire international, la croissance économique de l'ensemble de l'Afrique devrait être de 3,3 %, après 2 % en 1992 et 1,5 % en 1991. Ces chiffres seraient inférieurs si l'on se limitait à l'Afrique subsaharienne.

Dire que les deux dernières années ont été mauvaises pour l'Afrique est un euphémisme. Compte tenu de l'essor démographique, la faible croissance économique signifie en réalité une diminution de l'activité et de la richesse par habitant. Comme nombre de zones, l'Afrique a subi le contrecoup d'une demande externe affaiblie en ce début de décennie par la récession économique occidentale et par les troubles des pays de l'Est : ces derniers étaient en effet des partenaires économiques importants pour des pays comme l'Angola ou le Mozambique, Madagascar ou la Guinée. Leur retrait parfois brutal a déstabilisé un peu plus les économies locales ; la baisse de leurs achats de café, de cacao ou de bauxite, a aggravé la chute des cours mondiaux.

Les principaux produits d'exportation africains ont en effet beaucoup souffert : au début de 1993, café et cacao sont à leur plus bas niveau historique ; le coton n'en est plus très loin, tout comme la bauxite et le manganèse. Il y a quelques semaines, les producteurs de minerai de fer (Mauritanie notamment) ont dû accepter une baisse de 11 % de leurs prix 1993, ce qui est assez logique au vu de l'état de la sidérurgie mondiale. Dans ce panorama déprimé, seuls émergent le thé et le cuivre, la fermeté des cours de ce dernier étant en partie liée aux problèmes de production rencontrés en Zambie et au Zaïre : à 150 000 tonnes en 1992, on est bien loin en effet des niveaux de production qui firent du Zaïre l'un des premiers producteurs mondiaux (plus de 500 000 tonnes encore en 1987). Quant aux petits métaux et autres produits stratégiques de l'Afrique australe, du cobalt aux diamants, ils subissent de plein fouet le dumping des stocks stratégiques russes et même occidentaux. Globalement, le FMI estime qu'en 1991-1992 les termes de l'échange se sont, pour l'Afrique, détériorés de 12 % (6,2 % en 1991 et 6 % en 1992).

Cela est intervenu à un moment où un peu partout craquaient des structures politiques souvent encore directement héritées de la décolonisation et confrontées à des impasses en matière de gestion des affaires publiques. Cela s'est traduit par des guerres (Libéria, Somalie, Angola), par des émeutes et troubles publics souvent d'essence ethnique (Soudan, Zaïre...), par des tentatives de démocratisation par le biais de « conférences nationales » plutôt médiocres, par quelques essais de transition démocratique même au travers d'un recours au multipartisme plus ou moins réussi. Dans l'ordre économique, cette situation a engendré l'incertitude et le repli sur soi, a pratiquement gelé tout investissement étranger (un peu plus de 1 milliard de dollars en 1992, mais pour toute l'Afrique subsaharienne), a considérablement réduit la marge de manœuvre des Etats.

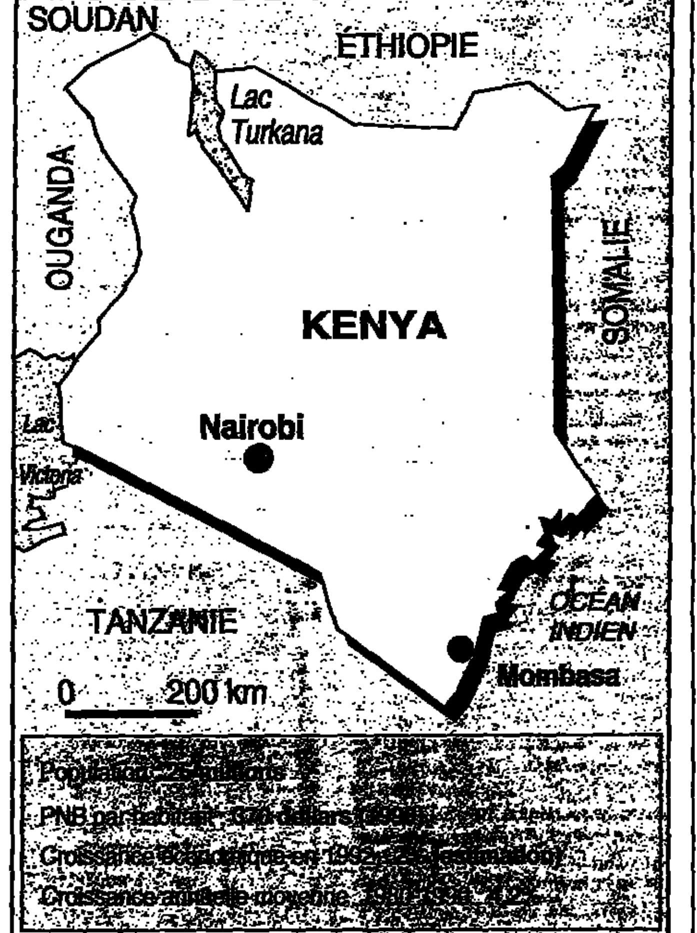
Ajoutons à cela les effets désastreux de la sécheresse qui a affecté l'Afrique australe et de l'Est, et l'on comprendra que l'Afrique ait encore été, en 1991-1992, la zone du monde dont la situation économique est la plus difficile : à la fin de 1992, elle a le ratio d'endettement sur exportations le plus élevé (333 % contre 178 % pour la moyenne des pays en développement) ; si par contre son ratio de service de la dette (19 %) est plus faible qu'en Amérique latine (30 %), c'est pour l'essentiel que ses créanciers, à 90 % publics, ont accordé aux pays africains des mesures de restructuration de leur dette plus adaptées aux possibilités réelles de leurs économies. Mais rappelons seulement qu'en 1992, le PNB de l'ensemble de la zone aurait été de 168 milliards de dollars ; l'ensemble de la dette s'élevait à 183 milliards de dollars.

Pourquoi alors faire preuve d'un peu plus d'optimisme pour 1993 ? On peut tout d'abord penser que la plupart des marchés des produits d'exportation africains ont touché leur plancher et l'on peut même être, pour certains, assez optimiste : un accord international devient probable pour le café et permettrait en quelques campagnes de doubler les cours mondiaux. Pour le cacao, une deuxième récolte mondiale déficitaire s'annonce, et lentement les producteurs – et au premier rang la Côte-d'Ivoire – assurent une partie de la gestion de l'offre. Pour le coton, on peut espérer une reprise des marchés sur la campagne 1993-1994 qui devrait être déficitaire. Les cours du thé, du caoutchouc, de l'huile de palme, du cuivre et du cobalt devraient eux aussi rester assez fermes. Il n'y a que pour le pétrole que l'on doit imaginer une légère détérioration de la situation. En 1993, les termes de l'échange africains ne devraient plus se détériorer et pourraient même peut-être s'améliorer.

Cela ne sera bien sûr pas suffisant. Mais nombre de pays africains devraient aussi commencer à percevoir les premiers effets de leurs efforts réalisés en matière d'ouverture politique et économique : dans le cadre des programmes d'ajustements structurels, démocratisation et libéralisation des économies portent enfin leurs fruits dans des pays aussi divers que le Ghana ou le Zimbabwe. Pour nombre d'autres, ce chemin paraît encore assez long, mais il y a au moins à peu près partout identité de diagnostic et de remèdes.

L'image de la Somalie ou du Zaïre ne doit pas occulter la vision d'une Afrique qui, pour la première fois depuis longtemps, accepte de s'attaquer à ses véritables problèmes et qui, pour cela, doit pouvoir continuer à bénéficier de l'aide internationale.

Philippe Chalmin
conseiller économique de la SFAC



PAYS • Le Kenya

Lendemains d'élections

EN décembre 1992, le Kenya a connu ses premières élections multipartis depuis vingt-six ans. Malgré des accusations de fraude, le gouvernement du président arap Moi l'a emporté sur une opposition divisée qui aurait dû pourtant profiter de la situation économique difficile du pays.

Depuis plusieurs années, le Kenya – autrefois modèle de développement de l'Afrique anglophone – conjugue difficultés internes et externes : en 1991 et en 1992, la croissance de son PNB a probablement été inférieure à 2 %, ce qui correspond, en réalité, à une baisse du revenu réel par habitant de 1,3 % à 1,8 %.

C'est le secteur agricole (80 % de la main-d'œuvre, 24 % du PNB) qui a été le plus affecté par la crise. La sécheresse a frappé le Kenya comme toute l'Afrique australe, mais ici la collecte et la distribution ont été particulièrement mal gérées : certaines régions continuaient à exporter du maïs et du lait alors que dans d'autres apparaissait la pénurie.

Le Kenya a dû importer du maïs et se trouve aujourd'hui dépendant de l'aide alimentaire d'autant que, dans le Nord, il lui faut faire face à un afflux de réfugiés en provenance de Somalie. L'agriculture représente la plus grosse part des recettes à l'exportation du pays (43 % pour les seuls thé et café). Ces productions ont souffert de la sécheresse, de la désorganisation des systèmes publics de collecte (les Boards qui organisent des ventes aux enchères) et, pour le café, de la baisse des prix mondiaux : en 1991, le Kenya n'a produit que 85 000 tonnes de café contre 120 000 encore en 1990. Les résultats demeurent meilleurs pour le thé qui est la grande réussite de l'agriculture kenyane : de 90 000 tonnes en 1980, la production est passée à 203 000 tonnes en 1991. Sur les neuf premiers mois de 1992, on enregistre une baisse de 12 % qui est compensée par l'amélioration sensible des cours mondiaux. En octobre, le gouvernement a autorisé les premières ventes aux enchères directement en dollars, mais celles-ci ont eu peu de succès étant donnée la pénurie de devises dont souffre le pays.

Moyennement endetté à l'aune de l'Afrique (la dette pèse 90 % du PNB et son service représente 34 % des exportations), le Kenya est pourtant fortement dépendant de l'aide internationale (21 % de son budget). Or depuis novembre 1991, un tiers de cette aide a été gelée et, malgré un accord avec le FMI intervenu en avril 1992, n'a pour l'instant pas repris. Les pays créanciers reprochaient au gouvernement kenyan son manque de démocratie, sa corruption, son inefficacité à gérer tant les problèmes politiques et ethniques qu'économiques. La tenue d'élections, même critiquables, la présentation d'un budget dont le déficit serait limité à 2 % du PNB (avec l'introduction de la TVA) pourraient modifier l'attitude des pays riches. Mais, pour le nouveau gouvernement – qui n'a guère changé – la voie reste étroite.

SECTEUR • L'habillement

La France résiste

1991 avait été l'année morose. 1992 a été difficile pour l'industrie de l'habillement, comme pour beaucoup d'autres. *« Mais pas plus que pour les autres »*, nuance un professionnel. Après un premier semestre en retrait, les Etats-Unis ont recouvré un meilleur moral ; l'année s'y achève de façon étale, masquant de fortes divergences selon les formes de commerce. En Grande-Bretagne, dans l'attente d'une hypothétique reprise, les achats d'habillement ont continué à fléchir : – 5 % pour les sept premiers mois de l'an dernier, après – 6 % en 1991. L'Allemagne dont la consommation globale s'était envolée en 1990 et 1991, a vu ses achats de prêt-à-porter reculer de 3 % au premier semestre de l'an dernier. En Italie enfin, selon les études du Centre textile de conjoncture et d'observation économique, *« la petite reprise enregistrée en prêt-à-porter au deuxième semestre, s'est faite au détriment de la chemiserie-bonneterie »*.

Dans la tourmente, la confection française a tiré son épingle du jeu. Dans l'habillement féminin, l'excédent de la balance commerciale (1,1 milliard de francs) a augmenté de 6,5 %, grâce à des exportations record (11,8 milliards). Traditionnellement moins brillantes, les ventes à l'étranger du vêtement masculin ont progressé de 3 %, ce qui n'a cependant pas suffi à éviter une nouvelle dégradation de sa balance commerciale.

« Il faut en finir avec le pessimisme, en conclut un responsable. *Dans une conjoncture difficile, la compétitivité du secteur s'est améliorée »*. Même faiblement, les chiffres d'affaires ont d'ailleurs progressé : 24,7 milliards de francs pour le vêtement féminin (+ 1,4 %) ; 25,4 milliards pour l'habillement masculin (+ 1,2 %), quand les prix se faisaient d'une sagesse exemplaire (+ 1 % environ).

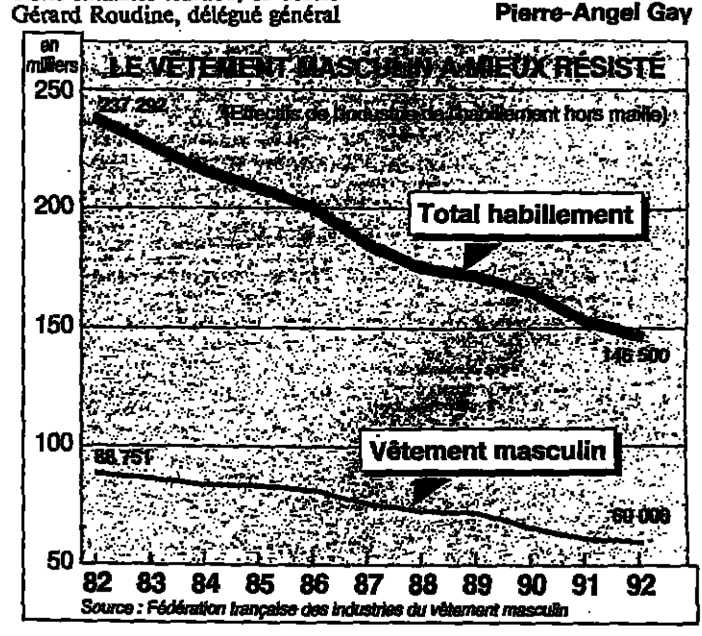
L'inquiétant est donc ailleurs. Dans le désintérêt croissant des Français – et des Françaises – pour les dépenses vestimentaires. *« Une tendance lourde »*, se désole Gérard Roudine, délégué général de la Fédération française du prêt-à-porter féminin, en relevant la diminution en valeur relative des achats de vêtements dans le budget des ménages. La consommation s'effrite.

L'an dernier, celle du prêt-à-porter féminin a stagné (+ 0,1 % en francs courants, mais – 0,9 % en francs constants) ; celle des vêtements masculins a baissé (– 1,5 % et – 2,8 %). L'acheteur s'est fait plus attentif au rapport qualité-prix, arbitrant au détriment de l'industrie de luxe, privilégiant les soldes – l'engouement du public pour les rabais de fin d'année a étonné jusqu'aux professionnels.

« Cette attitude nouvelle du public, cette recherche du meilleur rapport qualité-prix, pèse sur l'évolution de la distribution, constate Gérard Roudine. *Elle incite les clientes à se tourner vers des chaînes spécialisées – franchises ou succursales – où se pratiquent, peut-être, des marges inférieures. Ou bien encore vers les grands magasins ou la vente par correspondance. »* Le commerce de détail indépendant, qui représentait 60 % des ventes il y a 3 ans, n'en pesait plus que 47 % l'an dernier (– 4,4 %). L'évolution est la même pour le vêtement masculin, les magasins multimarques ne représentant plus 43 % du marché (– 2,9 %) quand les franchisés et succursalistes en totalisent plus du quart (+ 7,8 %).

La bonne résistance des sociétés françaises de confection, leur capacité d'adaptation, ne doivent pourtant pas faire illusion : rien ne semble pouvoir arrêter l'inexorable montée en puissance des pays à bas coût de main-d'œuvre. Une montée en puissance qui voit, par exemple, les importations chinoises de prêt-à-porter féminin croître de 40,3 % en 1992 quand celles en provenance d'Italie, à la créativité pourtant mondialement reconnue stagnent (+ 0,1 %). L'emploi, en France comme dans les autres pays développés, paie un lourd tribut. En dix ans, les effectifs salariés de l'industrie de l'habillement ont été divisés par deux.

Pierre-Angel Gay



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde* et l'agence de presse Idé.